



Global Initiative for  
JUSTICE, TRUTH +  
RECONCILIATION

## LES VOIES DE L'INNOVATION :

La société civile au service de la justice  
transitionnelle

Rédigé par Simon Robins



International Coalition of  
**SITES of CONSCIENCE**

### À propos de la Coalition internationale des sites de conscience

La Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) est un réseau mondial de musées, de sites historiques et d'initiatives de terrain qui se consacrent à la construction d'un avenir plus juste et plus pacifique en encourageant les communautés à se souvenir des luttes pour les droits de l'homme et en examinant leurs répercussions modernes. Créée en 1999, l'ICSC compte aujourd'hui plus de 300 Sites de conscience répartis dans 65 pays. L'ICSC soutient ces membres par l'intermédiaire de sept réseaux régionaux qui encouragent la collaboration et l'échange international de connaissances et de bonnes pratiques.

### En savoir plus sur [www.sitesofconscience.org](http://www.sitesofconscience.org).

#### Photo de couverture :

Une représentante de Force Femmes Wayúu, une organisation de femmes indigènes en Colombie, interviewant une survivante du conflit qui s'y déroula en 2018.

Sauf indication contraire, toutes les photos ont été prises par la Coalition internationale des sites de conscience.  
Création de Lori L. Jenkins

## À PROPOS DE CE GUIDE

Publié en janvier 2020, ce guide, intitulé *Les voies de l'innovation : La société civile au service de la justice transitionnelle*, présente les enseignements tirés des différentes collaborations entre les membres du Consortium de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR). Chaque chapitre ou section énumère les principaux auteurs individuels et institutionnels, y compris le partenaire principal de ce projet, de même que les autres contributeurs et rédacteurs du Consortium inclus dans les notes de bas de page de chaque chapitre. Simon Robins, un conseiller de rédaction spécialisé en justice transitionnelle et en évaluation, a élaboré un cadre et une méthodologie d'évaluation pour chaque chapitre. Il a aussi guidé les principaux auteurs à identifier les enseignements tirés et les recommandations et a optimisé les chapitres pour assurer l'accessibilité et la cohérence de l'ensemble du guide.

## BIO DU RÉDACTEUR

Simon Robins est un professionnel et un chercheur dans le domaine de la protection humanitaire, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle. Il combine la recherche universitaire avec un cabinet de conseil axé sur l'appui aux politiques et aux programmes des agences internationales, notamment les Nations unies et les ONG, avec un intérêt particulier pour les États en sortie de conflit et de violence. Il est chercheur principal au Centre pour les droits de l'homme appliqués de l'Université de York et son dernier livre s'intitule *From Transitional to Transformative Justice* (« De la justice transitionnelle à la justice transformatrice »), écrit en collaboration avec Paul Gready et publié par Cambridge University Press.

# TABLE DES MATIÈRES

À propos de l'Initiative mondiale pour la Justice, la Vérité et la Réconciliation (GIJTR) .....	6
---	---

## Chapitre 1 INTRODUCTION

1.1 Le rôle de la GIJTR dans la valorisation de l'innovation .....	11
1.2 La société civile en tant qu'acteur de la justice transitionnelle .....	13

## Chapitre 2 RENFORCER LES CAPACITÉS LOCALES POUR LA VÉRITÉ, LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION AU SRI LANKA

2.1 Le contexte au Sri Lanka .....	25
2.2 Recueil des actions en justice, de la pratique de médecine légale et de l'histoire orale .....	29
2.3 Enseignements tirés : Soutenir la société civile dans un environnement difficile .....	37
2.4 Conclusions .....	40

## Chapitre 3 LIER LES PROCESSUS COMMUNAUTAIRES ET FORMELS POUR FAIRE PROGRESSER LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE EN COLOMBIE

3.1 Le contexte en Colombie .....	43
3.2 Développer des outils pour la documentation et les processus participatifs .....	45
3.3 Formation au renforcement des capacités liées à l'établissement de la vérité et aux projets communautaires .....	52
3.4 Conclusions .....	61

## Chapitre 4 SOUTENIR LES PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE EN GAMBIE

4.1 Le contexte en Gambie .....	65
4.2 Soutien de la GIJTR au processus de justice transitionnelle gambien .....	66
4.3 Enseignements tirés : Relever les défis d'une société divisée et d'une société civile en manque de ressources .....	71
4.4 Conclusions .....	75

## Chapitre 5 L'ACADÉMIE DE MÉDECINE LÉGALE : PARTAGER LES EXPERTISES POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) À LUTTER CONTRE LES DISPARITIONS

5.1 Introduction .....	83
5.2 Contextes et expériences des participants à l'Académie de médecine légale .....	86
5.3 Académie de médecine légale .....	88
5.4 De la formation à la mise en œuvre .....	98
5.5 Conclusions .....	101

## Chapitre 6 ENGAGER LES SURVIVANTS PAR DES MÉTHODES PARTICIPATIVES ET UN SOUTIEN PSYCHOSOCIAL EN GUINÉE

6.1 Contexte en Guinée .....	105
6.2 Renforcement des capacités sur le plan des méthodes participatives .....	108
6.3 Formation au soutien psychosocial .....	114
6.4 Conclusions .....	121

## Chapitre 7

### L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE DANS LES RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX SITUATIONS DE VIOLENCE

7.1 Introduction : La justice transitionnelle en tant que justice de genre .....	125
7.2 Sud-Soudan .....	128
7.3 La Gambie .....	130
7.4 Guinée .....	135
7.5 Sri Lanka .....	138
7.6 Conclusions .....	141

## Chapitre 8

### LA COMMÉMORATION ET L'ÉDUCATION : TIRER PARTI DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR AMÉLIORER L'ÉDUCATION À L'HISTOIRE ET LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

8.1 Contexte au Cambodge, au Timor oriental et au Guatemala .....	145
8.2 Travailler avec des éducateurs de terrain sur des programmes communs .....	147
8.3 Résumé des résultats du projet .....	153
8.4 Défis et enseignements tirés .....	159
8.5 Conclusions .....	161

## Chapitre 9

### CONCLUSIONS

9.1 Approches de l'action de la société civile dans la justice transitionnelle .....	165
9.2 Les activités de la GIJTR en tant que bonnes pratiques .....	167
9.3 Mesurer l'impact des interventions de la justice transitionnelle : Enseignements tirés de la GIJTR .....	175
9.4 La GIJTR en tant que pratique de territorialisation de la justice transitionnelle .....	179
9.5 Pour aller de l'avant : Les futures voies pour la GIJTR .....	181



Fresque communautaire réalisée dans le cadre d'un projet visant à établir la vérité à Guacoche, Cesar, Colombie. La maison communautaire est devenue un point de repère pour le village. Les visites à la maison communautaire sont rapidement devenues l'occasion de se souvenir des récits du conflit armé racontés par les membres de la communauté et peints sur les murs.

# À PROPOS DU CONSORTIUM DE L'INITIATIVE MONDIALE POUR LA JUSTICE, LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION

Partout dans le monde, l'appel à la justice, à la vérité et à la réconciliation se fait de plus en plus pressant dans les pays où les séquelles de graves violations des droits de l'homme jettent une ombre sur les transitions. Pour répondre à ce besoin, la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC) a lancé l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR) en août 2014. La GIJTR a, donc, pour objectif de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés les pays en conflit ou en transition qui sont toujours aux prises avec les conséquences des violations passées ou persistantes sur le plan des droits de l'homme.

Le Consortium de la GIJTR (« le Consortium ») est composé des neuf organisations partenaires suivantes :

- La Coalition internationale des Sites de conscience, aux États-Unis (partenaire principal) ;
- l'Initiative pour l'État de droit de l'Association du Barreau américain (ABA ROLI), aux États-Unis ;
- l'organisation Justice et droits en Asie (AJAR), en Indonésie ;
- le Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation (CSVJ), en Afrique du Sud ;
- le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), au Cambodge ;
- la Fondation pour le droit à un procès équitable (DPLF), aux États-Unis ;
- la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala – FAFG), au Guatemala ;
- le Centre de droit humanitaire (HLC), en Serbie ;
- et le Groupe de politique et de droit international public (PILPG), aux États-Unis.

En plus de tirer parti des différents domaines d'expertise des partenaires du Consortium, l'ICSC s'appuie sur les connaissances et les liens communautaires de longue date de ses 275 membres répartis dans 65 pays afin de renforcer et d'élargir le travail du Consortium. Les partenaires du Consortium, ainsi que les membres du réseau de l'ICSC, élaborent et mettent en œuvre une série de programmes de réponse rapide et à fort impact, en utilisant des approches à la fois réparatrices et rétributives de la justice pénale et de la responsabilisation des graves violations des Droits de l'Homme. Le Consortium adopte une approche interdisciplinaire de la justice, de la vérité et de la responsabilisation. Dans l'ensemble, les partenaires du Consortium possèdent une expertise dans les domaines suivants :

- les processus de vérité, la commémoration et d'autres formes de mémoire historique et de réconciliation ;
- la documentation des violations des droits de l'homme à des fins de justice transitionnelle ;
- l'analyse de médico-légale et autres efforts liés aux personnes disparues ;



La Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala (FAFG) met en œuvre des méthodologies de médecine légale multidisciplinaires pour enquêter sur les circonstances, le lieu et l'identité des personnes disparues afin de fournir des éléments de vérité aux victimes et à leurs familles, de contribuer à la recherche de justice et de réparation et de renforcer l'État de droit.

Crédit photo : la Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala

- plaider en faveur des victimes, notamment pour leur droit à l'accès à la justice, au soutien psychosocial et aux activités visant à réduire les traumatismes ;
- fournir une assistance technique aux activistes et organisations de la société civile, et renforcer leurs capacités à promouvoir et à s'engager dans les processus de justice transitionnelle ;
- mettre en œuvre des initiatives de justice réparatrice ; et
- garantir et intégrer la dimension de genre dans ces processus et dans tous les autres processus de justice transitionnelle.

Compte tenu de la diversité des expériences, des connaissances et des compétences au sein du Consortium et des membres du réseau de l'ICSC, la programmation du Consortium offre aux pays en situation de post-conflit et aux pays sortant d'un régime répressif une occasion unique de répondre aux besoins de justice transitionnelle en temps voulu tout en favorisant la participation locale et en renforçant les capacités des partenaires communautaires.



Des représentants de 15 pays ont participé à la formation médico-légale sur l'identification de personnes en juin 2019, organisée par la Fondation d'Anthropologie de Médecine Légale du Guatemala.

Crédit photo : Agir pour les disparus, Liban



Un mémorial de 2018 à la mémoire des disparus du conflit en Colombie.

# CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Simon Robins

## 1.1 LE RÔLE DE LA GIJTR DANS LA PROMOTION DE PRATIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

La justice transitionnelle est devenue un phénomène mondial, un grand nombre d'États étant aux prises avec les conséquences d'un passé violent. Ils sont soutenus par une communauté internationale de donateurs, d'agences des Nations unies et d'ONG internationales, qui cherchent à trouver un équilibre entre une pratique internationale de mieux en mieux définie et la nécessité de veiller à ce que les réponses soient contextualisées. La pratique est en outre soutenue par une communauté épistémique qui a fourni des observations régulières sur les initiatives de justice transitionnelle en cours et a proposé une série d'approches conceptuelles pour relever les nombreux défis auxquels la mise en œuvre fait face. La théorie et la pratique continuent cependant à mettre l'accent sur la justice transitionnelle comme un exercice dirigé par les États, en privilégiant à la fois les conceptions formelles et juridiques. Si la société civile est largement reconnue comme l'un des acteurs les plus importants dans la conduite des processus de justice transitionnelle, il subsiste un déficit tant théorique que pratique pour comprendre l'éventail des responsabilités qu'elle peut assumer et comment les acteurs extérieurs et en particulier internationaux, peuvent soutenir la société civile dans les États en transition pour faire progresser la justice. La pratique de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR ou « le Consortium ») que ce guide décrit vise à combler ce déficit, d'une part en développant et en diffusant de nouvelles initiatives avec les acteurs de la société civile pouvant faire progresser la justice en transition et, d'autre part, en évaluant les processus de justice transitionnelle dans les contextes où elle œuvre.

La GIJTR cherche à promouvoir une pratique ancrée dans une société civile locale, en renforçant les capacités et l'efficacité pour s'attaquer aux conséquences des atrocités de masse et aider les sociétés à devenir justes, pacifiques et inclusives. La structure du Consortium, dirigée par la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC) – un réseau mondial de plus de 275 sites historiques, musées et initiatives de mémoire répartis dans plus de 65 pays – représente non seulement une richesse d'expertise en matière de justice transitionnelle, mais aussi un ensemble de professionnels qui sont représentatifs au niveau mondial. Avec des membres issus de l'hémisphère nord et sud, le Consortium tire parti à la fois de l'expertise complémentaire des partenaires du Consortium et des connaissances et des liens communautaires de longue date des membres de l'ICSC.

Les efforts du Consortium sont d'une ampleur et d'une envergure inégalées en vue de soutenir les États et les sociétés civiles en transition. Cette ampleur, ainsi que les efforts des partenaires pour intégrer diverses approches programmatiques, conduit à un élément multidisciplinaire qui remet en cause les cloisonnements dans lesquels le travail post-atrocité peut aboutir, ce qui favorise l'innovation dans la pratique de la justice transitionnelle. La GIJTR a entrepris de démontrer que la justice transitionnelle doit se développer à plusieurs niveaux en parallèle : dans l'idéal, elle doit se déployer au sein des communautés ainsi que par le biais de l'élaboration de politiques par les instances étatiques. Ainsi, elle vise à mettre en relation des initiatives communautaires, informelles et de terrain avec les institutions de l'État et les responsables politiques, en utilisant le rôle de la société civile comme intermédiaire naturel pouvant faciliter ces échanges et cette compréhension mutuelle.

Un impact de cette dimension contextuelle et disciplinaire est la capacité de contribuer à la croissance et au développement du domaine de la justice transitionnelle par une pratique rigoureuse et fondée sur la théorie, mais enracinée dans l'expérience concrète du monde réel. Étant donné que cette expérience émane des acteurs de la société civile et des autorités, travaillant aux côtés des communautés affectées et des victimes, elle permet le développement d'une pratique qui est guidée par les besoins du terrain, mais peut cependant offrir une expérience précieuse dans d'autres lieux, en abordant les mêmes problématiques. Cette innovation bouleverse certaines des voies traditionnelles de diffusion des connaissances en matière de justice transitionnelle, car elle provient en grande partie de l'hémisphère sud, offrant une plateforme aux experts locaux et à de nouvelles voix pour partager les pratiques émergentes. L'interdisciplinarité et la transdisciplinarité naturelles favorisent également les progrès dans ce domaine et la possibilité de renégocier les relations traditionnelles entre les différents éléments et mécanismes de la justice transitionnelle. L'objectif de ce document est donc de partager ces expériences, ces réussites et ces défis, de manière à ce que d'autres puissent en bénéficier. Bien que l'approche de la GIJTR soit spécifique, menée par un ensemble donné d'acteurs, il est à espérer que les connaissances et la compréhension qui ont émergé de ses récents travaux peuvent être adaptées par d'autres et profiter à ceux qui travaillent de manière différente.

La justice transitionnelle a longtemps négligé les sensibilités liées au temps pour aborder les atrocités du passé, en se laissant convaincre par la simplicité du paradigme de la transition, d'un « avant » et d'un « après » de base de cette transition paradigmatique. Dans la pratique, la justice transitionnelle est très dépendante du facteur temps, notamment du fait que la transition elle-même est un cheminement et non une finalité. Elle se caractérise peut-être le plus souvent par la douleur des victimes qui attendent une justice qui ne vient jamais. Cependant, dans de nombreux contextes abordés dans ce volume, on verra que l'environnement politique dans lequel le processus de justice transitionnelle doit se dérouler est souvent très instable, avec une marge de manœuvre pour traiter les violations qui apparaissent et disparaissent au fil du temps. Le chapitre 2, qui étudie le Sri Lanka, en est un exemple : ces dernières années, on a assisté à une croissance lente et partielle de l'apparent

espace d'action politique pour traiter les violations des décennies passées, suivie d'une fermeture importante et rapide – bien que temporaire – de cet espace alors que ce document était en préparation. La GIJTR a expressément cherché à être en mesure de faire face à des changements aussi rapides dans un environnement favorable à la justice transitionnelle en fournissant un mécanisme de réponse rapide qui permet de déployer rapidement un large éventail d'interventions, répondant à la fois aux opportunités et aux risques.

## 1.2 LA SOCIÉTÉ CIVILE EN TANT QU'ACTEUR DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

La GIJTR est un Consortium d'acteurs de la société civile qui, à son tour, travaille principalement par l'intermédiaire de partenaires de la société civile dans ses contextes de travail. Ainsi, le rôle que la société civile joue dans l'avancement de la justice transitionnelle est à la fois un moteur essentiel de l'impact de la GIJTR et est au cœur des enseignements qui peuvent être tirés de son travail. La société civile est depuis longtemps reconnue comme un acteur essentiel pour faire progresser la justice transitionnelle :

---

*La société civile a joué un rôle important dans tous les pays qui ont connu une justice transitionnelle réussie. Les ONG nationales ont contribué à lancer, à promouvoir et à élaborer certaines des initiatives de justice transitionnelle les plus solides et les plus intéressantes qui ont été mises en œuvre dans le monde entier. Au Ghana, en Sierra Leone, au Timor oriental et au Pérou, par exemple, les organisations nationales ou locales ont joué un rôle central en donnant forme aux mécanismes de justice mis en place pour faire face aux crimes du passé.<sup>1</sup>*

---

Il existe plusieurs façons pour la société civile de contribuer de manière spécifique à l'avancement de la vérité et de la justice après la transition politique. L'un des objectifs est l'avantage comparatif, la prise de conscience que les organisations de la société civile assument plus efficacement certains rôles que l'État, en particulier lorsque ce dernier est affaibli. C'est ce que le présent document met en évidence, en particulier lorsque l'État suscite la méfiance des victimes et des communautés touchées, ou lorsqu'il manque simplement de ressources et d'expertise. Cela peut aboutir à des ONG qui comblent les lacunes de l'État, répondent plus efficacement et favorisent la légitimité, la participation et la durabilité, grâce à leurs relations avec les communautés et les victimes. Un deuxième objectif consiste à mettre en évidence l'avantage comparatif des organisations de la société civile sur les



demandes spécifiques de la justice transitionnelle. David Backer distingue sept rôles principaux pour la société civile : recueil de données et suivi, représentation et plaidoyer ; collaboration, facilitation et consultation ; prestation de services et intervention ; prise en compte et indemnisation ; autorité parallèle ou de substitution ; recherche et éducation.<sup>2</sup> En résumé, la société civile peut fournir des données pour contribuer aux processus officiels de vérité ou aux poursuites, mener des actions de plaidoyer en faveur des réparations ou fournir des services psychosociaux et d'autres services de soutien à l'intention des victimes.

La société civile peut également faciliter un dialogue inclusif, tant au niveau communautaire que dans les débats nationaux. Une troisième approche est celle du plaidoyer transnational, reposant sur des coalitions entre ONG nationales et internationales et sur la prise en conscience du fait que les ONG locales, lorsqu'elles sont confrontées à un État hostile ou peu réactif, se tournent vers les ONG, les États, les agences intergouvernementales et autres pour obtenir un soutien en matière de plaidoyer. De telles approches sont censées avoir entraîné la « cascade de la justice », qui veut qu'un tel activisme transnational diffuse les normes qui guident la justice transitionnelle.<sup>3</sup>

La cascade de la justice, cependant, est une métaphore appropriée pour l'approche descendante inhérente à une grande partie de la justice transitionnelle, avec à la fois des processus formels dirigés par l'État et le rôle de la société civile en général. Dans la pratique, il existe de multiples « sociétés civiles », mais souvent les acteurs de l'hémisphère nord s'associent à la société civile nationale et parfois la financent. Celle-ci est basée dans les capitales des États en transition et peut ou non entretenir des relations avec la société civile locale ou régionale, qui est profondément enracinée dans les communautés. Ces dernières structures sont souvent des collectivités spontanées ancrées



Un échange en février 2019 à Johannesburg, en Afrique du Sud, avec des représentants de la société civile de Guinée discutant des approches régionales et des défis de la justice transitionnelle avec des activistes en Afrique du Sud.

dans la solidarité et le soutien mutuel entre les victimes et les membres de la communauté, mais dissociées des discours sur la justice transitionnelle, et du financement et soutien internationaux qui y sont liés. Ce que l'on a appelé le « local-local »<sup>4</sup> représente une articulation du quotidien dans les demandes faites au processus de justice transitionnelle, mais est en pratique souvent peu engagé dans l'action, même informelle, menée par les ONG. La GIJTR a cherché à prendre explicitement en compte cette hiérarchie dans la société civile et à s'engager auprès des organisations locales de manière à accroître leurs capacités ainsi que de soutenir les structures et les relations qui les intègrent dans l'action de la société civile nationale. C'est ce que l'on observe au Sri Lanka (chapitre 2) avec le Forum Vérité et Réconciliation, une coalition nationale d'acteurs locaux travaillant sur la vérité et la justice ; en Colombie (chapitre 3) avec les efforts visant à assurer la participation des Afro-Colombiens et des autochtones aux processus de vérité au niveau local ; et en Guinée (chapitre 5) où des ONG nationales travaillent avec des groupes locaux de survivants. Une telle approche représente un des moyens par lesquels la GIJTR, tout en étant un Consortium international, cherche à soutenir les acteurs locaux – dans la plus complète signification du terme « local » – sur le plan de la justice transitionnelle.

Il y a plus de 15 ans, David Backer a remarqué le manque d'études sur le rôle de la société civile dans la justice transitionnelle,<sup>5</sup> avec un accent plutôt placé sur les gouvernements nationaux et les acteurs internationaux tels que l'ONU. Cette situation a été en partie compensée par les parties prenantes (de plus en plus attentives à la mise en place d'interventions durables et contextualisées), qui se sont engagées auprès de la société civile et leur ont apporté leur soutien. La GIJTR est conscient que l'importance de la société civile dans la justice transitionnelle est l'un des fondements de son travail et dans toutes les interventions discutées dans ce document, il est évident que la société civile est un partenaire clé.

Une typologie des rôles que la société civile peut jouer dans la justice transitionnelle est examinée ici, étant entendu que l'approche de la GIJTR peut illustrer la façon dont la vérité, la justice et la réconciliation peuvent être encouragées par le soutien de la société civile. Le tableau ci-dessous représente un approfondissement par Gready et Robins<sup>6</sup> du cadre proposé par Backer, présentant les modes d'action que la société civile peut utiliser dans la justice transitionnelle. Ce cadre considère la justice transitionnelle comme « à la fois un discours et un ensemble de processus politiques au sein de la société, plutôt qu'un simple ensemble de mécanismes dirigés par l'État »,<sup>7</sup> une approche qui fait également partie intégrante du travail de la GIJTR.

Cette typologie nous montre que la société civile a un rôle à jouer à la fois pour influencer et soutenir les mécanismes formels de justice transitionnelle dirigés par l'État, comme de diriger le développement de processus informels à échelle locale dans les communautés qui peuvent compléter les mécanismes formels et agir en parallèle. Un mode d'action négligé de la société civile en transition est ce que Gready et Robins appellent la « modélisation des alternatives », c'est-à-dire la création de nouvelles réalités sur le terrain qui peuvent potentiellement servir à la fois d'exemples et de points de départ

<b>Persuasion/ plaidoyer</b>	Travailler pour influencer le processus formel de justice transitionnelle, directement ou indirectement. Cela inclut l'appel ou la résistance à un processus et une série de types d'action différents tels que la documentation, le lobbying et la protestation.
<b>Soutien</b>	Offrir un soutien technique, logistique, financier ou autre aux processus formels, par exemple, soutenir les efforts d'une commission de vérité pour atteindre les victimes en utilisant les réseaux de la communauté. Le soutien peut comprendre le suivi et le renforcement du travail des institutions, par exemple en plaidant pour la mise en œuvre des recommandations des commissions de vérité.
<b>Mobilisation/ renforcement des capacités/ éducation</b>	Travailler avec les habitants des circonscriptions concernées afin qu'ils puissent s'engager dans des processus formels et aussi les habiliter à se représenter dans des initiatives indépendantes, telles que des groupes de victimes. Il peut s'agir d'approches classiques fondées sur les droits, visant à informer les parties prenantes de leurs droits, mais aussi sur l'autonomisation par la création de formes organisationnelles qui permettent l'auto-représentation.
<b>Substitution/ action indépendante</b>	Entreprendre de manière indépendante des processus de type justice transitionnelle, tels que les processus de vérité ou de la documentation au niveau local, ou la fourniture d'une assistance aux victimes. Bien que cela puisse déboucher sur un processus formel à un moment donné, ce n'est pas toujours le cas.
<b>Un espace pour la modélisation des alternatives</b>	Les organisations peuvent tester de nouvelles formes d'organisation et créer des espaces où des alternatives peuvent être modélisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En générant leur propre interprétation des droits et de la justice, et en rejetant potentiellement les discours dominants comme points de référence, tels que le néolibéralisme ou même la justice transitionnelle elle-même.</li> <li>- En créant des « zones de civisme » où la réconciliation et les processus de vérité peuvent apparaître, par exemple des interventions religieuses ou de justice réparatrice qui contestent le discours dominant sur la responsabilisation.</li> <li>- En mettant en œuvre des formes d'action collective visant à la fois à construire et à modifier l'identité collective.</li> <li>- En s'engageant dans de nouveaux répertoires d'action, y compris des stratégies « indisciplinées » qui offrent des alternatives aux mécanismes de justice transitionnelle.</li> </ul>

**Tableau 1.** Modes d'action de la société civile en matière de justice transitionnelle tels que vus dans les actions de la GIJTR décrites dans ce document (typologie tirée de Gready et Robins).

pour les approches nationales. La société civile ayant une capacité unique de travailler au niveau communautaire au-delà des divisions du conflit, y compris dans la construction directe de la paix et de la réconciliation au niveau local, la GIJTR a adopté cette approche.

Nous allons voir que tous ces modes sont illustrés par les interventions dont il est question ici.

L'autre domaine de travail avec la société civile dans la justice transitionnelle où des leçons peuvent être tirées de l'expérience de la GIJTR est la manière dont les acteurs internationaux peuvent soutenir au mieux la société civile pour faire avancer un processus pertinent et contextualisé. Il existe depuis longtemps une tension entre les acteurs internationaux qui apportent des ressources précieuses, tant techniques que financières et la société civile locale qui est proche des communautés touchées et connaît les contraintes et les possibilités dans leur contexte. Ces acteurs ont parfois été présentés comme des donateurs externes apportant un discours et une pratique normative de l'hémisphère nord qui peuvent supplanter les perspectives et les approches locales. C'est précisément parce que la GIJTR cherche à permettre à la société



Les femmes dont des membres de la famille ont disparu pendant le conflit armé à Bardiya, au Népal, ont créé une fresque murale intitulée « La recherche des membres de la famille disparus et la recherche beaucoup plus longue de la vérité », avec le soutien du membre de l'ICSC, le « Réseau national des familles de disparus au Népal ».

Crédit photo : La voix des femmes dans les médias

civile de diriger le processus soutenu et à lui donner les moyens de le faire que son travail est un modèle potentiel pour tous les donateurs internationaux qui cherchent des moyens de soutenir les processus de justice transitionnelle contextualisés. Cette question est abordée dans les chapitres du document, et résumée et discutée dans le dernier chapitre.

### Mesurer l'impact des actions de justice transitionnelle

Les processus de justice transitionnelle présentent des défis importants pour la mesure de l'impact. L'incapacité de ce qui est devenu une pratique mondiale à évaluer efficacement le changement qu'elle cherche à induire a conduit certains à la décrire comme une entreprise « fondée sur la foi ».<sup>8</sup> Le fait qu'assez peu d'efforts aient été faits pour quantifier les impacts reflète une série de défis. Les objectifs spécifiques de la justice transitionnelle sont eux-mêmes souvent vagues et contestés. Les grands concepts qui sous-tendent la justice transitionnelle – justice, vérité, réconciliation, paix, démocratie – doivent être définis avant que l'on puisse prétendre à des progrès dans leur avancement. Si la non-répétition des violations semble être au cœur du problème, dans de nombreux cas, seule la mise en place d'une démocratie libre permet d'y parvenir. Il existe des tensions entre l'éventail des objectifs de la justice transitionnelle, entre le fait de rendre justice aux victimes et celui de faciliter la transition vers la démocratie par exemple,<sup>9</sup> et entre des objectifs apparemment contradictoires, tels que le maintien de l'ordre et la facilitation de la transformation.<sup>10</sup> L'attention croissante portée aux approches centrées sur les victimes suggère que les objectifs de la justice transitionnelle ne dépendent pas seulement du contexte, mais aussi potentiellement de la diversité des impacts et des besoins que les victimes expriment dans un seul contexte, ce qui entraîne une grande diversité d'objectifs pouvant éventuellement s'avérer contradictoires.

L'éventualité plus large d'un besoin reconnu d'approches dépendantes du contexte remet en question l'idée même d'une « pratique mondiale » de la justice transitionnelle qui soit pertinente et appropriée quel que soit le contexte. Malgré ces difficultés, les défenseurs de la justice transitionnelle affirment souvent que cette pratique peut contribuer de manière significative au changement social, par exemple que les processus de vérité contribuent à la réconciliation, que les poursuites judiciaires ont un effet dissuasif ou que la réforme institutionnelle peut contribuer à la non-répétition des violations etc.<sup>11</sup> Très peu de ces affirmations sont cependant fondées sur des preuves. Ce qui est le plus absent des efforts pour comprendre et démontrer les résultats est une théorie du changement (TdC), un ensemble d'hypothèses vérifiables qui explique comment une intervention donnée de justice transitionnelle conduit à un changement social positif particulier. Alors que l'approche des TdC est devenue habituelle dans la pratique du développement et de nombreux autres domaines connexes, elle reste presque totalement absente de la pratique de la justice transitionnelle. Les TdC qui existent dans la justice transitionnelle restent normatives et fondées sur les droits de l'homme, plutôt que fondées sur des données empiriques.

La GIJTR a relevé ces défis en s'appuyant sur son engagement réflexif en faveur d'une approche participative et communautaire, en veillant à ce que,



Le projet « Boîte de mémoire » recueille des récits personnels et des histoires de conflit en Afghanistan. Ces récits de perte et de résilience créent une voie de dialogue et de réconciliation entre les différents groupes ethniques de ce pays déchiré par la guerre.

Crédit photo : Organisation de la démocratie des droits de l'homme en Afghanistan

dans la plupart des actions, les acteurs sociaux les plus engagés, à savoir les victimes, les survivants, les membres de la communauté et les activistes des OSC, définissent le but de cette action et jouent un rôle dans l'évaluation du degré de réalisation de ces objectifs. Cela démontre une approche orientée sur les acteurs qui peut être observée tout au long des chapitres de ce volume l'Organisation afghane des droits de l'homme et de la démocratie et est traitée plus en détail au chapitre 9. Cela constitue le cœur d'un système d'évaluation à multiples facettes qui utilise la collecte des résultats, l'évaluation externe et l'évaluation par les pairs – entre autres approches – pour fournir une vue multidimensionnelle des impacts des programmes qui peut alimenter une culture d'apprentissage, ainsi que fournir des enseignements plus larges.

Les contextes abordés ici couvrent un large éventail de divers types de transition, bien qu'ils ne concernent qu'une minorité de contextes dans lesquels le Consortium travaille : Des États où les guerres ont été gagnées, mais où ceux qui sont liés aux violations restent proches du pouvoir (Sri Lanka), aux conflits réglés par des négociations où les parties au conflit sont désormais des acteurs politiques (Colombie), aux États qui cherchent à remédier à des décennies de régime autoritaire (Guinée, Gambie). Si ces contextes sont radicalement différents, on pourra constater que les principes que la GIJTR cherche à leur apporter (notamment la participation, le soutien, le renforcement des capacités techniques) sont pertinents partout. De plus, les approches et méthodes techniques utilisées peuvent être reproduites dans une certaine mesure, en tenant compte des différents environnements politiques et des capacités des sociétés civiles et des États. L'expertise de la médecine légale est particulièrement cruciale partout où des disparitions ont eu lieu et où il est nécessaire de collecter des données de médecine légale pour identifier les disparus, pour donner des réponses aux familles et pour garantir la transparence.

Le chapitre 5 se concentre sur le développement et le partage de ces capacités en matière de médecine légale dans le cadre du travail de la GIJTR à l'échelle mondiale et met à profit l'expertise internationale du Consortium. Il existe également des chapitres thématiques, qui traitent des questions de genre et d'éducation, deux domaines qui ont été considérés comme très pertinents dans tous les contextes où la GIJTR a travaillé. Toute perspective à long terme pour éviter la répétition des violations doit prendre en compte l'éducation, que ce soit en termes de transmission au public de la vérité sur les violations passées ou plus formellement en termes d'intégration de l'étude des passés violents dans les programmes scolaires et universitaires. Cette question est abordée dans le cadre d'une approche de la GIJTR au chapitre 8. La question du genre est un élément que chaque processus et tous ceux qui travaillent sur la justice transitionnelle, doivent prendre en compte. Les femmes, en tant que victimes directes ou indirectes et en tant que membres de la communauté, seront affectées de manière différente des hommes et auront besoin de mécanismes qui soient sensibles à leurs besoins et exigences particuliers, tant dans leurs objectifs que dans leur mode de fonctionnement. Le chapitre 7 aborde cette question en examinant la manière dont le genre peut être intégré dans toutes les activités menées par la société civile, l'État et les autres acteurs dans le domaine de la justice transitionnelle.

En réponse à la lenteur du processus de justice transitionnelle du Sri Lanka, la GIJTR a décidé d'affecter des ressources au renforcement des capacités organisationnelles et techniques de la société civile, notamment par le biais d'un réseau national, le Forum Vérité et Réconciliation (TRF). Le chapitre 2 traite du récent soutien au TRF autour du recueil de récits d'histoire orale, ainsi que l'apport d'un soutien technique aux organisations juridiques – dans le but de soutenir les processus de responsabilisation, tant au Sri Lanka qu'à l'étranger. Il aborde également la manière dont la GIJTR a soutenu les acteurs sri-lankais, dans la société civile et dans les mécanismes officiels de justice transitionnelle de l'État, en partageant des pratiques internationales en matière de médecine légale pour retrouver les disparus, une préoccupation majeure au Sri Lanka.

Dans le chapitre 3, le processus colombien est abordé et des analogies sont établies entre la fragilité de la situation de paix actuelle et les accords passés qui ont échoué. Le travail de la GIJTR en Colombie vise à améliorer les politiques et les pratiques d'archivage, à soutenir les communautés dans les processus de vérité et à améliorer la capacité technique des OSC travaillant sur les questions de disparition forcée, par le biais d'un partage d'expérience avec d'autres pays.

La Gambie sort de l'autoritarisme et de décennies de violations des droits, après la fin du règne de Yahya Jammeh lors des élections de 2016. Une Commission Vérité, Réconciliation et Réparations (TRRC) a commencé à tenir des audiences au début de 2019. Le chapitre 4 décrit la façon dont la GIJTR a cherché à anticiper la TRRC par le biais d'une mission consultative qui a révélé les défis auxquels la Gambie est confrontée, notamment les défaillances du processus formel et les connaissances et capacités limitées de la société civile. L'action du Consortium s'est donc concentrée sur le renforcement des capacités techniques de la société civile et sur

l'identification de stratégies pouvant être adaptées au contexte gambien. L'Académie de Médecine Légale, dont il est question au chapitre 5, était une action menée par la FAFG, partenaire du Consortium au Guatemala, pour renforcer les capacités locales dans l'application des sciences de médecine légale à la recherche et à l'identification des disparus. Cette académie s'adresse aux participants d'une douzaine de pays du Sud, qui cherchent tous à aborder les problématiques de disparitions et où, dans de nombreux cas, l'expertise et les ressources locales sont réduites au minimum. L'Académie utilise l'importante expérience de la FAFG et des autres partenaires du Consortium pour aborder les aspects techniques et plus vastes des disparitions, y compris le rôle des familles et des autorités de l'État. En donnant aux participants un accès direct aux sites de fouilles de charniers ainsi qu'aux familles et communautés qui ont connu ce processus, il vise à donner une expertise concrète qui pourra être utilisée à leur retour chez eux.

Le chapitre 6 traite de la situation en Guinée, près d'une décennie après la restauration de la démocratie et avec des décennies de violations des droits qui restent à traiter. La GIJTR s'est concentré sur le travail avec la société civile et les associations d'aide aux victimes en utilisant des méthodologies participatives, afin d'augmenter la qualité de l'engagement auprès des survivants et des communautés touchées et le renforcement des capacités à fournir un soutien psychosocial, dans un contexte où il n'existe pratiquement aucune possibilité. Les approches participatives peuvent permettre aux communautés d'identifier et de traiter elles-mêmes certaines des causes profondes de la violence de masse, ainsi que développer un consensus et des stratégies pour s'engager avec les institutions officielles dirigées par l'État et prévenir la répétition de la violence et des atrocités futures. Un ensemble d'ateliers autour de la dimension psychosociale a cherché à jeter les bases d'une initiative de la société civile en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en Guinée, guidée par l'expérience traumatisante de nombreux membres de la société civile.



Centre commémoratif et cimetière de Srebrenica-Potocari en Bosnie-Herzégovine

Le chapitre 7 porte sur l'intégration de la dimension de genre dans l'action de la société civile pour faire face aux antécédents de violence. Les partenaires de la GIJTR ont constaté que la participation des femmes est souvent absente des processus formels de justice transitionnelle et que les actions et interventions de la société civile qui se déroulent dans les communautés et les espaces informels du Centre commémoratif et du cimetière de Srebrenica-Potocari en Bosnie-Herzégovine peuvent conduire à un type de processus beaucoup plus inclusif. En utilisant l'expérience du Consortium dans quatre contextes, la signification et les possibilités de l'intégration du genre sont examinées.

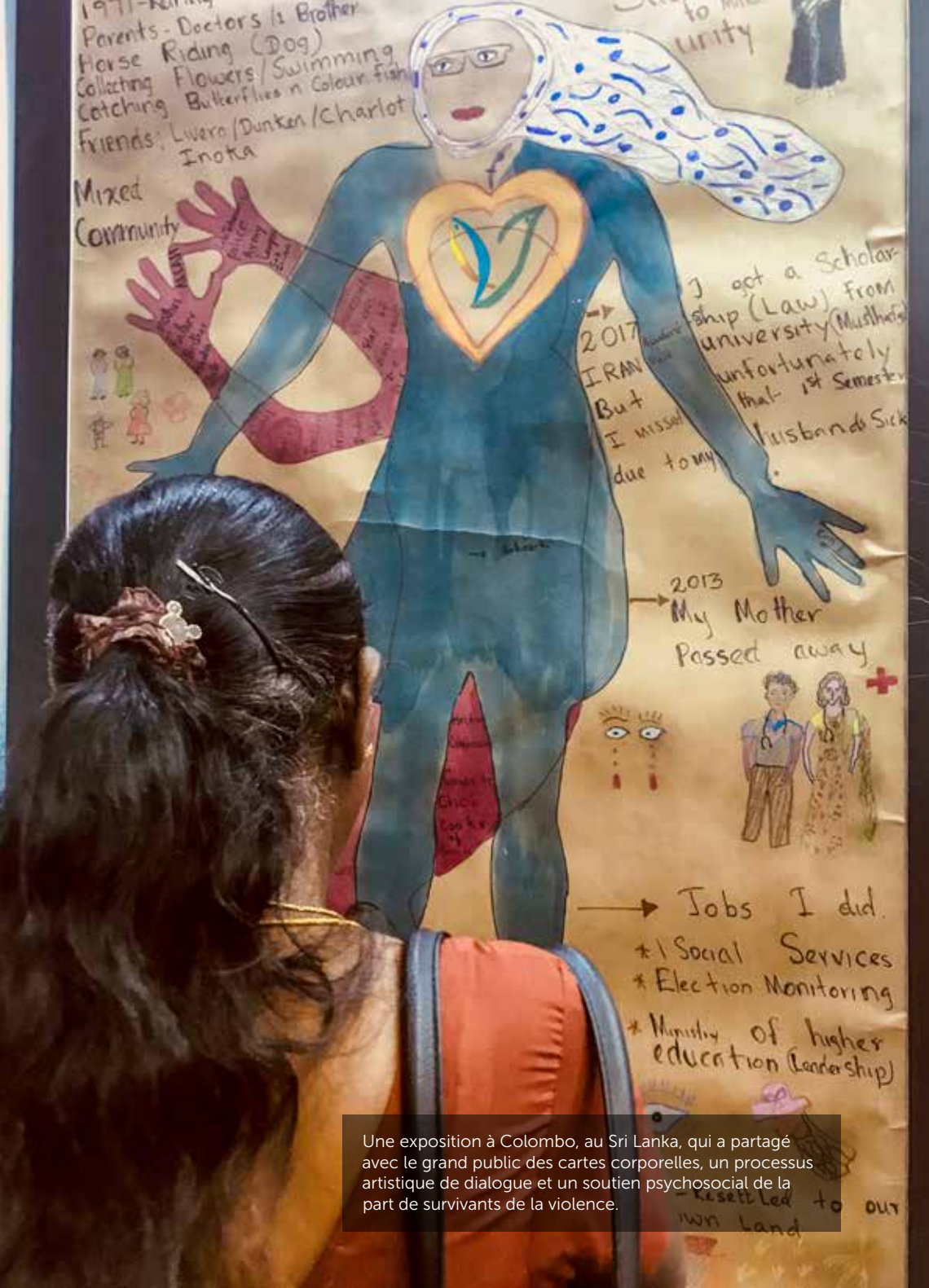
Le dernier chapitre, le chapitre 8, explore le rôle de l'enseignement de l'histoire des atrocités à grande échelle en vue de contribuer à la non-répétition de ces actes. À travers le prisme d'un programme de la GIJTR qui a réuni des éducateurs du Cambodge, du Guatemala et du Timor oriental pour un échange de bonnes pratiques, suivi du développement par les participants de leurs propres ressources éducatives, on y compare les efforts et les expériences dans ces trois pays et on note que les approches adoptées pour garantir une large diffusion de la vérité sur le passé dépendent fortement du contexte. S'il est possible de tirer des enseignements des expériences menées ailleurs, il convient de contextualiser tant l'intégration formelle de ces études dans les programmes d'enseignement que les approches informelles.

#### Notes de bas de page du Chapitre 1

- <sup>1</sup> Priscilla Hayner, "Responding to a Painful Past: The Role of Civil Society and the International Community," *Dealing with the Past: Critical Issues, Lessons Learned, and Challenges for Future Swiss Policy*, ed. Mò Bleeker and Jonathan Sisson, KOFF Series Working Paper (Bern: Swiss Peace, 2005): 45.
- <sup>2</sup> David Backer, "Civil Society and Transitional Justice: Possibilities, Patterns and Prospects," *Journal of Human Rights* 2, no. 3 (2003): 297-313.
- <sup>3</sup> Kathryn Sikkink, *The Justice Cascade: How Human Rights Prosecutions Are Changing World Politics* (New York: Norton, 2011).
- <sup>4</sup> Oliver P. Richmond, "Becoming Liberal, Unbecoming Liberalism: Liberal-Local Hybridity via the Everyday as a Response to the Paradoxes of Liberal Peacebuilding," *Journal of Intervention and Statebuilding*, 3:3, (2009): 324-344. Il est également affirmé représenter une politique qui « représente le local au-delà de l'artifice de la société civile » (Ibid.)
- <sup>5</sup> David Backer, "Civil Society and Transitional Justice: Possibilities, Patterns and Prospects," *Journal of Human Rights* 2(3) (2003).
- <sup>6</sup> Paul Gready and Simon Robins, "Rethinking Civil Society and Transitional Justice: Lessons from Social Movements and 'New' Civil Society," *The International Journal of Human Rights* 21(7) (2017).
- <sup>7</sup> Ibid : 959-60.
- <sup>8</sup> Oskar N.T. Thoms, James Ron and Roland Paris, "State-Level Effects of Transitional Justice: What Do We Know?" *The International Journal of Transitional Justice*, Vol. 4, (2010): 329-354.
- <sup>9</sup> Paige Arthur, "How 'Transitions' Reshaped Human Rights: A Conceptual History of Transitional Justice" *Human Rights Quarterly* 31 (2) (2009): 321-67.
- <sup>10</sup> Bronwyn A. Leebaw, "The Irreconcilable Goals of Transitional Justice," *Human Rights Quarterly* 30 (1) (2008): 95-118.
- <sup>11</sup> Paul Gready and Simon Robins, "Transitional Justice and Theories of Change: Towards Evaluation as Understanding", *Intl. Journal of Transitional Justice* (in review).



Les participants de l'Académie de justice transitionnelle de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) accueillis par le Centre de documentation du Cambodge avec des œuvres d'artistes cambodgiens qui imaginent des futurs pacifiques.



Une exposition à Colombo, au Sri Lanka, qui a partagé avec le grand public des cartes corporelles, un processus artistique de dialogue et un soutien psychosocial de la part de survivants de la violence.

# CHAPITRE 2 : RENFORCER LES CAPACITÉS LOCALES POUR LA VÉRITÉ, LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION AU SRI LANKA

Ereshnee Naidu-Silverman, Erica Henderson et Chris Kreutzner<sup>12</sup>

## 2.1 CONTEXTE AU SRI LANKA

Après des décennies de conflit ethnique entre le gouvernement majoritaire cinghalais du Sri Lanka et la minorité des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) qui luttent pour un État tamoul indépendant et après sa victoire électorale sur l'ancien président Rajapaksa en 2015, le président Maithripala Sirisena et son gouvernement de coalition se sont engagés à s'attaquer aux conséquences du conflit. La résolution 2015, coparrainée par les Nations unies (ONU), intitulée Promouvoir la réconciliation, la responsabilisation et les droits de l'homme au Sri Lanka, a donné lieu à la création d'entités gouvernementales telles que le Secrétariat pour la coordination des mécanismes de réconciliation (SCRM), chargé de gérer le processus de consultation sur la justice transitionnelle et les mécanismes associés. Elle a également créé le Groupe de travail sur la consultation (CTF), qui a été chargé d'entreprendre un processus de consultation à l'échelle nationale et de faire des recommandations, en se concentrant sur les questions de vérité, de justice et de réconciliation. Au milieu de retards importants, et de critiques internationales et nationales sur le manque de volonté politique du gouvernement du Sri Lanka (GoSL) pour remplir ses engagements de 2015, le Bureau des personnes disparues (OMP) et le Bureau des réparations (OR) ont finalement été créés, avec des commissaires de l'OMP nommés le 28 février 2018 et des commissaires de l'OR nommés le 1er avril 2019.

En 2017, le rapport de la CTF, qui devait servir de feuille de route pour le processus de justice transitionnelle, a suscité des réactions mitigées. Bien que la CTF ait été créée et mandatée par le GoSL dans l'espoir que le gouvernement prenne l'initiative de mettre en œuvre ses recommandations, depuis la publication du rapport, les opposants au processus ont commencé

à percevoir la CTF comme une coalition dirigée par des ONG et visant à demander des comptes au GoSL. Des organisations internationales telles que Human Rights Watch ont fait l'éloge du travail de la CTF, soulignant qu'il s'agissait de la première enquête exhaustive et inclusive – provenant de 7 306 contributions – saisissant les multiples perspectives des citoyens ordinaires sur la vérité, la justice et la réconciliation, et demandant au GoSL de mettre en œuvre les recommandations dès que possible. Le rapport a toutefois été largement rejeté par le gouvernement. Le rapport de la CTF souligne le profond sentiment de méfiance et de frustration du public face à une nouvelle initiative du GoSL en matière de justice transitionnelle, étant donné qu'une succession de mécanismes antérieurs n'ont pas répondu aux attentes des Sri-Lankais en matière de justice et de responsabilisation et manquaient souvent de légitimité. Toutefois, le rapport souligne également que les Sri-Lankais espèrent que le processus actuel sera différent. Enfin, le rapport souligne que les recommandations de la CTF doivent être transposées politiquement lors de l'élaboration des mécanismes de justice transitionnelle afin de garantir que les opinions des citoyens sri-lankais soient prises en compte et pour continuer à renforcer la confiance des citoyens ordinaires.

Selon le rapport de la CTF, la culture d'impunité qui prévaut est considérée comme un défi majeur pour les efforts de réconciliation. Le rapport note la nécessité pour le GoSL de mettre en œuvre des « mesures de renforcement de la confiance » et il comprend des recommandations pour l'élaboration d'un programme indépendant, fiable et légitime de protection des témoins, l'abrogation de la loi sur la prévention du terrorisme (PTA), la libération des prisonniers détenus en vertu de la PTA et la fin de l'implication militaire dans les questions civiles. Dans l'ensemble, le rapport formule des recommandations pour la vérité, la justice, la responsabilisation et les mesures de réconciliation pour le Nord et le Sud, pour les Cinghalais et les Tamouls, et souligne la nécessité d'un règlement politique et d'une résolution des conflits fonciers liés aux conflits dans le Nord et l'Est. En ce qui concerne la responsabilisation, la CTF recommande la création d'un tribunal spécial indépendant chargé d'enquêter sur les crimes de guerre, ce à quoi le gouvernement du Sri Lanka s'est engagé en 2015 dans la résolution des Nations unies et l'intégration du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire dans le droit national. En outre, ce tribunal ne devrait pas être limité dans le temps et devrait comprendre une majorité de juges nationaux et au moins un juge international pour garantir sa crédibilité. En se concentrant particulièrement sur la question non résolue des personnes disparues depuis des décennies, la CTF recommande des locaux de l'OMP accessibles, avec des agences centrale et régionales, employant des membres qualifiés des familles des personnes disparues. Le rapport encourage l'OMP à s'appuyer sur l'expertise et le soutien international, en particulier dans le domaine de la médecine légale.

Il souligne également que toute exhumation devrait être entreprise à la fois à des fins d'identification et de recueil de preuves pour établir les responsabilités. Il convient de noter que le projet de loi sur l'OMP qui a été adopté a été fortement critiqué pour son approche humanitaire de la recherche et de l'identification des personnes disparues, en particulier sa



Une visite au mémorial de Comalapa, dans le cadre du programme de l'Académie de justice transitionnelle en 2019 avec la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala.

mention selon laquelle les conclusions ne peuvent être utilisées pour engager la responsabilité pénale. Depuis les premières discussions relatives à la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Non-Répétition (TJRNR), une commission de vérité, le mandat de la TJRNR n'est pas clair et sa relation avec les autres mécanismes est toujours imprécise. La CTF a recommandé que l'objectif de la TJRNR soit d'établir la vérité sur le conflit, de mettre en évidence les pratiques discriminatoires et de fournir des recommandations concrètes et réalisables pour promouvoir la vérité et la réconciliation. Cet organisme souligne également que les enquêtes du TJRNR et la révélation de la vérité sur les événements et les incidents de discrimination – tels que l'incendie de la bibliothèque publique de Jaffna, l'expulsion des musulmans de la province du Nord et le meurtre de policiers dans l'Est – doivent être incluses dans le programme scolaire d'histoire afin que les jeunes puissent développer une compréhension du passé et faire progresser la réconciliation et la non-répétition. Tout au long du rapport, le soutien psychosocial aux victimes de conflits est mis en avant comme un domaine prioritaire et les femmes et les jeunes sont cités comme des acteurs clés, à la fois comme bénéficiaires et comme exécutants des quatre mécanismes proposés.

À ce jour, le GoSL n'a pas fait d'efforts appréciables pour mettre en place le tribunal spécial (le TJRNR), malgré les demandes répétées et cohérentes de responsabilisation faites par les victimes. Au lieu de cela, en 2019, le GoSL a explicitement renoncé à son approbation de la participation internationale à un tribunal spécial, en invoquant l'importance de maintenir un contrôle souverain sur ses affaires judiciaires, tout en minimisant la nécessité de procès au pénal.<sup>13</sup> Aggravant cette impasse en matière de responsabilisation, une culture d'impunité prévaut dans tout le pays, les documents des OSC révélant que la torture et d'autres violations graves des droits de l'homme continuent d'être perpétrées par les forces de sécurité. Ce manque de responsabilisation a conduit à la désillusion et la frustration des communautés victimes qui, tout en gardant l'espoir de poursuites judiciaires, ont perdu confiance dans la capacité du GoSL à fournir des résultats en temps voulu.<sup>14</sup>



Radhika Hettiarachchi, centre, qui a créé les archives Herstories du Sri Lanka documentant les histoires orales des femmes après le conflit, échangeant avec d'autres membres de la coalition des Sites de conscience.

Outre le manque de soutien au processus de justice transitionnelle, une crise politique<sup>15</sup> à la fin de 2018 a vu l'alliance du président Sirisena avec l'ancien président Rajapaksa conduire à sa nomination au poste de premier ministre. Huit semaines de crise constitutionnelle ont finalement été résolues grâce à l'intervention de la Cour suprême et le précédent premier ministre a été rétabli. Cependant, cet épisode a fait craindre que le pays ne sombre à nouveau dans une autocratie sans respect des droits de l'homme, et a également accru les préoccupations concernant l'engagement du président envers la justice transitionnelle. Malgré ces défis internes, le Sri Lanka est resté une priorité à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2019. Dans son rapport, la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a noté un manque de résultats concrets liés à la justice transitionnelle, une méfiance grandissante chez les victimes, une augmentation des tensions communautaires et interethniques, des rapports faisant état du harcèlement et de la surveillance persistants des défenseurs des droits de l'homme et des rapports crédibles faisant état de violations des droits de l'homme dans le Nord commises par les forces de sécurité entre 2016 et 2018. Elle a demandé instamment au Conseil de continuer à suivre l'évolution de la situation dans le pays et au gouvernement de mettre en œuvre les recommandations de la CTF afin de garantir que les engagements pris dans la résolution 30/1 soient respectés.<sup>16</sup> La résolution 40/23 a donc été adoptée pour prolonger les deux résolutions précédentes ainsi qu'augmenter le temps dont dispose le GoSL pour mettre en place des mécanismes de responsabilisation, de vérité et de réconciliation.

Si la dernière résolution a donné aux survivants et aux OSC locales un certain espoir que le GoSL accélérerait son engagement en faveur de la vérité, de la justice et de la réconciliation, le 21 avril 2019, le pays a été plongé dans le choc et le désespoir avec les attentats terroristes du dimanche de Pâques qui ont tué plus de 250 personnes dans des églises et des hôtels. Alors que le GoSL réoriente ses priorités pour faire face aux menaces de l'extrémisme violent et que les OSC se concentrent davantage sur la consolidation de la paix et la prévention de la violence dans les communautés où les tensions ethniques augmentent rapidement, il est difficile de savoir quels progrès seront réalisés dans le cadre des efforts de justice transitionnelle. Les attaques du dimanche de Pâques ont toutefois amplifié le besoin de cohésion sociale dans le pays, ainsi que la nécessité de s'attaquer à certaines des causes sous-jacentes et profondes de la longue histoire de conflit du Sri Lanka. Compte tenu de ces derniers événements, les priorités du GoSL en matière de justice transitionnelle restent floues. Cependant, il est important que les besoins des communautés locales en matière de vérité, de justice et de réconciliation soient satisfaits en l'absence des mécanismes officiels ou en cas de retard dans leur mise en œuvre. Pour répondre à ces besoins, les partenaires de la GIJTR, l'ICSC, la FAFG et le Groupe de droit et de politique internationaux publics (PILPG) ont entrepris une série d'actions qui visait à soutenir les recommandations de la CTF.

## 2.2

### ACTIONS EN JUSTICE, PRATIQUE DE LA MÉDECINE LÉGALE ET RECUEIL D'HISTOIRES ORALES

#### Assistance technique aux organisations œuvrant dans le domaine du droit

La réticence du GoSL à réclamer justice pour les crimes commis pendant le conflit a révélé la nécessité pour la société civile sri-lankaise d'assumer un rôle plus important dans la promotion de la responsabilisation. Pour ce faire, les acteurs de la société civile doivent s'appuyer sur les mécanismes judiciaires et non judiciaires existants afin de tenir les criminels de guerre responsables de leurs actes. Pour soutenir cet effort, le PILPG, partenaire du Consortium, a conçu, avec des partenaires nationaux et internationaux, un programme visant à fournir une assistance technique aux organisations juridiques et aux avocats sri-lankais afin d'identifier, de préparer et de monter des dossiers de litiges stratégiques destinés à traiter les crimes liés au conflit au Sri Lanka. Le PILPG a planifié deux ateliers sur les litiges stratégiques à l'intention des avocats intéressés ou impliqués dans ce type de procédure, avec des offres pour fournir une assistance technique pour les affaires en cours. Les principaux résultats attendus du programme sont les suivants : (1) fournir des informations et des exemples pratiques de litiges stratégiques comparatifs impliquant la recherche de la responsabilisation pour les crimes internationaux ; et (2) fournir des informations et des exemples comparatifs pratiques de cas, réussis ou non, portés devant des tribunaux nationaux étrangers dans le cadre du principe de la compétence universelle.



2) අති අධිකාරීන්ගේ  
 කාලය හා කොන්දු යුක්තිය වර්ධනය වීම  
 යුතු අතර එය සියලු ජනවර්ගයන්ට  
 සමානව අප ජාතා සංවෘද්ධිය දිරිමත්  
 දැක්වීමට හරි ක්‍රියාත්මක වේ.

SriLankans living joyfully through Peace  
 non violence and equal Rights.

සාමය, සාමාජිකය, ප්‍රවීණතාව  
 සතුටින් ජීවත්වන සු ලාංඡනය

சமாதானம், சமயம், அகிலம்தர மந்திரம்  
 மகிழ்ச்சியுடன் வாழ்கின்ற இயற்கையர்

Les membres du Forum Vérité et Réconciliation du Sri Lanka partagent leurs aspirations anonymes pour leur pays en octobre 2019. Voici ce qu'ils ont déclaré : « Les Sri Lankais vivent heureux grâce à la paix, la non-violence et l'égalité des droits ».

Les effets attendus à court terme des ateliers étaient de renforcer la capacité des professionnels locaux à prendre en charge et à poursuivre des affaires de litiges stratégiques au Sri Lanka et dans le monde entier, grâce à des affaires de compétence universelle. L'objectif à long terme était de promouvoir une culture de défense stratégique parmi les avocats sri-lankais afin d'utiliser tous les canaux juridiques disponibles – tant internationaux que nationaux – pour traduire en justice les auteurs des atrocités liées à la guerre. Le premier atelier avait également pour but de mesurer l'intérêt et la capacité des avocats à coordonner les efforts pour identifier, lancer et soutenir des projets de litiges stratégiques au Sri Lanka. Afin de garantir une contribution nationale à sa planification, le PILPG a mené à bien des consultations dans le pays en novembre 2017, en rencontrant des juristes et les organisations de la société civile qui cherchent à obtenir la responsabilisation afin d'évaluer les besoins et les intérêts de la communauté juridique sri-lankaise pour poursuivre les litiges stratégiques. Les consultations ont révélé un nombre important d'avocats sri-lankais intéressés par l'acquisition de compétences et d'une expérience pratique en matière de litiges stratégiques dans les forums nationaux et internationaux. Exprimant une méfiance fondamentale à l'égard de la capacité et de l'engagement des tribunaux sri-lankais à obtenir une responsabilisation adéquate, les personnes consultées ont en outre indiqué qu'elles souhaitaient vivement comprendre comment obtenir justice dans des tribunaux nationaux étrangers en vertu du principe de la compétence universelle.

À la suite des consultations menées dans le pays, le PILPG s'est associé à une organisation locale de défense des droits de l'homme, le Trust pour le droit et la société (LST), pour planifier et exécuter la phase suivante du projet. Entre autres contributions, LST a identifié et invité<sup>17</sup> participants aux ateliers actifs dans des affaires de droits de l'homme dans tout le pays. Parmi eux, il y avait des représentants de 10 organisations de défense des droits de l'homme et six avocats indépendants ayant l'expérience des litiges d'intérêt public. Le premier atelier a eu lieu à Colombo en septembre 2018. En intégrant les apports de consultations locales, le PILPG a organisé des sessions sur : (1) les éléments essentiels de l'introduction d'un litige stratégique, y compris le choix d'un lieu, de l'objet de l'affaire et du client ; (2) des exemples de litiges stratégiques dans la pratique comparée des États concernant les crimes internationaux ; (3) les possibilités et les défis de la poursuite d'un litige stratégique devant les tribunaux sri-lankais ; et (4) une introduction à la responsabilisation dans les juridictions étrangères dans le cadre du principe de la compétence universelle.

Les séances ont été animées par deux consultants experts ayant l'expérience de l'élaboration et de l'engagement dans des affaires de litiges stratégiques civils et pénaux relatives aux crimes internationaux dans les Balkans. Lors de séances plénières informelles, les participants ont discuté avec les consultants des moyens de surmonter les défis spécifiques aux litiges stratégiques au Sri Lanka et ont proposé des idées sur le développement et la conception des dossiers. En plus des séances de formation, l'atelier comprenait un certain nombre de tables rondes interactives au cours desquelles les participants ont discuté des moyens d'appliquer et de coordonner les approches de litige stratégique dans le contexte sri-lankais. Immédiatement après l'atelier, un

certain nombre de participants ont exprimé leur intérêt à porter des affaires de litiges stratégiques. Un participant en particulier a déclaré qu'il « tenterait » une affaire de compétence universelle dans « un avenir proche » et un autre a prévu d'examiner la viabilité de porter une affaire devant des mécanismes et des forums internationaux sur des questions liées à la torture, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions. Les participants ont également identifié le travail en réseau comme l'un des principaux bénéfices de leur participation au premier atelier. En réponse à une enquête postérieure à l'atelier, un certain nombre de participants ont noté que leur lien avec des organisations partageant les mêmes idées et ayant des programmes similaires s'est considérablement renforcé suite à leur participation à la première session.

Des impacts supplémentaires ont été interrompus par les attaques terroristes du dimanche de Pâques d'avril 2019. Les initiatives précédentes visant à rétablir les liens entre les participants, à examiner la viabilité des affaires potentielles et à analyser le climat judiciaire en vue de litiges stratégiques ont été largement mises en veilleuse à la suite de la décision de reporter le deuxième atelier pour des raisons de sécurité. Le PILPG prévoit de relancer cette dynamique dès que la suspension du programme sera levée.

#### **Mise en commun des pratiques de médecine légale internationales concernant les personnes disparues**

Après près de trois décennies de guerre civile au Sri Lanka, des centaines de milliers de familles cherchent la vérité sur la disparition de leurs proches, avec plus de 60 000 personnes portées disparues. Les organisations de la société civile et les familles des disparus demandent des réponses, car l'incertitude de la disparition de leurs proches disparus est à la fois un traumatisme et un crime. Pour soutenir la recherche des disparus au Sri Lanka, le partenaire du Consortium, la FAFG, a invité dix organisations médico-légales sri-lankaises importantes, des OSC et des représentants des familles au Guatemala pendant dix jours pour à la fois assister directement à la recherche des disparus et pour apprendre d'experts expérimentés le fonctionnement et le succès d'une stratégie multidisciplinaire en matière de recherche et d'identification des disparus. En septembre 2017, la FAFG a montré ses bureaux, son laboratoire et ses processus à ces acteurs clés de la justice transitionnelle afin qu'ils puissent apprécier le travail de la FAFG et examiner sa pertinence dans le contexte du Sri Lanka. Les participants se sont mobilisés avec des présentations en immersion sur l'approche de médecine légale centrée sur la famille et ont assisté à des présentations complètes sur les disciplines scientifiques utilisées pour résoudre les cas, y compris l'enquête et la documentation sur les victimes, l'archéologie de médecine légale, l'anthropologie et la génétique. Ensemble, ces quatre approches constituent le processus multidisciplinaire d'identification des individus. Les discussions n'ont pas seulement porté sur les éléments de médecine légale, mais ont également exploré l'intégration et la participation des familles dans le processus, la manière dont les processus de responsabilisation pourraient être renforcés par des preuves de médecine légale et la possibilité d'appliquer des éléments spécifiques du travail de la FAFG dans les processus et mécanismes de justice transitionnelle du Sri Lanka. La FAFG a clairement souligné l'importance d'inclure les familles dans le processus.



Un membre de la TRC lors d'une formation de la GIJTR à Colombo

Pour ce faire, il faut les tenir informées et prendre le temps de leur expliquer le processus afin qu'elles aient confiance et comprennent que cela ne garantit pas que leur proche sera retrouvé, mais que c'est l'un des nombreux moyens dont elles disposent pour le rechercher activement. Les participants n'ont pas hésité à poser des questions et exprimer leurs préoccupations concernant l'approche de la FAFG. Cette occasion de discuter de la stratégie a permis de renforcer la compréhension et la confiance entre les participants dans la mise en œuvre de méthodes de médecine légale multidisciplinaires pour traiter la question des disparus. Dans l'ensemble, le renforcement des capacités et l'échange d'expériences ont permis d'étudier la façon dont les sciences de médecine légale peuvent contribuer à la recherche de la vérité et à la construction d'un processus de paix post-conflit durable au Sri Lanka, compte tenu des ressources nécessaires et d'un engagement à long terme.

Grâce à ce programme d'échange, les participants ont pu acquérir des outils, apprendre davantage sur la médecine légale et mettre en application certaines approches dans leur travail au Sri Lanka pour soutenir la recherche des disparus avec l'inclusion des familles des victimes. Deux des participants sont devenus commissaires de l'OMP et grâce à ce programme, ils ont pu mieux comprendre les besoins des familles des victimes dans la recherche à long terme de leurs proches, ainsi que le rôle que les familles peuvent jouer dans les processus de recherche de la vérité et de médecine légale dans le cadre d'une justice transitionnelle. Les efforts de médecine légale ne peuvent réussir qu'avec la confiance et la participation des familles et par conséquent, l'intégration des familles dans les activités de l'État a été encouragée par les commissaires. En outre, la documentation des témoignages et des histoires de vie des survivants ainsi que ceux des familles de disparus – une pratique dont les participants ont pris connaissance au cours de l'échange avec la FAFG – est considérée comme une initiative qui mérite d'être mise en œuvre au Sri Lanka pour renforcer l'autonomie des familles, préserver leurs témoignages et soutenir la compréhension de l'histoire.

Les principes et les procédures systématiques observés à la FAFG relatifs aux enquêtes sur les charniers présumés ont été mis en pratique à l'Institut de médecine légale du Sri Lanka et les méthodologies utilisées se sont améliorées. Il s'agit là de capacités essentielles pour la recherche des disparus et ces actions n'auraient pas eu lieu sans l'échange. Tous les participants à l'échange, même ceux ne participant pas activement à la recherche des disparus, ont été dotés de capacités leur permettant d'évaluer si les processus locaux respectent les normes de base et les bonnes pratiques. L'impact de cet échange continue à se faire sentir, poussant les participants à remettre en question ou à reconstruire le système existant, ce qui permet aux familles de continuer à avancer et de ne pas perdre espoir.

### **Recueil de données sur l'histoire orale par le Forum Vérité et Réconciliation**

Enfin, en identifiant le besoin de vérité au niveau local en l'absence d'un mécanisme formel de processus de vérité, l'ICSC – en collaboration avec son partenaire local et ses sites membres, l'Institut du développement social (ISD) et Herstories17 – a organisé une formation sur l'histoire orale avec vingt

sites de recherche de la vérité et de la réconciliation. Les membres du Forum de réconciliation (TRF) en octobre 2018. L'un des principaux résultats de l'approche durable et progressive du travail de la GIJTR au Sri Lanka a été la création du Forum Vérité et Réconciliation (TRF), une coalition d'ONG locales (avec environ 10 à 12 représentants par district), avec le soutien de responsables régionaux et de district, financé par la GIJTR et basé dans les locaux de l'une des organisations membres du TRF. Le TRF, contrairement à la majorité de la société civile au Sri Lanka, est multiethnique et multireligieux, et regroupe des membres de toutes les composantes de la population du Sri Lanka. Il est également diversifié dans la composition des groupes de la société civile qui le composent, certains étant très locaux et ancrés dans les communautés et d'autres ayant une forte présence régionale. Le TRF est volontairement décentralisé, avec un comité exécutif national (Exco) pour le diriger, mais les activités sont planifiées et organisées de manière indépendante au niveau local. Depuis sa création, le TRF a été déployé dans les 25 districts du Sri Lanka, ce qui représente peut-être le résultat le plus visible du projet à ce jour.

Dans le cadre de sa stratégie visant à fournir une formation durable aux membres du TRF afin qu'ils puissent s'engager dans tous les aspects du processus de justice transitionnelle, l'objectif de la formation en histoire orale était de fournir aux membres du TRF les compétences nécessaires pour mener des entretiens d'histoire orale ainsi que pour mieux comprendre le rôle de la commémoration dans la réalisation des objectifs de vérité, de justice et de réconciliation. En plus de tirer des enseignements de contextes tels que l'Irlande du Nord qui pourraient être adaptés et appliqués au Sri Lanka, les membres du TRF ont pu tester différents outils d'histoire orale, s'entraîner à faire des entretiens et aborder les règles d'éthique en matière de recueil d'histoires orales. L'interdiction des activités de commémoration dans le Nord



Une visite au Mémorial de Comalapa avec Carmen Cúmez, une des dirigeantes de l'association des veuves guatémaltèques CONAVIGUA pendant la formation de l'Académie de médecine légale en 2019 avec la Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala.

et l'Est en référence aux victimes des LTTE et le fait que le GoSL a rasé les tombes des LTTE peu après la guerre, signifie que de nombreuses familles tamoules n'ont pas d'espace pour se recueillir et pleurer leurs proches. C'est pourquoi le projet initial prévu pour les membres du TRF consistait à recueillir des récits d'histoire orale auprès des membres de la communauté et des familles dont un proche avait disparu ou était mort et qui disposaient d'informations sur les fosses communes au sein de leur communauté ou étaient au courant de l'existence de tombes locales qui ont été rasées. Pour les membres du TRF dans le Sud, il était prévu de documenter les récits des familles dont les proches appartenaient au JVP, un groupe d'insurgés cinghalais actif dans les années 1970 et 1980, et qui avaient été tués et enterrés dans des tombes non identifiées. Un des principaux arguments en faveur de ce projet est que de nombreux membres âgés de la communauté qui ont des souvenirs de ces tombes sont en train de disparaître rapidement, emportant leurs souvenirs avec eux. Cependant, au cours du premier atelier, il a paru évident aux partenaires du projet que ce sujet pouvait mettre en danger la sécurité des membres du TRF et que même en tant que groupe, les membres du TRF ne se faisaient pas suffisamment confiance pour partager leurs découvertes entre eux. En explorant d'autres thèmes, les membres du TRF ont décidé qu'ils allaient plutôt recueillir les récits des expériences des gens en relation avec la guerre et inclure les disparitions comme un élément distinct du recueil d'histoire orale.

En janvier 2019, le groupe s'est réuni à nouveau pour parler de certains des défis qu'il avait dû relever avec leur recueil d'histoire orale et identifier des stratégies – avec le soutien du formateur principal et de leurs pairs – pour surmonter les problèmes rencontrés. L'un des principaux défis que les membres du TRF ont relevé était leur incapacité à proposer des prestations concrètes telles qu'une aide financière aux membres de la communauté qui transmettaient leurs histoires. Ils ont cependant décidé de fournir des informations sur l'aide financière que le GoSL pouvait apporter, ainsi que des conseils sur l'assistance psychosociale, juridique et médicale à laquelle les personnes pouvaient accéder. La sécurité des participants, la surveillance permanente des forces de sécurité et les représailles en cas de saisie des récits ont également suscité des inquiétudes. Les membres du TRF ont décidé que le partenaire local serait chargé de stocker et de conserver les récits en toute sécurité. Enfin, les membres du TRF ont noté la lassitude des communautés à l'égard des récits et leur préoccupation quant au fait qu'aucun résultat concret n'a découlé des initiatives précédentes. Il a été conseillé aux membres du TRF de faire preuve d'honnêteté quant aux objectifs du projet pour bien gérer les attentes et de continuer à construire les relations qu'ils entretiennent au sein des communautés dans lesquelles ils travaillent afin d'assurer une confiance mutuelle. À ce jour, 150 témoignages d'histoire orale ont été recueillis.

Compte tenu de la nature hétérogène du TRF, les membres ont réussi à recueillir les histoires orales de toutes les grandes communautés – musulmanes, tamoules et cinghalaises. La plupart des récits concernaient des disparitions, bien qu'il soit intéressant de noter que les familles des militaires et des policiers se sont également portées volontaires pour partager leurs

expériences et ont été incluses. Plusieurs récits ont soulevé le besoin de réparations et c'est pourquoi les membres du TRF prévoient, avec l'autorisation des personnes interrogées, de partager certains de ces récits avec l'Office des réparations, qui est encore en phase de démarrage de ses activités, afin qu'il puisse utiliser les récits pour identifier les types de cas qui devraient être étudiés de manière plus approfondie. Dans la province de Sabragamuva, à la suite du recueil des histoires orales, les victimes ont formé un groupe appelé « l'Association des personnes disparues » pour défendre les familles des disparus.

Il était prévu d'utiliser certaines des histoires orales comme outils de plaidoyer, mais en janvier 2019, suite à la crise politique d'octobre 2018, le projet a été suspendu. Les attaques terroristes du dimanche de Pâques de 2019 au Sri Lanka et l'augmentation des tensions communautaires et ethniques qui ont suivi ont aggravé la situation sécuritaire et augmenté les préoccupations des partenaires locaux.

### 2.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS : SOUTENIR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

Un certain nombre d'enseignements ont été tirés du seul atelier sur les litiges stratégiques, comme le fait que l'augmentation de la fréquence des contacts et de l'interaction entre les acteurs de la société civile renforcera le développement de la confiance entre les partenaires, un point essentiel pour soutenir les efforts de collaboration. Le premier atelier a révélé que la méfiance et la rivalité entre les membres de la société civile sri-lankaise restent un obstacle important à l'élaboration de plans stratégiques efficaces en matière de litiges ; par exemple, certains participants étaient réticents à partager des informations sur leurs projets en cours ou à envisager des possibilités de travailler ensemble sur des projets futurs. Cette réticence a mis en évidence la fracture au sein de la société civile selon des clivages identitaires et des objectifs politiques différents, ainsi que l'environnement répressif dans lequel la société civile sri-lankaise opère. Les participants ont parlé de la surveillance constante de leurs activités par le gouvernement, ce qui montre que beaucoup préfèrent adopter une approche prudente et isolée de leur programmation.

Dans ce contexte, la combinaison de moyens visant à renforcer la confiance et à coordonner les acteurs juridiques nationaux avec une formation technique peut soutenir le développement des relations nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de litiges stratégiques. La création d'un espace pour des rencontres individuelles ou en petits groupes en parallèle d'une formation de plusieurs jours, ainsi que l'élaboration d'un calendrier et d'un cadre de communication entre les participants entre les conférences, peuvent contribuer à renforcer les liens entre les groupes et à améliorer la qualité de l'engagement pendant les sessions complètes d'atelier. Apporter ce type de soutien supplémentaire encouragera en fin de compte la coordination lorsque les participants testeront leurs nouvelles stratégies et compétences. Mener des consultations et des

évaluations continues avec les avocats et les OSC, tout au long de l'exécution du projet, peut également aider à identifier et à répondre aux intérêts et aux besoins en évolution. Au Sri Lanka, le climat politique et sécuritaire est en constante évolution. Ces incertitudes sous-jacentes nécessitent une évaluation et un ajustement continu de la stratégie, ce qui entraîne souvent le besoin de nouvelles connaissances et compétences. Une attention soutenue à l'évaluation des besoins grâce à des enquêtes et autres outils de retour d'information contribue à identifier et à prendre en compte ces changements afin de s'assurer que les participants reçoivent les informations et la formation nécessaires pour poursuivre leurs efforts de responsabilisation. En plus de prendre en compte les solutions nationales, les formations conçues pour traiter la question de la responsabilisation des crimes d'atrocité au Sri Lanka et dans d'autres contextes où les processus nationaux sont bloqués doivent également inclure des enquêtes approfondies sur l'utilisation des forums internationaux pour un impact maximal. À ce jour, les progrès en matière de responsabilisation au Sri Lanka sont limités par de profondes divisions politiques au sein de l'élite au pouvoir. Avec des opinions divergentes entre les hauts dirigeants sur la question de savoir si et dans quelle mesure le Sri Lanka doit poursuivre les criminels de guerre, peu d'efforts ont été déployés pour développer une stratégie globale de justice. En l'absence d'une voie juridique ou politique claire pour poursuivre les crimes d'atrocité au niveau national, les acteurs juridiques sri-lankais sont disposés à se tourner vers des instances de recours internationales bien établies dotées de mécanismes d'examen et de plainte, comme le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le Comité contre la torture (CAT), le Comité des droits de l'homme (ICCPR) et envisagent même la mise en place d'un Mécanisme international, impartial et indépendant (IIIM) pour le Sri Lanka. L'organisation de la société civile pour soumettre des plaintes bien documentées à ces types d'organes conventionnels ne permet qu'un faible impact direct sur le processus de responsabilisation, mais peut servir à amorcer une dynamique pour reconnaître et traiter les crimes d'atrocité commis pendant la guerre civile au Sri Lanka dans leur propre droit et dans le contexte des violations continues des droits de l'homme.

La clé du succès est de lier la planification des litiges stratégiques à des efforts plus larges de justice transitionnelle. Les commentaires reçus pendant et après le premier atelier ont révélé un intérêt marqué et un manque de capacités important en ce qui concerne le développement de campagnes de plaidoyer et de campagnes médiatiques en relation avec les initiatives de litiges stratégiques. Les participants avaient également une connaissance limitée des mécanismes non judiciaires disponibles pour soutenir les efforts de responsabilisation dans les forums internationaux. La réussite des plans de litiges stratégiques nécessite, entre autres, une prise en compte supplémentaire de ces outils. Développer une campagne pour la responsabilisation focalisée sur une histoire ou un ensemble défini de crimes d'atrocité et la poursuite de la responsabilisation pour ces crimes spécifiques à plusieurs niveaux (international, régional, national, communautaire) permettra d'éveiller les consciences et de relancer le processus de justice transitionnelle. Ce type de progrès ne peut être réalisé en utilisant uniquement les voies judiciaires. Il nécessite la coordination de multiples acteurs de la justice transitionnelle (victimes et familles, organisations de médecine légale, groupes

de défense, avocats, décideurs politiques, représentants des Nations unies) et en utilisant une variété de canaux (judiciaires, administratifs, médiatiques et législatifs). Seul ce type d'actions coordonnées, concertées et ciblées a la capacité de changer le discours général pour parvenir à la responsabilisation et à la justice au Sri Lanka.

En ce qui concerne le soutien à la recherche des disparus, la FAFG a constaté que malgré ses deux décennies de travail au Guatemala, chaque contexte est unique et qu'une partie seulement des stratégies utilisées au Guatemala seraient applicables au Sri Lanka. Ce que la FAFG a partagé, c'est sa propre expérience et sa stratégie multidisciplinaire complète, permettant ainsi aux participants du Sri Lanka d'adapter les éléments pertinents dans leur recherche et leur défense des disparus. Les enseignements les plus importants du travail de la FAFG au Guatemala sont que les familles méritent une attention particulière et l'inclusion dans tous les processus de justice transitionnelle, en particulier en ce qui concerne les disparus. Les familles et les OSC sont des acteurs clés dans ce processus et maintenant avec la création du Bureau des personnes disparues (OMP) au Sri Lanka, les participants à l'échange sont concrètement en mesure d'utiliser certains de leurs apprentissages pour s'assurer que les familles sont incluses, reconnues et impliquées dans ces mécanismes. Deux des participants à l'échange au Guatemala ont été nommés commissaires de l'OMP et nous espérons que ces expériences et l'exemple guatémaltèque éclaireront leur stratégie et l'inclusion des familles dans ce processus. Quelle que soit la stratégie adoptée, les OSC et l'OMP doivent avoir une relation de confiance avec les familles, car sans l'inclusion de ces dernières, il n'y a pas moyen de faire avancer la recherche des disparus. La recherche exige un effort soutenu à long terme et les Sri Lankais apprendront par la pratique quels éléments et quelles stratégies sont les mieux adaptés à leur contexte.

Enfin, les enseignements tirés de l'activité d'histoire orale soulignent que les initiateurs de projets doivent faire preuve de souplesse dans leur approche et leur mise en œuvre. Les besoins changent et évoluent, et dans des environnements instables où les OSC et les communautés locales sont vulnérables, la sécurité est essentielle. Les communautés doivent être sensibilisées aux bénéfices des processus de vérité et toute participation doit être volontaire, basée sur une bonne compréhension des objectifs et des limites de tels projets. L'information sur les services disponibles est un atout important pour les membres des communautés qui se trouvent en dehors des centres-villes et peut être une ressource que les documentalistes de l'histoire orale partagent avec les membres des communautés, qu'ils aient participé à la mise en place de programmes ou qu'ils aient choisi de ne pas le faire. Ceci est particulièrement important parce que dans les situations post-conflit où les processus de justice transitionnelle sont retardés et où il y a un afflux d'ONG internationales travaillant sur le terrain, il y a généralement un sentiment de lassitude parmi les survivants. Les survivants et les membres des communautés locales partagent leurs témoignages uniquement en échange de l'espoir de voir un jour la justice rendue. Lorsque la justice n'est pas rendue, les survivants sont déçus et peuvent se désengager de la recherche de la vérité et de la justice. Les documentalistes de l'histoire orale doivent créer

et gérer les attentes dès le début du projet et être conscients du risque de nouveaux traumatismes chez les survivants. Dans de tels cas, un réseau de référencement des prestataires de services est important pour garantir que les survivants reçoivent des conseils et d'autres services nécessaires dont ils peuvent avoir besoin.

## 2.4 CONCLUSIONS

Le Sri Lanka représente un contexte qui illustre les plus grands défis auxquels sont confrontés les processus de justice transitionnelle dans le monde. Ceux qui sont au cœur des violations historiques, tant au niveau du gouvernement que des forces de sécurité, conservent une influence suffisante pour bloquer les progrès significatifs vers la vérité, la justice et la responsabilisation. De plus, la situation reste très volatile, la situation politique pouvant encore évoluer rapidement au point que le processus de justice transitionnelle soit stoppé ou inversé. Au niveau local, les communautés restent méfiantes les unes envers les autres, comme l'ont démontré et renforcé les attaques à la bombe de Pâques contre les églises en avril 2019. Ces facteurs incitent les acteurs de la société civile à continuer à faire preuve de prudence, tant en ce qui concerne les activités qu'ils sont prêts à entreprendre que dans leurs relations mutuelles. Cela démontre que le soutien international aux OSC doit être très conscient à la fois de la fluidité de la situation et des préoccupations bien fondées de la société civile.

Dans un tel environnement, les initiatives visant à créer un mouvement national et représentatif de la société civile en faveur de la justice transitionnelle, tel que le TRF aspire à l'être, sont cruciales. Un tel mouvement communautaire peut créer une base solide pour les efforts de réconciliation au niveau local et servir de fondement à un plaidoyer national. Le TRF représente la traduction locale de la défense de la justice transitionnelle, à la fois en termes d'acteurs nationaux (plutôt qu'internationaux) qui dirigent le processus et établissent le programme et en termes d'activisme local indépendant et autonome dans tout le pays. Cela permet de relier le travail communautaire au-delà des clivages ethniques et religieux avec le plaidoyer national qui se déroule principalement dans la capitale. La GIJTR a constaté que la mise en place d'un mouvement durable à très long terme, condition requise pour que justice soit faite au Sri Lanka, exige de se concentrer non pas sur les impacts mesurables sur une base annuelle, mais sur la force et la profondeur du mouvement. Cela a des répercussions particulières sur l'évaluation de ces programmes, dont les résultats à court et moyen terme ne sont pas définis en termes d'impacts de la justice transitionnelle, mais en termes de qualité du développement organisationnel. Ce point est abordé plus en détail dans les conclusions de ce document.

Le soutien aux litiges stratégiques apporté par la GIJTR au Sri Lanka démontre l'importance potentielle de la scène internationale, notamment la pression en faveur de la responsabilisation judiciaire. Le processus de justice transitionnelle

sri-lankais a été amorcé par un processus international – la résolution des Nations unies – et compte tenu de l'enlèvement du processus et des menaces futures probables, il pourrait être nécessaire de le relancer par une autre intervention de ce type. Le litige stratégique, tant au Sri Lanka que par l'utilisation de la juridiction universelle, représente une voie pour les avocats sri-lankais de rendre visible sur la scène mondiale la réticence du GoSL à agir pour la responsabilisation.

Le partage de l'expérience des décennies de travail de la FAFG sur la résolution des cas de disparus a représenté une autre opportunité internationale pour la société civile sri-lankaise. Ces échanges, bien que coûteux et souvent décourageants sur le plan logistique, sont une voie d'apprentissage beaucoup plus efficace que la culture de l'atelier dans laquelle l'expérience mondiale est nécessairement réduite. Une telle approche représente également une alternative aux modèles traditionnels de transfert de connaissances dans la justice traditionnelle, dans lesquels les experts internationaux – invariablement de l'hémisphère nord – éduquent les activistes de l'hémisphère sud. En réalité, la plus grande expérience dans de nombreux domaines de la justice transitionnelle se trouve dans des régions telles que l'Amérique latine, et l'échange avec le Guatemala représente un exemple des échanges Sud-Sud qui devraient à l'avenir jouer un rôle plus important dans le transfert de connaissances dans ce domaine.

### Notes de bas de page du chapitre 2

<sup>12</sup> Avec la participation d'Andrea Czollner et de Fredy Peccerelli.

<sup>13</sup> "Sri Lankan Soldiers Accused of 'Criminal Acts' May Receive Amnesty," Tamil Guardian (15 avril 2019), disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.tamilguardian.com/content/sri-lankan-soldiers-accused-%E2%80%98criminal-acts%E2%80%99-may-receive-amnesty>; "Sri Lanka's Transitional Justice Process Will Be Firmly Grounded in the Constitution and the Domestic Legal Framework," ColomboPage (March 26, 2019), disponible en cliquant sur le lien suivant [http://www.colombopage.com/archive\\_19A/Mar26\\_1553618205CH.php](http://www.colombopage.com/archive_19A/Mar26_1553618205CH.php); "Ranil Claims to Have 'Preserved Sri Lanka's Sovereignty' at United Nations," Tamil Guardian (March 25, 2019), disponible en cliquant sur le lien suivant <https://www.tamilguardian.com/content/ranil-claims-have-%E2%80%98preserved-sri-lanka%E2%80%99s-sovereignty%E2%80%99-united-nations>

<sup>14</sup> Minelle Fernandez, "Sri Lanka's War: Victims Demand Justice for Rights Victims," Al Jazeera (May 18, 2019), disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.aljazeera.com/news/2019/05/sri-lanka-war-victims-demand-justice-rights-violations-190518102740165.html> ; Anjali Manivannan, "A Decade Without Justice for Sri Lanka's Tamils," The Diplomat (May 17, 2019), disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://thediplomat.com/2019/05/a-decade-without-justice-for-sri-lankas-tamils/>

<sup>15</sup> Consultez le site suivant <https://www.theguardian.com/world/2018/oct/29/sri-lankas-political-crisis-everything-you-need-to-know>

<sup>16</sup> <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/029/25/PDF/G1902925.pdf?OpenElement>

<sup>17</sup> Herstories (« féminhistoire ») est une archive des récits personnels des mères recueillis entre 2012-2013 au Sri Lanka. Ce projet, composé de 285 récits, tente de combler le vide dans la commémoration des expériences, du courage et de l'espoir des femmes dans le conflit. (voir <http://historicaldialogue.lk/link/herstories/>)



En 2018, le Comité de la Mémoire d'El Castillo, en Colombie, a travaillé avec les victimes et les familles de personnes disparues pour recueillir leurs histoires et créer des figurines personnalisées en mémoire des disparus.

## CHAPITRE 3. LIER LES PROCESSUS COMMUNAUTAIRES ET FORMELS POUR FAIRE PROGRESSER LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE EN COLOMBIE

Darío Colmenares Millán et Nancy Valdez

### 3.1 LE CONTEXTE EN COLOMBIE

Le conflit armé qui a secoué la Colombie pendant plus de 60 ans a été marqué par plusieurs tentatives de règlement du conflit. Celui-ci a commencé par un affrontement entre les deux plus grands partis politiques, les libéraux de l'opposition soutenus par les milices de guérilla et les conservateurs au gouvernement soutenus par les militaires et les paramilitaires. Le conflit initial a abouti à un accord de paix à la fin des années 50, les parties ayant convenu de se relayer au pouvoir. Mais ce processus n'a pas permis de désarmer et de démobiliser les guérillas des libéraux, qui se sont senties trahies par les élites du parti. Ces groupes armés se sont rapidement transformés en guérillas marxistes, sous l'influence de la Révolution cubaine des années 1960, la plus importante d'entre elles étant les FARC-EP (Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple). Dans les années 80, le gouvernement de Colombie (GoC) a conclu un accord avec les FARC, mais celui-ci a rapidement échoué avant le processus de démobilisation en raison de l'assassinat systématique de plus de 5 000 militants de gauche par des escadrons de la mort qui opéraient de manière indépendante, avec l'assentiment de l'État.

Au début des années 1990, le gouvernement a conclu un accord de paix avec plusieurs organisations de guérilla et en conséquence, une nouvelle constitution a été rédigée en 1992, accordant des droits aux secteurs traditionnellement exclus de la société et reconnaissant que la multitude de conflits était motivée par la pauvreté et l'exclusion à de multiples niveaux. Cependant, les groupes de guérilla, y compris les FARC, qui ne faisaient pas partie de l'accord, sont restés engagés dans la « lutte armée » et, dans de nombreux cas, ont continué à contrôler les territoires. Peu après et initialement encouragés par des décrets gouvernementaux légalisant les groupes de défense civile, des groupes paramilitaires liés à des partis politiques de droite et à de grands propriétaires terriens sont apparus. En dehors du contrôle des autorités de l'État, ils ont appliqué une stratégie d'assassinats systématiques

contre la population pour obtenir le contrôle du territoire. Alimenté par le trafic de drogue, le conflit est entré dans une spirale de violations flagrantes des droits de l'homme et des lois de la guerre par toutes les parties, notamment par des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires, des violences sexuelles et des meurtres de masse. Selon les chiffres officiels du Registre des victimes<sup>18</sup> et de l'Observatoire de la mémoire et des conflits<sup>19</sup>, le conflit a entraîné le déplacement interne de 7,5 millions de personnes de 1985 à 2018 et a provoqué plus de 215 000 décès depuis 1958, avec plus de 80 000 personnes disparues.

En septembre 2016, après quatre ans de pourparlers, le gouvernement et le plus grand groupe armé, les FARC, sont parvenus à un accord de paix comprenant des dispositions de justice transitionnelle obtenues sous la pression des groupes de victimes. Ces dispositions prévoient trois mécanismes de justice transitionnelle : une Juridiction spéciale pour la paix (Jurisdicción Especial para la Paz, JEP) pour une période de quinze ans, une Commission de vérité (Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad, la Convivencia y la No Repetición, CEV) pour une période de trois ans et l'Unité de recherche des personnes disparues (Unidad de Búsqueda de Personas dadas por Desaparecidas, UBPD) pour une période de vingt ans, assortie d'une possible extension. Bien que les termes de l'accord aient été rejetés par une majorité de 50,2 % lors d'un référendum en octobre 2016, une version amendée a été adoptée par le Congrès en novembre 2016. En avril 2017, le Congrès colombien a adopté l'Acte législatif n° 1 de 2017, qui a intégré le Système intégral de justice, de réparation et de non-répétition (Sistema Integral de Justicia, Reparación y No Repetición, qui comprend le JEP, le CEV et l'UBPD) dans la Constitution.

Dans l'attente d'une conclusion positive des négociations de paix, de juin à août 2016, les partenaires de la GIJTR ont mené une évaluation des besoins afin d'examiner la situation actuelle en ce qui concerne le recensement des victimes de disparitions forcées : les mécanismes proposés dans l'accord de paix ont donc été évalués afin de déterminer si ces mécanismes répondaient de manière adéquate aux besoins des victimes en matière de vérité, de justice et de réconciliation. L'évaluation a identifié la nécessité de renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) pour qu'elles puissent participer pleinement aux nouveaux mécanismes de justice transitionnelle. Il a également été relevé des lacunes dans la mise en œuvre du cadre juridique permettant de recenser les disparus en Colombie et notamment son incapacité à placer les familles des disparus au centre de la démarche sur cette problématique. En ce qui concerne le droit des victimes à connaître la vérité, l'évaluation a révélé que des attentes importantes avaient été créées autour de la future Commission de vérité, mais qu'il subsistait une méfiance généralisée à l'égard des institutions de l'État. Enfin, en ce qui concerne l'accès des mécanismes de justice transitionnelle aux données détenues par l'État, l'évaluation a constaté la nécessité de lever les contradictions entre la loi sur le libre accès à l'information publique et la loi sur le renseignement et le contre-espionnage.<sup>20</sup>

Dans ce contexte et en vue de préparer le début des opérations des mécanismes de justice transitionnelle, la GIJTR a développé un projet intitulé Soutenir la Vérité, la Justice et la Réconciliation en Colombie. Cela La première

phase du projet, étalée sur un an, comprenait trois volets visant à renforcer les mécanismes non judiciaires (la Commission de vérité et l'Unité de recherche) :

- une formation d'échange et de renforcement des capacités techniques pour les OSC travaillant sur les disparitions forcées afin de développer les compétences en techniques de médecine légale pour les non-spécialistes en médecine légale ;
- une table ronde avec les institutions de l'État et les spécialistes des archives locales et régionales pour élaborer des recommandations techniques pour renforcer l'accès des mécanismes de justice transitionnelle aux archives de l'État ; et
- un atelier de renforcement des capacités pour les communautés afin de développer des initiatives de vérité qui soutiennent les efforts de vérité, de justice et de réconciliation du gouvernement.

Malgré ces efforts, le conflit colombien est cependant loin d'être terminé. Dans une société colombienne très polarisée, la stabilité du processus de paix a été confrontée à de fréquents défis et la mise en œuvre des accords n'a pas toujours été aussi rapide et efficace que beaucoup l'espéraient. Au cours de la mise en œuvre de la première phase du projet, les organisations de victimes et les OSC ont fréquemment exprimé leurs préoccupations sur la volonté politique limitée de certains cercles au sein du gouvernement, des militaires et des dissidents de l'ancienne guérilla des FARC, ce qui rappelait les échecs passés, comme ce fut le cas après l'accord de paix de 1984.<sup>21</sup>

Dans ces circonstances, les mécanismes de justice transitionnelle ont pu largement compter sur le soutien politique et financier de la communauté internationale. En outre, les contraintes de temps nuisent à la mise en œuvre efficace des mécanismes, en particulier la Commission de vérité, qui a été mandatée pour une durée de trois ans à compter de novembre 2018.<sup>22</sup> Les mécanismes de justice transitionnelle et les organisations de la société civile sont conscients que la recherche de la vérité ne peut aboutir que si la Colombie retrouve le chemin d'une paix stable et durable.

### 3.2 DÉVELOPPER DES OUTILS POUR LA DOCUMENTATION ET LES PROCESSUS PARTICIPATIFS

Sous la direction de la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC), le projet a été mis en œuvre avec le soutien de la Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala (FAFG), partenaire de la GIJTR. Grâce à la participation de ces deux partenaires, la GIJTR a apporté au projet une vaste expertise dans des domaines clés pour soutenir la justice transitionnelle en Colombie en mettant l'accent sur des approches non judiciaires, notamment la médecine légale, le principe de la vérité, la documentation et les archives, l'engagement et la participation des communautés. L'objectif de la première phase d'un an du projet était de renforcer l'efficacité des mécanismes non judiciaires, à savoir la Commission de vérité et l'Unité de recherche, en



contribuant à leurs stratégies de participation et de documentation pendant leur phase de préparation avant les opérations.

En préparant ses stratégies de recherche, la Commission de vérité a dû mettre au point des procédures techniques pour accéder aux documents existants, de manière efficace, tant dans les archives du gouvernement que dans celles de la société civile. En outre, en complément de ses processus de recherche de la vérité, la Commission a dû développer des méthodologies pour impliquer les communautés dans leurs propres processus de vérité et de commémoration.

Pour l'Unité de recherche, les premiers besoins les plus urgents ont été d'approfondir leur expertise en matière de techniques de médecine légale, en ciblant à la fois l'Unité elle-même et les OSC travaillant avec les familles des disparus. À cet égard, l'expérience de la FAFG au Guatemala permettrait d'obtenir des informations utiles non seulement sur les questions de médecine légale, mais aussi sur les procédures à suivre pour travailler avec les familles, comme le soutien psychosocial et les protocoles de remise dans la dignité.

Le Consortium a cherché, par son travail en Colombie, à améliorer les politiques et les pratiques d'archivage, à soutenir les approches de processus de vérité basées sur les communautés et à améliorer la capacité technique des OSC travaillant sur les questions de disparition forcée par le partage d'expériences.

#### **Tables rondes d'experts sur les politiques et les meilleures pratiques en matière de gestion des archives**

En prévision de l'étape de documentation du processus de justice transitionnelle, la GIJTR a identifié la nécessité pour la Commission de vérité et l'Unité de recherche de développer des stratégies pour accéder à de grands volumes d'informations, tant au niveau des archives des institutions étatiques que de celles de la société civile.

En s'appuyant sur les expériences régionales de ses sites membres d'Amérique latine, l'ICSC a organisé deux tables rondes visant à apporter un éclairage et des approches concernant la préparation de stratégies pour les mécanismes de justice transitionnelle non judiciaire afin d'accéder à la documentation. La première table ronde s'est intéressée aux techniques et aux défis que doivent relever la Commission de vérité et l'Unité de recherche pour accéder aux informations contenues dans les archives gouvernementales, en accordant une attention particulière à l'accès aux dossiers classés, tandis que la seconde s'est concentrée sur les défis que pose le transfert d'informations des archives des OSC à la Commission de vérité.

En préparation de la première table ronde, deux documents de travail ont été commandés à des experts, dont l'un sur la cartographie des archives de sécurité colombiennes et l'autre sur les défis de la déclassification de l'information dans d'autres contextes post-conflit en Amérique latine. Des experts internationaux et locaux ont ensuite été invités à partager leurs expériences et discuter des recommandations avec la Commission de vérité et l'Unité de recherche. Parmi les organisations participantes figurent les Archives historiques de la police nationale du Guatemala, Mémoire Ouverte d'Argentine, les Archives de la sécurité nationale de l'Université George Washington, la

Commission internationale des jurés, les principales OSC colombiennes spécialisées dans les litiges relatifs aux droits de l'homme et les institutions gouvernementales colombiennes concernées, telles que les Archives nationales, le Centre national de la mémoire historique et les bureaux de l'inspecteur général des droits de l'homme et de l'inspecteur général des droits des victimes. Le directeur de l'Unité de recherche et le personnel de la Commission de vérité ont également participé à la table ronde. Enfin, un rapport contenant des recommandations a été élaboré, rassemblant les conseils techniques du groupe d'experts et les réactions des participants. Ce rapport a été transmis à la fois à l'Unité de recherche et à la Commission de vérité.

La deuxième table ronde a été mise en place en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (le HCDH de l'ONU). Elle s'est appuyée sur une cartographie des parties prenantes réalisée en 2017 par l'ICSC, l'ambassade des Pays-Bas, le HCDH et la Mission de soutien à la paix en Colombie de l'Organisation des États américains.

Un groupe d'organisations de victimes et d'OSC disposant d'une documentation pertinente a été sélectionné pour participer à la table ronde, avec un effort particulier pour inclure les organisations de minorités ethniques, régionales et de femmes, ainsi que les principales organisations de victimes. Les OSC régionales y ont participé à distance par vidéoconférence, en utilisant les installations du bureau local du HCDH.

Les participants ont été invités à partager leurs préoccupations et leurs expériences en matière de documentation des violations des droits de l'homme pour les processus de recherche de la vérité avec des spécialistes



Un atelier de sensibilisation communautaire et de processus de vérité avec des membres de la société civile à Bogotà, en Colombie, en juillet 2019.

internationaux de l'archivage. La réunion a eu lieu dans les locaux du HCDH à Bogotá, avec une connexion numérique pour la participation à distance de six bureaux régionaux du HCDH dans d'autres régions de Colombie. Au total, 40 OSC nationales et 20 OSC régionales ont participé à la table ronde. Des représentants de la Commission de vérité ont assisté à la réunion et ont eu l'occasion de partager des interrogations et de discuter des plans, des procédures et des méthodologies envisageables avec les organisations.<sup>23</sup>

## Résultats

Les tables rondes sur l'archivage ont eu un certain nombre de résultats :

- relever les défis techniques qui se posent aux mécanismes de justice transitionnelle pour accéder aux archives et utiliser le matériel qui y est accessible ;
- accroître l'expertise des experts locaux et leur permettre de prendre part aux débats sur l'accès aux archives ;
- soutenir le développement d'un réseau international autour des archives et de l'archivage, ainsi que l'établissement de liens entre les OSC colombiennes et la Commission de vérité.

La Commission de vérité et l'Unité de recherche ont toutes deux bénéficié des descriptions détaillées des experts internationaux sur les difficultés rencontrées au Guatemala, en Argentine et aux États-Unis pour accéder aux documents gouvernementaux classifiés. Bien que la Cour constitutionnelle colombienne ait soutenu la décision de la Cour d'accorder aux mécanismes de justice transitionnelle le plein accès à toutes les informations gouvernementales, y compris les dossiers classifiés, des difficultés subsistent. Il s'agit notamment de contraintes techniques, telles que la mise en place d'équipes de professionnels qualifiés et l'élaboration pour chaque archive d'un guide complet des types de documents, ainsi que de l'identification des hiérarchies institutionnelles et des flux d'information, d'autant plus que de nombreuses archives ne sont pas conformes aux formats standardisés. Plusieurs participants locaux qui étaient d'anciens membres de la Commission consultative spéciale sur le dévoilement des archives des services de renseignement et de contre-espionnage<sup>24</sup> ont eu l'occasion de partager ce qu'ils avaient appris sur les questions relatives à l'accès aux informations détenues dans les archives de l'État qui n'avaient pas été abordées précédemment.

Quelques mois après la tenue de la table ronde sur l'accès aux archives de l'État, le gouvernement a présenté un amendement constitutionnel limitant l'accès des mécanismes de justice transitionnelle aux dossiers gouvernementaux. Cela a suscité un débat public, avec la participation active des Nations Unies, des OSC spécialisées, de la Commission de vérité, des universités et des institutions gouvernementales. Plusieurs des participants à la table ronde des experts, y compris les membres de l'ICSC, ont été très impliqués dans l'élaboration des arguments contre l'interdiction. Finalement, l'initiative législative a été retirée au Congrès.

Plusieurs mois plus tard, juste avant le début de la deuxième phase du projet, la juridiction spéciale pour la paix (JEP) a convoqué un comité consultatif mixte, comprenant des institutions étatiques, des mécanismes de justice transitionnelle et des OSC spécialisées, pour préparer des recommandations sur l'accès aux archives de renseignement de l'ancien département de la sécurité (DAS). Le DAS a été dissous à la suite d'un scandale d'espionnage illégal de juges et de dirigeants de l'opposition. Plusieurs des membres nommés à ce comité consultatif ont participé à la table ronde sur l'accès aux dossiers gouvernementaux et a développé un réseau avec les experts internationaux qui y ont participé et ils ont pu utiliser ce soutien pour préparer des recommandations.

Les documents commandés et les recommandations du rapport final de la table ronde ont été bien accueillis par tous les participants. Dans plusieurs cas, les experts ont fourni des commentaires supplémentaires pour renforcer les recommandations. Le rapport contenant une analyse spécialisée et des recommandations techniques a ensuite été présenté à la Commission vérité et à l'Unité de recherche à temps pour être pris en compte dans le processus de configuration de leur méthodologie de travail.<sup>25</sup>

En outre, la Commission de vérité a développé des relations de travail et a signé des accords avec des institutions représentées par des experts invités, telles que Mémoire Ouverte et les Archives nationales de sécurité.

Les OSC et les organisations de victimes ont considéré la consultation ouverte autour de la documentation de la société civile comme une occasion d'établir un accès rapide et direct à la Commission de vérité. Pour beaucoup, c'était la première occasion de se rencontrer et d'avoir un dialogue direct avec la Commission. Cela a créé de nouvelles opportunités pour le processus de planification stratégique de la Commission, puisque les représentants de



Lucía González Duque, commissaire nationale pour la vérité, la coexistence et la non-répétition en Colombie, s'adressant à des organisations de la société civile sur les processus de vérité communautaire en 2018.

la Commission ont pu recueillir les contributions directes des OSC en vue du processus de « cartographie des sources de documentation » qu'ils préparaient dans tout le pays.<sup>26</sup> La consultation ouverte avec les OSC a également révélé la nécessité d'une évaluation d'experts sur la documentation des OSC, car de nombreuses organisations n'ont qu'un niveau modéré de systématisation et il était difficile de déterminer à l'avance si la documentation allait être disponible au moment et sous la forme où la Commission de vérité pourrait en avoir besoin. Plusieurs organisations préparant leur participation aux mécanismes de justice transitionnelle en étaient au début de la mise en place de leur documentation. Le dialogue initial facilité par la table ronde leur a permis de comprendre qu'elles devraient développer leurs propres priorités de systématisation pour se concentrer sur des ensembles d'informations sélectionnés, puisque le calendrier de la Commission de vérité est trop court pour permettre la préparation et le partage de toutes les informations pertinentes.

Plusieurs des tâches en suspens sont en cours d'exécution dans la phase deux du projet, qui comprend une évaluation des besoins en matière de documentation des OSC, des formations de renforcement des capacités et la préparation d'un plan d'action pour une mise en œuvre immédiate.

### Enseignements tirés

La table ronde d'experts sur l'accès aux archives de l'État a produit un ensemble unifié de recommandations et a identifié certains défis immédiats. En premier lieu, il convient que la Commission de vérité et l'Unité de recherche



Des représentants d'organisations de la société civile en Colombie travaillant ensemble lors d'un atelier de renforcement des capacités en matière de justice transitionnelle en 2019.

établissent des priorités aussi rapidement que possible, afin de déterminer les archives susceptibles de contenir les informations les plus pertinentes et au sein de celles-ci, les types de documents qui nécessitent une révision et des recherches particulières. Les Archives générales nationales ont offert leur soutien dans cette tâche. Toutefois, pour assurer et mettre en œuvre les accords correspondants, il faudra un effort institutionnel au sein de la Commission de vérité et de l'Unité de recherche.

Pour un accès efficace aux informations classifiées, la Commission de vérité et l'Unité de recherche devraient former des équipes interdisciplinaires comprenant des professionnels des sciences sociales ayant une expérience de la recherche en matière d'archives et des archivistes issus à la fois des mécanismes de justice transitionnelle et de l'institution publique concernée ayant des informations classifiées. Comme cet effort institutionnel nécessiterait beaucoup de ressources humaines, pour éviter les doubles emplois, la Commission de vérité et l'Unité de recherche devraient travailler ensemble et très probablement en coordination avec la Juridiction spéciale pour la paix. Des équipes interdisciplinaires similaires pourraient également travailler dans des services d'archives officielles non classifiées. Dans le cas des documents classifiés, il est nécessaire de mettre en place un comité consultatif composé d'experts nationaux et internationaux pour guider le catalogage et la recherche. L'un des principaux risques est que l'urgence de la mise en place de ces équipes d'archivistes pourrait facilement être négligée au début du processus en raison des multiples priorités et du vaste mandat de la Commission. Une mise en place tardive des équipes d'archivage pourrait rendre leurs résultats inutilisables pendant la courte durée de vie de la Commission de vérité.

La table ronde de consultation ouverte a donné un premier aperçu des défis à relever pour rendre la documentation des archives des OSC disponible pour l'équipe de recherche de la Commission de vérité. Les archives des OSC contiennent de grandes quantités d'informations, mais la plupart d'entre elles ne sont pas correctement organisées ou numérisées, en particulier dans les territoires éloignés des centres régionaux. Un processus de classification, d'organisation et de catalogage approfondi pour de nombreuses archives pertinentes des OSC nécessiterait un travail intensif et des ressources pendant une période prolongée, bien au-delà de la durée de vie de la Commission de vérité. Par conséquent, un plan d'action d'urgence portant sur des lots de documents ciblés dans un nombre restreint d'archives doit être mis en œuvre à court terme, conformément aux priorités de recherche de la Commission de vérité. Toutefois, il est impossible de déterminer le coût et la priorité d'une telle entreprise sans une évaluation des besoins des experts sur un nombre limité d'archives des OSC, y compris les archives papier, électroniques et orales.

À cette fin, l'expérience des organisations régionales d'Amérique latine dans la préparation des archives des OSC pour la recherche des commissions de vérité est très précieuse et a été intégrée dans une évaluation des besoins pour la deuxième phase du projet.

### 3.3 FORMATION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LIÉES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ ET AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES

Au cours de la dernière décennie, encouragée par la loi sur les victimes<sup>27</sup> et soutenue par le Centre national de la mémoire historique, de nombreuses initiatives de commémoration et de mémoire historique ont été développées à travers la Colombie. Cependant, la Commission de vérité est maintenant à la recherche d'initiatives où les communautés franchissent une étape supplémentaire et incluent des processus de vérité dans le processus de commémoration. Pour un observateur extérieur, le résultat peut sembler très similaire, car les deux types d'initiatives tentent de sensibiliser le public à la gestion d'un passé traumatisant. Mais la principale différence réside dans le dispositif, car les processus de vérité exigent des recherches, la collecte de témoignages de membres de la communauté et la vérification des faits.

Suite à la demande de la Commission de vérité de motiver les communautés à développer leurs propres approches de processus de vérité au niveau local, l'ICSC a développé une méthodologie pour tirer parti de l'expérience de ses membres latino-américains. En cherchant à encourager les communautés à développer leurs propres processus de vérité en parallèle de ceux qui sont directement soutenus par la Commission de vérité, l'ICSC a ensuite élaboré une boîte à outils méthodologique dérivée de la mise en œuvre de sept projets ruraux visant à faire participer les communautés à des activités de processus de vérité. Sept communautés colombiennes ont été sélectionnées pour faire partie du programme, selon des critères visant à inclure des participants en provenance de diverses régions, avec une priorité particulière accordée aux organisations autochtones, paysannes et afro-colombiennes.

Ces organisations communautaires ont ensuite été sensibilisées aux expériences régionales en matière d'éducation communautaire et de commémoration participative des sites membres de l'ICSC, à savoir le Musée de la Mémoire et des Droits de l'Homme (Chili) et le Mouvement Citoyen pour la non-répétition (Pérou), ainsi qu'aux expériences locales colombiennes. Cela a entraîné le développement de sept projets communautaires basés sur des activités locales liées aux processus de vérité et une gamme de produits issus de ces projets visant à sensibiliser le public aux violations des droits de l'homme dans ces communautés.

Deux membres de chaque communauté ont été invités à participer à l'atelier, où ils ont eu l'occasion de faire part de leurs expériences et de discuter avec les autres. Les participants ont ensuite été aidés à élaborer un projet, comprenant un calendrier et un budget, axé sur les besoins de leur communauté. Après l'atelier, les communautés ont reçu un soutien financier et technique pour mener à bien leurs projets participatifs pendant trois mois et se sont finalement réunies à nouveau pour discuter des résultats, des défis, de la durabilité et des enseignements tirés. Les résultats ont ensuite été utilisés pour construire une boîte à outils pour aider d'autres personnes à développer des initiatives participatives pour l'établissement de la vérité dans les sociétés post-



Lucía González Duque s'adressant à des représentants de la société civile en 2019.

conflit. Cette ressource a été ajoutée au site web de l'ICSC et a été partagée sur les réseaux sociaux<sup>28</sup>, et a également été utilisée comme matériel de référence par les bureaux régionaux de la Commission de vérité qui couvrent les régions où vivent la plupart des communautés touchées par le conflit.

#### Résultats

Les organisations locales participantes ont pu mettre en œuvre des projets communautaires de processus de vérité totalement autonomes. Dans plusieurs cas, les membres de la communauté ont d'abord été réticents à participer pour des raisons de sécurité, ou par manque de confiance dans la capacité de la communauté à atteindre un résultat pertinent. Cependant, lorsque les communautés ont réalisé qu'il existait de nombreuses façons de rendre les témoignages anonymes sans compromettre le résultat final et le fait que les produits pourraient avoir un impact très important sur la sensibilisation, de nombreuses personnes sceptiques au sein de la communauté ont changé

d'avis et ont demandé à pouvoir participer au projet. Cela a été le cas avec les « Figurines de mémoire », un projet dans lequel des groupes communautaires se sont réunis pour fabriquer des figurines de chiffon représentant un membre de la famille disparu et ont enregistré un témoignage sur un lecteur audio à l'intérieur de la figurine.

Dans deux cas, le projet a permis de réactiver des centres culturels et des musées préexistants faisant référence à la mémoire historique. Dans un autre cas, une maison communautaire est devenue un point de repère du village et a commencé à recevoir des visites des villes voisines. Dans la plupart des cas, ces projets communautaires, bien qu'étant des activités à court terme, ont déclenché un processus de gestion d'un passé traumatisant au sein de la communauté, générant un dialogue et reconstruisant les liens de solidarité. Dans la plupart des communautés, les survivants et les familles qui ont participé au processus ont exprimé pour la première fois un réel sentiment de guérison, après avoir développé leur capacité à partager leur histoire et à obtenir une reconnaissance sociale, au moins dans un cadre restreint.

Les initiatives communautaires de vérité mises en œuvre dans le cadre du projet ont joué un rôle important dans la rupture d'un « code de silence » qui avait été imposé par le conflit armé et que les communautés n'avaient pas pu remettre en cause, malgré le changement de contexte. L'un des effets positifs



Les partenaires de la GIJTR rencontrent les membres de la Commission nationale colombienne pour la vérité et la justice transitionnelle afin de mettre en commun et d'échanger des stratégies de sensibilisation des communautés à Bogota, en juillet 2019.

a été que les communautés voisines, constatant l'impact de ces actions, ont souhaité mettre en œuvre des projets similaires. Cependant, dans certains cas, les communautés participantes n'ont pas constaté l'arrêt du conflit sur leur territoire et continuent de faire face à des difficultés.

La Commission de vérité a accordé une grande importance à la boîte à outils qui a été un élément clé du projet et a immédiatement commencé à l'utiliser comme ressource pour ses bureaux régionaux (appelés les Maisons de la vérité). En outre, l'ICSC est en pourparlers avec la Commission et les partenaires locaux du projet sur la possibilité de concevoir des expositions itinérantes avec le matériel produit dans les projets communautaires qui pourraient être présentées dans tout le pays à travers toutes ces « Maisons de la vérité » régionales. La méthodologie élaborée sur la base de la vaste expérience de l'ICSC en matière de commémoration participative et de processus de vérité communautaire a fourni à la Commission de vérité des outils stratégiques pour se rapprocher des communautés et renforcer les liens de confiance avec elles. Au-delà de la Colombie, certains des projets communautaires ont un grand potentiel. L'ICSC a partagé ces expériences avec des organisations de défense dans d'autres contextes et a constaté un intérêt particulier pour les techniques d'anonymisation, ainsi que pour le développement de projets similaires.

Le développement de projets de vérité au niveau communautaire a montré comment de tels processus peuvent déclencher la participation de la communauté à différents niveaux, en encourageant le partage d'histoires entre les communautés marginalisées, en donnant un sentiment de guérison aux participants, en sensibilisant le public et en promouvant une reconnaissance préalable, les préparant ainsi à un processus de vérité plus formel.

### Enseignements tirés

Les initiatives de processus de vérité dans les communautés qui ont été développées dans le cadre de ce projet ont dû faire face à plusieurs défis. Dans le contexte instable de l'après-conflit en Colombie, les communautés des régions périphériques ne trouvent pas toujours les conditions adéquates pour développer des initiatives de processus de vérité. Cependant, l'instauration d'une paix durable exige la mise en œuvre réussie de mécanismes qui sensibiliseront le public aux violations des droits de l'homme commises dans le passé et ouvriront la voie à la non-répétition. Cela commence au niveau local, avec une prise de conscience au sein de la communauté ayant été le théâtre d'abus et en incitant les gens à développer des stratégies locales pour éviter la répétition de la violence.

Bien que la volonté politique du gouvernement colombien de mettre en œuvre l'accord de paix reste limitée, pratiquement toutes les OSC participant au projet ont accepté de soutenir la Commission de vérité, l'Unité de recherche et la Juridiction spéciale pour la paix. Bien que jusqu'à récemment le Centre national de la mémoire historique encourageait les communautés à s'engager dans des initiatives de mémoire historique, la Commission de vérité souligne maintenant l'importance d'aller plus loin et de développer des initiatives

de processus de vérité par lesquelles les membres de la communauté, notamment les institutions, peuvent partager des informations.

Bien qu'une telle approche pose des problèmes de sécurité potentiels pour



Le Comité de la mémoire d'El Castillo coud et crée des figurines qui relatent l'histoire de personnes disparues.

les communautés qui sortent d'un conflit ou qui sont encore en proie à un conflit dans leur région, le projet a partagé de nombreux moyens innovants pour anonymiser les témoignages afin de garantir la sécurité de ceux qui ont fourni des informations. Dans quelques cas complexes, la réticence initiale de la communauté à participer à des activités de processus de vérité a évolué en un environnement plus collaboratif quand les organisateurs ont partagé les premiers résultats. Les premiers résultats peuvent jouer un rôle très important pour encourager la participation.

Les difficultés de mise en œuvre ont notamment porté sur des questions de sécurité locale, des problèmes de communication dans les territoires périphériques en raison d'une mauvaise connexion Internet et d'un mauvais service téléphonique, ainsi qu'un processus de consultation et d'approbation retardé par les communautés des régions éloignées ayant des difficultés de transport et de communication. En outre, un suivi efficace était difficile et la vérification de la mise en œuvre des projets était souvent compliquée. Cependant, le fait de faire face aux problématiques de ces régions éloignées, aux conditions difficiles, représente une lacune importante dans la pratique de la justice transitionnelle et, par conséquent, tout progrès réalisé en matière de processus de vérité dans ces régions représente un impact précieux.

Seuls les habitants locaux savent ce qui sera réellement efficace dans leur communauté et cela s'est vu dans la diversité des approches adoptées. Il s'agit notamment de l'utilisation de chants traditionnels, de la participation des personnes respectées dans la communauté, du soutien psychosocial des cercles de femmes et l'utilisation de l'artisanat et des formes d'art populaire, entre autres. En ce sens, un enseignement important est que les initiatives les plus efficaces sont le résultat d'activités participatives impliquant largement la communauté, avec une dépendance minimale vis-à-vis des ressources ou des technologies externes.

Échange et renforcement des capacités techniques pour les OSC travaillant sur les questions de disparition forcée

La Fondation d'Anthropologie de Médecine Légale du Guatemala (FAFG), partenaire du Consortium de la GIJTR et OSC avec une très grande expérience en médecine légale dans le contexte guatémaltèque, a proposé un atelier avec les OSC pour partager son expérience afin de renforcer les capacités en matière de médecine légale en Colombie et de les sensibiliser à l'utilisation des techniques de médecine légale dans la recherche et l'identification des disparus. Comme le montre l'expérience de la FAFG, le fait de fournir aux OSC une meilleure compréhension des processus de médecine légale, dans un cadre qui inclut les familles des disparus, leur permet de devenir des promoteurs efficaces pour la documentation, l'enquête et l'identification des disparus en Colombie en utilisant une telle approche. En tant que représentants des familles de disparus, les OSC sont des acteurs importants dans toute stratégie développée par les institutions de l'État pour faire face aux disparitions forcées.

Sur la base de son expérience antérieure en Colombie, la FAFG a pris contact avec des OSC dont le travail est axé sur les disparitions au sein du long conflit

colombien. Une première visite a été effectuée pour présenter le concept du projet et les activités aux OSC, ainsi que l'Unité de recherche et le Groupe de travail sur les personnes disparues de Colombie, une table ronde représentant plus de 280 OSC. La FAFG a ensuite accueilli et animé un atelier de dix jours au Guatemala avec 15 participants issus des OSC les plus pertinentes, spécialisées dans la recherche des personnes disparues en Colombie notamment des associations de familles, des OSC représentant les familles en justice, des centres de documentation et des ONG de défense des droits de l'homme soutenant les familles.<sup>29</sup> La formation a réuni des exposés didactiques sur la documentation, les techniques de médecine légale et le soutien psychosocial avec des sessions pratiques telles que formation au laboratoire de génétique, visites sur le terrain des sites d'exhumation, méthodologies pour les entretiens ante mortem, procédures de collecte d'échantillons, partage d'expériences avec les familles et inclusion des parents dans les enquêtes. La formation comprenait également des visites aux sites de mémoire et aux archives des droits de l'homme pour une introduction plus approfondie au contexte guatémaltèque, y compris l'engagement avec les familles et les OSC.

Quelques mois après l'atelier au Guatemala, un atelier de suivi a eu lieu à Bogotá pour discuter avec les participants de la manière dont la compréhension approfondie de la médecine légale acquise au Guatemala a été mise en œuvre dans leurs organisations, et comment ils pourraient développer des stratégies pour une coordination efficace avec l'Unité de recherche. Comme ultime activité de suivi, la FAFG a visité les locaux de certaines des organisations pour une vérification et un suivi plus détaillés des résultats, ainsi qu'une meilleure compréhension des défis et des lacunes spécifiques à la région.

### Résultat

La formation au Guatemala a donné aux OSC participantes la confiance et la compréhension nécessaires pour défendre efficacement les intérêts des disparus, et enquêter et participer à leur recherche aux côtés des familles et de l'Unité de recherche. Lors de l'atelier de suivi à Bogotá, les organisations ont expliqué qu'en raison de l'atelier d'immersion au Guatemala, elles : (1) ont appris à connaître l'expérience du Guatemala et l'utilisation des sciences de médecine légale ; (2) ont compris l'application des sciences de médecine légale dans la recherche des disparus ; (3) ont appris comment intégrer des éléments de l'échange dans leur travail quotidien ; et (4) ont pu amorcer la mise en pratique de ces connaissances dans la recherche des disparus. Les participants ont indiqué qu'ils avaient créé et mis en œuvre des plans régionaux pour la recherche des disparus, sur la base de leur expérience au Guatemala et défini un plan de travail pour mieux influencer l'Unité de recherche. Une compréhension plus solide des processus de médecine légale a renforcé leur participation au contrôle public des actions institutionnelles, au recueil d'échantillons de données ante mortem et à la préparation de rapports d'experts.

Le projet a créé de nouveaux canaux de communication avec les autorités de l'État pour les OSC et, en utilisant les connaissances reçues lors de l'atelier,

les OSC ont pu entamer un dialogue plus technique. Cela leur a permis de demander au gouvernement d'intervenir dans le développement de stratégies adaptées à la culture, en tenant particulièrement compte des besoins des communautés ethniques et régionales, et d'élargir la collecte d'échantillons de référence afin d'accroître les possibilités d'identification.

À leur retour en Colombie après l'atelier du Guatemala, les participants ont été invités à partager leurs connaissances avec leurs organisations afin de diffuser de nouvelles compétences. Cela a également permis d'améliorer le travail éducatif avec les communautés et les familles, étant donné que les OSC ont une meilleure compréhension du processus diversifié et multidisciplinaire de recherche des disparus. L'importance de la conservation et de la protection des archives était considérée comme un élément central pour la clarification des cas de disparition et les objectifs de la mémoire historique. Les OSC participantes ont appris à mieux protéger les archives et à mettre en place une sécurité efficace dans le traitement et le stockage des informations.

L'approche d'immersion consistant à emmener les participants au Guatemala, loin de leur contexte quotidien, leur permettant de se concentrer davantage sur la formation et le contact direct avec des spécialistes, a offert l'avantage supplémentaire de renforcer la collaboration entre les OSC participantes. Ils ont pu partager leurs points de vue sur le rôle de l'Unité de recherche et sur la manière dont les OSC peuvent la soutenir à la fois dans son rôle politique et dans son travail pour répondre les besoins des familles de disparus.



Les visiteurs d'une exposition itinérante à El Castillo écoutent les histoires des familles enregistrées à l'aide de figurines pour rendre hommage à leurs proches disparus.

## Enseignements tirés

L'expérience guatémaltèque du processus de paix et sa mise en œuvre offrent un aperçu précieux du contexte colombien, surtout si l'on considère que la Commission de vérité et l'Unité de recherche sont confrontées à des défis similaires à ceux qui ont été observés au Guatemala. Lorsque l'appel à candidatures pour le programme de formation proposé par la FAFG a été diffusé pour la première fois, de nombreuses organisations ont exprimé leur intérêt pour y participer.

Il y a un manque visible de communication entre l'État et les familles des disparus autour du processus de recherche. Les attentes vis-à-vis de l'Unité de recherche sont élevées et la déception peut facilement croître si les familles se sentent exclues des mécanismes et stratégies actuels. Les familles, les survivants et les victimes s'attendent à ce que les accords de paix rationalisent le processus de recherche et offrent des possibilités de participation, en particulier aux groupes marginalisés et plus vulnérables. S'il reste à l'État la possibilité de regagner la confiance des familles en faisant avancer le processus, cette possibilité reste fragile à la lumière de la situation politique actuelle.

Au cours de l'atelier du Guatemala, il était important de s'assurer que les participants se sentent en sécurité et qu'ils aient la possibilité de parler de leur cas. La qualité de l'échange était due en grande partie à la diversité des origines et des lieux d'origine des personnes présentes : certaines avaient travaillé pendant de nombreuses années avec les familles, tandis que d'autres étaient des avocats. Cependant, la diversité des organisations a également créé des défis en raison de perspectives divergentes, mais celles-ci sont rapidement devenues des opportunités permettant une meilleure compréhension d'un contexte complexe et à plusieurs facettes. En mettant l'accent sur le partage des expériences de la FAFG et de ses organisations partenaires, les positions divergentes ont permis de mieux comprendre la complexité de ce travail. Lors de la réunion de suivi à Bogota, le groupe s'est montré plus cohérent dans sa compréhension de la recherche des disparus, de l'utilisation des sciences de médecine légale multidisciplinaires et de l'intégration et de la participation des familles des victimes.

En raison de l'important impact engendré par leur expérience au Guatemala, de nombreuses organisations ont demandé à la FAFG d'effectuer des visites spécifiques dans les régions périphériques, culturellement diverses et contrastées de la Colombie, où elles travaillaient, afin de partager davantage leur expérience avec les organisations, les communautés et les familles et de contribuer au processus local colombien, surtout à un moment où les attentes des familles se sont accrues avec la création de l'Unité de recherche.

Les OSC et les familles ont décrit l'atelier de médecine légale comme une occasion unique car, pendant le processus de recherche, de récupération et d'identification des disparus, elles ont été dans le passé isolées et n'ont reçu que peu d'informations. Par exemple, bien que l'Institut national de médecine légale et de sciences médico-légales (Instituto Nacional de Medicina Legal y Ciencias Forenses, INMLCF) et le ministère public (Fiscalía General de la Nación, FGN) travaillent sur des dossiers en lien avec le conflit, ils n'ont pas établi de

canaux de communication avec les familles et leurs organisations de soutien. Mais grâce à leur compréhension des techniques de médecine légale et de l'approche multidisciplinaire de la recherche des disparus, les OSC participantes ont renforcé leurs capacités à contribuer pleinement à l'enquête et à la clarification des disparitions et à soutenir les familles de manière plus efficace.

## 3.4

### CONCLUSIONS

L'intervention de la GIJTR en Colombie représente un exemple de la double approche du projet : soutenir les mécanismes formels pour améliorer leurs performances et appuyer les approches informelles encadrées par la société civile pour compléter le processus officiel. Cela a commencé par un processus d'évaluation des besoins qui a identifié à la fois la faiblesse du cadre juridique et la nécessité de renforcer les capacités des OSC pour qu'elles puissent participer efficacement au processus de justice transitionnelle. La GIJTR est apprécié à la fois par les OSC et les mécanismes de justice transitionnelle car il comble les lacunes dans la mise en œuvre du système de justice transitionnelle. Les commissaires de vérité et le directeur de l'Unité de recherche ont publiquement salué le travail du Consortium et ont demandé à plusieurs reprises un soutien supplémentaire aux partenaires du Consortium.

Tant les mécanismes non judiciaires de justice transitionnelle, la Commission de vérité et l'Unité de recherche, que la société civile colombienne ont bénéficié de l'approche structurée de la GIJTR pour réunir l'expertise locale et internationale afin de renforcer les capacités des principaux acteurs du processus de justice transitionnelle colombien. Malgré une volonté politique limitée dans certains secteurs influents au niveau du gouvernement et une société très polarisée, la justice transitionnelle en Colombie a le potentiel de créer à terme l'élan nécessaire pour soutenir le processus de paix.

Grâce à son approche holistique, la GIJTR a pu fournir un soutien expert soutenu et ciblé pour renforcer la capacité de la société civile à participer de manière efficace aux mécanismes non judiciaires. L'ICSC et la FAFG ont développé avec succès des modalités de travail avec les mécanismes formels ainsi qu'avec certaines des OSC les plus pertinentes pour une mise en œuvre réussie de l'accord de paix en répondant aux besoins des victimes dans plusieurs domaines critiques :

- Malgré le soutien politique et financier de la communauté internationale, peu d'attention a été accordée au renforcement des stratégies de documentation.
- l'approche unique de l'ICSC a rempli une lacune importante, en apportant des conseils d'experts pour aider la Commission de vérité, l'Unité de recherche et les OSC à préparer leurs stratégies de documentation pour la clarification de la vérité sur un conflit de longue durée ;
- l'ICSC a facilité une relation de travail productive entre les OSC et les mécanismes de justice transitionnelle dans le domaine de la documentation ;

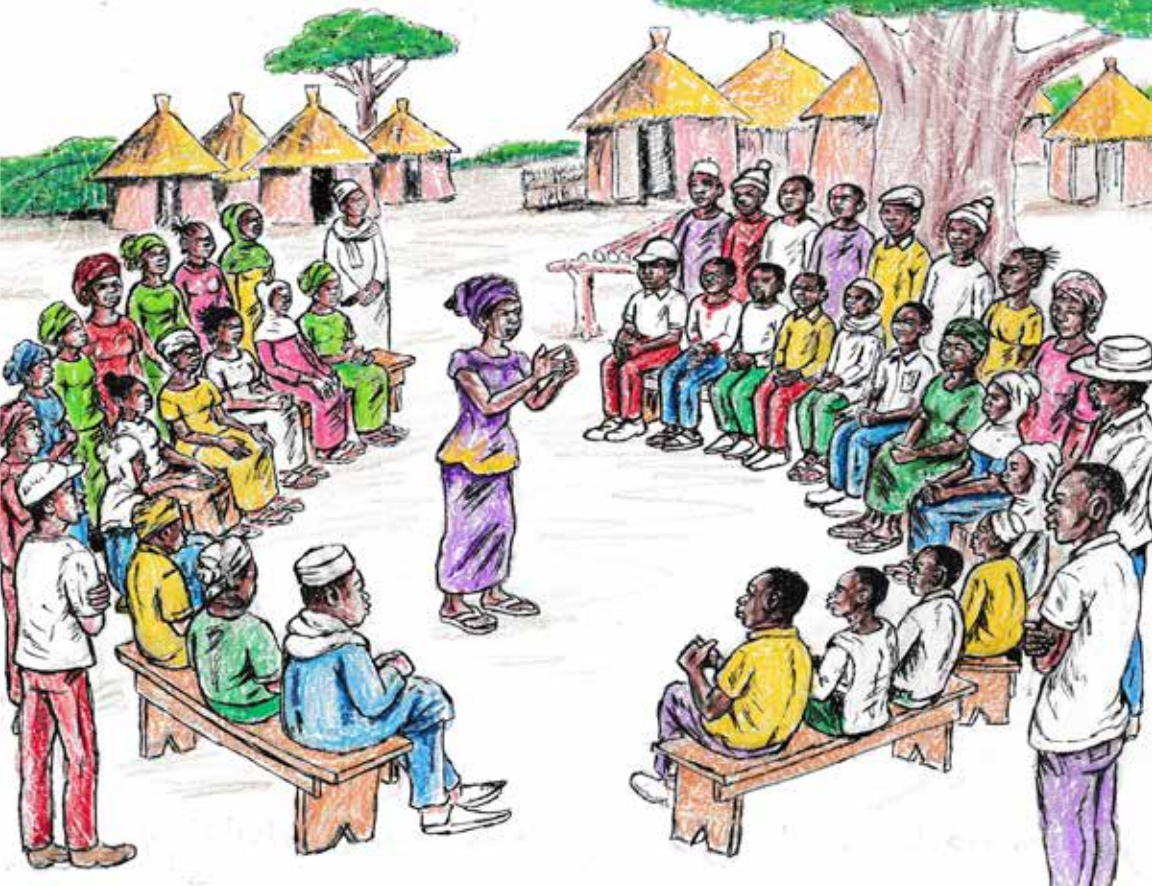


- la Commission de vérité, dans sa phase de préparation, a pu concevoir des méthodologies communautaires, en s'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés de projets communautaires de manifestation de la vérité réussis, élaborés grâce à des formations de renforcement des capacités et à de petites subventions accordées par l'ICSC à des organisations locales ;
- le partage de l'expérience de la FAFG avec les OSC colombiennes a amélioré leur capacité à défendre les processus de justice transitionnelle et y prendre part. Le renforcement des OSC par une meilleure compréhension des sciences de médecine légale dans la recherche, la localisation, la récupération et l'identification des disparus signifie qu'elles disposent des ressources et des outils appropriés pour travailler avec les mécanismes officiels en vue de trouver des réponses pour les familles à la recherche de leurs proches. Ces OSC ont en outre entamé un échange avec les institutions de l'État, ce qui leur permet de jouer un rôle plus actif, puisqu'elles peuvent analyser et vérifier les processus de l'État. Cela constitue un mécanisme de surveillance pour garantir des enquêtes complètes sur le recensement des disparus.
- La formation d'immersion sur les approches de médecine légale a également permis aux OSC de développer une stratégie qui place ces OSC et les familles au centre du processus. La sensibilisation ethnique et culturelle des experts guatémaltèques s'est avérée particulièrement efficace en raison de l'attention qu'ils ont portée aux familles depuis le début des recherches jusqu'à la remise et la réinhumation digne des victimes identifiées.

Le soutien à fort impact fourni par la GIJTR aux mécanismes de justice transitionnelle colombiens et à la société civile a ouvert de nombreuses possibilités, mais exige un effort continu pour élargir l'impact et garantir un résultat durable. La société civile et les institutions de justice transitionnelle ont toutes les deux exprimé leurs espoirs dans la capacité de la GIJTR à contribuer à une paix stable et durable en Colombie.

### Notes de bas de page du Chapitre 3

- <sup>18</sup> Le registre des victimes (Registro Único de Víctimas) est la liste officielle du gouvernement établissant qui a droit à des réparations et à une indemnisation.
- <sup>19</sup> L'Observatoire de la mémoire et du conflit (Observatorio de Memoria y Conflicto) est une base de données statistiques sur le conflit gérée par le Centre national de la mémoire historique, géré par le gouvernement.
- <sup>20</sup> La loi sur le libre accès à l'information publique (loi 1712 de 2014) établit que toutes les informations produites par les institutions publiques doivent être librement accessibles au public, à la seule exception des informations considérées comme classifiées pour des raisons spécifiques qui doivent être expliquées par l'autorité de tutelle. D'autre part, la loi sur le renseignement et le contre-espionnage (loi 1621 de 2013) stipule que toutes les informations produites par les agences de renseignement et de contre-espionnage sont considérées comme classifiées et ne doivent être communiquées à personne, sauf sur demande par l'autorité de tutelle. Dans ce contexte, les mécanismes actuels de justice transitionnelle, créés après la publication de ces deux lois, devaient développer un statut spécial pour clarifier les privilèges d'accès qui leur sont accordés, comme l'a décidé plus tard en 2018 la Cour constitutionnelle.
- <sup>21</sup> Après la signature de l'accord de paix, un petit nombre de combattants des FARC ont refusé de se démobiliser. En août 2019, trois dirigeants des FARC qui avaient participé aux négociations de paix les ont rejoints. Cependant, en réaction à cet événement, la plupart des anciens combattants ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre l'accord de paix.
- <sup>22</sup> La possibilité d'une extension du mandat de la Commission de vérité est peu probable, car elle n'a pas été introduite dans le cadre juridique initial et nécessiterait donc une volonté politique ciblée du gouvernement pour réformer la loi et le décret qui ont créé la Commission.
- <sup>23</sup> L'Unité de recherche n'a pas participé, car elle n'avait pas encore recruté son équipe spécialisée dans les archives.
- <sup>24</sup> Commission consultative pour le nettoyage des données et des fichiers de renseignement et de contre-espionnage
- <sup>25</sup> Si les commissaires et le personnel de la Commission de vérité et de l'Unité de recherche ont indiqué que ces conseils ont été utiles, il n'est malheureusement pas clair dans quelle mesure ils ont été suivis, puisque la méthodologie détaillée finale de la Commission concernant les dossiers classifiés est confidentielle.
- <sup>26</sup> La Commission vérité a mené une enquête approfondie auprès des OSC dans tout le pays au cours du second semestre 2018 afin d'identifier les sources d'information auxquelles la Commission pourrait avoir accès dans le cadre du processus d'enquête.
- <sup>27</sup> Loi 1448 de 2011.
- <sup>28</sup> Voir la version anglaise ici : <https://www.sitesofconscience.org/wp-content/uploads/2019/02/Colombia-Toolkit-ENGLISH-final.pdf> et la version espagnole ici : <https://www.sitesofconscience.org/wp-content/uploads/2019/02/Colombia-Toolkit-SPANISH-final.pdf>
- <sup>29</sup> Les OSC suivantes ont participé à l'atelier : Corporation juridique liberté de Medellín, Coordination Colombie Europe États-Unis, Corporation pour le développement régional, OFB Corporation Collectif Orlando Fals Borda, ASFADDES Bucaramanga Santander, Familiares Forzadamente por el Apoyo Mutuo Familiares Colombia, Corporation Comité civique pour les droits de l'homme du monde, Corporation Claretiana Norman Pérez Bello, Fondation Nydia Erika Bautista pour les droits de l'homme, Mères pour la vie, Femmes marchant pour la vérité, Chapitre de MOVICE Valle, Fondation Jusqu'à les retrouver, Fondation Progresser Cúcuta et Centre de recherche et d'éducation populaire CINEP.



Dessin d'un artiste gambien représentant des initiatives communautaires de processus de vérité.

## CHAPITRE 4 : SOUTENIR LES PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE EN GAMBIE

Sufiya Bray et Milica Kostić

### 4.1 LE CONTEXTE EN GAMBIE

La défaite de l'ancien président Yahya Jammeh lors des élections présidentielles de décembre 2016 a mis fin à plus de deux décennies de régime autoritaire en Gambie. Depuis le début de son règne, le régime de Jammeh a été marqué par de graves violations des droits de l'homme, telles que la torture, les disparitions forcées, la détention illégale, les violences sexuelles et les exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité, en particulier l'Agence nationale de renseignement (NIA) et un groupe paramilitaire appelé « The Junglers » – une unité non officielle essentiellement issue de la Garde présidentielle. Jammeh voulait faire taire toutes les voix dissidentes, en particulier les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme, les responsables étudiants et les chefs religieux, les membres de l'opposition politique, les fonctionnaires de la justice et le personnel des forces de sécurité. Beaucoup ont fini par fuir le pays par peur.

Le nouveau gouvernement dirigé par le président Adama Barrow a établi une Commission de vérité, réconciliation et réparation (TRRC) en janvier 2019 pour « enquêter et établir un dossier historique impartial sur la nature, les causes et l'étendue des violations et des abus des droits de l'homme commis entre juillet 1994 et janvier 2017, et pour envisager l'octroi de réparations aux victimes et pour aborder les questions connexes ». <sup>30</sup> Cette loi fait partie d'un plan national de justice transitionnelle plus large qui fait également progresser la justice transitionnelle grâce à des processus tels que la Commission de révision constitutionnelle, la Commission d'enquête sur les activités financières des organismes, entreprises et établissements publics, le programme de réforme du secteur de la sécurité et, éventuellement, des poursuites judiciaires. En janvier 2019, la TRRC a débuté les audiences publiques relatives au coup d'État de 1994 qui a porté Jammeh au pouvoir. Parallèlement, la TRRC a créé un comité des réparations qui élaborera le cadre de référence de la politique de la Commission en matière de réparations.

## LE SOUTIEN DE LA GIJTR AU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE GAMBIE

En amont des activités de la TRRC, la GIJTR a mis en place un projet visant à soutenir le processus de justice transitionnelle mené par le gouvernement, à fournir une assistance technique à la TRRC et aux OSC locales pour renforcer le travail de soutien psychosocial aux victimes et aux survivants, et à étayer la capacité des OSC gambiennes afin de leur permettre de participer activement et en connaissance de cause au processus de justice transitionnelle. Le projet, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2021, comprenait une mission consultative et des ateliers d'activation du pouvoir d'action pour la société civile.

### Mission consultative

En janvier 2019, les partenaires de la GIJTR, à savoir la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) et le Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation (CSV) ont entrepris une mission consultative de dix jours pour évaluer les avancées du processus de justice transitionnelle gambien et identifier les différents acteurs impliqués, ainsi que leur niveau de capacité et d'engagement. L'équipe de la GIJTR a assisté aux audiences publiques devant la TRRC et a mené plus de vingt entretiens avec des représentants de la société civile, des universités, des organisations internationales et du gouvernement – y compris le personnel de la TRRC.

La mission consultative a révélé un manque de connaissances et de compétences en matière de justice transitionnelle et un manque de capacité chez les OSC gambiennes ; une sensibilisation et un engagement limités du public gambien et, en particulier, des groupes vulnérables dans le processus de justice transitionnelle ; et un manque de clarté sur les aspects clés du processus.

Beaucoup ont indiqué qu'ils ne comprenaient pas bien le vaste programme de justice transitionnelle pour la Gambie, ce qui montre que les décisions sont prises à un niveau politique sans interaction avec les autres parties prenantes. Les OSC essayaient de comprendre le rôle précis qu'elles devraient assumer, mais cela restait flou. Ces résultats sont décrits plus bas.

**Approche limitée de la justice transitionnelle :** Au cours des entretiens, lors de la réflexion sur les priorités nationales en matière de justice transitionnelle, les personnes interrogées ont parlé de la justice transitionnelle en se référant uniquement à la TRRC. Les espoirs étaient que la TRRC rende justice aux Gambiens, et que cela constitue la fin du processus. Cette approche à dispositif unique a abouti à une compréhension très réduite de la justice transitionnelle.

**Espace limité pour le dialogue, l'inclusion et la sensibilisation :** dans l'ensemble, le processus de justice transitionnelle n'a pas su inclure le peuple gambien dans sa phase de conception, excluant notamment les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les groupes de minorités religieuses et ethniques ainsi que les victimes et leurs familles. Par exemple, les consultations nationales n'ont eu lieu qu'après que le gouvernement a décidé

qu'une commission de vérité sera mise en place. En outre, le processus de justice transitionnelle dans le pays se déroule en grande partie dans la région de la capitale, Banjul, et le grand public n'a été que peu sollicité et n'a que peu participé depuis la création de la TRRC. Les représentants du gouvernement interrogés au cours de la mission ont souligné que la portée limitée est due au manque de ressources du pays. La TRRC a créé une unité de réconciliation, mais plusieurs parties prenantes ont fait remarquer qu'elle n'a pas de mandat clair et qu'elle ne fonctionne pas encore. Selon le secrétariat de la TRRC, la Commission n'a pas prévu de tenir des audiences en dehors de Banjul, contrairement à de nombreuses autres commissions de vérité, même si les violations étaient généralisées. Aucune communauté ou région de la Gambie n'a été épargnée. Alors que la base du régime de Jammeh était Banjul et que de nombreuses violations ont été perpétrées dans les installations de l'État à Banjul, des personnes ont souvent été enlevées dans d'autres régions. Bien que la Gambie soit suffisamment petite pour que les gens puissent se rendre assez facilement à Banjul, les défis entravant l'accès à la TRRC sont notamment l'absence d'une stratégie de sensibilisation claire et coordonnée, le manque de clarté quant aux personnes devant se manifester, les faibles ressources de la TRRC – notamment celles de l'unité d'aide aux victimes, de l'unité chargée des questions de genre et de l'unité de communication et de sensibilisation – ainsi que le manque de coordination entre les OSC et la TRRC. Par ailleurs, la chaîne de télévision qui a obtenu les droits exclusifs de diffusion des audiences n'est pas une chaîne nationale et n'est accessible que par satellite ou en ligne, alors que seuls 18,5 % de la population gambienne ont un accès à internet.<sup>31</sup>

**Manque d'orientation du processus de justice transitionnelle :** les consultations ont révélé un sentiment général de manque d'orientation ou de finalité du processus de justice transitionnelle en Gambie. La majorité, si ce n'est la totalité, des personnes interrogées ne savaient pas si la Commission comptait aborder certaines des grandes questions d'intérêt public et comment elle comptait s'y prendre : des poursuites seront-elles intentées pendant ou après le mandat de la Commission ? Peut-on s'attendre à ce qu'il y ait des poursuites un jour ? Y aura-t-il une procédure de contrôle ou de vérification des fonctionnaires, en particulier ceux qui ont déjà été incriminés devant la Commission ? La Commission accordera-t-elle des amnisties ? Des réparations seront-elles octroyées par la Commission et quelle forme prendraient-elles ? Qui sera reconnu comme victime en droit de recevoir des réparations ? Comment la Commission compte-t-elle gérer la question des réparations des personnes disparues de force, entre autres enjeux. La plupart des personnes interrogées ont noté que le gouvernement gambien n'est pas prêt à faire face aux conclusions de la TRRC.

Le dernier sondage d'opinion Afrobaromètre en octobre 2018 montre néanmoins que les citoyens gambiens s'attendent à ce que les travaux de la TRRC conduisent à toute une série de résultats, allant de la paix, de la réconciliation, du pardon et de la guérison à l'échelle nationale (34 %) à des dossiers précis sur les violations des droits de l'homme commises par le régime précédent (30 %), la poursuite des auteurs présumés (28 %) et le soutien et la réparation des victimes (43 %).<sup>32</sup>

**Mobilisation limitée de la société civile :** La réponse de la société civile au processus de justice transitionnelle en Gambie a été limitée. Il y a un manque de mobilisation générale de la société civile autour du processus, et peu d'acteurs de la société civile suivent activement le travail de la TRRC. De nombreux facteurs ont contribué à cette situation, tels que la répression de la société civile par l'ancien régime durant des décennies, entraînant une méfiance générale à l'égard du gouvernement, ainsi que le manque général d'OSC, dont la plupart ont peu de ressources organisationnelles. De nombreuses OSC n'ont pas de missions ou de stratégies claires et la coordination entre elles est limitée ; leur interaction les unes avec les autres étant principalement régie par une lutte pour les ressources.

**Manque de services de santé mentale et de soutien psychosocial :** Les services de santé mentale et de soutien psychosocial en Gambie sont presque inexistantes. Toutes les personnes interrogées ont fait remarquer qu'il existe une compréhension étroite du rôle des services de santé mentale et de soutien psychosocial, limitée au concept de thérapie individuelle avec un psychologue. La perception habituelle du public est que toute personne ayant besoin d'un soutien psychosocial est atteinte de folie et les gens ont donc tendance à se taire afin d'éviter une stigmatisation négative pour eux-mêmes et leur famille. En outre, les victimes et les communautés n'expriment généralement pas leurs expériences sous forme de traumatisme – elles l'acceptent comme leur destin ou un défi de la part de leur Dieu – et ont tendance à occulter leur traumatisme afin de pouvoir faire face à leurs difficultés immédiates, telles que le chômage et la pauvreté. Après la réunion de l'équipe avec la TRRC, l'une des lacunes les plus flagrantes a été l'insuffisance du soutien psychologique que les témoins et les victimes reçoivent avant, pendant et après leur participation aux audiences. Les audiences de la commission ont commencé en janvier 2019, et d'après les observations de l'équipe et les réactions de divers intervenants d'OSC, de sérieuses inquiétudes sont soulevées concernant les risques de re-traumatisation des témoins, des victimes et des communautés.

#### **Ateliers d'activation du pouvoir d'action**

Sur la base des principales conclusions de la mission consultative, les partenaires du projet ont organisé une série d'ateliers pour faire participer les OSC locales aux aspects techniques de la justice transitionnelle, pour partager les enseignements tirés d'autres pays et pour identifier les stratégies qui pourraient être adaptées au contexte gambien.

#### **Justice transitionnelle et formation psychosociale avec la société civile**

En janvier 2019, sur une période de quatre jours, le CSVR a organisé une formation pour 25 participants de la société civile sur la justice transitionnelle et le soutien psychosocial dans le cadre d'une série d'ateliers visant à développer et à renforcer l'expertise technique et de contenu de la société civile gambienne travaillant sur les questions de droits de l'homme, de justice transitionnelle et de santé mentale et de soutien psychosocial.

Un certain nombre de participants qui étaient membres du Centre gambien pour les victimes de violations des droits de l'homme (le Centre de victimes) étaient



Une statue qui dit « Plus jamais ça » regardant vers l'île sur le quai pour le départ vers l'île de Kunta Kinteh en Gambie et qui fait référence à l'histoire des esclaves et de la traite transatlantique des esclaves.

eux-mêmes des victimes, tandis que d'autres venaient des secteurs juridique, des droits de l'homme, des médias, de la médecine et de la santé mentale.

La première formation était une plateforme permettant de décortiquer des concepts clés, tels que la justice transitionnelle, la paix, la justice, la vérité, la réconciliation, la guérison, les traumatismes et le soutien psychosocial, afin de parvenir à une compréhension commune au sein de la société civile sur la signification de ces termes et sur la manière dont ils peuvent être appliqués au contexte gambien. La formation a permis d'explorer plus avant l'importance de mettre en place une approche psychosociale dans tous les processus et mécanismes de justice transitionnelle et de réfléchir à l'impact de la violence et des traumatismes sur les victimes, leurs familles et leurs communautés.

L'une des principales constatations de la formation a été la compréhension très étroite, limitée et normative de la justice transitionnelle et de son application pratique parmi les OSC. Les participants ont également fait preuve de divers degrés de compréhension du soutien psychosocial et des traumatismes. Notamment, un participant masculin a défini l'intervention psychosociale comme « un processus qui m'aide sur mon chemin de guérison dans l'espoir que je puisse oublier mon passé et être capable d'aller de l'avant et de redevenir actif ».

#### **Formation sur la justice transitionnelle**

En avril 2019, les partenaires de la GIJTR, du CSVR et de l'ICSC, en partenariat avec le Centre des victimes, ont organisé une formation sur la justice transitionnelle pour les organisations de la société civile à Banjul, regroupant 18 activistes de 12 organisations de la société civile. L'atelier a été conçu comme une formation pratique, axée sur les enjeux prioritaires de la justice transitionnelle en Gambie.

La mission consultative a révélé que de nombreuses OSC avaient déjà reçu des formations d'introduction à la justice transitionnelle, mais n'avaient pas réussi à mettre en pratique ces connaissances. Pour cette raison, la formation organisée par la GIJTR s'est concentrée sur (1) la présentation des principaux thèmes de la justice transitionnelle en Gambie, tels que le travail en cours de la TRRC et (2) sur la mise en place des moyens nécessaires pour que la société civile puisse participer et répondre aux principales évolutions futures, tels que le prochain cadre de réparation et la stratégie nationale de justice transitionnelle. La formation comprenait un aperçu de la politique de justice transitionnelle récemment adoptée par l'Union africaine, sur laquelle s'inspire la prochaine stratégie nationale de justice transitionnelle de la Gambie. Cette formation a été conçue pour encourager les participants à penser à la justice transitionnelle en Gambie au-delà du seul travail de la Commission de vérité et de réconciliation et à considérer d'autres processus en cours, tels que la commission de révision constitutionnelle, la commission d'enquêtes financières et les poursuites, ainsi que les expériences d'autres pays africains.

La formation a également offert à la société civile un espace important leur permettant de poser un regard critique sur le travail de la TRRC, quatre mois après le début de son mandat. Ces séances étaient particulièrement utiles, car la formation a eu lieu juste avant la pause de six semaines de la Commission pour le mois de Ramadan. Le résultat de ces séances de réflexion a été une déclaration commune des OSC gambiennes évaluant la performance de la TRRC et formulant des recommandations pour l'amélioration des procédures de la TRRC, en particulier celles qui concernent les victimes. Le Centre des victimes a ensuite communiqué cette déclaration à la TRRC et a invité la Commission à consulter la société civile.

#### **Activation du pouvoir d'action et soutien technique au Centre des victimes**

L'un des objectifs clés du projet gambien est d'accroître les capacités des OSC locales en proposant une formation, un suivi et un soutien ciblés. La mission de consultation a permis d'éclairer l'accent mis par le projet sur la fourniture d'un soutien technique direct au Centre des victimes à différents niveaux. Les premiers besoins identifiés étaient de renforcer les structures organisationnelles, les systèmes, la planification stratégique et la vision du Centre. Le soutien était assuré par la création d'une unité psychosociale au sein du Centre, composée de personnes expérimentées en matière de soutien psychosocial, afin d'apporter un soutien direct aux victimes de violations flagrantes des droits de l'homme par le biais de conseils et d'actions de proximité dans les communautés.

Le CSVR apporte un soutien régulier sous forme de mentorat, de formation et de supervision à l'équipe nouvellement créée qui commence à mettre en œuvre son mandat et à aider les victimes.

Le projet renforce également le recrutement par le Centre de personnes de référence en matière de soutien psychosocial, personnes formées aux compétences de base en matière de conseil et de documentation, situées dans toutes les régions de la Gambie. Leur rôle est d'identifier et de

documenter les cas de violations des droits de l'homme dans les différentes communautés. Ces témoignages seront inclus dans la base de données nationale des victimes, faisant ainsi partie du récit officiel du processus de recherche de la vérité en Gambie, et permettant le renvoi des cas à la TRRC pour examen et complément d'enquête. Grâce à son implication dans les communautés, le Centre des victimes a la possibilité de diversifier son travail au-delà de l'enregistrement actuel des victimes et d'y inclure des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation sur la TRRC et la justice transitionnelle. Le Centre peut également promouvoir un dialogue communautaire au niveau local pour renforcer la guérison collective et individuelle, et le rétablissement de la confiance.

Le soutien apporté au Centre des Victimes est fondé sur une vision à long terme qui cherche à promouvoir l'expertise et les initiatives locales qui contribueront à la pérennité de l'OSC ainsi qu'à soutenir les mécanismes de justice transitionnelle à court terme, tels que la TRRC. Comme l'a fait remarquer l'une des femmes issues de la société civile interrogées au cours de la mission consultative, « le travail du Centre des victimes ne commencera réellement que le jour où la TRRC fermera ses portes et où des centaines de victimes seront encore debout dehors, attendant que justice soit faite ou qu'une forme ou une autre de réparation leur soit accordée pour le préjudice subi. Le Centre des victimes doit être prêt et doit donc se préparer pour ce jour-là ».

#### **4.3**

#### **LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS : RELEVER LES DÉFIS D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE DIVISÉE ET AUX RESSOURCES LIMITÉES**

**Conduire une évaluation avant l'atelier :** Les premiers ateliers de renforcement des capacités visaient à présenter les concepts de justice psychosociale et transitoire aux participants, tout en évaluant leur niveau de compréhension de ces concepts afin d'élaborer un contenu approprié pour les ateliers à venir. Au début du premier atelier, lorsqu'on a demandé aux participants combien d'entre eux avaient une bonne compréhension du soutien psychosocial, près de 80 % des participants ont levé la main. Cependant, pendant la mise en œuvre de l'activité, il est rapidement apparu que les participants avaient une compréhension très limitée des interventions et des services psychosociaux. En outre, lors de la formation sur la justice transitionnelle, même si tous les participants ont déclaré suivre régulièrement les audiences tenues par la TRRC, une majorité d'entre eux n'avaient pas une compréhension suffisante de la loi relative à la TRRC ainsi que du mandat et des procédures de cette dernière. Les animateurs ont cependant pu rapidement adapter le contenu des ateliers selon le niveau de compréhension des participants. Lors des séances d'évaluation à la fin des ateliers, les animateurs ont suggéré d'envoyer des évaluations préalables à l'atelier à un groupe témoin de participants afin de tester leurs connaissances et leur compréhension du contenu prévu et de développer les séances et le matériel des ateliers en fonction de leurs besoins.

**Manque de coordination et de communication entre les organisations de la société civile :** Sous le régime de Jammeh, la société civile était quasi-absente. Les quelques organisations de la société civile qui existaient se concentraient principalement sur la fourniture de services de base, tels que l'éducation et la santé – des domaines qui n'étaient pas considérés comme subversifs par le régime. Il n'y avait pas d'organisations en Gambie qui avaient une expertise ou qui travaillaient sur des questions liées à la justice transitionnelle. En outre, l'un des principaux mécanismes du régime pour conserver le pouvoir était de semer la méfiance et la suspicion au sein de la population, y compris entre les alliés naturels. En raison de cette répression de plusieurs décennies contre la dissidence et la société civile, la confiance, la communication et la coordination entre les OSC elles-mêmes, et entre celles-ci et la TRRC, y compris l'Unité de soutien aux victimes de la TRRC, restent limitées. Comme l'a fait remarquer en plaisantant un participant à l'atelier, « nous devons établir une commission de vérité pour la société civile en Gambie ».

Bien que la réforme institutionnelle soit généralement reconnue et utilisée comme un mécanisme de justice transitionnelle, elle n'est habituellement utilisée et envisagée qu'en relation avec les instances gouvernementales et non avec les organisations de la société civile.

La Gambie est un exemple parfait de la nécessité de réfléchir à la réforme institutionnelle dans le contexte de la société civile et de l'importance de reconstruire et de renforcer la société civile, en tant que partie prenante essentielle de tout processus de justice transitionnelle.

**Manque de compréhension du rôle de la société civile :** La formation sur la justice transitionnelle a mis en évidence la compréhension limitée des participants quant au rôle des OSC et, en particulier, les difficultés que les OSC rencontrent lorsqu'elles tentent de se positionner vis-à-vis du gouvernement et du processus. Plusieurs participants ont estimé que la société civile devrait être « du côté » du nouveau gouvernement, car celui-ci représente une rupture avec la dictature et ils ont considéré qu'il fallait se méfier des organisations de surveillance, car elles étaient perçues comme étant « contre » le gouvernement. Par ailleurs, le travail de certains des participants issus des OSC dans ces organisations était davantage motivé par le fait que la justice transitionnelle apportait des ressources à la société civile que par un intérêt et un engagement pour le changement social. Cela représente l'un des obstacles les plus importants à l'engagement de la société civile dans le processus de justice transitionnelle du pays. Par exemple, un participant, qui a une grande expérience de travail avec les prisonniers, a déclaré, en apprenant que la TRRC préparait un cadre de réparation, que « les OSC qui font du plaidoyer auprès du Comité des réparations devraient s'assurer que les droits des prisonniers sont inclus ». <sup>33</sup> Par la suite, l'animateur a suggéré que c'est précisément son rôle de mener ce plaidoyer. Après avoir débattu de ces défis, les animateurs ont décidé de remanier l'ordre du jour pour y inclure des exercices pratiques qui montreraient aux participants comment ils peuvent agir en tant que vigie sans être en confrontation avec le gouvernement. Cet exercice pratique a abouti à la déclaration commune de la société civile avec des recommandations constructives à l'intention de la Commission.

**Approche participative et non normative pour l'activation du pouvoir d'action des OSC :** Au cours des trois ateliers des OSC mis en œuvre jusqu'à présent, les participants ont apprécié la dimension participative et non normative des ateliers ainsi que la flexibilité des partenaires du projet et des consultants animateurs dans la révision de l'ordre du jour en fonction des besoins qui sont apparus au cours de l'atelier. Par exemple, pendant la formation sur la justice transitionnelle, il est apparu clairement que la majorité des participants, y compris ceux qui suivent activement la TRRC, ne connaissaient pas les éléments de base du mandat de la TRRC et ne connaissaient pas la loi sur la TRRC. En conséquence, la séance qui était initialement prévue comme une mise à jour informative sur le mandat de la TRRC a été étendue, passant d'une séance de 30 minutes à une discussion d'une demi-journée. La majorité des participants ont déclaré plus tard dans leur questionnaire d'évaluation que cette séance avait été la plus bénéfique pour eux. En réponse aux besoins de renforcement de la confiance et de la collaboration au sein de la société civile gambienne exprimés par les participants, les animateurs ont remanié l'ordre du jour de la formation consacrée à la justice transitionnelle et ont transformé la plupart des séances pour les axer sur la discussion. Les participants ont beaucoup apprécié les échanges entre les groupes ainsi que la possibilité de faire part de leurs expériences et de dialoguer avec des personnes avec lesquelles ils ne se seraient peut-être pas entretenus autrement.

**Le développement organisationnel nécessite du temps et un environnement propice :** La mission de consultation a révélé un manque de mobilisation importante de la société civile autour du processus de justice transitionnelle et un suivi limité du processus ou du travail de la TRRC. Les personnes interrogées représentant la société civile escomptaient que le Centre des victimes récemment créé comblerait les lacunes de la justice transitionnelle et veillerait à ce que les voix des victimes soient prises en compte dans le processus. Il n'est pas surprenant que le Centre n'ait pas la capacité d'assumer seul ce rôle. En quelques mois, le Centre des victimes est passé d'un réseau de soutien bénévole aux victimes composé de membres de leur famille à une organisation reconnue par l'État et toutes les parties prenantes comme étant la seule organisation de la société civile chargée de structurer les victimes en Gambie et de défendre leurs besoins.

Depuis sa création, le Centre a été soumis à des pressions excessives pour tenter de répondre à ces attentes démesurées et n'a jamais eu le temps de se concentrer sur le développement organisationnel et stratégique. En conséquence, le Centre a rencontré des difficultés pour établir des priorités dans la prestation des services et s'est retrouvé avec un mandat non viable et exhaustif qui tente de répondre à tous les besoins de toutes les victimes, y compris l'octroi de micros crédits, le paiement des frais de scolarité pour les familles des victimes, le financement des traitements médicaux et la distribution de colis alimentaires. La GIJTR a reconnu que la viabilité à long terme du Centre est une condition préalable au succès du processus de justice transitionnelle en Gambie et que celui-ci nécessite un solide soutien au développement organisationnel. L'objectif doit être que le Centre des

victimes dispose d'une stratégie de financement pérenne et stratégique liée à un plan stratégique clair et réalisable pour l'organisation. Pour cette raison, la GIJTR a élargi son mandat pour fournir un tel soutien au Centre en plus du soutien technique et de renforcement des capacités envisagé dans le projet. Cependant, le processus rapide de justice transitionnelle en Gambie et les vastes besoins des victimes ont mis la société civile dans un perpétuel mode réactif, sans temps de réflexion et de stratégie à long terme. Les partenaires ont donc éprouvé des difficultés à obtenir le temps et l'attention nécessaires à la planification stratégique et organisationnelle du Centre. À l'avenir, le Consortium intégrera des activités de développement organisationnel pour les partenaires locaux dès le début du projet et garantira les ressources nécessaires à leur mise en œuvre dans le plan de travail du projet.

**Approche holistique et spécifique au contexte de la justice transitionnelle :** dans un effort pour contrer l'idée répandue selon laquelle « la justice transitionnelle se résume seulement à la TRRC », le Consortium a conçu sa formation sur la justice transitionnelle dans le but d'analyser le contexte gambien à travers le prisme de tous les piliers et mécanismes possibles de la justice transitionnelle. La mission consultative au début du projet a révélé que les ONG internationales ont organisé de multiples formations sur la justice transitionnelle destinées à la société civile gambienne, principalement sous forme d'exposés uniques sur la justice transitionnelle et ses quatre piliers (vérité, justice, réparations et garanties de non-répétition) et que les OSC ne comprenaient toujours pas comment ces piliers et mécanismes pouvaient être appliqués au contexte gambien. Afin de contextualiser la justice transitionnelle, la formation a été conçue pour encourager les participants à penser à la justice transitionnelle en Gambie au-delà du travail de la TRRC en examinant les mécanismes en cours, tels que la commission de révision constitutionnelle, la commission d'enquêtes financières et les poursuites. En outre, le Consortium



Une visite à l'île de Kunta Kinteh en Gambie, qui est devenue un bastion clé de la diffusion et de la fin de la traite transatlantique des esclaves en 1807.

a invité des experts gambiens qui dirigent ces processus non liés à la TRRC à faire des interventions lors de la formation et à discuter de leur impact et de leur importance, puis à les relier aux mécanismes de justice transitionnelle. De cette manière, la théorie de la justice transitionnelle a été présentée à travers des concepts concrets et identifiables, et les participants ont appris à accorder de la valeur à toutes les mesures de justice transitionnelle en fonction de leur contexte et de leurs besoins locaux.

**Dispositif de soutien psychosocial holistique et coordonné :** La plupart des participants aux ateliers ont déclaré que pour eux les services de santé mentale et de soutien psychosocial se limiter à fournir des conseils et une psychothérapie aux patients.

Il est apparu clairement lors des ateliers qu'une formation spécialisée supplémentaire était nécessaire pour les professionnels travaillant avec les victimes, afin de mettre en place les infrastructures de soutien psychosocial nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des victimes en Gambie. Une stratégie de sensibilisation diversifiée est également nécessaire pour contrer les stéréotypes négatifs entourant l'accès aux services de santé mentale et de soutien psychosocial. En outre, il est apparu clairement que le processus de justice transitionnelle du pays nécessite une structure durable pour l'orientation et l'activation du pouvoir d'action en matière de soutien psychosocial qui répondrait non seulement aux besoins immédiats des victimes, mais garantirait une structure de soutien à long terme, y compris à la fin du mandat de la TRRC. Dans cet esprit, les participants à l'atelier ont suggéré l'élaboration d'un manuel ou d'un guide de réseau d'orientation pour la société civile et les victimes qui recherchent des services de santé mentale.

#### 4.4 CONCLUSIONS

##### **Le processus de justice transitionnelle gambien**

Le processus de justice transitionnelle gambien reste fondamentalement imparfait et un volet du travail de la GIJTR a consisté à comprendre dans quelle mesure une société civile, même très compétente, pouvait faire face à de telles contraintes.

Alors que la contextualisation est un mot d'ordre dans la pratique de la justice transitionnelle, il subsiste une logique du copier-coller – comme on le voit en Gambie – soutenue par un réseau mondial d'acteurs engagés dans un discours mondial restrictif et de gouvernements nationaux cherchant à contrôler un processus. Par exemple, le gouvernement gambien a décidé d'établir une commission de vérité avant de consulter ses citoyens. Lorsqu'il a lancé un processus de consultation nationale, il a été très sommaire et n'a duré qu'une semaine en août 2017. En outre, selon plusieurs personnes interrogées, les réunions n'étaient pas structurées comme de véritables échanges, mais les fonctionnaires du gouvernement ont plutôt informé les gens que la TRRC

serait créée et ont expliqué la procédure de recensement. Cela fait écho à une mauvaise pratique consultative présente dans de nombreux contextes, en particulier ceux où les ressources sont très limitées. La création de la Commission était la promesse électorale du nouveau président et non le résultat d'un dialogue national ou d'un processus de consultation : elle s'est faite du sommet vers la base, plutôt que de la base vers le sommet.

Plusieurs parties prenantes ont noté au cours de la mission de consultation que certaines personnes ont clairement exprimé leur opposition à la création d'une commission de vérité lors des consultations du gouvernement, pour se voir dire ensuite que « cela avait déjà été décidé ». De nombreuses personnes interrogées ont indiqué qu'une commission de vérité n'est pas un mécanisme de justice transitionnelle approprié pour la Gambie, car il n'y a pas eu de conflit armé. Par conséquent, cela pourrait réduire la légitimité de la commission aux yeux des citoyens gambiens et des victimes. Une enquête menée auprès de la population un an après les consultations nationales (en 2018) a conclu que moins de la moitié (46 %) des Gambiens ont déclaré avoir « beaucoup » ou « assez » confiance en la TRRC, tandis que près d'un tiers (29 %) ont déclaré ne pas savoir s'ils faisaient confiance ou non à la commission ou ont refusé de répondre à la question.<sup>34</sup> Il serait important et utile de connaître l'opinion de la population concernant la TRRC maintenant qu'elle a effectivement commencé son mandat, notamment pour orienter son travail et les éventuels dispositifs complémentaires.

En analysant l'opinion publique et le soutien au processus de justice transitionnelle, il ne faut pas négliger la situation sociale et économique globale de la Gambie. La Gambie est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique et la majorité de la population n'a pas accès aux biens et services les plus élémentaires, notamment la nourriture, les traitements médicaux et l'accès à l'éducation. Au cours de la mission consultative, de nombreuses personnes interrogées ont exprimé de sérieuses préoccupations quant aux sommes d'argent dépensées pour les panneaux d'affichage et les infrastructures de la TRRC – en faisant remarquer que l'argent est gaspillé et que la TRRC n'est qu'une occasion de plus de gaspiller les ressources de l'État qui devraient aller aux plus démunis. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que de nombreuses personnes ne s'intéressent pas à des concepts tels que la vérité, la justice ou la réconciliation qui leur semblent abstraits. En fait, les idées de justice et de transition sont remises en question par ce que beaucoup considèrent comme étant la plus grande injustice – la pauvreté, qui a été une constante pendant l'ensemble de la transition politique. Cela soulève également des questions fondamentales sur le fait que la justice de transition se concentre traditionnellement sur les violations des droits civils et politiques, plutôt que sur les droits économiques et sociaux qui sous-tendent les problèmes urgents de pauvreté et de sous-développement que de nombreux Gambiens auraient aimé traiter en premier. Tous les citoyens gambiens ont été gravement touchés par la dictature d'une manière ou d'une autre, et par conséquent la quasi-totalité de la population se perçoit comme victime. Le mécanisme de réparation longtemps attendu de la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations mettra véritablement à l'épreuve la capacité du



La Commission Vérité, Réconciliation et Réparations en Gambie partage des informations sur les audiences de la Commission de vérité qui se concentrent sur la violence sexuelle et sexiste en 2019.

gouvernement à adopter des mesures spécifiques au contexte et adaptées aux besoins des victimes et de la population en général.

#### **Action extérieure pour soutenir le processus de Gambie**

Le travail de la GIJTR dans ce pays constitue une opportunité d'apprentissage importante. Ce processus imparfait va de pair avec des organisations de la société civile dont les capacités sont limitées dans un État où les ressources, tant techniques que financières, sont peu nombreuses. Certaines approches concrètes pour progresser ont cependant émergé.

La première leçon est l'importance de promouvoir la stabilité des partenaires locaux de la société civile. Lors de la conception des projets, les organisations internationales doivent veiller à ce que la stabilité et les capacités à long terme du partenaire soient une priorité et ne soient pas subordonnées aux impacts à court terme. Cela rejoint les critiques des OSC locales qui estiment qu'elles sont considérées comme des « partenaires de mise en œuvre », c'est-à-dire essentiellement des sous-traitants, plutôt que comme des partenaires égaux de plein droit dont les capacités accrues à long terme constitueront probablement l'un des impacts les plus importants du programme. La plupart des OSC en Gambie n'ont pas de missions ou de stratégies claires, et leurs programmes sont fortement influencés par les organisations internationales. Par ailleurs, la coordination des OSC et leur engagement général dans le processus de justice transitionnelle de la Gambie ont été principalement orchestrés par des organisations internationales. Ainsi, une société civile faible, trop influencée par des acteurs internationaux, peut compromettre l'efficacité du processus de justice transitionnelle. Pour cette raison, la programmation des ONG internationales devrait inclure un volet sur l'activation du pouvoir d'action des partenaires locaux de la société civile et devrait éventuellement se laisser orienter par celui-ci. Cette composante ne doit pas se limiter au

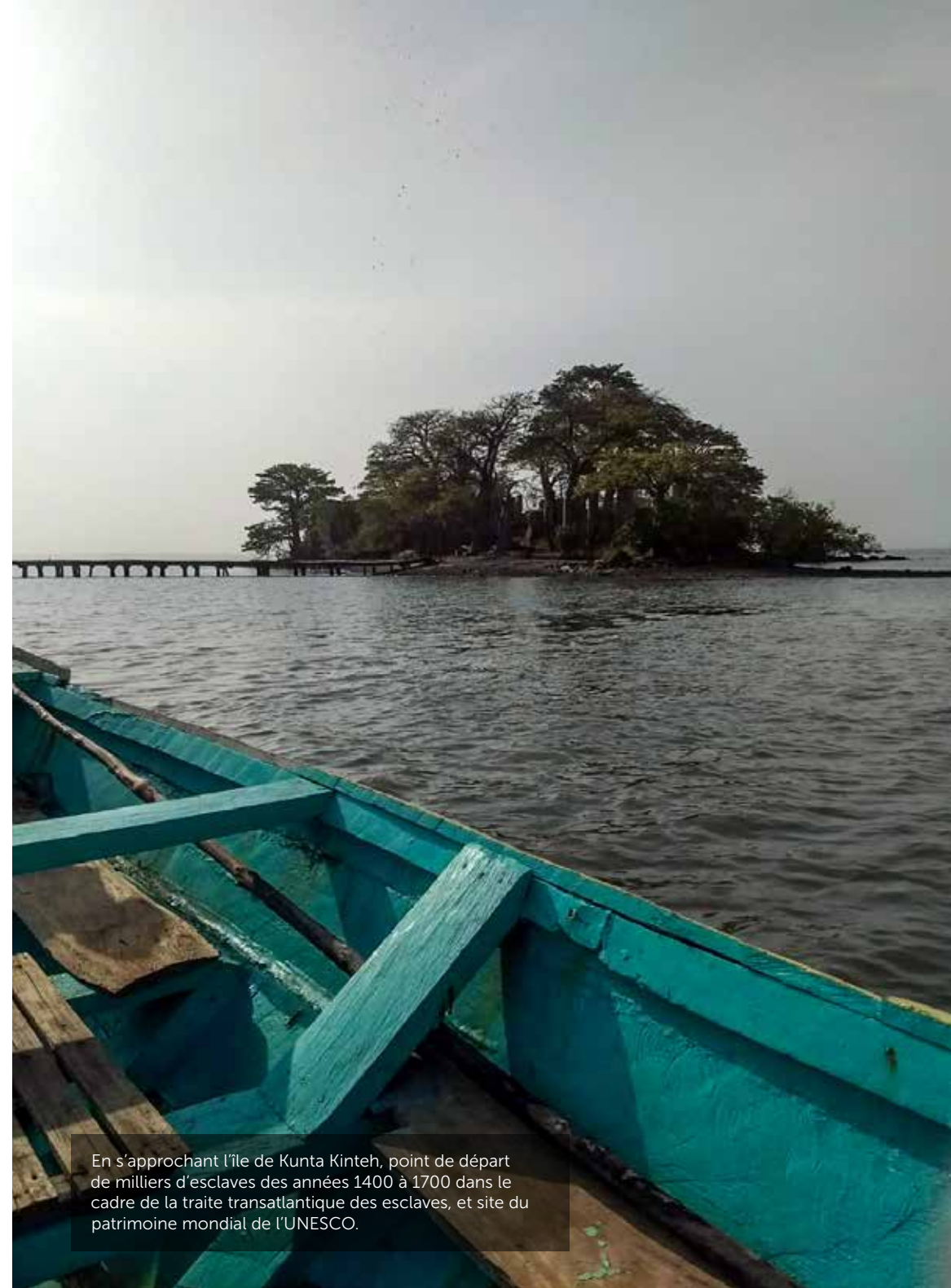




Des dirigeants de la société civile discutent de la violence sexuelle et sexiste en Gambie lors d'un atelier de renforcement des capacités en 2019.

transfert d'expertise technique, mais doit inclure un volet sur le développement organisationnel qui contribue à leur stabilité, y compris, par exemple, le soutien à la recherche indépendante de fonds.

Une deuxième leçon est que le processus participatif exige une approche flexible du financement et de la programmation. En Gambie, le souhait de la GIJTR de voir la programmation axée sur l'évaluation des besoins a été remis en question par le fait que si l'analyse de l'évaluation a contribué à façonner les interventions et la méthodologie, la conceptualisation du projet a précédé l'évaluation des besoins. Cela démontre les obstacles administratifs à la création d'un processus participatif véritablement dynamique, capable de répondre aux besoins, notamment en fonction de leur évolution. Peu de bailleurs de fonds sont prêts à s'engager à financer des programmes dont la forme et le contenu ne sont pas bien définis, et qui resteront probablement un défi pour le processus le plus radicalement participatif de soutien tant envers



En s'approchant l'île de Kunta Kinteh, point de départ de milliers d'esclaves des années 1400 à 1700 dans le cadre de la traite transatlantique des esclaves, et site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

la société civile que les États. L'aspect « réponse rapide » du travail vise à surmonter ce problème en offrant un accès à des fonds qui peuvent être fournis assez rapidement pour être adaptés aux besoins au fur et à mesure de leur apparition et de leur évolution.

Il est naturel que l'autoritarisme engendre la méfiance non seulement entre l'État et les populations, mais aussi entre les différentes OSC. (Voir par exemple le chapitre 2 : le Sri Lanka). Cependant, l'instauration explicite de la confiance entre les OSC au sein du mouvement pour la justice reste généralement en dehors des objectifs de l'intervention internationale, comme ce fut le cas pour la GIJTR en Gambie, même si cela devrait être une priorité logique pour celles ayant un passé de consolidation de la paix. Il a toutefois été noté que la mise en place du programme de la GIJTR crée un véritable espace de dialogue, ainsi que des activités et des actions conjointes, qui renforcent la solidarité entre les OSC et créent un espace de dialogue entre elles.

### **Les ateliers doivent obtenir des résultats clairs**

Les participants étaient enthousiastes et fiers que la formation sur la justice transitionnelle ait débouché sur une déclaration constructive et commune de la société civile sur le travail de la TRRC. Les nombreux participants aux ateliers de renforcement des capacités et les personnes interrogées au cours de la mission consultative ont fait part de leur lassitude vis-à-vis de la formation et de leur démotivation, car ils n'avaient pas les compétences, les ressources et la conviction que les concepts nouvellement appris pouvaient être appliqués dans le contexte gambien. La déclaration a été utilisée par la société civile comme un outil de plaidoyer et a par la suite favorisé des échanges indispensables entre la TRRC et la société civile. Des projets, collaboratifs et orientés vers l'action, avec des résultats clairs sont une caractéristique de la programmation de la GIJTR. Ces résultats vont généralement des programmes de mise en œuvre par les participants à la constitution d'un groupe de travail, en passant par des projets encore plus exigeants en termes de ressources, tels que des subventions en cascade aux participants pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets (voir les chapitres 6 et 8). Les résultats qui favorisent la participation et la coopération futures sont particulièrement importants pour pérenniser les effets bénéfiques des ateliers dans le temps.

### **Les ateliers de renforcement des capacités devraient faire appel à l'expertise locale**

Les ateliers de renforcement des capacités devraient faire appel, dans la mesure du possible, à des experts locaux sur les sujets abordés. De nombreux participants aux ateliers d'activation du pouvoir d'action et à la mission consultative ont exprimé leur résistance et leur réticence à ce que des étrangers dirigent des formations et partagent, ce qu'ils considèrent être, des leçons et des expériences ne pouvant pas être appliquées au contexte gambien. C'est pourquoi la GIJTR a engagé un consultant gambien pour animer et présenter les échanges sur la situation politique du pays, la préparation du changement de gouvernement et l'analyse critique du

mandat de la TRRC. En outre, le Consortium a organisé une table ronde avec des avocats, des politologues et d'autres experts gambiens pour évoquer d'autres processus de transition qui se déroulent dans le pays et qui sont extrêmement pertinents pour le processus de justice transitionnelle, tels que les enquêtes financières sur les biens confisqués pendant la dictature, le processus de révision constitutionnelle, les enquêtes et les poursuites engagées devant le système judiciaire national, et d'autres processus. Enfin, les partenaires ont engagé un animateur consultant du Kenya pour partager les enseignements tirés de l'expérience kényane en matière de justice transitionnelle, car elle est similaire au contexte gambien. Le recours à l'expertise locale et régionale est la méthodologie habituelle employée par la GIJTR, car cela favorise les discussions et l'ouverture d'esprit, accorde un certain respect aux efforts et aux méthodes locales, garantit l'appropriation locale et améliore la viabilité du projet.

#### **Notes de bas de page du chapitre 4**

<sup>30</sup> Loi sur la Commission vérité, réconciliation et réparation, 2017

<sup>31</sup> Rapport mondial de la CIA, disponible à l'adresse <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/ga.html>

<sup>32</sup> Sait Matty Jaw, "Afrobarometer Dispatch No. 249", (31 octobre 2018), disponible à l'adresse : [http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab\\_r7\\_dispatchno249\\_gambians\\_want\\_national\\_healing\\_with\\_justice.pdf](http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r7_dispatchno249_gambians_want_national_healing_with_justice.pdf) Notez qu'il n'y a pas de catégorie spécifique pour les réparations dans l'enquête et que ce nombre final est la somme de toutes les attentes pouvant être assimilées à des réparations (soutien aux victimes, restitution des biens saisis, compensation monétaire et non monétaire, et enterrement approprié des victimes).

<sup>33</sup> Il s'agit des personnes détenues sous le régime de Jammeh qui se perçoivent comme des victimes d'un système judiciaire corrompu. Ils ont été négligés en tant que groupe de victimes lors de la classification des crimes dans le cadre de la TRRC et ces cas ne sont pas examinés.

<sup>34</sup> Sait Matty Jaw, "Afrobarometer Dispatch No. 249", (31 octobre 2018), disponible à l'adresse : [http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab\\_r7\\_dispatchno249\\_gambians\\_want\\_national\\_healing\\_with\\_justice.pdf](http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r7_dispatchno249_gambians_want_national_healing_with_justice.pdf)



Deux participants à l'Académie de médecine légale au Guatemala en 2019.

## CHAPITRE 5 : L'ACADÉMIE DE MÉDECINE LÉGALE : PARTAGER L'EXPERTISE POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DES OSC DANS LE MONDE À LUTTER CONTRE LES DISPARITIONS

Andrea Czollner, Sara Bradshaw et Celeste Matross<sup>35</sup>

### 5.1 INTRODUCTION

La question des disparus est l'un des legs les plus importants laissés par les conflits armés qui ont dévasté de nombreuses communautés à travers le monde au cours des dernières décennies, laissant derrière eux des milliers de familles confrontées au traumatisme de la disparition forcée de leurs proches. Selon la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 47/133 du 18 décembre 1992, il y a disparition forcée lorsque :

des personnes sont arrêtées, détenues ou enlevées contre leur volonté ou privées de toute autre manière de leur liberté par des agents du gouvernement, de quelque service ou à quelque niveau que ce soit, par des groupes organisés ou par des particuliers, qui agissent au nom du gouvernement ou avec son appui direct ou indirect, son autorisation ou son assentiment, et qui refusent ensuite de révéler le sort réservé à ces personnes ou l'endroit où elles se trouvent ou d'admettre qu'elles sont privées de liberté, les soustrayant ainsi à la protection de la loi.<sup>36</sup>

Les familles des disparus vivent chaque jour dans l'angoisse et l'incertitude, ne sachant pas où se trouvent leurs proches ni s'ils sont encore en vie. En outre, la personne disparue est souvent le principal soutien économique de la famille, ce qui laisse celle-ci dans une situation financière difficile et de détresse matérielle, exacerbée par les coûts engendrés pour retrouver la personne disparue. Il est également difficile pour les familles de s'adapter à la nouvelle situation. Dans certains cas, la législation nationale peut rendre impossible

le versement de pensions ou d'autres moyens de subsistance en l'absence d'un certificat de décès, ce entraîne souvent une marginalisation économique et sociale. Par ailleurs, les familles se retrouvent également dans un état de « perte ambiguë »<sup>37</sup>, prises entre l'espoir que leur proche reviendra et le désespoir qu'il soit parti pour toujours. Elles cherchent sans relâche à en savoir plus quant au sort de leur proche, sans jamais perdre l'espoir d'obtenir des réponses sur le disparu. Dans certains cas, les familles des disparus déposent des pétitions auprès de la police ou des organismes officiels tels que les commissions des droits de l'homme, les organismes d'enquête nationaux et le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées et involontaires. Ces actions exigent souvent de braver le harcèlement des personnes liées aux auteurs des disparitions ainsi que leurs menaces. Dans de nombreux cas, les familles ne signalent pas la disparition de leurs proches aux forces de sécurité ou à la police par crainte de représailles de la part des auteurs, en particulier lorsque des acteurs étatiques sont impliqués dans la disparition. Les organisations locales de la société civile (OSC) qui travaillent avec les familles des victimes deviennent d'importants documentalistes de ces disparitions, tant pendant qu'après le conflit, en exigeant que les autorités prennent des mesures significatives pour enquêter sur les crimes présumés des forces gouvernementales et d'autres groupes, et les poursuivre. Les représentants des OSC, les membres des familles qui s'expriment et les activistes sont confrontés à de nombreuses menaces contre leur vie, leur famille et leur travail, y compris la possibilité de faire l'objet d'une arrestation arbitraire.

Pour faire face à ce legs de violations des droits tels que les massacres et autres exécutions extrajudiciaires, ainsi que les disparitions forcées, il est essentiel de reconstruire les sociétés post-conflit pour qu'elles respectent l'État de droit et les droits de l'homme. Les enquêtes liées à la recherche, à la récupération, à l'analyse et à l'identification des restes des victimes, notamment par le biais de la médecine légale, servent de mécanismes pour l'établissement de la vérité, et sont un moyen de garantir les droits des familles à la vérité et à la justice et de contribuer aux processus de paix et de réconciliation à long terme. Dans tous les contextes, il existe des cas où les disparus ont été retrouvés vivants, même après de nombreuses années, et les enquêtes doivent donc également inclure la recherche de survivants.

L'adoption de mesures pour rendre compte des personnes portées disparues à la suite d'un conflit armé est une obligation légale imposée aux États par le droit international humanitaire (DIH).<sup>38</sup> En cas de disparition de personnes, un État a l'obligation d'enquêter et de poursuivre ces violations en vertu du droit international des droits de l'homme.<sup>39</sup> Cependant, dans de nombreux contextes, les ressources sont limitées pour mettre en œuvre des processus complets de justice transitionnelle, tels une expertise médico-légale appropriée, ou pour entreprendre des enquêtes pouvant éventuellement répondre aux besoins des familles des victimes et traduire les auteurs en justice. Lorsque des efforts pour rechercher, récupérer, analyser, identifier et restituer les restes aux familles sont en cours, ils sont dans certains cas entrepris par des équipes non étatiques ou internationales.<sup>40</sup> Dans certains contextes post-conflit, les gouvernements ont établi des mécanismes étatiques spécifiques ayant pour mandat de documenter

et de rechercher les disparus. Cependant, qu'elle soit menée par l'État ou par des organisations de la société civile, toute action de médecine légale ne peut réussir que si elle obtient la confiance et la participation des familles.

Le programme de l'Académie de médecine légale a été développé dans le but de mettre en commun des initiatives réussies de recherche et d'identification des personnes disparues<sup>41</sup> et d'accroître les connaissances des activistes, des universitaires et des professionnels du Sud sur les outils et les approches de médecine légale pour localiser et identifier les disparus. Par l'intermédiaire de l'Académie de médecine légale, les partenaires de la GIJTR, la Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala (FAFG), le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (CSVR) et la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC), partagent leur expérience unique pour répondre aux besoins très variés des familles de disparus, notamment en partageant des compétences en matière d'enquêtes médico-légales, des stratégies de santé psychosociale et mentale pour prendre en charge les familles des disparus et des activités de commémoration et de processus de vérité pour répondre aux besoins des familles en matière de vérité, de plaidoyer et de guérison. L'Académie se concentre sur les interventions participatives et holistiques ainsi que sur les initiatives communautaires. Grâce à deux stages de formation, des subventions en cascade et l'apport d'un soutien technique aux participants pour de micros projets, les partenaires du Consortium utilisent une approche multidisciplinaire pour explorer le travail minutieux qu'impliquent les enquêtes médico-légales, les entretiens avec les familles de disparus lorsqu'elles recherchent leurs proches disparus et l'identification de moyens par lesquels les processus de vérité, telles que les enquêtes de médecine légale, peuvent contribuer à des initiatives plus larges de justice transitionnelle.



Formation à l'identification humaine par la Fondation d'Anthropologie de médecine légale du Guatemala au Guatemala.

Crédit photo : ACT pour les personnes disparues

## 5.2

### LES CONTEXTES ET LES EXPÉRIENCES DES PARTICIPANTS À L'ACADÉMIE DE MÉDECINE LÉGALE

Les pouvoirs publics ont l'obligation d'éclaircir le sort des personnes portées disparues, mais dans de nombreux contextes, cette démarche reste difficile. Une grande partie du travail de l'Académie de médecine légale est fondée sur la conviction que la société civile peut jouer un rôle important en soutenant les familles, en interpellant les autorités et en s'attaquant à la question de manière indépendante, notamment par le biais du travail de médecine légale. Les initiatives des OSC jouent donc un rôle crucial dans l'établissement de mécanismes visant à institutionnaliser le droit de savoir. La présente section parle du travail des acteurs des pays ayant participé à l'Académie de médecine légale.

L'action de l'État pour s'attaquer à la question des personnes portées disparues exige des cadres juridiques et institutionnels appropriés et c'est souvent l'objectif des plaidoyers des OSC et de nombreux participants à l'Académie de médecine légale pilote. Au Liban, par exemple, trente ans après la fin de la guerre civile, les OSC (dont l'organisation ACT pour les personnes disparues, qui a fait partie de l'Académie) ont fait pression pour la création d'une commission nationale qui sera chargée d'enquêter sur le sort des disparus, de récupérer les dépouilles et de procéder à des identifications. En novembre 2018, la loi sur les personnes disparues et les victimes de disparition forcée au Liban a été adoptée<sup>42</sup>, ce qui représente un pas important vers le respect du droit de savoir des familles des victimes. Aux Philippines, le Congrès a adopté en 2012 une « loi contre les disparitions forcées ou involontaires »<sup>43</sup>, pour laquelle les OSC ont fait pression pendant plus de dix ans.



« Chaises vides, familles en attente », un projet de commémoration de l'ACT pour les personnes disparues et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ces chaises ont été conçues et peintes par des frères, des sœurs, des mères, des pères, des épouses, des filles, des fils et même des petits-enfants de personnes disparues au Liban lors de conflits armés depuis 1975.

La loi prévoit la restitution et l'indemnisation des victimes de disparition forcée ou involontaire et de leurs proches (article 26) ainsi que la réadaptation des victimes et de leurs proches et des délinquants (article 27). Un programme de réadaptation, comprenant des soins médicaux, est disponible pour les victimes, ainsi que la réadaptation des auteurs des faits, avec pour objectif de faire progresser la justice réparatrice et la réconciliation. Les OSC ont également aidé les victimes de disparitions forcées qui sont réapparues et les familles de ceux qui sont toujours portés disparus à déposer des ordonnances d'habeas corpus et de protection, ainsi que des plaintes pénales et administratives.

Les approches institutionnelles non juridiques peuvent également être importantes dans le traitement des disparitions. En Guinée, les OSC s'efforcent de faire progresser les efforts de prévention des conflits et le processus de réconciliation nationale, notamment en rédigeant une loi de réconciliation nationale pour soutenir les familles des disparus et obtenir la responsabilisation. Bien que certains cas aient été présentés devant les tribunaux, l'impunité est très répandue et les auteurs présumés occupent toujours des postes au sein du gouvernement. La Commission Vérité, Réconciliation et Réparations de la Gambie (TRRC) a commencé les audiences en janvier 2018 concernant les violations des droits de l'homme commises pendant les 22 années de pouvoir de l'ancien président Yahya Jammeh.<sup>44</sup> Les familles des victimes espèrent que le fait de partager leurs témoignages permettra de faire connaître la vérité.

Dans certains États, les autorités continuent de nier que des disparitions ont eu lieu. Des milliers de familles de disparus en Inde ont livré leurs témoignages et dénoncé la disparition de leurs proches devant les tribunaux nationaux. On estime à plus de 8 000 le nombre de cas de disparitions forcées au Jammu-et-Cachemire et à plus de 7 000 le nombre de cas de disparitions non signalées et de fosses communes<sup>45</sup>. Les organisations de la société civile s'efforcent de faire pression sur le gouvernement indien pour qu'il reconnaisse les disparitions et l'existence de fosses communes.

Les OSC ont également entrepris des enquêtes de médecine légale indépendantes et ont lancé des initiatives pour cartographier, préserver et récupérer les fosses communes. En Afghanistan, dix-sept sites de fosses communes dans cinq provinces ont été identifiés et enregistrés par le Centre de médecine légale d'Afghanistan (Afghanistan Forensic Science – AFSO), une organisation non gouvernementale indépendante, et des exhumations ont été effectuées dans les provinces de Kaboul et de Bamyan.

La commémoration des disparitions permet à la fois de soutenir les familles et d'agir pour garder la trace de la disparition en dépit du déni de l'État. L'organisation ACT pour les personnes disparues au Liban mène des initiatives de commémoration, notamment une exposition de chaises que les familles ont peintes en souvenir de leurs proches disparus, intitulée « Chaises vides, familles en attente » (voir photos page 86), un projet réalisé en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge. Au Nigeria, une journée nationale de deuil a été proclamée – avec le soutien du Centre de droit médical, qui a participé à l'Académie de médecine légale pour encourager les

familles des victimes à partager leurs histoires et à se lier les unes aux autres, tout en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il reconnaisse la valeur des vies humaines à travers ses politiques.

Tant que les familles vivent dans l'incertitude quant au sort de leurs proches disparus, elles devront également faire face à des problèmes psychologiques, en plus des contraintes économiques liées à l'absence d'un probable soutien de famille. En Inde et aux Philippines, les OSC ont fourni un soutien psychosocial aux familles des disparus. En Guinée, les approches visant à soutenir les victimes comprennent une aide à la réinsertion socio-économique, afin de permettre aux familles de surmonter les traumatismes et de mener une vie normale.

### 5.3 L'ACADÉMIE DE MÉDECINE LÉGALE

La mission de l'Académie de médecine légale est de renforcer les capacités locales dans l'application des sciences de médecine légale à la recherche et à l'identification des disparus. Elle s'adresse aux participants des pays du Sud qui luttent contre les violations des droits de l'homme non traitées ou qui mettent actuellement en œuvre des processus de justice transitionnelle. Au-delà du travail de médecine légale, les participants à l'Académie de médecine légale pilote ont reçu une formation sur l'accompagnement psychosocial et le rôle de la commémoration dans la justice transitionnelle, avec la collaboration du CSVR et l'ICSC. Dans cette première cohorte de participants, l'Académie de médecine légale comprenait quatorze participants représentant douze pays du



Traitement de médecine légale et introduction du laboratoire dans le cadre de l'Académie de médecine légale.

Crédit photo : Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala



Un exercice d'entraînement à la collecte d'échantillons d'ADN.

Crédit photo : Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala

Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie<sup>46</sup>. Ceci est particulièrement important, car la diversité des parcours professionnels des participants et l'éventail des missions de leurs organisations peuvent en outre ouvrir des voies de collaboration et de partenariat pour renforcer leur travail dans leurs contextes locaux et ils peuvent aussi tirer parti de leurs relations avec la FAFG, l'ICSC et le CSVR.

Le projet comportait trois éléments :

- l'Académie de médecine légale, un projet pilote de douze jours au Guatemala ;
- l'octroi de micros subventions aux participants pour leur permettre de mettre en œuvre un projet dans leur propre contexte qui démontre les compétences et les enseignements qu'ils ont acquis ;
- et un atelier de suivi de cinq jours au Rwanda.

Le présent chapitre rend compte de la première Académie de médecine légale organisée par les partenaires, et de deux autres prévues pour l'avenir. Au moment de la rédaction du présent document, les micros projets des participants étaient en cours de mise en œuvre.

### La FAFG et la recherche des disparus guatémaltèques

La première formation de l'Académie pilote s'est tenue au Guatemala, où se trouve la FAFG, donnant aux participants l'occasion de se former grâce à des études de cas nationales et une connaissance personnelle de l'expérience guatémaltèque en matière de développement de programmes de médecine légale qui répondent aux meilleures pratiques internationales, mais restent ancrés sur les expériences et les besoins locaux. Le Guatemala se remet d'une guerre civile de 36 ans qui a commencé en 1960 et s'est terminée par des accords de paix en 1996. Selon la Commission de clarification historique des Nations unies, plus de 200 000 personnes ont été tuées pendant le conflit, et 40 000 d'entre elles ont disparu.<sup>47</sup> Le rapport a également constaté que les forces de sécurité de l'État étaient responsables de 93 % des violations documentées, et que 83 % des victimes étaient identifiées en tant qu'autochtones mayas, ce qui démontre le caractère ethnique d'une grande partie du conflit.<sup>48</sup> Bien qu'aucune commission ou mécanisme d'État n'ait jamais été établi pour rechercher et identifier officiellement les victimes, la FAFG a été la première à travailler efficacement avec le Ministerio Publico (le bureau du procureur général) en tant qu'experts en médecine légale non gouvernementaux dans le cadre d'enquêtes criminelles requises par la loi. En deux décennies, la FAFG a développé une approche locale de mise en œuvre de la médecine légale pour documenter à la fois les violations des droits de l'homme et leurs victimes, en tant que familles de disparus. La FAFG a développé un système d'identification humaine multidisciplinaire qui utilise une série de techniques médico-légales ainsi que l'anthropologie, l'archéologie, la génétique et les enquêtes menées sur les victimes pour recueillir des informations ante mortem<sup>49</sup> auprès de la famille concernant le proche disparu et pour établir le génogramme<sup>50</sup>. Les données obtenues pour une identification proviennent des entretiens ante mortem menés avec les familles lors de

l'enquête sur les victimes ainsi que des profils génétiques obtenus à partir des échantillons de squelette et des familles.

Depuis 2010, le laboratoire génétique de la FAFG a conservé son accréditation ISO, prouvant ainsi sa compétence internationale et a démontré son expertise dans l'obtention de profils génétiques à partir d'échantillons de squelettes dégradés. Lorsqu'un parent d'une personne disparue fait confiance à la FAFG, un échantillon de son ADN est recueilli à l'aide d'un prélèvement buccal. Son profil génétique est extrait et téléchargé dans la base de données génétiques nationale des familles et des victimes de disparition forcée de la FAFG, où plus de 16 000 profils de référence génétique de membres des familles sont comparés aux profils génétiques de plus de 4 200 restes de squelettes retrouvés. À ce jour, la FAFG a identifié 3 438 victimes du conflit armé interne, ce qui permet aux familles de connaître la vérité et d'enterrer dignement leurs proches selon leurs pratiques culturelles. Les identifications soutiennent également le système judiciaire national avec des preuves de médecine légale et des rapports d'experts qui peuvent faciliter la responsabilisation.

L'approche de la FAFG axée sur les victimes et les familles dans les enquêtes de médecine légale a été reconnue au niveau international, avec notamment des invitations venant du Mexique, du Salvador, de la Colombie et du Sri Lanka pour le partage de son expertise. Par ailleurs, la participation de la FAFG à la GIJTR a créé de nouvelles possibilités d'échange d'expérience pour contribuer à un effort mondial de lutte contre les disparitions. L'expérience guatémaltèque et internationale de la FAFG confirme que les représentants des OSC et les membres de leur famille sont habilités lorsqu'ils prennent connaissance de cette stratégie multidisciplinaire fondée sur la médecine légale pour rechercher et identifier les disparus, et ce travail est rendu plus efficace par la participation des membres de la famille et les échanges avec eux.<sup>51</sup>



Le groupe composé de représentants de 14 pays s'est réuni pour échanger des informations sur les pratiques suivies.

Crédit photo : Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala

En expliquant aux familles les processus de médecine légale pertinents, on leur donne les moyens de mieux réclamer des enquêtes efficaces et responsables, de garantir des processus rigoureux et de plaider pour l'utilisation de l'ADN et la collecte d'échantillons de référence familiaux, ainsi que pour leur inclusion plus large dans l'enquête, du début à la fin. Le fait que les familles ne soient pas tenues informées des progrès réalisés dans la recherche des disparus reste un problème dans le monde entier. Cette rétention d'informations génère la méfiance entre les familles et les enquêteurs qui sont généralement issus des institutions de l'État. Dans certains cas, les familles et les organisations de la société civile mènent des enquêtes pour obtenir des réponses sur les disparus<sup>52</sup> et une meilleure connaissance de la médecine légale augmente leur capacité à jouer ce rôle.

L'Académie de médecine légale représente une occasion unique de réunir des représentants de la société civile et des membres des familles du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie au Guatemala après le conflit, afin d'explorer des méthodes de médecine légale multidisciplinaires pour enquêter, documenter et identifier les disparus en utilisant une approche centrée sur les familles. Cette formation en immersion est un espace permettant le partage d'expériences et donnant aux OSC qui sont confrontées à ces questions tous les jours la possibilité de recevoir une formation technique.

#### Première formation de l'Académie de médecine légale au Guatemala

Pour la première formation de l'Académie de médecine légale pilote, la FAFG, aux côtés de l'ICSC et du CSVR, a accueilli les quatorze participants au Guatemala pour un atelier de douze jours, suite à des invitations qui ont été lancées par les partenaires de la GIJTR et de leurs réseaux. La formation était une expérience en immersion conçue pour démontrer la manière dont les méthodes de médecine légale peuvent être appliquées pour rechercher les disparus tout en intégrant les familles dans le processus, en les accompagnant dans leur recherche de la vérité, de la mémoire et de la justice, et en explorant les thèmes de la commémoration et des soins psychosociaux. L'Académie de médecine légale entend mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales, ancrées dans l'expérience locale des partenaires et des participants. Le premier atelier a été structuré en une série de modules, permettant d'accumuler des connaissances et d'établir des liens avec un éventail de disciplines scientifiques. La combinaison de présentations théoriques avec un engagement pratique et une exploration immersive a donné lieu à une riche expérience d'apprentissage empirique, car le laboratoire de médecine légale de la FAFG est devenu à la fois une salle de formation et un lieu de partage d'expériences. Les éléments comprenaient des modules pratiques organisés dans les laboratoires d'ostéologie et de génétique médico-légales de la FAFG et un exercice d'archéologie médico-légale organisé dans une communauté rurale indigène en dehors de la ville de Guatemala, ainsi qu'une inhumation dans une communauté locale dont les membres disparus avaient été localisés et identifiés par la FAFG. La possibilité de se confronter directement à la pratique ; de voir, d'observer, d'explorer et d'utiliser un laboratoire d'ADN et un laboratoire d'ostéologie ; et l'occasion d'observer et de mettre en œuvre une stratégie d'exhumation et d'enquête sur les

victimes avec une approche centrée sur leur famille, a permis aux participants d'acquérir la compréhension et les compétences nécessaires pour rendre opérationnelle une recherche étendue des disparus dans leur propre pays – cette formation n'était donc pas simplement un apprentissage théorique, mais un apprentissage par la pratique. Il faut comprendre que la formation ne visait pas à transformer les participants en experts en médecine légale, mais plutôt à renforcer les capacités des participants à promouvoir et à utiliser les avantages et certains éléments d'une utilisation adéquate de la médecine légale dans la recherche des disparus.

Afin de replacer l'expérience de la FAFG dans le contexte guatémaltèque, l'atelier comprenait une introduction à l'histoire du conflit guatémaltèque, à l'histoire de la FAFG et au rôle que cette dernière a joué au sein du système judiciaire guatémaltèque. Les explications ont été complétées par une visite du musée de la Maison de la Mémoire Kaji Tulam. Le musée, coordonné par le Centro de Acción Legal para los Derechos Humanos (CALDH, ou Centre d'action juridique pour les droits de l'homme), présente l'histoire du Guatemala, de la vie avant la colonisation et des 500 années de colonialisme jusqu'à nos jours, en mettant l'accent sur le conflit armé interne. Cette visite à une organisation membre de l'ICSC a permis aux participants de mieux comprendre le contexte du conflit guatémaltèque et d'être témoin des efforts déployés par d'autres OSC pour garder la mémoire historique vivante.

Le climat politique actuel au Guatemala, qui a un impact sur le processus de justice transitionnelle, a également été abordé. Les participants ont appris



Exhumation de restes humains à Chimaltenango, Guatemala.

Crédit photo : Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala



comment la FAFG, en tant qu'ONG, a noué un partenariat stratégique avec le bureau du procureur pour mener des enquêtes de médecine légale et a su gagner la confiance des familles et des OSC locales qui sont actives dans ce domaine. Le renforcement des capacités médico-légales comprenait des séances théoriques et pratiques portant sur les sujets suivants :

- **Enquête et documentation sur les victimes** : approche centrée sur les familles et renforcement de la confiance avec les proches, entretiens ante mortem, consentement éclairé, collecte d'échantillons de référence génétique, génogrammes et chaîne de contrôle.
- **Investigations archéologiques en médecine légale** : étude et localisation des tombes, documentation détaillée des sites funéraires à l'aide de photographies, interprétation et analyse des tombes et des preuves connexes, plans archéologiques, formulaires d'exhumation, photogrammétrie et cartographie du site à l'aide de drones.
- **Anthropologie de médecine légale** : introduction à l'ostéologie, établissement du profil biologique de la victime, identification et relevé des traumatismes péri mortem et différenciation des caractéristiques taphonomiques et des traumatismes ante mortem, sélection et collecte d'un échantillon de squelette pour l'analyse génétique, et relevé des preuves telles que la balistique, les bandeaux et les cordelettes.
- **Génétique de médecine légale** : introduction à la génétique et aux principes de l'ADN, théorie et logiciel de statistiques génétiques, traitement des échantillons et introduction aux bases de données génétiques pour les familles et les victimes de disparition forcée.
- **Confirmation de l'identification** : réexamen et notification de la famille, recherche d'autres membres de la famille, nouveau test de l'échantillon de restes osseux et confirmation que l'ensemble du processus est correctement documenté et juridiquement étayé à des fins d'identification et de preuve, remplissage de nouveaux formulaires et rédaction de rapports de médecine légale pour les procureurs et les familles.

Parmi les autres sujets abordés pendant la formation de l'Académie de médecine légale, citons le recueil des témoignages des survivants, l'archivage des données et les bases de données, la commémoration, le droit international et les contextes juridiques, ainsi que le soutien et les soins psychosociaux pour les familles de disparus et le personnel des OSC. En outre, la première formation comprenait des visites sur le terrain et des sites de commémoration spécifiques pour un apprentissage basé sur l'expérience.

Les participants ont été invités à visiter le site commémoratif Paisajes de la Memoria (Paysages de la Mémoire) à San Juan Comalapa, construit par la FAFG et la Coordination Nationale des Veuves du Guatemala (CONAVIGUA), une organisation de femmes qui se consacre à la promotion des droits individuels et collectifs des femmes mayas et des peuples indigènes du Guatemala. Ce lieu a une signification particulière pour les familles car il s'agit d'une ancienne



Des archéologues exhument des restes humains au Guatemala.

Crédit photo : Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala

base militaire qui a été transformée en un site de commémoration des personnes disparues. Il offre un point de ralliement pacifique que les familles peuvent visiter et qui sert de registre pour les générations futures. La FAFG y a exhumé des dizaines de corps qui ont été ré-inhumés en 2018 et continue à identifier les victimes.

Le groupe de l'Académie de médecine légale a assisté et participé à la restitution digne des restes de deux enfants, âgés de trois et neuf ans, à leurs familles à San Martin Jilotepeque. Les enfants sont morts en 1982 par manque de nourriture pendant la période de conflit, lorsque leurs familles ont été forcées de quitter leurs domiciles et de fuir dans les montagnes environnantes. Leurs restes, exhumés par la FAFG, ont été identifiés et rendus à leurs familles 37 ans après leur mort et ces personnes ont pu être enterrées avec dignité. Au cours de cette visite, les participants ont pu assister à un événement très émouvant et intime quand les membres de la famille ont reçu les restes de leurs proches et ont pu les enterrer, en suivant les pratiques culturelles appropriées et ils ont pu observer comment cela contribue au processus de guérison des familles.

La visite sur le terrain a été complétée par la visite d'un site d'exhumation afin de donner un aperçu des trois étapes du soutien aux familles : l'exhumation, l'inhumation et la commémoration. L'objectif de l'observation de l'exhumation était de permettre aux participants d'acquérir une expérience technique pratique sous la direction d'un archéologue de la FAFG. Cette expérience était particulièrement intéressante pour les participants qui venaient de pays où des fosses communes est en cours de traitement et où l'expertise en médecine légale est rare, voire inexistante. Les participants ont également pu observer comment les familles et les membres de la communauté participent aux différents aspects du processus d'exhumation.



Les participants apprennent l'anatomie humaine au cours du volet scientifique de la formation.

Crédit photo : Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala

### Répondre aux besoins des familles sur l'établissement de la vérité et à leurs besoins psychosociaux

Pour renforcer les composantes sur le partage des connaissances et la consolidation des capacités en matière de médecine légale, la commémoration et le soutien psychosocial ont également été abordés dans la première formation. L'ICSC a aidé les participants à comprendre le rôle des initiatives d'établissement de la vérité en tant que processus de justice complémentaire dans les sociétés, en particulier lorsque les auteurs de crimes ne peuvent être poursuivis et tenus responsables de leurs actes. Les discussions ont montré que dans les pays où des disparitions forcées se produisent depuis de nombreuses années, les méthodologies basées sur l'art et d'autres formes innovantes de commémoration peuvent être utilisées pour lutter contre l'indifférence du public face à ces violations. En alliant le renforcement des capacités techniques à l'acquisition de connaissances en médecine légale, les partenaires ont cherché à élargir la vision des participants sur la manière dont la commémoration peut contribuer à l'établissement de la vérité chez les familles de disparus et à leur reconnaissance, leur défense et leur guérison.

La prise en compte de la commémoration comme un outil important pour répondre aux besoins des familles a conduit plusieurs participants à reconsidérer leur approche initiale concernant leurs micros projets devant être financés par la GIJTR, car ils reconnaissent désormais la capacité de la commémoration à servir la vérité et à répondre éventuellement aux besoins des familles sans avoir besoin de la participation ou le soutien du gouvernement. Comme l'a fait remarquer un participant lors de la formation, souvent le plus grand besoin des familles est d'établir la vérité sur le sort qu'a connu leur proche disparu ; cependant, même lorsqu'il existe une volonté politique suffisante pour former une unité de recherche ou une commission de vérité, ou pour engager des poursuites autour de la disparition, ces processus prennent souvent de nombreuses années avant d'apporter des réponses, sans

pour autant garantir qu'ils apporteront des réponses à des cas particuliers. En revanche, la commémoration peut avoir lieu à n'importe quel moment du processus de recherche et d'identification, et peut être initiée par les membres des communautés, plutôt que d'attendre une action des pouvoirs publics.

### Formation et accompagnement psychosocial

Un espace d'apprentissage sûr a été créé pendant les séances de formation, où la notion de vulnérabilité a été mise en avant afin que les participants puissent apprendre les uns des autres. La formation psychosociale organisée par le CSVR a cherché à travailler à deux niveaux : premièrement, doter les participants de connaissances et de stratégies pour mieux aider les familles de disparus à surmonter les répercussions suite à l'absence d'un proche, et deuxièmement, aider les participants eux-mêmes à faire face à la difficulté d'aider les personnes qui ont subi un traumatisme profond. La majorité des participants ont eux-mêmes vécu des expériences traumatisantes et connu des pertes, et au cours des premiers jours, lorsque les participants ont communiqué visuellement et verbalement du contenu très émotionnel, certains d'entre eux ont vécu un nouveau traumatisme. C'est pourquoi, pendant les séances de soutien psychosocial, l'accent a été mis sur la nécessité de « soutenir » les participants, c'est-à-dire de les aider à mieux maîtriser leurs émotions et de leur enseigner des stratégies simples pour prendre soin de soi-même. Des exercices quotidiens ont été effectués pour cerner leur état interne actuel, puis pour les aider à se détendre, par exemple en complétant des « arbres d'émotions » (voir la figure 1) reliés à une « forêt de sensations » ou en les encadrant lors des méditations de pleine conscience. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont réfléchi à des états émotionnels variés et complexes à travers leurs arbres des sentiments. En outre, les animateurs ont veillé à ce que chaque journée de formation se termine sur une note positive, par exemple en invitant les participants à partager des chants et des danses traditionnel(le)s.



Les participants aux formations de la GIJTR partagent les meilleures pratiques liées aux disparitions forcées lors d'une formation au Guatemala.

Crédit photo : Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala

## 5.4 DE LA FORMATION À LA MISE EN ŒUVRE

Inspirés par l'atelier et le désir de mettre en pratique les connaissances acquises au Guatemala, les participants ont proposé de micros projets à mettre en œuvre dans leur pays sur des sujets variés et fondés sur diverses stratégies. Fondés sur une approche multidisciplinaire, les projets sont conçus pour être mis en œuvre avec des subventions en cascade fournies par la GIJTR sur une période de quatre à cinq mois.

Parmi les types de projets proposés par les participants, on peut citer :

- des réunions ou des séminaires avec des OSC et des membres des familles pour constituer des réseaux, mener des consultations et diffuser des informations sur la manière dont les familles peuvent être impliquées dans la recherche des disparus ;
- des entretiens et des ateliers de sensibilisation avec les familles des disparus pour commencer la collecte d'informations ante mortem ;
- des activités de commémoration, y compris un musée temporaire d'objets représentant les proches disparus, des documentaires sur les témoignages des familles et des couvre-lits fabriqués par les membres des familles pour commémorer les personnes disparues et plaider en faveur de leur recherche et de leur identification ;
- la constitution de dossiers sur les fosses communes et la présentation de preuves aux organes de l'État ; et
- le développement de bases de données sur les personnes disparues.



Figure 1. Feeling Tree (Arbres d'émotions)

La diversité et le côté innovant de ces idées – souvent dans des contextes où les travaux sur la question des disparitions ont à peine commencé – illustrent les possibilités offertes lorsque les enseignements de l'Académie de médecine légale acquis sur le terrain dans un contexte réel sont diffusés et le pouvoir de s'appuyer sur des expériences et des pratiques concrètes.

Au moment de la publication, les participants mettaient en œuvre leurs projets et les résultats seront présentés lors d'un atelier de suivi au Rwanda. À la fin du projet, la FAFG compilera les résumés et les résultats des quatorze micros projets qui serviront de ressource pour les académies de médecine légale avenir et soutiendront les objectifs d'apprentissage plus larges de la GIJTR. Bien que les micros projets n'ont pas encore été finalisés au moment de la rédaction du présent document, la proposition de tels projets qui s'inspirent étroitement des sujets présentés dans l'atelier illustre la mesure dans laquelle l'Académie a pu transformer les participants-apprenants en acteurs. Pour ces organisations, ces micros projets représentent les prochaines étapes dans leur parcours pour en apprendre davantage sur la médecine légale afin de traiter les importantes séquelles laissées par les disparitions, et mettre ces enseignements en pratique à travers une série d'activités.

### Impacts et résultats initiaux de l'Académie de médecine légale

L'objectif principal de l'Académie de médecine légale est d'accroître les connaissances des OSC en matière de médecine légale et leur capacité à soutenir les familles des disparus dans leur recherche de vérité, de justice et de transparence quant à l'endroit où se trouvent leurs proches. Les concepts de commémoration, d'accompagnement psychosocial et de prise en charge personnelle au niveau de la santé renforcent le matériel médico-légal dans le cadre d'une discussion approfondie sur les processus de justice transitionnelle. L'exploration théorique et pratique de tout le matériel a conduit à une meilleure compréhension du processus multidisciplinaire d'une expertise médico-légale qui comprend la documentation et l'enquête sur les victimes, l'archéologie légale, l'anthropologie légale et la génétique légale, ainsi que la manière dont la société civile locale peut intégrer des éléments spécifiques dans son travail quotidien sur la question des personnes disparues. Grâce à cette formation unique, les participants acquièrent des connaissances, sont soutenus par un nouveau réseau mondial d'experts travaillant sur les mêmes questions et disposent de ressources techniques, financières et de réseau pour offrir de nouvelles avenues aux familles des victimes. Ceci peut motiver les familles à participer davantage au processus de recherche et à jouer un rôle plus important dans les efforts de recherche de la vérité.

La participation collective à l'Académie de médecine légale a créé des possibilités de travail en réseau où des participants de différents horizons ont pu partager leurs expériences, les défis et les enseignements tirés. Un espace a été créé pour que les participants puissent échanger et apprendre les uns des autres sur la manière dont ils ont géré les situations difficiles pendant l'assistance aux familles de disparus, ainsi que sur la manière dont ils les abordent de manière sûre et éthique. Les participants sont maintenant capables d'identifier les besoins des familles et de les aider à répondre à

ces besoins. Ils ont également appris à se protéger grâce à des stratégies d'adaptation et de prise en charge personnelle au niveau de la santé pour les aider à se prémunir contre le traumatisme indirect et l'épuisement professionnel. Le soutien psychosocial est un élément important de la justice transitionnelle et les participants ont appris pourquoi il est important pour leur travail et comment cela peut les aider.

Les répercussions de la peur profonde créée par la disparition se font sentir sur la famille, empêchant souvent ses membres de la signaler à la communauté au sens large. Par conséquent, les OSC locales sont souvent les premières à être contactées par les familles et à entamer le processus de documentation et de recherche des victimes. Lorsque les OSC participent aux identifications des victimes, elles peuvent contribuer à sensibiliser les communautés au problème des disparitions, ce qui peut motiver les familles à se manifester et à s'impliquer. Par exemple, les participants de l'Académie de médecine légale de Guinée et du Kenya souhaitent produire des preuves provenant de fosses communes par le biais de la médecine légale à des fins de responsabilisation et elles souhaitent aussi utiliser ces preuves pour encourager d'autres familles à s'engager dans l'effort de recherche.

Les compétences en matière de commémoration se sont avérées particulièrement pertinentes pour ce groupe en raison du potentiel de cette dernière à favoriser la réflexion et le dialogue au sein du grand public sur les atrocités historiques. Au cours de la première formation, par exemple, les participants ont rapidement réalisé que nombre de leurs contextes avaient en commun un passé colonial et que les récits biaisés des pays colonisateurs continuaient d'avoir un impact sur le présent, notamment sur la manière dont sont perçues les récentes disparitions forcées. En particulier, un représentant des Philippines a fait observer que le président actuel remet au goût du jour des méthodes de violence stratégique que les Américains utilisaient auparavant dans ce pays, telles que les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées, dans sa guerre contre la drogue, alors que d'autres histoires de violence – telles que les violations commises pendant l'occupation japonaise – sont absentes du débat public. Les participants du Nigeria et du Kenya ont comparé cette situation à la tendance de leur propre pays à « oublier » les vérités gênantes concernant leur propre histoire. Pour répondre à cette question, l'ICSC a souligné que la construction d'une mémoire historique du point de vue des victimes, pour empêcher la répétition des violations, nécessite parfois de remonter des siècles en arrière. Cela peut s'avérer pertinent pour les micros projets des participants, car les conflits peuvent parfois être en partie le résultat de revendications et d'héritages du passé non résolus, que la commémoration peut aider à traiter.

## 5.5 CONCLUSIONS

L'Académie de médecine légale a été une expérience unique pour les partenaires de la GIJTR. La FAFG travaille depuis de nombreuses années avec des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la médecine légale en Amérique latine, au Sri Lanka et dans d'autres pays. Toutefois, grâce à l'Académie de médecine légale, la FAFG a acquis de nouvelles connaissances et s'est familiarisée avec les défis et les progrès réalisés en Afrique et en Asie. La FAFG a pu découvrir les différentes manières dont les enquêtes sur les disparus peuvent être menées dans des contextes qu'elle ne connaissait pas jusqu'alors. L'atelier a donc constitué une source d'inspiration et d'apprentissage mutuel, et l'échange de connaissances, d'expériences et de défis s'est fait dans les deux sens.

Les contextes des participants diffèrent à bien des égards, mais il existe de nombreux éléments de convergence et des enjeux autour desquels les acteurs des OSC qui travaillent tous sur la question des disparitions forcées et des personnes disparues peuvent échanger de manière constructive. La recherche des disparus, et le soutien et l'accompagnement des familles dans le cheminement vers la vérité et la justice nécessitent un processus à long terme et contextualisé. La société civile, les avocats, les procureurs et les membres des familles travaillent sur cette question dans le monde entier, selon diverses perspectives, notamment sociales, juridiques, psychosociales et de médecine légale, et l'Académie de médecine légale rassemble ces initiatives, quels que soient la discipline et le contexte, pour débattre des défis et des succès, et tirer des enseignements des meilleures pratiques. La formation tient compte du fait que les participants viennent de différents milieux, nationalités, groupes culturels, sexes, milieux religieux, groupes linguistiques et contextes nationaux, mais considère que cela peut conduire à une pratique qui s'inspire de ce qui a fonctionné dans un ou plusieurs contextes afin de contribuer à une pratique tout aussi réussie, mais adaptée au contexte d'un autre pays. L'Académie a également créé un réseau de soutien mondial unique pour ces experts qui se poursuivra au-delà de la durée de vie du projet.

Grâce à la mise en œuvre par les participants de micros projets dans leur propre contexte, les organisations participantes ont reçu des contributions pour favoriser le changement pratique et l'innovation. Les expériences partagées entre la FAFG, l'ICSC, le CSVR et les participants contribueront à faire progresser la justice, la vérité et la mémoire des disparus dans les pays des participants et à étendre ces progrès au niveau mondial pour prendre en compte et résoudre le problème croissant de ces crimes et de leur impact profond. Grâce à la médecine légale, à la commémoration et au soutien psychosocial, les participants ont découvert des outils et des connaissances nécessaires pour initier des changements dans leurs communautés.

L'Académie de médecine légale illustre les avantages et les défis de l'approche de la GIJTR. Elle constitue avant tout un exemple d'activation du pouvoir d'action de la société civile conçu comme une fin en soi et non comme un

élément complémentaire d'un autre programme. Ensuite, il s'agit d'un exemple puissant du potentiel des partenariats Sud-Sud, qui tire parti du fait que la FAFG a une expérience très riche à partager, tant du Guatemala que de son travail dans d'autres contextes et qu'elle peut devenir un recueil et un lieu d'échange pour les innovations développées dans d'autres États aux prises avec les conséquences de la disparition. L'Académie montre comment les participants tirent des enseignements non seulement de la FAFG, mais aussi les uns des autres et comment la FAFG apprend à son tour des participants. Cela révèle ainsi une nouvelle dynamique qui montre comment le travail transnational avec les acteurs des sociétés civiles permet non seulement d'obtenir des résultats dans chaque contexte, mais aussi de générer de nouvelles synergies mondiales ancrées dans une pratique comparative.

Cependant, malgré la validité évidente de l'Académie, la démonstration de son impact illustre bon nombre des défis que pose l'évaluation des programmes de justice transitionnelle. Pour illustrer l'impact concret laissé par l'Académie, il faut suivre la manière dont les acteurs de la société civile qui y participent prennent en compte ces enseignements de manière à avoir un impact sur les familles des disparus dans leur propre contexte. Si certains participants, comme ceux du Sri Lanka (voir le chapitre 2), ont pu appliquer immédiatement et visiblement les enseignements qu'ils avaient tirés, pour la plupart d'entre eux, les impacts ont été à la fois moins directs et à plus long terme. Les défis liés à la mesure de l'apprentissage et à la mesure de la qualité des impacts engendrés illustrent la façon dont les longs délais associés aux impacts finaux et les chaînes causales complexes qui lient un programme comme celui de l'Académie de médecine légale à des résultats positifs rendent difficile une évaluation efficace.

#### Notes de bas de page du chapitre 5

- <sup>35</sup> Avec les contributions de Fredy Peccerelli, Nancy Valdez et Erica Henderson
- <sup>36</sup> Assemblée générale des Nations unies (1993) Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, A/RES/47/133, <https://www.refworld.org/docid/3dd911e64.html>
- <sup>37</sup> Boss, P. (2000) *Ambiguous Loss: Learning to Live with Unresolved Grief*. Cambridge, Massachusetts États-Unis : Harvard University Press
- <sup>38</sup> Droit international humanitaire coutumier, règle 117, [https://www.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1\\_rul](https://www.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_rul)
- <sup>39</sup> Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées <https://www.ohchr.org/en/hrbodies/ced/pages/conventionced.aspx>
- <sup>40</sup> On peut citer en exemple les efforts de l'équipe argentine d'anthropologie de médecine légale (EAAF) qui, depuis 1984, travaille à la récupération et à l'identification des victimes de violations des droits de l'homme dans plusieurs pays et soutient la société civile locale dans le développement de ses capacités en matière de médecine légale.
- <sup>41</sup> Les personnes disparues sont toutes celles dont les proches ignorent où elles se trouvent, y compris celles qui ont disparu à la suite d'un conflit armé, selon la définition du droit international humanitaire. Il existe un sous-ensemble des personnes disparues que l'on peut appeler les disparus extrajudiciaires. Ce sont les personnes qui sont absentes parce que des agents de l'État les ont tuées de façon extrajudiciaire ou les ont détenues sans en informer les membres de leur famille, ce qui constitue une violation du droit international des droits de l'homme.
- <sup>42</sup> Centre international pour la justice transitionnelle (2018), "Lebanon Passes Law for the Missing and Forcibly Disappeared, Marking a Victory for Victims' Families and for Justice". <https://www.ictj.org/news/lebanon-passes-law-missing-and-forcedisappear-marking-victory-victims%E2%80%99-families-and> Consulté le 29/8/2019
- <sup>43</sup> Banque de données des lois et de la jurisprudence des Philippines (2012), loi définissant et sanctionnant les disparitions forcées ou involontaires. [https://www.lawphil.net/statutes/repacts/ra2012/ra\\_10353\\_2012.html](https://www.lawphil.net/statutes/repacts/ra2012/ra_10353_2012.html) Consulté le 29/8/2019
- <sup>44</sup> Centre international pour la justice transitionnelle (2019), "Gambia Truth Commission Begins to Address Jammeh-Era Abuses" <https://www.ictj.org/news/gambia-truth-commission-begins-address-jammeh-era-abuses> Consulté le 29/8/2019
- <sup>45</sup> Naik, Raqib Hameed. "At Least We Will Live at Peace": Families Ask Kashmir to Investigate Unmarked Graves. November 28, 2017." Publié dans The Globe Post. <https://theglobepost.com/2017/11/28/kashmir-india-unmarked-graves/> Consulté le 08/07/2019.
- <sup>46</sup> Afghanistan, Algérie, Gambie, Guinée, Inde, Irak, Kenya, Liban, Nigeria, Philippines, Soudan du Sud et Syrie.
- <sup>47</sup> Guatemala, Mémoire du silence. Rapport de la Commission pour la clarification historique – Conclusions et recommandations. 1er février 1997.
- <sup>48</sup> Ibid.
- <sup>49</sup> Les informations ante mortem sont des données de la victime recueillies avant sa disparition : caractéristiques physiques et dentaires, vêtements portés, entre autres, ainsi que des données génétiques potentiellement pertinentes, par exemple l'ADN, d'un proche parent de la victime.
- <sup>50</sup> Une comparaison directe des restes humains non identifiés avec l'ADN de la personne disparue (comme dans les affaires pénales) n'est pas possible, car le profil ADN de la personne disparue n'est généralement pas disponible. Par conséquent, un profil ADN virtuel de la personne disparue doit être créé par l'intermédiaire des membres de sa famille proche, qui peut être comparé aux restes humains non identifiés. Cette étape est basée sur le génogramme, qui illustre les relations familiales au moment où la victime a disparu.
- <sup>51</sup> Cela fait désormais partie des pratiques mondiales, par exemple les directives de Bogotá (Consensus international sur les principes et les normes minimales pour le travail psychosocial dans les processus de recherche et les enquêtes de médecines légales en cas de disparitions forcées, d'exécutions arbitraires ou extrajudiciaires).
- <sup>52</sup> Un exemple en est les initiatives des OSC et des familles au Sri Lanka, qui ont conduit à la promulgation de la loi OMP (Bureau des personnes disparues – Office of Missing Persons) ainsi qu'à la création du Bureau des réparations en 2019.



Le Monument du 22 novembre 1970 à Conakry, en Guinée, qui célèbre la défaite d'une tentative de coup d'État contre le régime de Sékou Touré en 1970. Suite à l'échec de ce coup d'État, de nombreux opposants au régime ont été emprisonnés dans le notoire Camp Boiro.

## CHAPITRE 6 : FAIRE PARTICIPER LES SURVIVANTS EN UTILISANT DES MÉTHODES PARTICIPATIVES ET UN SOUTIEN PSYCHOSOCIAL EN GUINÉE

Sarah Case, Sara Bradshaw et Celeste Matross

### 6.1 LE CONTEXTE EN GUINÉE

Le 2 octobre 1958, après des décennies de régime colonial, la République de Guinée a obtenu son indépendance de la France et le président Ahmed Sékou Touré du Parti démocratique de Guinée – Rassemblement démocratique africain (PDG-RDA) est devenu le premier président du pays. Deux ans après son élection, Sékou Touré a déclaré que le PDG était le seul parti politique légitime du pays. Cette déclaration lui a permis de se présenter aux élections sans contestation, ce qui a conduit à une dictature de 26 ans qui a pris fin à sa mort en 1984. La dictature de Sékou Touré a été marquée par une augmentation des tensions ethniques et une série de violations des droits de l'homme qui ont touché tous les Guinéens. Après sa mort en 1984, le Comité militaire de redressement national a pris le pouvoir sous la direction du colonel Lansana Conté, a libéré les détenus politiques et a invité les exilés à rentrer au pays. Cependant, l'espoir d'établir une démocratie qui respecterait les droits de l'homme a été rapidement anéanti lorsque, en 1985, un groupe d'officiers et de dirigeants civils, principalement de l'ethnie Malinké, a été arrêté lors d'une tentative de coup d'État. Quatre-vingt-cinq d'entre eux ont été exécutés sans procès et une série de représailles contre les hauts responsables de l'ancien régime a commencé. De 1990 à 2008, les Guinéens ont connu une nouvelle vague de violations des droits de l'homme et de restrictions des libertés civiles. Pendant cette période, Conté a été accusé d'avoir truqué les élections pour assurer sa victoire et d'étouffer toute dissidence politique ainsi que la liberté de la presse.

Immédiatement après la mort de Conté en 2008, un groupe d'officiers militaires sous la direction du capitaine Moussa Dadis Camara s'est emparé du pouvoir. Ce dernier a promis qu'il dirigerait une période de transition de deux ans et que des élections – pour lesquelles il n'avait pas l'intention de se

présenter – seraient organisées en 2010. Le 28 septembre 2009, lors d'une manifestation pacifique des partis d'opposition et des organisations de la société civile demandant que Camara se retire, la garde présidentielle a mené une attaque très violente contre les manifestants, au cours de laquelle au moins 157 personnes ont été tuées, 109 femmes ont été violées, 82 personnes ont disparu, des centaines ont été détenues et plus de 4 000 blessées.<sup>53</sup> En janvier 2010, Blaise Compaoré, le président du Burkina Faso, a facilité un accord politique dans lequel Camara a accepté la nomination du vice-président général Sékouba Konaté pour diriger le gouvernement de transition pendant un an. Alpha Condé a ensuite été élu président en 2010, lors d'élections marquées par des violences entre les partis d'opposition et les forces de sécurité.

Après les vagues de violence continue et les violations à grande échelle des droits de l'homme qui ont persisté depuis l'indépendance du pays, l'élection du président Condé en 2010 a fait naître l'espoir d'une plus grande protection de la démocratie et du respect des droits de l'homme pour tous les membres de la société. Dans son discours inaugural, M. Condé a déclaré son engagement à lutter contre l'impunité. Depuis lors, il a pris des mesures concrètes pour briser le cycle de la violence et des violations des droits de l'homme en lançant des actions spécifiques en faveur de la réconciliation nationale et en obtenant justice pour les victimes des atrocités passées, en accordant une attention particulière aux victimes du massacre du stade du 28 septembre 2009. Suite au rapport d'une commission d'enquête internationale des Nations unies, Condé a nommé trois juges pour enquêter sur l'implication de l'armée dans le massacre. Parallèlement aux procédures judiciaires concernant le massacre du stade de 2009, le président Condé a également lancé en 2011 un processus de réconciliation nationale en chargeant une commission, la Commission nationale provisoire de réconciliation (CPRN), de mettre en place des mécanismes de réconciliation. Après avoir mené des consultations nationales, la CPRN a présenté un rapport complet en juin 2016. La CPRN a fait plusieurs recommandations relatives à la vérité, la justice, les réparations, la commémoration et les réformes institutionnelles pour promouvoir la paix et la réconciliation en Guinée. En ce qui concerne les atrocités passées, le rapport a recommandé la création d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises depuis 1958. La question des réparations – individuelles, collectives et financières ainsi que symboliques – est également mise en avant dans le rapport. En particulier, des mesures de réparation urgentes ont été recommandées pour soutenir les victimes ayant des besoins urgents résultant de leur situation de victime. Ces réparations urgentes ont été préconisées comme une mesure provisoire en attendant la mise en place de mécanismes nationaux de réparation officiels.

Cependant, depuis la présentation du rapport de la CPRN, peu de progrès ont été réalisés sur les questions de justice transitionnelle. Suite à une réunion en avril 2017 avec des OSC et des représentants du secteur public pour discuter d'un projet de loi pour une Commission Vérité, Justice et Réconciliation devant être présenté au parlement, il n'y a pas eu d'autres développements significatifs à ce jour.<sup>54</sup> Dans l'intervalle, les espoirs des victimes pour toute forme de réparation et de justice continuent de s'amenuiser, avec de

nombreuses victimes, comme celles du tristement célèbre centre de détention de Camp Boiro, aujourd'hui fragiles et en danger de disparition. Si la volonté politique fait défaut, les tensions politiques et ethniques non résolues du pays, associées à une culture de la violence omniprésente, menacent tout espoir de réconciliation, de paix ou de sécurité pour les Guinéens.

Compte tenu du retard pris par le gouvernement guinéen dans la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle en temps utile et des besoins urgents de vérité, de justice et de réconciliation dans le pays, les partenaires de la GIJTR, la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC) et le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (CSVR), soutiennent les OSC locales et les survivants depuis 2017 afin qu'ils s'engagent dans des initiatives de vérité, de justice et de réconciliation dans le but de prévenir la violence et de promouvoir la reconstruction des communautés. Dans le cadre de cet effort, la GIJTR a travaillé avec trois partenaires locaux – l'Observatoire Guinéen de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH), l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA) et le Consortium des associations des jeunes pour la défense des victimes de violences en Guinée (COJEDEV) – pour leur apporter un soutien technique et financier. Ces partenaires ont, à leur tour, renforcé les capacités des groupes de survivants et des organisations communautaires pour sensibiliser les communautés, en particulier les communautés marginalisées, notamment les femmes, les jeunes, les survivants et les populations minoritaires. Les efforts des partenaires se sont concentrés sur les mécanismes judiciaires et non judiciaires du gouvernement qui ont été mis en œuvre et les différentes façons dont ces groupes pourraient participer à ces mécanismes pour prévenir la violence future et encourager la cohésion sociale et les différentes façons dont ces groupes pourraient s'engager dans ces mécanismes pour prévenir la violence future et encourager la cohésion sociale. En outre, tout en plaidant pour un



Hélène Zogbelemou, au centre, travaillant avec les coordinateurs régionaux et les partenaires locaux à Conakry, en Guinée.



Des chefs religieux participent à un atelier de renforcement des capacités en matière de justice transitionnelle et de prévention de la violence à Conakry en 2019.

processus de réconciliation nationale cohésif et inclusif, la GIJTR a soutenu les OSC locales et les associations de victimes pour qu'elles développent leurs propres initiatives locales afin de répondre aux besoins des victimes dans leurs propres communautés.

## 6.2 LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE MÉTHODES PARTICIPATIVES

Afin d'accroître la capacité des OSC et des associations de victimes guinéennes à utiliser des méthodologies participatives comme outils de sensibilisation de leurs communautés sur les questions liées à la vérité, la justice, la réconciliation et la prévention de la violence, l'ICSC a organisé une formation de cinq jours avec quatorze participants de Conakry et de la Guinée forestière en septembre 2017. Parmi les formateurs figuraient des membres du personnel de l'ICSC et des représentants des sites membres de l'ICSC, le Musée du District Six (Afrique du Sud) et le Trust pour la culture et la santé indigènes, ou TICAH (Kenya). L'atelier comprenait une introduction aux méthodologies participatives en mettant l'accent sur le processus ; un aperçu de l'histoire orale en tant que méthodologie participative ; une introduction à la pratique de l'utilisation des connaissances traditionnelles d'une culture comme point de départ pour le changement sociétal ; une formation sur les plaidoiries et les communications ; et une séance au cours de laquelle les participants ont commencé à formuler des idées pour des projets pilotes de plaidoyer et de sensibilisation, à l'aide de méthodologies

participatives. À l'issue de la formation, chaque organisation a reçu une micro subvention pour mettre en œuvre les projets qu'elle avait choisis.

La formation a été conçue en partant du principe que l'utilisation d'approches participatives pour sensibiliser aux mécanismes de justice transitionnelle permettra aux communautés d'identifier et de traiter elles-mêmes certaines des causes profondes des violences de masse, mais aussi de développer un consensus et des stratégies pour prévenir la répétition de violences et d'atrocités futures. Les approches participatives peuvent être utilisées pour amener les communautés locales à créer et à mettre en œuvre des stratégies de vérité, de justice et de réconciliation qui répondent à leurs besoins et à leurs priorités. Il est également plus probable que les membres de la communauté participeront à un processus de justice transitionnelle s'ils ont un sentiment d'appropriation à l'égard de sa conception et de ses résultats.

Tous les participants ont déjà travaillé sur des projets au sein de leurs communautés locales et beaucoup sont des survivants qui mènent un travail de plaidoyer en tant que membres d'associations de victimes. Cependant, les discussions ont montré, qu'avant la formation, la plupart des participants ne connaissaient pas bien les méthodologies participatives qui mettent l'accent sur l'inclusion de tous les acteurs du projet à chaque étape du projet, de la conceptualisation à l'évaluation. Par exemple, certains participants avaient une expérience en matière de recueil des histoires orales des survivants et des témoins comme moyen de préserver leurs histoires de violations des droits de l'homme. Cependant, au fil des sessions de formation sur ce sujet, ils se sont montrés moins familiers avec le recueil d'histoires orales en tant qu'effort de renforcement de la communauté, avec des éléments comme le



Les chefs religieux échangent des techniques pour la prévention de la violence et la facilitation du dialogue, 2019.



fait de solliciter les idées des personnes interrogées sur les types de récits qui devraient être recueillis et la manière dont ces histoires orales devraient être partagées avec d'autres. À la fin de l'atelier, les participants ont pu élaborer leurs projets et intégrer les compétences acquises dans les activités de projet proposées de manière à répondre aux besoins de leurs communautés d'une manière plus inclusive, comme le reflète la partie conception des projets qu'ils ont ensuite mis en œuvre.

L'activité a clairement eu un impact sur l'approche que les participants utiliseront plus tard dans leurs micros projets, car certains ont noté dans leurs remarques finales que, en raison de ce qu'ils avaient appris pendant la formation, les projets qu'ils soumettraient après la formation seraient différents de ceux qu'ils avaient à l'esprit au début. Alors que les participants avaient initialement supposé qu'ils comprenaient les besoins des victimes dans leurs communautés et la manière dont ils devaient y répondre, à l'issue de la formation, les participants ont intégré des concertations initiales avec les principales parties prenantes dans la conception de leurs projets et ont cherché des moyens pour les impliquer activement pendant toute la durée de mise en œuvre des projets. Un autre participant a noté : « Hier, nous avions des problèmes. Nous pouvions tous parler de restitution, mais maintenant nous savons comment concevoir un projet, comment aller vers les victimes. Nous en sommes très heureux ». Cela témoigne de la multiplication des projets qui associent délibérément les communautés en tant qu'objectif et étape clés pour répondre à leurs besoins de vérité et de justice.

Comme le montre le présent document, l'apport d'un soutien technique et financier sous la forme de micros subventions est représentatif de l'approche du Consortium visant à renforcer les capacités locales et à garantir que les compétences acquises lors des formations sont appliquées par les acteurs communautaires et sont adaptées aux réalités du terrain. La conception et les résultats des projets de trois mois que les participants ont élaborés et mis en œuvre à la suite de la formation ont illustré le degré d'adoption des méthodes participatives par les OSC et les associations de victimes participantes et l'impact que ces méthodes ont eu sur la capacité des projets à répondre aux besoins de vérité et de justice identifiés par les communautés. Par exemple, l'Association des victimes du Camp Boiro (AVCB) a mené des activités avec les survivants qui ont été emprisonnés au Camp Boiro entre 1960 et 1984 afin de les aider à identifier leurs besoins immédiats en matière de vérité, de justice et de réconciliation au niveau local, puis a organisé des formations de plaidoyer avec les survivants afin qu'ils puissent promouvoir et revendiquer leurs besoins. Suite à ces formations, l'AVCB a collaboré avec d'autres OSC locales pour mettre en place une campagne de plaidoyer visant à garantir un meilleur accès des survivants aux fosses communes et aux sites des atrocités passées. Bien que leurs demandes n'aient pas encore été entièrement satisfaites, elles ont réussi à attirer un regain d'attention sur leur cause. De même, une autre organisation, le COJEDEV a documenté les histoires de dix jeunes activistes qui ont subi des violations des droits de l'homme lors de manifestations, puis a recruté un artiste qui a travaillé avec les activistes au cours de cinq rencontres pour créer dix peintures basées sur les histoires des victimes. Les



Les chefs religieux échangent des techniques de prévention de la violence et de facilitation du dialogue, 2019.

représentations auraient pu être faites à partir des récits écrits des activistes, mais les rencontres entre l'artiste et les jeunes ont permis de réaliser les peintures de manière plus participative. Ces dernières ont ensuite été exposées pour sensibiliser le public à l'impact de la violence politique et ont été utilisées par l'organisation pour stimuler le dialogue autour de la prévention de la violence chez les jeunes dans des communautés particulièrement vulnérables.

Une certaine familiarisation préalable avec les approches de l'histoire orale, des arts plastiques et de la défense des droits a permis aux participants de conceptualiser plus facilement la manière d'adapter ces méthodologies pour répondre de manière participative aux objectifs de sensibilisation à la justice transitionnelle. Certains participants ont fait remarquer que, même si au premier jour de la formation, ils ne savaient pas très bien, ce que les animateurs entendaient par « participatif », après avoir vu et expérimenté les méthodes présentées au cours de l'atelier, ils ont compris comment modifier leurs approches existantes pour qu'elles soient moins normatives et plus respectueuses, et centrées sur le renforcement de la confiance et du consensus au sein de la communauté. L'accent mis par la formation sur la participation de la communauté au processus de conception et d'évaluation des projets, par opposition à l'atteinte de résultats ou de retombées qui ont été définis préalablement était nouveau pour certains participants, peut-être parce qu'ils travaillent dans un environnement orienté vers les bailleurs de fonds. Les animateurs ont souligné l'importance de travailler avec les membres des communautés pour identifier ce à quoi ressemblerait le succès de chaque projet des participants, puis rencontrer ces mêmes acteurs communautaires



Réflexions lors d'une formation de soutien psychosocial avec des chefs religieux à Conakry, Guinée.

à la fin des projets pour déterminer si les activités du projet ont répondu à leurs attentes et pour leur demander des recommandations sur des initiatives complémentaires. Il s'agit d'une forme de cartographie des résultats, où les acteurs les plus impliqués dans un projet déterminent à la fois quels devraient être les résultats et s'ils ont été atteints à la fin du projet. Bien que l'on ne sache pas exactement dans quelle mesure les participants ont intégré cette pratique de manière rigoureuse, elle a très visiblement changé la manière dont ils travaillent désormais avec les survivants. Les OSC indiquent qu'elles ont ainsi établi une plus grande confiance avec les survivants et ont inclus des consultations avec les membres de la communauté pendant les phases de conception et d'évaluation du projet, tout en encourageant leur participation active tout au long de la mise en œuvre des activités du projet.

L'atelier comprenait également des mini-séances de formation d'une journée sur les méthodologies participatives, notamment l'histoire orale et les arts plastiques, qui ont directement accru la capacité des participants à concevoir et à mettre en œuvre des projets réussis. Contrairement à d'autres ateliers de renforcement des capacités organisés par la GIJTR sur les méthodes participatives et la justice transitionnelle, qui étaient axés sur la théorie et les avantages des méthodologies participatives, les discussions approfondies sur les exemples de méthodologies inclus dans cette formation ont mieux préparé les participants à réaliser les projets qu'ils ont ensuite élaborés, car elles ont permis d'expliquer comment les membres des communautés peuvent participer en tant que partenaires à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et non comme de simples sources d'information.

Dans la mesure où les budgets de ces projets de subventions en cascade étaient suffisamment réduits, les partenaires ne souhaitent pas que les exigences en matière de rapports d'évaluation finale des participants soient trop lourdes. Les rapports des organisations guinéennes font donc état des activités qu'elles ont mises en œuvre et de l'impact qu'elles ont eu, mais n'évaluent pas nécessairement dans quelle mesure elles ont réussi à garantir la participation à toutes les étapes du projet. Pour des initiatives similaires à l'avenir, il serait utile d'apprendre directement des participants aux projets des OSC dans quelle mesure ils estiment que la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des projets ont impliqué les communautés.

Enfin, comme l'a fait remarquer une participante, avant de prendre part aux formations sur les méthodologies participatives et le soutien psychosocial, elle concevait et mettait souvent en œuvre des projets en ayant le sentiment de bien comprendre les besoins des survivants et des victimes avec lesquels elle travaille. Bien qu'elle reconnaisse encore qu'elle connaît bien la communauté, à l'issue des formations, elle ne suppose plus qu'elle sait ce qui sera le mieux pour les groupes avec lesquels elle travaille et elle s'assure de les impliquer directement dès les premières concertations pour les projets, et ce jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation. Ce type d'engagement visant à garantir que les groupes marginalisés participent pleinement et s'approprient les initiatives de vérité, de justice et de réconciliation dans leurs communautés contribuera à garantir, à long terme, que la Guinée dispose d'un processus de justice transitionnelle inclusif, réactif et pérenne.

### 6.3

#### FORMATION AU SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Comme le soulignent les recommandations de la CPRN, de nombreux survivants en Guinée ont un besoin urgent de soutien médical, économique et psychosocial en raison des violences qu'ils ont subies. Lors de l'évaluation initiale des besoins pour le projet, certains programmes offrant un soutien éducatif et professionnel aux survivants ont été identifiés. Cependant, il n'existait que très peu de capacités locales pour fournir aux victimes un soutien psychosocial. Les partenaires de la GIJTR, l'ICSC et le CSV, ont donc jugé que la formation au soutien psychosocial était un élément essentiel à inclure dans les programmes de la GIJTR en Guinée et ont organisé deux ateliers avec des séances sur le sujet, en mai 2017 et juillet 2018.

Le premier des deux ateliers, d'une durée de quatre jours, visait à s'assurer que l'ensemble des participants comprennent l'importance du soutien psychosocial dans les processus de justice transitionnelle, surtout dans un contexte où ces services sont rares et n'ont peut-être pas été considérés comme prioritaires auparavant. Compte tenu des différents niveaux de connaissances des participants au début de l'atelier, les animateurs de la GIJTR ont souhaité présenter aux participants ayant peu ou pas de connaissances préalables du soutien psychosocial les concepts de base liés au travail sur le traumatisme. Quant à ceux qui ont déjà été impliqués dans l'aide aux victimes et aux survivants de violations des droits de l'homme, cet exposé visait à renforcer leurs compétences et leurs connaissances. Enfin, l'atelier avait pour but d'aider les participants à commencer à dresser la carte des sites de référence pour la réhabilitation en Guinée afin de renforcer les parcours de référence et d'identifier et de combler les lacunes dans la prestation de services dans le pays. L'atelier était différent de ceux organisés habituellement par la GIJTR, car il a rassemblé des représentants d'OSC et d'associations de victimes et des



Les coordinateurs régionaux collaborent et créent des stratégies de sensibilisation.



Asmaou Diallo, au centre, présidente de l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA) avec Souleymane Camara, à droite, qui travaille également avec l'AVIPA.

journalistes, et les a tous encouragés à définir des stratégies pour travailler ensemble afin de garantir le rétablissement des droits de l'homme pour tous les citoyens et la mise en place d'un processus de réconciliation nationale en Guinée. En plus des représentants des associations de victimes, les partenaires de la GIJTR ont estimé qu'il était important d'inclure des représentants d'OSC et des journalistes qualifiés, en raison de leurs contacts fréquents avec les victimes et de la nécessité pour eux d'être sensibles dans leurs interactions avec les victimes tout en étant conscients de l'impact que le fait d'entendre et de rapporter régulièrement des histoires de traumatisme pourrait avoir sur elles. La diversité du groupe était avantageuse, rassemblant différents secteurs de la société autour d'un objectif commun, mais présentait néanmoins un défi dans la mesure où le matériel de soutien psychosocial a dû être adapté aux différents niveaux de connaissances et aux besoins d'apprentissage des différents participants.

Au début des séances consacrées au soutien psychosocial, les participants ont indiqué qu'il n'y avait pas de prestataires de services psychosociaux guinéens officiels et que la majorité des services proposés étaient fournis par des ONG internationales qui ont depuis quitté le pays après y avoir travaillé pendant de courtes périodes. En outre, les participants ont noté que la prestation de ces services était principalement liée à l'épidémie d'Ebola qu'a connu le pays il y a quelques années et que les services n'étaient pas spécifiquement liés au traitement des traumatismes psychologiques. Sur la base de ce premier retour

d'information, la nécessité de soutenir les organisations locales pour qu'elles développent – tout au moins à minima, des compétences dans la fourniture d'un soutien psychosocial est devenue évidente, car ce sont elles qui maîtrisent le contexte local, l'histoire, la culture et les besoins de leurs communautés. Les animateurs de la GIJTR ont donc adapté le contenu de leurs séances et en ont fait le thème central du premier atelier.

Dans le même temps, les animateurs du Consortium étaient conscients que le développement de ces compétences prendrait du temps et que ces formations initiales ne suffiraient pas à elles seules à renforcer la capacité à faire face à la complexité des traumatismes de la population et au nombre de personnes nécessitant une assistance. Les participants ont reconnu ce fait, l'un d'entre eux déclarant : « Je crois que tout le monde en Guinée souffre de traumatismes ». Les partenaires du Consortium ont donc abordé cette première formation en comprenant qu'elle serait la première des nombreuses étapes nécessaires pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et de soutien psychosocial (MHPSS) dans tout le pays.

Les animateurs ont évoqué les thèmes qu'ils entendaient aborder pour le premier atelier selon une approche systémique. Ils devaient initialement inclure : les concepts de base du traumatisme, le soutien psychosocial, la compréhension de la santé mentale, la compréhension de la réhabilitation et une cartographie des ressources de réhabilitation en Guinée. Cependant, les partenaires n'ont pas pu aborder tout le contenu comme prévu en raison de l'émotion suscitée chez les participants par le contenu de l'atelier, qui a donc pris plus de temps que prévu. Le modèle de l'atelier a été conçu pour permettre aux participants d'apprendre les techniques à utiliser avec les survivants du conflit en utilisant eux-mêmes ces mêmes techniques. Au cours d'un exercice, les participants ont commencé à partager la manière dont ils ont vécu la perte de membres de leur famille lors du massacre du stade en 2009, et la torture qu'ils ont subie au Camp Boiro ainsi que la culpabilité qu'ils ressentent en tant que membre rescapé d'une exécution massive, pour ne citer que quelques exemples de perte et de traumatisme. L'un des survivants du Camp Boiro a déclaré qu'il partageait dans ce groupe des choses qu'il n'avait pas même dites à sa femme, peut-être en raison du contrat de confidentialité passé au sein du groupe avant le début de la séance et du sentiment que la majorité des participants ont partagé des expériences similaires. Face à l'intensité des réactions des participants, les animateurs ont estimé qu'il serait préférable de laisser aux participants le temps nécessaire pour recueillir et analyser ces réponses, plutôt que de poursuivre le contenu déjà préparé. Bien qu'inattendu, ce fut un moment intense qui a exigé des animateurs qu'ils soient respectueux et attentifs à la douleur et à la perte des participants et ils ont reconnu que cela influencerait sur la confiance et l'engagement des participants à faire avancer le projet.

Après cette formation initiale, un deuxième atelier de quatre jours avec des séances de soutien psychosocial a eu lieu quatorze mois plus tard en présence d'un ensemble de représentants d'OSC, d'associations de victimes et de membres des médias. Bien que la majorité des participants aient fait partie du



Les coordinateurs régionaux et les chefs religieux discutent et planifient des activités, 2019.

même groupe que celui qui avait participé à la formation précédente, certaines des organisations participantes ont décidé d'envoyer des représentants différents, en fonction de la disponibilité des membres de leur équipe et de leur intérêt pour le sujet de l'atelier. Le volet « renforcement des capacités en matière de soutien psychosocial » de l'atelier devait inclure des contenus autour des thèmes suivants : un examen des concepts de base du traumatisme ; un soutien psychosocial communautaire sous la forme de premiers secours psychologiques ; un compte rendu par les pairs : fournir un espace pour réfléchir au projet tout en apprenant les techniques de compte rendu par les pairs ; la supervision par les pairs : apprendre comment s'entraider et partager des connaissances sur les questions de gestion de cas ; et la prise en charge personnelle. Ces activités et méthodologies particulières ont été choisies parce qu'elles étaient efficaces, elles nécessitaient peu de ressources, elles ne requéraient aucune formation psychologique formelle de la part des participants, elles pouvaient être menées au niveau des individus, des groupes, des familles et des communautés et elles étaient bénéfiques à la fois pour les participants et les survivants et pouvaient être adaptées à différents contextes. Ces considérations étaient particulièrement importantes en Guinée, où, comme les animateurs l'avaient déjà fait remarquer, il y avait initialement très peu de ressources en soutien psychosocial.

Cependant, une fois de plus, l'atelier ne s'est pas déroulé comme prévu et a dû faire face à des difficultés importantes, principalement en raison de violentes protestations en réaction à une augmentation du prix du pétrole qui a obligé les partenaires du Consortium à annuler le deuxième jour de l'atelier et à tenter d'en intégrer le contenu au troisième jour. Cela a été particulièrement

difficile pour les volets psychosociaux de l'atelier, qui – en raison de la nature émotionnelle des sujets explorés – demande beaucoup de temps et ne peut souvent pas être raccourci par respect pour les participants et dans l'intérêt de leur bien-être. Sur la base des observations faites lors de l'atelier précédent, selon lesquelles les participants avaient eux-mêmes subi un important traumatisme non résolu, ainsi qu'un traumatisme indirect dû à leur travail, les animateurs ont décidé de présenter le volet « compte rendu » du programme psychosocial et de l'adapter afin qu'il puisse être utilisé comme un outil pour les participants ainsi que pour leurs clients. Les animateurs ont ensuite proposé une technique de méditation guidée avec le groupe.

Compte tenu des circonstances particulières de cet atelier, avec les émotions entourant la hausse des prix du carburant et les violentes protestations qui l'accompagnaient, les participants ont trouvé la séance de compte rendu utile. La majorité des participants ont déclaré qu'ils se sont sentis renforcés et revigorés, et que la séance les a aidés à clarifier leur pensée et à trouver de nouvelles idées pour résoudre les problèmes auxquels ils étaient confrontés. Certains participants ont éprouvé des sentiments de perte et de deuil qu'ils avaient refoulés. Un nombre important de participants ont également déclaré avoir ressenti et pensé à des éléments de leur passé auxquels ils n'avaient jamais consciemment pensé avant cette séance. Un participant a dû quitter la séance de « compte rendu » et deux participants ont affiché un langage corporel indiquant un malaise ; ils ont ensuite déclaré avoir revécu des souvenirs de perte. Vers la fin de la séance, les participants étaient étonnés de constater que les expériences de chacun différaient, même s'ils avaient tous participé à la même activité. Les animateurs ont pu transformer cette observation en une expérience d'apprentissage en la reliant à la séance concernant les concepts de base du traumatisme, dès le début de la séance et au fait que chacun vit les événements différemment en fonction de sa personne, de ses expériences passées et des différents contextes dans lesquels il vit. La formation s'est terminée par une discussion sur les concepts de non-jugement et d'acceptation de ses propres expériences et de celles des autres ; et sur la nécessité de respecter l'espace de « compte rendu » en ne le quittant que pour une question de bien-être personnel.

En général – bien que confrontés à des contraintes de temps et à des changements d'horaires inattendus – les ateliers de soutien psychosocial ont permis aux participants de partager en toute sécurité des informations très personnelles. Ils ont également offert un espace dans lequel les participants pouvaient apporter et recevoir le soutien d'autres personnes qui comprennent mieux les défis liés au travail qu'ils font, en particulier ceux qui concernent le traumatisme indirect. Les participants ont quitté les séances en ayant appris de nouvelles stratégies qu'ils pourront utiliser avec les victimes et d'autres personnes pour les aider à commencer à parler de leur traumatisme, à le comprendre et à lui donner un sens et enfin, avec le temps, à commencer à en guérir. Grâce à cette formation initiale au soutien psychosocial dispensée par les partenaires de la GIJTR, certains participants ont déclaré s'être engagés dans des projets axés sur le soutien psychosocial ou avoir utilisé différents outils de soutien psychosocial dans leur travail en cours. Une participante



Des représentants de la société civile de Guinée et d'Afrique du Sud à Johannesburg, partageant les obstacles, les succès et les stratégies pour faire avancer la justice transitionnelle dans leur contexte.

en particulier a indiqué que, bien qu'elle ait travaillé avec des victimes de violence sexiste pendant de nombreuses années, elle n'avait jamais parlé publiquement de ses propres expériences en tant que victime. Toutefois, après son travail avec la GIJTR, elle a finalement pu parler ouvertement de la douleur qu'elle avait endurée et a constaté qu'une pression pour garder le silence sur son passé avait été levée, ce qui lui a apporté un important sentiment de soulagement. Bien que les animateurs aient reconnu que ces formations initiales ne constituaient que le début du travail important nécessaire pour renforcer les capacités des organisations guinéennes à répondre avec succès aux besoins des survivants en matière de soutien psychosocial, les premiers résultats de ces ateliers permettent d'espérer que ces formations auront des répercussions à long terme sur les OSC et les associations de victimes qui cherchent à faire face aux conséquences de leur passé.

Les premiers succès de ces deux ateliers ont été attribués à de multiples facteurs. Tout d'abord, au début du premier atelier – sachant que de nombreux participants avaient très peu de connaissances préalables sur le soutien psychosocial – les animateurs ont structuré leurs interventions de manière à ce que les participants comprennent clairement pourquoi le soutien psychosocial est essentiel pour garantir un processus de justice transitionnelle efficace, éthique et significatif, afin qu'ils voient et comprennent qu'il s'agit d'une composante essentielle du travail qu'ils effectuent et espèrent poursuivre.

Deuxièmement, la formation en matière de santé mentale et de soutien psychosocial est axée sur le processus, et les animateurs peuvent obtenir



Les chefs religieux locaux lors d'une séance de sensibilisation sur les vastes répercussions des violations passées des droits de l'homme et leur rôle en tant que chefs de la communauté pour promouvoir les objectifs de vérité, de justice et de réconciliation.

un plus grand impact grâce à l'utilisation de l'apprentissage par l'expérience. Comme les partenaires l'ont observé dans les deux ateliers, lorsque les gens peuvent faire l'expérience de l'impact qu'une intervention de soutien psychosocial a eu sur eux, ils sont plus susceptibles d'utiliser cette intervention avec leurs bénéficiaires. Ce processus nécessite toutefois beaucoup de temps, ainsi qu'un environnement propice à un partage intime des informations et à l'apprentissage. Le lieu doit être fermé, calme et permettre aux petits groupes de s'y isoler. En outre, il est important, pour le bien des participants et de leurs bénéficiaires, qu'un compte rendu et une supervision des cas soient ajoutés à chaque atelier afin d'aider les participants à renforcer le sentiment qu'ils aident véritablement les bénéficiaires et maîtrisent ces nouvelles techniques. Dans les futurs ateliers, les animateurs ont noté qu'il serait également utile d'avoir un second animateur qui soit un professionnel de santé mentale qualifié présent à toutes les étapes de l'atelier pour aider à encadrer et à soutenir tout participant dont le propre traumatisme pourrait être déclenché de nouveau par le contenu des séances.

## 6.4 CONCLUSIONS

Bien que l'expérience d'une grande partie du travail de la GIJTR en Guinée ait été difficile, en particulier en ce qui concerne le soutien psychosocial, les enseignements tirés peuvent être utilisés pour informer non seulement les initiatives à venir dans le pays, mais aussi les approches adoptées ailleurs.

L'utilisation d'ateliers pour à la fois améliorer la sensibilisation à des questions particulières et renforcer les capacités concrètes est une pratique de longue date dans le domaine de la justice transitionnelle. Le travail de la GIJTR en Guinée a cependant souligné l'importance de s'assurer que ceux qui dispensent la formation la contextualisent. Dans le cas de la Guinée, cela a impliqué l'utilisation de l'expertise des acteurs locaux aux côtés de ceux issus d'autres contextes africains. Il est essentiel de donner la priorité à ceux qui viennent de la région plutôt que des pays occidentaux pour chercher à adapter les approches adoptées aux problèmes de justice et pour considérer tout processus comme une réponse aux besoins locaux, plutôt que d'imposer un modèle mondial. Lors de la formation aux méthodologies participatives, les participants ont noté que les expériences partagées par les sites membres de l'ICSC du Kenya et d'Afrique du Sud ont été particulièrement utiles et inspirantes précisément pour cette raison. La mise en place d'approches locales de la justice exige l'incorporation des modèles de guérison, des idéologies et des cosmologies africaines traditionnelles dans les modèles occidentaux de santé mentale et de soutien psychosocial proposés par les projets internationaux. Il est sinon possible que même les expressions



Planification collaborative et multidisciplinaire entre les différentes facettes des organisations de la société civile à Conakry, en Guinée.



Des représentants d'organisations de la société civile planifient des activités et des ateliers à Conakry, en Guinée.

idiomatiques de détresse utilisées par les communautés ne soient pas reconnues comme indiquant à la fois un traumatisme et une demande pour une approche contextualisée de la situation. C'est une question de pérennité, de pertinence et d'efficacité simple.

Le processus de formation a naturellement mis l'accent sur le processus plutôt que sur le résultat. Les méthodes participatives exigent nécessairement qu'on donne la priorité au processus de participation de la communauté, au lieu de déterminer a priori l'approche ou le mécanisme à créer. Cela permet aux communautés concernées d'identifier à la fois les besoins et les moyens d'y répondre, avec le soutien des OSC engagées. L'importance du processus par rapport aux résultats a été encore plus importante dans la formation au soutien psychosocial, notamment en raison des besoins et des sensibilités très visibles des participants. Bien qu'initialement perçu comme un obstacle à la réalisation des objectifs de la formation, l'accent mis sur les besoins et les exigences des participants pour conduire la formation en toute sécurité a en fait constitué la meilleure démonstration possible de la manière d'aborder le soutien psychosocial. En veillant à ce que les approches de la formation tiennent compte des traumatismes et de la détresse des participants, le soutien sera ancré dans l'expérience vécue des représentants des OSC qui apporteront à leur tour ce soutien dans les communautés. Les ateliers de soutien psychosocial ont également démontré la nécessité d'une formation dynamique et flexible, répondant en temps réel aux besoins des participants, tant en termes de soutien que de partage d'expertise.

L'expérience de la GIJTR en Guinée a souligné que l'intégration du soutien psychosocial dans tous les aspects d'un processus de justice transitionnelle est essentielle pour assurer sa pérennité et pour garantir qu'il soit mené de manière responsable et éthique. Cependant, apprendre à fournir un soutien psychosocial est un processus qui prend beaucoup de temps et qui nécessite un engagement à long terme de la part des participants et de ceux qui dispensent la formation. Tout projet qui cherche à s'engager dans le soutien psychosocial dans des contextes où les ressources sont limitées doit être d'une durée suffisante pour que les capacités puissent être renforcées de façon pérenne. Au cas contraire, des stratégies doivent être mises en place pour garantir que le soutien se poursuive au-delà de la durée de vie du projet.

Le processus de « subventions en cascade » pour soutenir des projets pilotes en Guinée révèle à la fois les défis et le potentiel d'un processus véritablement participatif. Selon ce processus, il est tout d'abord impossible de définir en détail un projet avant le contact avec la communauté, et il est indispensable d'avoir du temps et de l'espace pour la révision des projets au sein des communautés. Ainsi, une approche participative approfondie exige de multiples concertations et différentes étapes de planification participative et il est nécessaire de constituer une base de connaissances globale d'exemples pouvant être partagés avec les OSC sur la manière de procéder dans le domaine de la justice transitionnelle.

#### Notes de bas de page du chapitre 6

<sup>53</sup> Human Rights Watch (non daté), « Lundi sanglant : Le massacre et les viols du 28 septembre par les forces de sécurité en Guinée », <https://www.hrw.org/fr/report/2009/12/17/un-lundi-sanglant/le-massacre-et-les-viols-commis-par-les-forces-de-securite-en>

<sup>54</sup> Human Rights Watch (2018), « Guinée : Neuf ans après le massacre du 28 septembre, rendre enfin justice », <https://www.hrw.org/fr/news/2018/09/27/guinee-neuf-ans-apres-le-massacre-du-28-septembre-rendre-enfin-justice>



Les participants à l'Académie de justice transitionnelle pour la jeunesse africaine partagent leurs expériences lors d'un atelier en mai 2019.

## CHAPITRE 7 : L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX HISTOIRES DE VIOLENCE

Sara Bradshaw, Sarah Case, Milica Kostić,  
Ereshnee Naidu-Silverman et Simon Robins

### 7.1

#### LA JUSTICE TRANSITIONNELLE COMME JUSTICE DE GENRE

Si la justice transitionnelle est devenue une perspective habituelle pour appréhender les sociétés qui sortent d'un conflit et d'un cycle de violence politique, elle reste ancrée dans une perspective globale normative en matière de genre, dans laquelle les questions de genre sont reconnues, mais sont rarement centrales. Dans certains contextes, l'accent a été mis en particulier sur la violence sexiste, ce qui réduit le cadre de la justice transitionnelle dans la manière dont elle traite les femmes face à des violations qui sont elles-mêmes fondées sur le genre. Bien que cette approche juridique, qui met l'accent sur la répression, ait permis d'assurer que la violence sexuelle puisse être poursuivie en vertu du droit international, elle risque de réduire les femmes à la violation qu'elles subissent. Une approche aussi étroite ignore les répercussions énormes et souvent indirectes qu'ont presque tous les actes de violence sur les femmes dans les conflits, où souvent les femmes subissent indirectement les effets économiques et sociaux de ces conflits. Elle néglige également les différentes identités endossées par les femmes pendant les conflits autres que celles de victimes, comme où elles sont chefs de communauté, combattantes ou soutiens de famille.

Le potentiel plus large de la justice transitionnelle est une perspective de changement sur les questions de genre, qui remet en question non seulement les conséquences des actes de violence, mais aussi la violence structurelle de la discrimination qui facilite les violations contre les femmes, approfondit leur impact et réduit le champ des possibilités sociales et économiques pour les femmes. Le processus formel de justice transitionnelle est limité par l'éventail restreint de mécanismes (procès, commissions de vérité, réparations) qui restreint le cadre normatif d'une intervention. S'interroger sur les objectifs des femmes en matière de transition remet en question le paradigme en vigueur



dans les démocraties, où les violations des droits civils et politiques passent avant les aspects sociaux, culturels et économiques et exige une approche transformatrice de la transition, qui remet en question les relations sociales traditionnelles. Il s'agit moins d'une justice transitionnelle conventionnelle que d'une approche plus large de la « justice en transition ». <sup>55</sup> Le radicalisme d'un tel programme est que la justice transitionnelle – et potentiellement la transition au sens large – ne se déroule pas exclusivement dans les institutions des métropoles, mais qu'elle ait un impact sur les espaces quotidiens, tels que le foyer et la communauté, dans lesquels se produisent les violations et les discriminations. Une telle optique de transformation permet également de tenir compte du fait que l'expérience de la violence des femmes ne coïncide souvent pas avec la façon dont le paradigme de la transition définit le conflit et sa fin.

Dans de nombreux contextes, la violence à l'égard des femmes s'est poursuivie tout au long de la transition, ce qui démontre que la violence sexuelle et les autres formes de violence ne commencent pas ou ne se terminent pas avec le conflit et que, dans certains cas, elle s'est aggravée une fois le conflit terminé. Ces continuités de la violence remettent en question la compréhension de la « violation » et même de la « transition », privilégiée par les processus de justice transitionnelle et exigent que les interventions auprès des femmes soient le fruit d'un engagement dans leur vie quotidienne. Cela exige également que la question du genre dans la justice transitionnelle soit comprise non seulement comme quelque chose qui concerne les femmes, mais aussi comme la reconnaissance du fait qu'une grande partie de la violence représente en fait un problème de masculinité et avec la masculinité, pendant et après le conflit. Une justice transitionnelle fondée sur le genre est une justice qui bénéficie à la fois aux hommes et aux femmes en fonction de leurs expériences et de leurs besoins divers, et qui est éclairée non seulement par leur genre mais aussi par d'autres caractéristiques sociales, politiques, économiques et ethniques. Cela exige une reconnaissance non seulement du genre mais aussi de toutes les identités qui influent sur la manière dont une personne est affectée par son expérience des violations – il s'agit donc d'adopter une approche intersectionnelle. <sup>56</sup>

Bien que de nombreux travaux conceptuels aient été réalisés autour de la justice de genre dans le cadre de la justice transitionnelle, on ne sait pas exactement dans quelle mesure cela a eu un impact sur la pratique. Une des menaces importantes pour une justice transitionnelle prenant en compte le genre est que les processus de transition sont presque toujours dirigés par des élites nationales et internationales dominées par les hommes, ce qui exclut la voix des femmes dans leur conception et leur mise en œuvre. En réponse à cela, le processus officiel de justice transitionnelle et les interventions connexes de la société civile ont banalisé le langage de la « participation » des femmes et de l'« appropriation » par les femmes, même si la signification pratique de ces termes est souvent mal définie. Il en résulte une focalisation naturelle sur la capacité d'agir des femmes dans les sociétés post-conflit et un accent non seulement sur les mécanismes formels qui feront probablement écho aux structures de pouvoir existantes, mais aussi un

accent sur les approches locales et informelles qui représentent des espaces où de nouvelles relations entre les sexes peuvent être forgées, notamment par le renforcement des femmes. Une approche pratique de la participation des femmes à la justice transitionnelle passe par le concept d'intégration de la dimension de genre, comprise comme « le processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux ». <sup>57</sup> Inclure le genre comme un élément explicite de la justice transitionnelle, comme l'implique le courant dominant, consiste autant à traiter les inégalités et les griefs de la société qu'à traiter les expériences individuelles de violation, en faisant écho à la vision de la justice qu'à l'expérience collective de la violence structurelle que représente l'inégalité.

Pour qu'une justice transitionnelle véritablement transformatrice émerge, tant en théorie qu'en pratique, il est nécessaire que la discipline transcende ses origines juridiques et produise une pratique fondée sur des preuves qui privilégie les points de vue des personnes les plus touchées par la transition. Une approche radicale des questions de genre dans la transition a le potentiel de conduire à une justice transitionnelle qui peut aider à la transformation des sociétés post-conflit, mais elle doit être guidée par les besoins des survivants. Ce chapitre cherche à montrer comment une telle pratique se développe dans quatre contextes différents, de manière à mettre en lumière les possibilités d'une approche basée sur la société civile pour une justice de transition radicale.



Alejandra Naftal (à droite), directrice du Musée Site de Mémoire (Museo Sitio de Memoria) ESMA et Clara Weinstein, directrice de l'association Mères de la place de mai (Madre de Plaza de Mayo).  
Crédit photo : Musée Site de mémoire ESMA, Argentine

## 7.2

### SOUDAN DU SUD

Dans le contexte du Soudan du Sud, des mesures ont été prises pour déterminer la forme des processus formels de justice transitionnelle dans un climat de violence active et en dépit de celui-ci. En 2015, le président Kiir et le Mouvement populaire de libération du Soudan (dans l'opposition) ont signé l'Accord sur la résolution du conflit au Soudan du Sud (ARCSS) en réponse à la violence rampante qui a ravagé le pays depuis le début du conflit, en grande partie à la suite d'un schisme politique en 2013 qui a dégénéré en des actes de violence selon des lignes ethniques. L'accord a instauré un cessez-le-feu permanent et a reconnu la nécessité pour le pays d'engager un processus de justice transitionnelle, comprenant des mesures de responsabilisation, de réconciliation et d'apaisement. Cette paix fragile s'est rompue lors d'un nouveau conflit en 2016 et la violence se poursuit à des niveaux divers dans le pays. Les femmes sud-soudanaises restent sous-représentées dans les négociations de paix relancées et les processus de paix au niveau communautaire, bien qu'il y ait des activistes sud-soudanaises notables qui défendent les questions spécifiques au genre en ce qui concerne les mécanismes de justice transitionnelle proposés. L'accord de paix n'ayant pas abordé les causes profondes du conflit, la violence et les luttes de pouvoir incessantes entre les communautés ethniques Dinka, Nuer et Equatoria, entre autres, caractérisent la guerre civile sud-soudanaise et font du dialogue une pratique d'une importance capitale pour combler les fossés.



Concertations communautaires avec les communautés musulmanes Rohingyas dans les camps de réfugiés au Bangladesh en 2019.

### Programme de dialogue communautaire conçu localement

En 2017, la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC) a organisé une formation sur la conception et la mise en œuvre d'un dialogue facilité au niveau communautaire à l'intention de dix activistes de la société civile et travailleurs communautaires sud-soudanais, hommes et femmes. Dans des environnements divisés à travers le monde, l'ICSC utilise une méthodologie de dialogue facilité comme outil pour encourager la communication entre des individus ayant des expériences variées et souvent des perspectives différentes pour engager une conversation ouverte avec comme objectif explicite, l'apprentissage personnel et collectif. La formation a préparé les participants à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de dialogue communautaire qui attirent l'attention sur les violations commises et qui favorisent la discussion sur les questions de paix, de justice et de réconciliation.

Le deuxième jour de la formation, un débat animé sur le rôle des femmes en tant que moteurs du conflit au Soudan du Sud a eu lieu entre plusieurs participants. Par le biais de questions ouvertes, l'animateur a réorienté la conversation pour en faire un dialogue spontané, comme ceux que les participants tiendront bientôt avec leurs propres communautés. Un participant masculin a affirmé que les femmes sont les instigatrices des conflits au Soudan du Sud lorsqu'elles pleurent leurs proches qui ont été tués et qu'elles encouragent ensuite, directement ou par mégarde, leur mari et leurs fils à se venger. De nombreuses participantes se sont empressées de souligner qu'il s'agit là d'une idée fautive, car on attend simplement des femmes qu'elles soutiennent leurs époux dans tout ce qu'elles font, y compris les rafles de bétail et les affrontements de faible ampleur, ce qui reflète une culture patriarcale. Comme les rafles de bétail dans les communautés du Soudan du Sud constituent souvent un microcosme du conflit au niveau national, l'urgence de ce débat reflète la nécessité d'instaurer des dialogues similaires entre d'autres groupes à tous les niveaux de la société. Le dernier jour de la formation, les participants ont identifié les sujets à travers lesquels ils souhaitaient engager les communautés dans un dialogue, notamment les questions de genre, la justice transitionnelle et le cycle de la haine entre les groupes ethniques.

À la fin de la formation, les participants ont noté qu'ils ressentaient un sentiment d'espoir à l'idée de nouer des dialogues importants avec leurs compatriotes sud-soudanais sur l'avenir de leur pays. Ils ont estimé qu'ils possédaient les outils et les connaissances nécessaires pour organiser des conversations critiques, en se soutenant activement les uns les autres en tant que partenaires pour la justice transitionnelle.

Dans les mois qui ont suivi, les participants ont reçu un retour d'information de la part de l'ICSC sur leurs conceptions individuelles de dialogue, ainsi qu'un soutien financier pour organiser des programmes pilotes dans leurs communautés. Deux dialogues conçus par les participants se sont concentrés exclusivement sur des questions relatives aux femmes et à la justice transitionnelle, et tous deux ont été menés par des femmes. Le premier programme a réuni des femmes du Soudan du Sud provenant de différentes régions historiquement en conflit les unes avec les autres. Grâce au dialogue,

les participantes ont réalisé que, grâce à leur mariage – et aux déplacements qui en découlent – où elles ont été amenées à traverser des frontières régionales, les femmes peuvent être mieux à même que les hommes de combler les différences entre les groupes et de travailler ensemble à la paix. Le deuxième dialogue des participants a rassemblé des femmes dirigeantes au niveau national et communautaire et a commencé par inviter les participants à faire part des personnes, des croyances et des expériences qui ont façonné leurs valeurs et leur vision du monde en remplissant un modèle de poème « Je suis originaire de... » utilisé lors de la formation au dialogue de l'ICSC. À partir des poèmes de chacun, la technique a révélé aux participants que les femmes sud-soudanaises partout où elles se trouvent, font face à des défis similaires simplement parce qu'elles sont des femmes. Le dialogue dans son ensemble a permis d'aborder les tensions entre les femmes dirigeantes à de multiples niveaux qui peuvent les empêcher d'être une voix unificatrice pour la justice et la paix, et les participantes ont mis en place une plateforme de communication pour qu'elles puissent continuer à travailler ensemble après le programme.

### Enseignements tirés

Les participants à la formation au dialogue ont convenu que le programme a comblé des lacunes importantes dans leur travail jusqu'à présent et que la tenue de dialogues communautaires en utilisant la méthodologie de l'ICSC pourrait être un moyen utile de concrétiser au niveau communautaire l'intégration que de nombreux Sud-Soudanais jugeaient à l'époque insuffisante à l'initiative de dialogue national du gouvernement. Le dialogue spontané, lors de la formation, sur le rôle des femmes dans la gestion du conflit au Soudan du Sud montre qu'il est nécessaire de faciliter davantage le dialogue sur les rôles traditionnels des hommes et des femmes à tous les niveaux de la société sud-soudanaise, et sur la manière dont ils sont liés aux récits du conflit et les influencent. Alors que les programmes de justice transitionnelle au Soudan du Sud et ailleurs reposent souvent sur le principe que les femmes sont des survivantes et des agents de consolidation de la paix, des recherches récentes ont montré que les femmes du Soudan du Sud sont tout aussi susceptibles que les hommes de croire que la violence est un moyen valable de résoudre les conflits<sup>58</sup> et les programmes doivent reconnaître ce double potentiel des femmes afin de contribuer efficacement à une paix durable. Les résultats des dialogues communautaires avec les femmes, qui ont ensuite été facilités par les participants à la formation établissent également comment le dialogue peut combler les différences et favoriser la compréhension mutuelle entre les femmes des groupes en conflit les uns avec les autres.

## 7.3 LA GAMBIE

La victoire électorale d'Adama Barrow en décembre 2016 a marqué une rupture avec la période de régime autoritaire du régime Jammeh et a permis aux Gambiens d'identifier les moyens de faire face au passé et de promouvoir la vérité, la justice et la réconciliation<sup>59</sup>. Les victimes ont raconté qu'elles



Les participants à la réunion de l'Académie de justice transitionnelle de la région MENA avec les commissaires de la Commission Vérité et Dignité en Tunisie.

avaient été transpercées par des objets tranchants et dangereux pendant la torture, ce qui leur avait causé des blessures permanentes et graves, et que les hommes avaient été victimes de castrations partielles ou complètes pendant leur torture. Des jeunes femmes ont été victimes de viols dans le cadre des « concours de bourses » de Jammeh, où des jeunes femmes étaient sélectionnées sur des critères de beauté et recevaient des bourses, à condition d'être les esclaves sexuelles de Jammeh. Les membres de la communauté LGBT étaient persécutés, torturés, soumis à des emprisonnements à vie et, dans certains cas, forcés de quitter le pays. L'ampleur de ces cas reste inconnue, car les victimes craignent des représailles et d'être encore plus pénalisées et stigmatisées dans leur famille et leur communauté.

En prévision du début des activités de la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations (TRRC) en janvier 2019, la GIJTR a développé un projet visant à soutenir le processus de justice transitionnelle mené par le gouvernement, à fournir une assistance technique à la TRRC et à renforcer les capacités des OSC locales à s'engager dans les processus de justice transitionnelle.

### Mission consultative

En janvier 2019, lorsque la TRRC a commencé ses premières audiences publiques, les partenaires de la GIJTR – l'ICSC et le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (CSVR) – ont mené une mission consultative visant à identifier l'éventail des acteurs locaux, nationaux et internationaux travaillant dans le domaine de la justice transitionnelle, ainsi que les efforts de coordination actuellement en place ; identifier les initiatives en cours en matière de vérité, de justice et de réconciliation entreprises par le gouvernement, les OSC locales et les acteurs internationaux ; et comprendre les priorités des OSC locales et du gouvernement en matière de justice transitionnelle ainsi que les besoins en matière de soutien technique. La mission de consultation comprenait des réunions avec plus de 20 personnes issues des principales organisations non gouvernementales et des représentants du gouvernement, ainsi qu'avec des organisations internationales.

L'une des principales conclusions de la mission a été que les violations fondées sur le genre ne sont pas traitées de manière adéquate par la TRRC – le seul mécanisme de justice transitionnelle mis en place à ce jour – et que les femmes et les groupes de femmes en général, en particulier ceux qui viennent de l'extérieur de la capitale Banjul, sont écartés du processus de justice transitionnelle. Le processus de justice transitionnelle, qui se déroule à un rythme rapide en Gambie, a largement exclu le public et en particulier les femmes, du processus de conception des politiques du gouvernement, ou a réduit leur participation à une simple formalité. Outre le manque général de représentation des femmes dans les processus de prise de décision, les consultations nationales rapides relatives à la loi sur la TRRC n'ont pas pris en compte les obstacles pratiques à la participation des femmes, excluant ainsi effectivement leur voix. Par exemple, les consultations ont eu lieu dans les mairies de tout le pays vers midi, lorsque les femmes devaient faire la cuisine ou accomplir d'autres tâches quotidiennes qui les obligeaient à rester à la maison.

En outre, la TRRC doit encore concevoir et adopter des mesures qui répondront de manière adéquate aux besoins des femmes et des autres victimes de la violence fondée sur le genre et veiller à ce que leurs expériences soient prises en compte par la commission. Les procédures de fonctionnement de la TRRC sont très semblables à celles d'un tribunal, structurées comme une série de dossiers, avec des témoins entendus individuellement, et à part la possibilité de fournir des témoignages « à huis clos », aucune procédure n'est prévue pour tenir des audiences en dehors de Banjul ou les structurer différemment, notamment avec des groupes de victimes. Lorsque les partenaires ont demandé, au cours de la mission, si la TRRC allait organiser des audiences spéciales pour les femmes afin de découvrir l'ampleur des crimes violents à caractère sexuel et sexiste, aucune réponse claire n'a été fournie.

Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant qu'au moment de la mission consultative, il n'y ait pas un seul cas de SGBV dans le registre de la TRRC, ni une seule victime de SGBV enregistrée. Dans un pays où règne une culture du silence dans les cas de violence sexiste, où les répercussions sont graves pour les très rares personnes qui osent s'exprimer et où il n'existe en fait aucune mesure de protection, la TRRC et les autres mécanismes resteront probablement avec un registre vide à moins que des mesures spécifiques, élaborées en étroite consultation avec les femmes et les victimes de violence sexiste, ne soient mises en place pour les encourager à se manifester et à les protéger une fois qu'elles se seraient présentées. La création d'une unité des affaires relatives aux femmes au sein de la TRRC est un premier pas louable dans la bonne direction, mais cette unité manque de ressources et les groupes de femmes craignent que la création d'une unité des affaires relatives aux femmes ne soit qu'une simple formalité administrative et que cela n'améliore pas réellement la situation des femmes victimes.

En outre, à la suite de la répression de Jammeh contre la société civile, les OSC, y compris les quelques organisations de femmes, sont soit en train de se développer, soit ont besoin d'un soutien et d'un renforcement des capacités permanent et étendu pour s'assurer qu'elles sont en mesure de s'engager



Participants à l'Académie africaine de la justice transitionnelle pour les jeunes en 2019.

dans le processus de justice transitionnelle et d'autres processus politiques dans le pays. Les activistes locaux commencent à peine à se mobiliser pour faire en sorte que les voix et les expériences des femmes ne soient pas exclues du processus de justice transitionnelle actuel. D'autres questions liées au genre, notamment les cas et les besoins des hommes victimes de SGBV et des membres de la communauté LGBT victimes de persécution, sont considérées comme taboues et ne sont pas abordées, ni même reconnues par le gouvernement et la société civile.

### Enseignements tirés

Étant donné que le calendrier et les pratiques des consultations nationales ont effectivement empêché les femmes d'y participer, la participation des femmes au processus de justice transitionnelle est très limitée et leurs besoins particuliers sont mal compris. C'est pourquoi la GIJTR s'est associée à des groupes locaux de femmes et de victimes pour mener une évaluation approfondie des besoins des femmes et des victimes de violence sexuelle, notamment en documentant leurs points de vue sur le processus de justice transitoire en cours, leur niveau de sensibilisation aux questions de vérité, de justice et de réconciliation, ainsi que leurs attentes et leurs difficultés en matière de participation.

L'expérience des femmes gambiennes montre également que les programmes sur la violence sexuelle et sexiste pendant un conflit ou un régime autoritaire doivent également aborder la discrimination structurelle fondée sur le sexe en temps de paix, car la violence sexuelle est ancrée dans l'inégalité des sexes qui peut exister indépendamment de la survenance d'un conflit.<sup>60</sup> Bien que le processus de justice transitionnelle en Gambie ait reconnu la nécessité d'aborder la violence sexuelle et sexiste commise pendant le régime de Jammeh, la plupart des mesures prises à cet égard n'ont pas permis de lutter contre la discrimination sexuelle plus générale dans le pays. Par exemple, la TRRC n'a pas adopté de mesures de protection ni prévu de mener des audiences réservées aux femmes ou adaptées aux femmes afin de leur offrir un espace sûr pour partager leurs expériences, alors que ces meilleures pratiques adoptées par d'autres commissions de vérité sont connues. Bien que certaines ONG aient mis en œuvre des programmes visant à soutenir les victimes de violences sexistes, ceux-ci n'ont été pour la plupart axés que sur l'époque de Jammeh. Une telle approche compartimentée est illogique pour de nombreuses victimes qui ont souffert à la fois en « temps de paix » et pendant la dictature, et ne comprennent donc pas pourquoi seule une partie de leur expérience est prise en compte. En effet, les violations fondées sur le sexe telles que les SGBV, la violence domestique, le viol conjugal et le mariage des enfants sont très répandues en Gambie. En outre, la Gambie a des taux de mortalité maternelle extrêmement élevés, un accès limité des filles à l'éducation et une très faible participation des femmes aux fonctions publiques. S'attaquer aux SGBV liées au conflit sans avoir pour objectif plus large d'éliminer leurs causes sous-jacentes est contraire à l'objectif de la justice transitionnelle, qui est de garantir la non-répétition des violations des droits.

Les conclusions de la mission consultative montrent également que les programmes de sensibilisation à la justice transitionnelle doivent adopter des

techniques innovantes pour atteindre tous les publics cibles, y compris les femmes. En Gambie, les informations et les connaissances sur les processus de vérité, de justice et de réconciliation sont souvent limitées à la capitale et ne sont pas conçues pour cibler spécifiquement les femmes. En conséquence, les femmes ne disposent pas d'informations de qualité sur les mécanismes participatifs envisagés dans la réglementation actuelle. Les programmes radio restent un outil puissant pour atteindre les femmes en particulier, qui sont habituées à écouter la radio dans leur langue locale tout en faisant des tâches ménagères. C'est pourquoi la GIJTR fournit des fonds aux OSC locales pour qu'elles mènent des campagnes de sensibilisation ciblant les parties de la population mal desservies et, en particulier, les femmes.

## 7.4 GUINÉE

Depuis son indépendance de la France en 1958, la Guinée a connu des cycles continus de violations des droits de l'homme à grande échelle, y compris des violences massives contre les femmes, sous les régimes autoritaires successifs (voir chapitre 6). L'élection d'Alpha Condé en 2010 a fait naître l'espoir d'une protection accrue de la démocratie et du respect des droits de l'homme pour tous les membres de la société guinéenne. Condé a pris des mesures concrètes pour répondre aux besoins des victimes en engageant des procédures judiciaires pour que les auteurs du massacre du stade de 2009 répondent de leurs actes et en ordonnant la création d'une commission, la Commission nationale provisoire de réconciliation (CPRN), chargée d'entamer une consultation à l'échelle du pays et d'élaborer des recommandations pour un processus de réconciliation nationale.

Bien que le viol et les agressions sexuelles restent des sujets hautement tabous en Guinée, 43 % des personnes interrogées dans le cadre des consultations de la CPRN ont identifié le viol comme un acte de violence qui a eu des répercussions négatives sur la société guinéenne depuis l'indépendance du pays et plus d'un quart des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ou d'autres personnes qu'elles connaissaient personnellement ont été victimes de viols individuels ou collectifs.<sup>61</sup> En outre, la Commission a noté que la participation des femmes au processus de justice transitionnelle serait cruciale pour son succès et a mis en avant ses conclusions selon lesquelles 88 % des personnes consultées estimaient que les femmes devraient occuper une place ou un niveau d'importance égal à celui des hommes. Les auteurs du rapport ont interprété cela comme signifiant que la grande majorité des personnes interrogées estimaient que le statut des femmes dans la société guinéenne devait changer.<sup>62</sup> Tout en recommandant la création d'une commission nationale de vérité, la CPRN a également souligné le besoin urgent de réparations pour les survivants qui souffrent actuellement du traumatisme qu'ils ont subi et a exhorté le gouvernement à faire du 28 septembre une journée nationale de deuil et de réflexion en l'honneur des victimes du massacre du stade qui a eu lieu ce jour-là en 2009.

Malheureusement, depuis la publication des conclusions de la commission en 2016, le gouvernement guinéen a fait preuve de peu de volonté politique pour donner suite à ses recommandations, tandis que les espoirs des victimes de voir justice rendue, quelle qu'elle soit, ont continué de s'amenuiser et que de violents affrontements entre les manifestants, les forces de sécurité et les groupes d'opposition persistent. Dans ce contexte, la GIJTR a lancé un projet pluriannuel en Guinée en mars 2017 qui vise à garantir que les communautés – en particulier les survivants, les femmes et autres groupes marginalisés, les médias et les OSC – disposent des capacités nécessaires pour participer pleinement aux processus de justice transitionnelle du pays et que les besoins des communautés locales en matière de vérité, de justice et de réconciliation soient traités de manière cohérente et pérenne. Après avoir mené des recherches approfondies, la GIJTR a recruté six OSC locales – dont des associations de victimes et des réseaux de femmes et de jeunes – pour entreprendre une série de consultations dans leurs communautés sur les besoins des victimes et les conceptions locales de la vérité, de la justice et de la réconciliation. Les OSC ont ensuite reçu des subventions en cascade pour traiter les problèmes les plus urgents qu'elles ont identifiés dans leurs communautés. Parmi les organisations bénéficiaires, deux se sont particulièrement attachées à soutenir les femmes et les survivants de la violence sexuelle et sexiste.

### Projets communautaires répondant aux besoins locaux

L'Association humanitaire pour la protection des femmes et des enfants (HPFE), une organisation de la société civile fondée en 2010 en Guinée forestière, a été fondée par Hélène Zogbelemou pour lutter contre les violences et les inégalités liées au genre et pour sensibiliser les femmes et les filles à leurs droits humains fondamentaux. Dans le cadre de son projet soutenu par la GIJTR, la HPFE a utilisé ses fonds pour identifier et interroger quarante et une victimes du massacre de Zogota, dont cinq veuves et quarante-trois orphelins, dont les proches ont été tués lorsque les forces de sécurité, en réponse aux protestations locales contre la compagnie minière Vale-BSGR, ont mené un raid punitif sur le village en août 2012.<sup>63</sup> La HPFE a réalisé une série d'histoires orales documentant les expériences des survivants du massacre et la manière dont ils ont été affectés depuis lors, car de nombreuses femmes et enfants se sont retrouvés sans aucun moyen de subsistance lorsque leurs maris et pères – les principaux soutiens de famille – ont été tués. Les survivants ont toujours besoin d'une aide économique et d'un soutien psychosocial.

En raison de la complicité et de la corruption des politiciens locaux et des forces de sécurité, l'organisation a dû lutter pour établir les responsabilités au nom des survivants, mais la HPFE a réussi à montrer aux femmes et aux enfants leurs droits et les mécanismes de justice qui devraient être à leur disposition et à attirer l'attention du public sur leur situation. De plus, en réunissant les survivants et en leur offrant une plateforme leur permettant de partager leurs expériences et de faire leur deuil dans un espace collectif, l'organisation les a aidés à résister à l'intimidation et aux pressions extérieures visant à faire taire leurs plaintes et a contribué à leur guérison individuelle et collective, car beaucoup de femmes et d'enfants ont fait remarquer qu'ils ne disposaient pas



Échange organisé par la GIJTR entre la société civile guinéenne et la société civile sud-africaine en 2019.

auparavant d'un lieu où ils pouvaient partager ouvertement leur douleur et leurs expériences.

Une deuxième organisation et l'un des principaux partenaires locaux de la GIJTR en Guinée – l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), une association de victimes pour les personnes affectées par le massacre du stade – ont utilisé leurs fonds pour produire un court métrage mettant en valeur les témoignages des victimes tant le jour du massacre que dans ses suites. Le film présente le témoignage d'Asmaou Diallo, la présidente de l'association, dont le fils a été tué au stade, ainsi que de trois femmes qui ont été violées par des membres des forces de sécurité. Avec leurs témoignages, présentés par des narrateurs anonymes pour dissimuler leur identité, les femmes décrivent leurs agressions et les conséquences qu'elles ont subies, certaines ayant été abandonnées par leur mari et leur famille en raison de la stigmatisation dont sont victimes les survivantes de viols et d'autres ayant encore besoin de soins médicaux pour les blessures qu'elles ont subies neuf ans auparavant. L'AVIPA a noté que si certaines des victimes étaient initialement réticentes à témoigner, elle a pu gagner leur confiance et a utilisé le film lors de multiples événements avec des femmes et des hommes politiques, des activistes et des membres de la communauté internationale pour défendre les intérêts des survivantes et sensibiliser le public à leurs besoins et aux événements du 28 septembre 2009.

### Enseignements tirés

La participation des femmes aux recommandations de vérité, de justice et de réconciliation proposées par la CPRN sera cruciale pour la reconstruction de la nation guinéenne et le succès à long terme des mécanismes proposés. Toutefois, si l'état d'avancement du processus de réconciliation nationale reste incertain, les organisations de la société civile et les associations de

victimes ont pu commencer à répondre aux besoins des survivants de la violence sexuelle et sexiste grâce à des mécanismes informels de justice transitionnelle, notamment des projets communautaires sur le processus de vérité, des ateliers de sensibilisation et des initiatives de commémoration. Dans un contexte tel que celui de la Guinée, où les victimes de viols et d'agressions sexuelles peuvent souvent être ostracisées et souffrir davantage en parlant ouvertement de leurs expériences, il est crucial de les impliquer dès le premier stade de la conception et de la mise en œuvre d'un projet, afin que leurs besoins puissent être pleinement compris, afin de bien comprendre leurs besoins, de respecter la manière dont elles sont préparées et non préparées à participer et d'acquiescer leur confiance.

Grâce à des concertations minutieuses et à une conception et une exécution de projet inclusives, le processus de participation à ces initiatives peut contribuer à la guérison en soi, en empêchant les femmes d'être réduites au silence et en offrant un espace dans lequel la violence qu'elles ont subie peut être reconnue, même si la justice par des mécanismes formels reste incertaine.

## 7.5 SRI LANKA

Depuis la résolution de 2015 coparrainée par les Nations unies (ONU), intitulée « Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka », le gouvernement du Sri Lanka (GoSL) a fait quelques progrès vers le respect de ses engagements malgré des retards importants. Il a créé des entités telles que le Secrétariat pour la coordination des mécanismes de réconciliation (SCRM), chargé de gérer le processus de consultation sur la justice transitionnelle, et des commissaires pour le Bureau des personnes disparues et le Bureau des réparations ont été nommés. Les partenaires de la GIJTR, dirigés par la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC) en collaboration avec son principal partenaire local et site membre de l'ICSC, l'Institut du développement social (ISD), ont entrepris une série de programmes au Sri Lanka depuis 2015 dans le but de soutenir et de renforcer les capacités locales à contribuer aux initiatives de vérité, de justice et de réconciliation post-conflit, en veillant à ce que les multiples parties prenantes restent engagées dans le processus de justice transitionnelle de manière globale et coordonnée.

Très tôt dans leur travail, les partenaires de la GIJTR ont compris que les femmes n'avaient pas seulement des besoins spécifiques parce qu'elles étaient parmi les membres les plus vulnérables de la société sri-lankaise, mais qu'elles devaient aussi être incluses de manière ciblée dans les programmes de la GIJTR, car elles étaient des membres de confiance de leurs communautés, jouant un rôle central dans la vie communautaire. Les femmes au Sri Lanka ont également joué divers rôles dans le conflit interne qui a duré des décennies, comme celles qui ont contribué à la consolidation de la paix au sein de la communauté, celles qui ont été victimes directes du conflit ou victimes indirectes en tant qu'épouses, mères et filles et celles qui ont participé activement aux combats des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ou ceux de l'armée sri-lankaise.

Les partenaires ont constaté que si la commémoration dans le Sud était encouragée dans le cadre de célébrations nationales, les pratiques dans le Nord et l'Est étaient limitées et parfois très surveillées par les forces de sécurité. En dépit du fait que la commémoration soit considérée comme une question de second ordre dans les situations post-conflit, cette répression met en évidence son potentiel comme une forme importante de processus vérité. Dans les contextes répressifs ou en l'absence de mécanismes crédibles de vérité et de justice, la commémoration peut fournir des espaces pour l'expression communautaire du deuil, la transmission intergénérationnelle de la mémoire, ainsi que le dialogue et la reconstruction de la communauté.

### **Faire participer les femmes par le biais du forum de vérité et de réconciliation et d'autres formes de documentation**

L'un des principaux résultats de l'approche soutenue et progressive du travail de la GIJTR au Sri Lanka a été la formation du Forum Vérité et Réconciliation (TRF).<sup>64</sup> Alors qu'il a réussi à obtenir une diversité religieuse et linguistique parmi ses membres, le TRF a moins bien réussi à assurer l'engagement durable des femmes dans le cadre de son organe directeur, le Comité exécutif (Exco). Depuis sa création, le TRF a connu un taux de roulement élevé chez les femmes, ces dernières citant leurs responsabilités domestiques comme un défi à leur participation à la coalition. Bien que l'ISD ait pris des mesures, telles que l'organisation d'ateliers d'une seule journée pour que les femmes n'aient pas à rester et le recrutement actif de certaines d'entre elles pour des activités spécifiques, en général, les femmes n'ont pas pu maintenir leur participation à la direction. Sur la base de ces facteurs, l'Exco a décidé de nommer deux femmes capables d'y participer en tant que « personnes de référence » pour les questions de genre, qui contacteront les femmes pour des activités spécifiques et surveilleront la diversité des genres au sein du TRF. Le TRF a mieux réussi à recruter des femmes pour les postes de responsables de secteur, poste qui leur offre la possibilité de déterminer leurs propres horaires et de travailler uniquement dans leur propre province. Ainsi quatre des neuf responsables de secteur sont des femmes.

Sur la base des conclusions relatives à la commémoration et aux violations à caractère sexuel, les partenaires du projet ont organisé un atelier de cartographie corporelle pour les femmes qui étaient des victimes directes ou indirectes de la guerre, leur donnant ainsi un espace pour aborder certaines des violations qu'elles ne partageraient pas ouvertement, ainsi que la possibilité d'entreprendre une activité de commémoration. La cartographie corporelle est une méthodologie basée sur l'art qui guide les participants à réfléchir sur les différentes périodes de leur vie, de la petite enfance à l'âge adulte ; si les participants passent du temps à réfléchir sur leur condition de victime, ce n'est pas là le seul objectif. Cette activité favorise également la guérison individuelle des victimes en leur offrant des plateformes pour partager leurs expériences, prendre conscience de celles des autres et susciter l'empathie au sein d'un groupe de survivants hétérogène et souvent divisé. Vingt femmes, dont des Tamouls, des musulmanes, des Cinghalaises et des chrétiennes, originaires des provinces du Nord, de l'Est et du Centre-Nord, ont participé à l'atelier de cinq jours et demi, qui comprenait une activité de cartographie

corporelle et un compte rendu avec un psychologue. Au début, les femmes étaient réticentes à partager leur expérience, mais vers la fin de l'atelier, les participantes ont déclaré avoir ressenti un lien de sororité partagée et une confiance accrue envers les femmes issues d'autres groupes religieux.

Lors d'un bilan avec les femmes en octobre 2017, presque toutes les participantes ont noté un sentiment de soulagement après avoir pu partager leurs expériences de vie ; beaucoup ont noté avoir acquis une nouvelle compréhension des autres groupes religieux ; et presque toutes les femmes ont souligné la nécessité pour ce groupe de femmes de travailler ensemble pour que la réconciliation soit un mouvement mené par la base. Les partenaires du projet ont également inauguré une exposition de cartes corporelles à Colombo en octobre 2017, qui comprenait un débat entre les participants. Ce lancement a permis de sensibiliser le public et de renforcer le dialogue sur les expériences des femmes en temps de guerre et sur ce que la réconciliation et la justice signifiaient pour elles. Il est prouvé que les femmes qui ont participé à l'exercice de cartographie corporelle sont devenues des défenseuses de la réconciliation et de l'action dans leurs communautés pour répondre aux besoins des femmes résultant du conflit. Deux des participantes sont devenues des ambassadrices et des formatrices de la justice transitionnelle, travaillant en étroite collaboration avec l'ISD pour promouvoir la justice transitionnelle auprès des communautés cinghalaises et des responsables des gouvernements locaux, en soulignant l'importance de leur participation aux activités de vérité, de justice et de réconciliation et en clarifiant les idées fausses courantes parmi les Cinghalais selon lesquelles la justice transitionnelle est réservée aux Tamouls.

### Enseignements tirés

Les partenaires ont appris très tôt que malgré le rôle actif des femmes dans la vie sociale, culturelle et politique de leur communauté, les programmes devaient tenir compte des diverses responsabilités domestiques de la plupart des femmes. Proposer des ateliers de courte durée plus proches du domicile, des services de garde d'enfants et même l'envoi de lettres officielles aux conjoints soulignant l'importance de la participation de leur épouse aux activités sont quelques-unes des stratégies adoptées par les partenaires pour assurer la participation constante des femmes.

Étant donné les types de violations dont les femmes sont victimes et les silences et la honte associés en particulier aux violations sexuelles dans la plupart des contextes, il était important d'utiliser des méthodologies telles que la cartographie corporelle qui permet aux femmes de partager leurs expériences de manière confidentielle et anonyme et à leur propre rythme. Les témoignages ou la documentation traditionnelle peuvent ne pas saisir correctement les particularités liées à ce type de victimes et peuvent servir un seul objectif – celui de la documentation – avec peu de catharsis pour la victime. En se concentrant sur le processus et en utilisant des méthodologies créatives adaptées à différents domaines, de nouveaux types de témoignages peuvent émerger, qui peuvent être utiles pour la sensibilisation aux droits et leur défense, et peuvent également avoir des



Couvre-lit de la mémoire créé par les familles de disparus à Bardiya, au Népal.

Crédit photo : Réseau national des familles de disparus, Népal.

effets positifs au niveau individuel. En outre, les femmes ne se considèrent souvent pas comme des victimes à moins qu'elles n'aient été directement violentées, mais les violations « indirectes » des femmes en tant que mères, épouses, sœurs et filles doivent être mises en évidence pour qu'elles puissent être traitées de manière appropriée.

## 7.6 CONCLUSIONS

Dans les différents contextes à travers le monde, les partenaires de la GIJTR ont constaté que la portée temporelle et les contraintes de ressources de la plupart des processus formels de justice transitionnelle signifient souvent que seuls quelques survivants sélectionnés peuvent y participer et que la participation des femmes en particulier, qui ont souvent souffert de multiples types de violations au cours des décennies, est souvent absente. Si les rituels de consultation des gouvernements ont été observés dans tous les contextes, ils n'ont presque pas réussi à atteindre les femmes victimes dans une large mesure. Cela ne motive pas beaucoup de survivantes à s'engager dans la reconstruction de la société et dans la consolidation de la paix à long terme. Plus que cela, les données de la GIJTR montrent que si le processus officiel de justice transitionnelle est crucial, les OSC ont un rôle à jouer non seulement dans le plaidoyer, mais aussi dans la mise en place d'approches de vérité, de justice et de réconciliation dans les communautés. Le travail effectué par la GIJTR au Soudan du Sud, en Guinée et au Sri Lanka reflète le potentiel des méthodologies informelles



et communautaires, notamment le dialogue facilité, l'histoire orale et la cartographie corporelle, pour faire participer les femmes en particulier et leur offrir la possibilité de partager des souvenirs et des expériences individuelles d'événements traumatisants qui peuvent être sous-représentés ailleurs.

Compte tenu des contraintes rencontrées par les femmes pour accéder aux mécanismes dans les espaces officiels, souvent situés dans des capitales éloignées de leur lieu de résidence, les approches informelles peuvent se déployer dans des espaces auxquels les femmes ont accès. Libérées des restrictions des procédures de nombreux mécanismes formels, ces approches de programmation sont peut-être plus susceptibles de rencontrer les femmes « là où elles sont » et « là où elles en sont » ; par exemple, dans les cultures où les femmes sont les gardiennes des récits et des traditions familiales, la collecte d'histoires orales peut être un moyen approprié de documenter leurs histoires. De même, ces activités sont plus susceptibles de se dérouler dans des communautés locales éloignées de la capitale et de prendre en compte les rythmes et les exigences de la vie quotidienne des femmes, bien qu'une organisation minutieuse soit encore nécessaire pour s'assurer que c'est le cas. Les impacts immédiats de ces approches seront au niveau local, mais offriront des plateformes permettant aux femmes de jouer un rôle plus important dans la défense des droits et le processus national de justice transitionnelle. L'intégration de la participation des femmes et des questions les plus pertinentes pour elles dans les actions de la société civile peut permettre d'en améliorer l'intégration dans un processus formel. Cependant, d'après l'expérience de la GIJTR, l'intégration des perspectives des femmes dans le processus officiel exige un plaidoyer constant et se heurte néanmoins à de grandes difficultés.

La plupart des interventions décrites ici ne sont pas axées sur des résultats particuliers, mais plutôt sur le processus. Alors que les institutions formelles excluent les femmes, on a vu au Sri Lanka que les OSC travaillant sur la justice transitionnelle ont lutté pour être inclusives, exigeant des changements dans la façon dont les femmes sont engagées dans ce travail. En Guinée, la participation – dans les processus locaux et formels – a été considérée comme une guérison, démontrant que l'action communautaire, même en l'absence de mécanismes officiels, peut commencer à répondre aux besoins des femmes. Cela montre également le chemin potentiel qui mène de la participation au renforcement, les femmes gagnant à la fois l'espace et la confiance nécessaires pour participer, ce qui peut constituer une plateforme permettant d'avoir un impact sur les relations et les structures plus larges entre les sexes.

Peut-être en raison de leur capacité à englober les vérités personnelles et collectives, des méthodologies telles que le dialogue et la cartographie corporelle peuvent également aider à construire la solidarité des femmes au-delà des frontières religieuses, culturelles et ethniques. Leur caractère ouvert permet de reconnaître que les expériences et les rôles variés des femmes pendant un conflit font partie intégrante du récit complexe du conflit dans son ensemble. Les femmes peuvent être les détentrices de leurs propres besoins, ce qui permet d'élargir la compréhension générale de leurs exigences individuelles après le conflit – et non pas de manière uniforme en tant que survivantes ou bâtisseuses

de paix, mais dans certains cas en tant que combattantes directes ou indirectes, soutien de famille ou en jouant des rôles multiples tout au long d'un conflit.

Il subsiste une tension, comme le montre l'action de cartographie corporelle, entre la nécessité pour les femmes de partager leur expérience dans des espaces relativement confidentiels, afin d'assurer un certain anonymat – en particulier autour des violations sexuelles – et l'impératif de conduire des changements structurels qui ont un impact sur les femmes en général. Cette divergence potentielle entre les besoins d'une approche d'intégration de l'expérience des femmes et les besoins des victimes individuelles pour des espaces et des approches dédiés restera un défi pour aborder les questions de genre dans la justice transitionnelle.

Bien que leurs expériences du conflit et de la transition soient variées, les quatre contextes décrits ici attestent de la nécessité d'étendre et de revoir la portée des mécanismes et des programmes de justice transitionnelle afin de prendre en compte non seulement la violence sexiste commise pendant le conflit, mais aussi la discrimination sexiste plus large et systémique souvent présente bien avant le début du conflit. Les résultats obtenus au niveau communautaire par l'utilisation de méthodologies alternatives dans ces quatre contextes démontrent le grand potentiel des processus de justice transitionnelle pour traiter les rôles traditionnels des sexes et la manière dont ils sont liés au conflit et l'influencent. Si les transitions politiques peuvent offrir une occasion extraordinaire de renforcer les droits des femmes et leur accès à l'espace public en général, un tel objectif à long terme doit être inclus délibérément dans tout programme de promotion de l'égalité des sexes. De cette manière, la justice transitionnelle peut commencer à transformer les inégalités sociales souvent à l'origine des conflits et signifier véritablement une rupture avec le passé.

#### Notes de bas de page du chapitre 7

<sup>55</sup> Paul Gready et Simon Robins (2014), "From Transitional to Transformative Justice: A New Agenda for Practice", *International Journal of Transitional Justice*, 8 (3): 339-361.

<sup>56</sup> Fionnuala Ní Aoláin et Eilish Rooney (2007), "Underenforcement and Intersectionality: Gendered Aspects of Transition for Women", *International Journal of Transitional Justice*, 1(3): 338-354

<sup>57</sup> Nations Unies. « Rapport du Conseil économique et social pour 1997 ». A/52/3.18 septembre 1997.

<sup>58</sup> Dominic Iyaa et Katie Smith. "Women and The Future of South Sudan: Local Insights On Building Inclusive Constituencies For Peace". Search for Common Ground, septembre 2018.

<sup>59</sup> Voir le chapitre 4 pour plus d'informations sur la Gambie.

<sup>60</sup> Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, <https://eige.europa.eu/gender-based-violence/what-is-gender-based-violence>

<sup>61</sup> Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale. Consultations nationales en appui à la Réconciliation Nationale en Guinée : Rapport Final. 27 juin 2016 : 49-65.

<sup>62</sup> p. 115, *ibid.*

<sup>63</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.business-humanrights.org/en/vale-bsgr-lawsuit-re-complicity-in-violence-against-villagers-in-guinea> <http://www.business-humanrights.org/en/vale-bsgr->

<sup>64</sup> Veuillez consulter le chapitre 2 pour de plus amples informations sur le TRF.



Des étudiants écoutent les récits des survivants au Musée de la guerre de libération.

## CHAPITRE 8 : LA COMMÉMORATION ET L'ÉDUCATION : TIRER PARTI DE L'EXPÉRIENCE MONDIALE POUR AMÉLIORER L'ÉDUCATION À L'HISTOIRE ET À LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Farina So, Sara Bradshaw, Lucia Samayoa et Indria Fernida<sup>65</sup>

### 8.1

#### CONTEXTE AU CAMBODGE, AU TIMOR ORIENTAL ET AU GUATEMALA

La commémoration et l'éducation sont des aspects cruciaux des transitions post-conflit qui se complètent pour créer des opportunités permettant non seulement d'aider les sociétés à rompre avec leur passé, mais aussi à réinventer leur avenir. La commémoration et l'éducation visent toutes deux à dire la vérité sur ce qui s'est déroulé dans le passé et pourquoi. Alors que la mémoire est en apparence quelque chose d'individualisé, en pratique, la mémoire est construite collectivement, servant à fournir un rappel partagé du passé au sein des collectifs, qu'il s'agisse de familles, de communautés ou de nations. De même, l'éducation habilite et libère les personnes sur la base du partage des vérités qui reflètent les compréhensions individuelles et collectives. Toute société sortant d'un conflit doit se confronter à son passé, notamment par la construction d'une mémoire individuelle et collective, mais aussi par une éducation qui puisse remettre en question les perspectives sur le passé qui entretiennent les divisions et alimentent les cycles futurs de violence.

À cet égard, la commémoration et l'éducation sont des facteurs importants pour l'avenir des pays abordés dans ce chapitre : Cambodge, Guatemala et Timor oriental. Le Cambodge a lutté pendant des décennies contre la commémoration de l'histoire de son génocide et des conflits qui l'ont précédé et suivi. Entre 1975 et 1979, les Khmers rouges ont pris le contrôle du pays et, sous une idéologie

communiste, ont imposé des conditions difficiles qui comprenaient des camps de travail forcé, une famine généralisée et un État sécuritaire totalitaire qui a emprisonné, torturé et exécuté des millions de personnes<sup>66</sup>. Le régime a pris le pouvoir au terme de plusieurs années de conflit violent et après avoir été écarté du pouvoir, il a continué à persister en tant que mouvement de guérilla qui a causé des morts innocentes et des destructions.

Pendant de nombreuses années, les écoles cambodgiennes n'enseignaient pas l'histoire des Khmers rouges. Pendant un certain temps, dans les années 1980 et 1990, des pans de l'histoire ont été inclus dans les programmes des écoles publiques. Cependant, elle a été politisée et orientée de manière à délégitimer les forces des Khmers rouges qui étaient toujours actives en tant que guérilla défiant le gouvernement. Après le désarmement des forces khmères rouges, l'intérêt officiel et du public pour l'histoire a diminué et avec lui le développement de programmes scolaires liés à cette histoire. Par conséquent, jusqu'en 2008, l'époque des Khmers rouges n'était pas enseignée dans les écoles publiques. Depuis lors, le ministère cambodgien de l'Éducation, de la jeunesse et des sports, en partenariat avec le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), s'est efforcé d'intégrer l'histoire du génocide cambodgien dans le programme de toutes les écoles secondaires, ainsi que dans un cours de niveau universitaire. En utilisant le manuel et la méthodologie d'enseignement du DC-Cam, les élèves du secondaire doivent recevoir, au minimum, un enseignement sur les aspects clés du régime et de l'histoire, et plusieurs questions sur l'histoire des Khmers rouges figurent dans les examens nationaux.

Le Guatemala a également connu un conflit et des événements horribles dans son passé récent. Pendant le conflit armé interne qui a déchiré le Guatemala entre 1960 et 1996, plus de 200 000 personnes ont perdu la vie et 40 000 autres ont disparu. Outre la lutte armée entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles, le conflit a entraîné le massacre de villages entiers, des disparitions sélectives, des exécutions extrajudiciaires et d'autres formes de violence commises par l'État guatémaltèque contre la population civile. La Commission pour la clarification historique (Comisión para el Esclarecimiento Histórico, CEH) a constaté que l'État était responsable de 93 % des violations des droits de l'homme pendant cette période, en particulier contre les populations indigènes mayas<sup>67</sup>.

Au Timor oriental, la guerre civile a éclaté dans les années 1970 et les autorités coloniales portugaises se sont retirées. Jusqu'à 3 000 personnes ont été tuées et des dizaines de milliers ont été déplacées, les deux parties belligérantes ayant toutes les deux commis des crimes, tels que l'exécution de leurs prisonniers. Des incursions militaires indonésiennes ont rapidement suivi et, avec le soutien de puissances étrangères, une invasion de grande envergure a eu lieu en décembre 1975. Massacres, famine, violence sexuelle, torture et diverses autres formes de répression politique ont marqué le quart de siècle où le pays a été occupé par l'Indonésie. Le rapport de 2005 de la Commission pour l'accueil, la vérité et la réconciliation au Timor oriental (Comissão de Acolhimento, Verdade e Reconciliação, CAVR) fait état d'un nombre minimum estimé de 102 800 décès liés au conflit<sup>68</sup>. Parmi ceux-ci, le rapport indique

qu'environ 18 600 personnes ont été tuées ou ont disparu et qu'environ 84 000 sont mortes de faim ou de maladie, soit plus que ce à quoi on aurait pu s'attendre en raison de la mortalité en temps de paix. En 1999, l'Indonésie a permis aux Timorais de l'Est de voter sur leur indépendance et le référendum qui a suivi a été marqué par de violentes attaques contre les partisans réels ou supposés de l'indépendance. La déclaration du résultat en faveur de l'indépendance s'est accompagnée d'une campagne de violence punitive menée par les milices pro-indonésiennes du Timor oriental avec le soutien d'éléments de l'armée indonésienne, ce qui a représenté le dernier soubresaut de violence au moment où les Indonésiens se retiraient.

En gardant ces contextes à l'esprit, les partenaires de la GIJTR, le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), Asie Justice et Droits (AJAR, Timor oriental), la Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala (FAFG) et la Coalition internationale des Sites de conscience (ICSC) ont développé un programme pour aborder les questions d'attitudes envers le passé dans ces sociétés d'après-conflit distinctes, mais néanmoins proches. L'objectif était d'améliorer à plusieurs niveaux la capacité des organisations éducatives est-timoraises, cambodgiennes et guatémaltèques à fournir une éducation publique sur l'histoire et la prévention de la violence, adaptée au contexte. Il visait également à identifier les enseignements tirés qui pourraient être partagés afin de créer de nouvelles opportunités dans les pays participants et éventuellement dans d'autres pays. Les objectifs globaux du projet peuvent être décomposés en trois objectifs généraux :

- fournir un espace aux éducateurs du Cambodge, du Timor oriental et du Guatemala pour qu'ils puissent partager leurs expériences et leurs pratiques en matière de documentation et d'enseignement sur les conflits et la violence dans leurs pays respectifs, notamment en utilisant des techniques de commémoration ;
- renforcer les capacités des éducateurs à mener des programmes de documentation et d'éducation axés sur la justice transitionnelle ; et
- développer des outils éducatifs reproductibles et identifier les meilleures pratiques qui ont été mises en œuvre dans des contextes spécifiques et partager ces outils entre les éducateurs de différents pays.

## 8.2

### TRAVAILLER AVEC LES ÉDUCATEURS PRINCIPAUX AUTOUR D'UN PROGRAMME COMMUN

Le projet dans son ensemble comportait trois volets principaux au cours de sa première phase : (1) deux ateliers internationaux pour un groupe de 12 éducateurs principaux issus des trois pays ; (2) d'autres activités spécifiques à chaque pays, touchant un groupe plus large composé d'éducateurs, d'étudiants et de membres de la communauté ; et (3) des projets et des outils éducatifs et

de commémoration, développés et mis en œuvre par les douze éducateurs principaux participants et soutenus par des subventions de la GIJTR. La phase 2 s'est concentrée sur des activités supplémentaires dans le pays afin de renforcer les résultats de la première phase et d'étendre leur portée.

### Le groupe principal d'éducateurs

La partie principale du programme était axée sur l'activation du pouvoir d'action d'un ensemble sélectionné de douze éducateurs issus des trois contextes. Tous les participants ont été sélectionnés sur la base de leur intérêt manifeste pour l'apprentissage de nouvelles méthodologies permettant d'aborder les histoires de violence avec les étudiants et les membres des communautés, ainsi que sur la base de leur statut au sein de la communauté et de leur capacité à appliquer et à partager les connaissances acquises dans le cadre du programme. Après la sélection des participants, les partenaires du projet ont élaboré une enquête d'évaluation de base pour déterminer les capacités de départ des participants, leurs priorités et les défis qu'ils ont rencontrés dans l'enseignement de l'histoire et de la prévention de la violence dans leurs contextes individuels. Les résultats de cette évaluation ont été utilisés pour élaborer le programme des deux ateliers internationaux des éducateurs.

Au Guatemala, par exemple, l'un des éducateurs sélectionnés par la FAFG pour participer à l'atelier était issu de l'Institut international d'apprentissage pour la réconciliation sociale (IIARS), qui est une institution de pointe dans l'éducation pour la réconciliation sociale au Guatemala. L'IIARS a une exposition intitulée « Pourquoi nous sommes comme nous sommes », qui présente l'histoire récente du Guatemala et son impact sur la société actuelle. L'IIARS dirige également le Comité technique pour l'éducation à la paix, à la mémoire historique et aux droits de l'homme, qui élabore actuellement un programme d'études et des ressources pédagogiques sur la citoyenneté, les



Atelier international des éducateurs au Timor oriental en juin 2018.

Crédit photo : Asie Justice et Droits.



Les étudiants du Musée de la guerre de libération au Bangladesh se consacrent à des histoires du conflit dans le cadre d'un programme pilote en 2019.

droits de l'homme, la mémoire historique et d'autres sujets et que le ministère de l'Éducation a commencé à mettre en œuvre dans les écoles de tout le pays.

Au Timor oriental, les quatre éducateurs participants représentaient des organisations d'éducation communautaire, des universités et l'institut chargé de donner suite aux recommandations du rapport de la commission de vérité « Chega! ». Au Cambodge, les quatre éducateurs sélectionnés par le DC-Cam pour assister à l'atelier et participer aux projets financés par des subventions en cascade étaient des enseignants actifs ou retraités du ministère de l'Éducation, de la jeunesse et des sports qui avaient participé activement aux précédentes recherches sur le génocide et aux formations d'enseignants du DC-Cam.

### Ateliers éducatifs internationaux

Les deux ateliers internationaux destinés aux éducateurs des trois pays se sont concentrés sur le perfectionnement professionnel, l'échange d'informations et sur un élargissement de la perspective qui s'est traduit par des visites de sites historiques dans les pays d'accueil des ateliers. Le premier atelier de quatre jours s'est tenu à Phnom Penh, au Cambodge, en janvier 2018 et le second à Dili, au Timor oriental en juin 2018. Chaque organisation partenaire de la GIJTR a appréhendé les objectifs de l'éducation et de la commémoration d'une manière unique, en fonction de sa culture et de son environnement de travail respectifs. L'ICSC, fonctionnant comme un réseau mondial d'institutions membres, a apporté sa contribution aux ateliers et au projet en s'appuyant sur l'expertise mondiale de ses membres en matière d'éducation sur site, de commémoration en tant qu'initiative de construction communautaire et de mise en relation des histoires de conflit avec les problèmes actuels afin de construire des cultures pacifiques fondées sur les droits de l'homme.

L'AJAR a basé ses contributions au programme et ses formations sur son expérience de gestion d'un centre d'apprentissage en internat à plein temps à Bali, en Indonésie et sur son travail dans le cadre de diverses initiatives de défense et d'éducation dans toute la région du sud-est asiatique, en particulier en Indonésie et au Myanmar, au Timor oriental et au Sri Lanka. L'approche particulière de l'AJAR en matière d'éducation et de commémoration dans le cadre de ce projet a été guidée par son travail au Timor oriental, qui a permis de faire des progrès notables dans l'intégration des perspectives et des voix des victimes dans les politiques gouvernementales. Les ateliers du DC-Cam se sont concentrés sur sa collaboration avec le ministère de l'Éducation, de la jeunesse et des sports pour intégrer l'éducation au génocide dans le programme scolaire national en 2009. Elle a également formé 3 000 enseignants d'histoire et d'éducation civique à l'éducation au génocide et a éduqué plus d'un million d'écoliers dans tout le pays. En plus d'appliquer des méthodologies scientifiques de médecine légale multidisciplinaires aux enquêtes sur le lieu et l'identité des personnes disparues (qui sont décrites plus en détail dans le chapitre 5), la FAFG a également lancé de nouveaux processus de vérité et de commémoration pour soutenir les survivants et les membres des familles et préserver ces vérités à des fins éducatives et de réparation, et elle s'est inspirée de ces initiatives pour animer des ateliers.

Au cours de ces deux ateliers, les organisations partenaires ont rassemblé les douze éducateurs principaux pour partager leurs expériences, leurs idées et

leurs pratiques sur l'enseignement de l'histoire de la violence dans les pays respectifs des participants, en particulier en utilisant des méthodologies non traditionnelles, telles que l'histoire orale, le dialogue intergénérationnel et l'art et pour aider les participants à développer des projets éducatifs pour lesquels ils ont reçu de micros subventions en cascade, avec des discussions ciblées sur les défis et opportunités spécifiques à chaque pays. Les participants ont évoqué les défis communs et les solutions possibles pour documenter et enseigner l'histoire et la prévention de la violence dans leurs pays respectifs, ainsi que le potentiel des méthodes de commémoration et de documentation pour renforcer leurs programmes, en particulier dans les contextes où leurs histoires locales respectives ne sont pas largement abordées ou enseignées dans les écoles. Ils ont appris à connaître les dimensions des conflits et de la justice transitionnelle, à identifier les mesures nécessaires pour prévenir les génocides et les atrocités de masse et à tirer parti des capacités existantes pour créer des outils pédagogiques basés sur le contexte de leur pays. Ils ont également tiré parti de l'expérience d'autres pays et participants en matière d'enseignement sur les crimes de masse. L'apprentissage des participants au premier atelier, qui s'est tenu au Cambodge, a été renforcé par des visites sur les sites des membres de l'ICSC, le musée du génocide de Tuol Sleng et Jeunesse pour la paix, ainsi que par des ateliers animés par la Fondazione Scuola di Pace di Monte Sole (Fondation de l'école de la paix de Monte Sole, Italie).

Lors du deuxième atelier international, les partenaires ont invité le directeur général du Centre de droit humanitaire du Kosovo, partenaire de la GIJTR, à présenter le travail de son organisation en matière de création de programmes de cours d'éducation civique et de manuels scolaires fidèles à l'histoire et non partisans sur le conflit en ex-Yougoslavie. Les partenaires ont présenté les résultats et les enseignements tirés de leurs activités spécifiques dans leur pays respectif, qui sont décrites plus en détail ci-dessous et les éducateurs participants ont partagé les résultats et les outils pédagogiques résultant de la mise en œuvre de leurs micros projets (voir ci-dessous). L'atelier a permis aux participants de tirer des enseignements et de relever des défis communs, et de définir les prochaines étapes pour assurer la continuité des efforts locaux d'activation du pouvoir d'action en matière d'enseignement de l'histoire et de prévention de la violence. Les participants se sont également familiarisés avec le processus de justice transitionnelle au Timor oriental en visitant le Centro Nacional Chega, situé dans une ancienne prison, le Musée de la Résistance, rencontrant des survivants du massacre de novembre. Ils ont également visité le site du massacre de Liqueça au Timor oriental.

### Subventions en cascade pour des projets d'éducation

Sur la base des compétences et des connaissances acquises lors du premier atelier international des éducateurs et en étroite consultation avec les partenaires du projet, le groupe principal de douze éducateurs a élaboré de micros projets éducatifs pilotes qui ont été mis en œuvre pendant trois mois avec l'aide financière de la GIJTR. Les éducateurs ont passé la dernière partie du premier atelier international à Phnom Penh à discuter et à présenter leurs idées initiales et puis les ont développées dans leur intégralité au cours des semaines qui ont suivi l'atelier. L'une des principales exigences des projets

était que chacun d'entre eux aboutisse à une ressource ou à des produits éducatifs reproductibles. Ces projets, qui sont décrits plus en détail ci-dessous, ont obtenu le soutien et la participation active des étudiants, des autres enseignants, des parents et des autorités dans la communauté d'origine des éducateurs. Les partenaires de la GIJTR ont également fourni des conseils et une assistance aux éducateurs lors de la mise en œuvre de leurs projets. Les projets allaient de la formation des étudiants au recueil d'histoires orales de personnes touchées par le conflit au Timor oriental, en passant par le soutien à la création d'un récit illustré du régime des Khmers rouges au Cambodge, à utiliser avec les étudiants guatémaltèques, qui ne peuvent pas apprendre en classe les décennies de conflit qui ont eu lieu dans leur propre pays.

### Activités d'éducation et de commémoration dans les pays

Pour compléter le développement et la mise en œuvre des projets des participants, les partenaires de la GIJTR basés dans les pays des participants – à savoir, l'AJAR, le DC-Cam et la FAFG – ont mené d'autres activités avec les principaux éducateurs participants de leurs pays ainsi qu'avec d'autres participants dans le domaine de l'éducation. Ces activités visaient à renforcer les capacités d'enseignement liées à la prévention de la violence et aux histoires de conflits pertinentes dans les contextes concernés. Bien que chaque partenaire de la GIJTR ait abordé les objectifs et les résultats souhaités de manière différente, leurs approches étaient similaires en termes d'accent mis sur les ateliers en petits groupes et les activités centrées sur les participants.

Au Cambodge, le DC-Cam a concentré son projet spécifique dans le pays sur la formation des professeurs d'histoire des villages. Les enseignants locaux ont reçu une formation formelle, à la fois dans le cadre d'un atelier et sur le terrain, pour recueillir les histoires orales des survivants du régime des Khmers rouges et rédiger des résumés d'entretiens structurés et cohérents à utiliser dans des contextes éducatifs. L'atelier de deux jours a été suivi d'un projet de recherche dans le cadre duquel les participants ont mené des entretiens avec des survivants dans leur village local aux côtés du personnel expert du DC-Cam. Les résultats finaux du projet ont été triples : amélioration des compétences des enseignants cambodgiens en matière de recherche et d'écriture ; publication d'un recueil d'histoire de leur village à destination des écoles, de la communauté locale et des universitaires étrangers ; et diffusion d'histoires par ailleurs inconnues des victimes et des survivants des Khmers rouges. Les récits recueillis reflètent le point de vue de personnes qui n'ont pas été interrogées par les enquêteurs des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (ECCC) et qui n'ont donc jamais fait part publiquement de leur histoire.

Au Guatemala, la FAFG a organisé un atelier pour former vingt éducateurs de toutes les régions du pays aux techniques permettant d'aborder l'histoire et la mémoire récentes en classe. Les principaux objectifs étaient de réfléchir sur les expériences partagées du Cambodge et du Timor oriental lors des ateliers internationaux ; de réfléchir sur la mise en œuvre de techniques nouvelles et innovantes pour enseigner aux étudiants le conflit armé national, en s'inspirant des enseignements tirés de l'atelier international des éducateurs au Cambodge ; et d'explorer les possibilités d'intégrer des entretiens sur des histoires de vie et

d'accompagner les programmes IWitness<sup>69</sup> pour enseigner les expériences du conflit à travers la mémoire des survivants.

Enfin, au Timor oriental, l'AJAR a organisé des ateliers pour quinze professeurs d'université au Timor oriental sur la question des conflits et de la justice transitionnelle. L'AJAR a organisé deux ateliers de trois jours pour aider les éducateurs à discuter de leur rôle dans l'orientation des étudiants et du public à travers l'histoire du Timor oriental et l'histoire de sa démocratie. Les participants aux ateliers se sont aussi attachés à concevoir des ressources pédagogiques universitaires nécessaires et adaptées à ces thèmes.

L'objectif de ces ateliers était de définir en collaboration des programmes d'études sur la mémoire de la violence passée en relation avec la démocratie contemporaine. Pour être utiles, les programmes devaient pouvoir être adaptés en fonction des différentes matières enseignées en salle de classe. Les programmes d'études étaient centrés sur l'analyse approfondie des phases de l'histoire du pays, de la colonisation portugaise à l'occupation indonésienne du Timor oriental. Une attention particulière a été accordée à l'inclusion de femmes dans l'atelier et à la prise en compte des questions de genre dans l'enseignement de l'histoire timoraise. De plus, l'AJAR a créé et publié des outils pour introduire l'apprentissage de la justice transitionnelle au niveau universitaire.

## 8.3

### RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DU PROJET

Les deux phases du projet ont produit des résultats qui peuvent être utiles pour la planification de futurs projets. En termes de résultats, au Guatemala, la FAFG a créé un guide pour les enseignants sur la façon d'utiliser le documentaire « Finding Oscar » en classe, en plus d'une boîte à outils qui résume l'expérience des éducateurs guatémaltèques lors des ateliers internationaux d'éducateurs de la GIJTR afin de partager les méthodologies et les enseignements tirés avec de nombreux autres enseignants guatémaltèques. La FAFG a imprimé ces deux documents et deux autres guides pour les enseignants qui avaient déjà été créés par le partenaire de la FAFG, l'Institut international d'apprentissage pour la réconciliation (IIARS) ainsi que cinq petites bandes dessinées sur différents conflits, créées par les élèves d'un des principaux éducateurs guatémaltèques, afin qu'ils puissent être utilisés par les enseignants comme outils pédagogiques. En outre, neuf kiosques d'information, contenant des informations sur le conflit armé et le travail des organisations concernées, telles que la FAFG et l'IIARS, ont été installés dans des musées et des écoles du pays.

Au Timor oriental, l'AJAR a soutenu le recueil de treize histoires orales de survivants par des jeunes, des étudiants, des membres des familles des victimes et des volontaires. Tirer parti de l'expérience mondiale pour améliorer l'enseignement de l'histoire et la prévention de la violence. Ces récits seront inclus en tant que matériel dans le cadre d'une future exposition communautaire.

De plus, l'AJAR a lancé un programme intitulé « Enseigner l'histoire et l'histoire pour la paix et la réconciliation au Timor oriental » qui vise à renforcer le Centro Nacional Chega! (CNC, Centre National le Chega!<sup>70</sup>) en tant qu'institution de suivi de la commission de vérité du Timor oriental en enseignant des cours sur l'histoire et la mémoire au niveau universitaire pour soutenir les recommandations du Chega!. L'AJAR a obtenu la reconnaissance et l'adoption de ce programme au niveau national grâce à un protocole d'accord entre le ministère de l'Éducation et le CNC. Ceci a été possible grâce à un certain nombre d'activités de soutien sous la forme de séminaires, d'ateliers et de réunions de haut niveau. Enfin, l'AJAR a organisé un atelier intergénérationnel de rédaction de récits pour 22 personnes – jeunes étudiants, membres des familles des victimes et volontaires – ainsi qu'une exposition sur la justice transitionnelle.

Grâce à ses activités de programme dans les pays, le DC-Cam a achevé une première ébauche de sa publication intitulée Village History Research (La recherche de l'histoire des villages), qui se concentre sur la recherche d'histoires orales afin d'être recueillies par les enseignants et les étudiants diplômés des communautés locales dans tout le pays. Grâce aux projets soutenus par les subventions en cascade aux enseignants et aux activités supplémentaires du DC-Cam dans le pays, les enseignants ont produit six films documentaires liés à la recherche et au projet de publication, chacun étant centré soit sur les histoires de vie des personnes touchées par le régime des Khmers rouges, soit sur les expériences des étudiants qui découvrent l'histoire de leur famille et du pays à cette époque.

En travaillant avec des éducateurs et des artistes, le DC-Cam a également produit une deuxième version de la brochure « Breaking the Silence » (Rompre le silence), présentant une pièce de théâtre qui aborde les questions de la mémoire du génocide, en langues khmère et anglaise. La pièce a été créée à partir d'entretiens avec des survivants, décrivant leur expérience et se penchant sur les questions soulevées par le Tribunal des Khmers rouges. L'intrigue est organisée autour des questions de karma, de pardon et de témoignage du Tribunal des Khmers rouges.<sup>71</sup> Ce livret sert maintenant de ressource pédagogique pour les étudiants et les enseignants, et certains éducateurs utilisent des thèmes choisis du livret pour enseigner à leurs étudiants les atrocités des Khmers rouges, et la justice et la réconciliation ultérieures.<sup>72</sup>

La GIJTR a permis aux éducateurs de tous les contextes de créer des outils et d'acquérir de nouvelles compétences pour établir un lien entre l'histoire des conflits de leur nation et l'urgence de prévenir la violence aujourd'hui. Les éducateurs ont appris de nouvelles méthodes d'enseignement, y compris les défis éthiques et les autres questions qu'elles soulèvent, et sont maintenant inspirés pour mettre en pratique ce qu'ils ont appris au cours du projet avec leurs élèves. Grâce aux ateliers internationaux des éducateurs, les participants ont découvert diverses méthodes d'enseignement qui leur ont permis d'aborder des sujets sensibles, tels que la prévention de la violence et l'apprentissage des conflits, différemment de la façon traditionnelle dont ces sujets sont traités dans les programmes scolaires locaux. Si, dans certains cas, les participants ont appris des choses totalement nouvelles, dans d'autres, ils

ont cherché des moyens d'améliorer les techniques qu'ils utilisaient déjà. Et la nature concrète du projet a permis aux participants de mettre en pratique les méthodes d'enseignement nouvellement apprises une fois de retour dans leurs établissements d'enseignement, grâce au volet de subventionnement en cascade du programme. Ces micro projets d'éducation et de commémoration développés par le groupe principal d'éducateurs leur ont également permis de discuter, de mettre en pratique et d'améliorer les tâches et les fonctions liées au développement professionnel, telles que la gestion de projet, la recherche et la planification stratégique.

Le projet a reçu un soutien important des partenaires locaux de la GIJTR, dont la nature différait selon les trois contextes. Au Cambodge, les partenaires locaux incluaient principalement des organismes publics nationaux, régionaux et locaux ainsi que des fonctionnaires associés au ministère cambodgien de l'Éducation, de la jeunesse et des sports. Au Guatemala, les partenaires locaux étaient l'IIARS et les éducateurs participants identifiés par l'IIARS. Le projet a également bénéficié du soutien et de la participation officiels de certaines écoles du Guatemala. Au Timor oriental, les partenaires locaux incluaient :

- L'Universidade Nacional Timor Lorosa'e (UNTL, Université nationale du Timor oriental), une université d'État qui collabore activement avec l'AJAR depuis 2014 à l'élaboration de matériel sur la justice transitionnelle à introduire dans l'enseignement universitaire.
- L'Universidade da Paz (UNPAZ, Université pour la paix), une université privée qui a participé au processus de consultation pour l'élaboration de matériel sur la justice transitionnelle. Elle a intégré ces matériels dans son programme d'études et a commencé à les utiliser dans l'enseignement.
- Le Centro Nacional Chega! (CNC), une institution publique créée en 2017 par l'ex-premier ministre Rui Maria de Araujo avec pour objectif de préserver la mémoire du passé afin d'apprendre au peuple timorais à trouver la paix et à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Vérité, accueil et réconciliation du Timor oriental et de la Commission Vérité et amitié du Timor oriental et de l'Indonésie.

Asosiasaun Chega!Ba Ita (ACbit), une ONG qui travaille avec les femmes victimes et survivantes des conflits passés. Grâce au projet de la GIJTR, ACbit a commencé à introduire un dialogue intergénérationnel dans lequel ils invitent les enfants des victimes et des survivants à mener des entretiens et à enregistrer la lutte des membres de leur famille et à rédiger des histoires basées sur leurs entretiens. Dans toutes les activités de subvention en cascade des partenaires, les bénéficiaires ont participé activement à la mise en œuvre du projet.

Au Cambodge, tous les participants au programme, y compris les éducateurs, les étudiants et les membres de la communauté, se sont activement engagés dans le projet et ont demandé que des activités similaires se poursuivent à l'avenir. Une évaluation de l'activité a été menée par un consultant externe et a abouti à des conclusions très positives, à savoir que les objectifs du projet sont très pertinents et qu'ils correspondent aux besoins des bénéficiaires et

que ces derniers ont accepté de bénéficier des connaissances acquises dans le cadre de ce projet à long terme. Les éducateurs participants ont confirmé qu'ils étaient désormais déterminés et capables de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris du projet dans leur travail local.

Tous les répondants à une enquête d'évaluation ont également déclaré avoir partagé les connaissances acquises dans le cadre du projet avec d'autres personnes – principalement d'autres éducateurs, mais aussi des collègues et d'autres pairs.

Un coordinateur local dans les trois pays a noté qu'en mettant en œuvre les projets conçus par les éducateurs et financés par les subventions en cascade, de nombreux éducateurs ont également acquis des compétences pratiques en matière de conception et de gestion de projets<sup>73</sup>.

### Impacts des projets

Le projet est motivé par le souhait de contribuer à l'objectif global de prévention de la violence et de justice transitionnelle. Selon le retour d'information qualitatif du rapport d'évaluation externe, le projet a contribué à la sensibilisation de personnes sur le lien entre la connaissance historique et la compréhension de la vérité et la prévention de la violence, déclenchant un processus de réflexion critique.<sup>74</sup> Les résultats de cette évaluation montrent que ce projet a atteint ses principaux objectifs, car il a contribué à accroître les capacités des éducateurs, leur a fourni une plateforme de coopération et de partage des meilleures pratiques et a facilité la création d'outils et de pratiques éducatives reproductibles. Les bénéficiaires sont maintenant bien équipés pour assurer la pérennité des résultats du projet, notamment parce que des éléments tangibles tels que des outils et du matériel ont été produits et déjà partagés avec des éducateurs qui ne sont pas directement impliqués dans le projet.

Le terme « justice transitionnelle » n'est pas largement utilisé par les participants cambodgiens bien qu'ils se soient engagés depuis de nombreuses années dans ce qu'on considère principalement comme des mécanismes de justice transitionnelle. Il y a notamment le tribunal hybride (ECCC), qui permet aux victimes de participer au processus de recherche de la vérité et de la justice, et la participation à des projets de réparation judiciaire et non judiciaire, des initiatives de commémoration à grande échelle et une commission historique sur la prévention du génocide. Ils font plutôt référence au fait de « gérer le passé » ou d'« aller de l'avant ».<sup>75</sup> Après l'atelier final au Timor oriental, ils ont commencé à utiliser le terme « justice transitionnelle ».<sup>76</sup> Ainsi, l'impact du projet dans le domaine de la justice transitionnelle a été important, car les réactions des parties prenantes ont montré que les participants au projet avaient une connaissance limitée de cette question avant la mise en œuvre du projet.

Au cours des discussions, les participants ont partagé leurs approches de la question, en notant qu'une meilleure compréhension des principes de justice transitionnelle les aidera non seulement à travailler sur la réforme de l'éducation, mais aussi à associer la société civile aux différents mécanismes de justice transitionnelle. Le résultat le plus tangible à cet égard a été un guide

sur la justice transitionnelle qui a été imprimé au Timor oriental, pour y être utilisé dans les écoles et les programmes éducatifs. Cette dimension du projet s'inscrit dans le cadre plus large de l'approche multidisciplinaire de la GIJTR en matière de justice transitionnelle qui met l'accent sur la pérennité des résultats du projet.<sup>77</sup>

Enfin, le projet a également apporté une valeur ajoutée que les organisations ont l'intention d'exploiter pour les projets et les partenariats à venir. Par exemple, ils ont constaté que les visites de sites sont utiles dans le cadre de toute expérience d'atelier, ce qui améliore le partage d'informations et le perfectionnement professionnel. Les visites sur les sites des membres de l'ICSC au Cambodge ont fourni des exemples concrets à travers les sites de mémoire sur ce qui s'est passé pendant la période des Khmers rouges, tandis que celles au Timor oriental ont permis aux participants de mieux comprendre les mécanismes de justice transitionnelle mis en place par le pays.

Le projet a également contribué à renforcer les relations entre les organisations partenaires et les institutions publiques (telles que le ministère de l'Éducation) au Cambodge et au Timor oriental. Le sous-secrétaire du ministère de l'Éducation a participé à l'atelier international de Phnom Penh, tandis que le ministre de l'Éducation a assisté à l'atelier final au Timor oriental.

Les deux représentants officiels ont déclaré que de tels projets sont importants pour leur pays afin de connaître le passé et d'empêcher que des atrocités ne se reproduisent. La participation active de ces institutions aux ateliers internationaux a été une surprise très positive pour les participants en général et pour ceux venant du Guatemala en particulier, démontrant à quel point les environnements politiques sont différents selon les contextes. Cela a également donné aux participants guatémaltèques des idées sur la manière dont ils pourraient impliquer les institutions nationales et locales dans leurs activités.

### Durabilité

Ce projet a adopté le concept d'appropriation locale en attribuant la responsabilité des projets éducatifs soutenus par des subventions en cascade aux éducateurs eux-mêmes, qui ont reçu un budget préétabli et la liberté de concevoir et de mettre en œuvre leurs activités dans leur pays. Les éducateurs ont élaboré des ébauches d'objectifs, de stratégies et d'activités et ont dû fournir non seulement un aperçu général de l'impact attendu de leur projet local, mais aussi une théorie du changement. Par ailleurs, ils devaient également décrire la manière dont les actions locales spécifiques liées au projet global visent à améliorer la compréhension de la prévention de la violence lorsque mises en lien avec les histoires locales de conflit au sein de la population locale. La valeur de l'appropriation locale a également été démontrée dans les résultats.

Chacun des douze éducateurs principaux a créé un ou plusieurs outils qui peuvent être reproduits ou étendus à un public plus large ou avoir un impact plus important dans leur pays ou être adaptés à d'autres contextes. En effet, alors que la subvention en cascade accordée à chaque organisation participante n'avait



peut-être pas pour but de produire des actions au niveau national, elle a fourni un capital de départ pour la création de produits qui pourraient constituer la référence de base pour des actions de cette envergure à l'avenir.

Ces références de base ont également été améliorées par les organisations partenaires, qui ont apporté leur contribution et leurs idées tout au long de l'élaboration et de la diffusion des produits.

Le concept d'appropriation locale a également permis aux éducateurs participants de se faire reconnaître par les institutions nationales. Les organisations ont pu tirer parti de leur connaissance de la politique et de la culture locales pour accentuer bien plus l'impact à court terme et la pérennité des activités que si ces mêmes activités avaient été réalisées par une entité étrangère ou internationale. Le projet a également créé un environnement optimal pour le partage d'idées entre les partenaires sur la manière d'accroître la visibilité des projets auprès du public, mais aussi l'adhésion des acteurs du gouvernement et de la société civile. La pérennité des actions locales s'est donc renforcée, non seulement grâce à l'amélioration de la visibilité des organisations locales, mais aussi grâce à l'engagement accru du gouvernement et du public, qui a été favorisé par l'effort de coopération des partenaires pour améliorer la communication stratégique des uns et des autres sur leurs projets locaux. Enfin, la pérennité du projet a également été améliorée par les relations qui ont été construites entre les différentes organisations partenaires, ce qui a contribué à une réflexion plus innovante dans la planification stratégique des activités futures. Alors que les organisations partenaires ont rencontré un certain nombre de difficultés, qui sont évoquées ci-dessous, le poids de ces dernières a été compensé par la valeur apportée par le partage d'idées sur la manière d'améliorer les programmes ou les activités de chacun dans leur pays. La possibilité d'obtenir d'une organisation partenaire un deuxième avis sur une stratégie ou une théorie de changement proposée a été d'une grande importance. La pérennité du projet global (c'est-à-dire une initiative à long terme ou un deuxième projet de collaboration entre toutes les organisations partenaires) était clairement possible sur la base de cette seule considération. Les projets futurs pourraient inclure des initiatives de collaboration centrées sur des versions à plus grande échelle des projets locaux mis en œuvre dans le cadre de ce projet et pourraient inclure des activités de développement professionnel ou d'intégration de produits qui s'appuient sur le travail des organisations partenaires au cours de ce projet. À cette fin, les organisations participantes pourraient partager des idées sur les programmes qu'elles proposent pour ces activités de mise à l'échelle et se conseiller mutuellement dans la mise en œuvre effective.



Atelier international des éducateurs de la GIJTR au Timor oriental en juin 2018.

Crédit photo : Asie Justice et Droits.

## 8.4 DÉFIS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

L'équipe a rencontré des difficultés et, grâce à ce projet, a tiré de nombreux enseignements. Les barrières linguistiques, les ressources et les contraintes de temps ont imposé des obstacles importants. Alors qu'il y a toujours eu un niveau élevé de participation des éducateurs impliqués dans le projet, les différentes langues et la difficulté d'utiliser l'anglais comme langue commune ont nécessité le recours à des éducateurs et des animateurs en tant qu'interprètes ponctuels, ce qui a constitué un obstacle tout au long du projet.<sup>78</sup>

D'une manière générale, chaque organisation a pu identifier un certain nombre d'enseignements pertinents pour tous les pays. Le premier était l'intérêt de la coopération ainsi que du partage d'informations, d'expériences et d'idées entre les organisations travaillant à la réalisation d'objectifs communs, même si elles le faisaient de manière différente. Chaque organisation est venue avec ses propres défis, ses forces et sa vision, ce qui a réaffirmé sa contribution à l'effort collectif. Cependant, si chaque organisation avait une expertise en matière de commémoration et d'éducation dans son propre contexte, elles avaient toutes à bénéficier des idées et des stratégies alternatives d'autres organisations qui venaient avec une perspective différente. Au Timor oriental, par exemple, le DC-Cam (Cambodge) a pu apprendre de l'AJAR l'importance d'intégrer la reconnaissance des survivants par l'État dans les activités des organisations. Au Timor oriental et au Cambodge, la FAFG (Guatemala) a appris l'importance d'utiliser les organisations publiques pour institutionnaliser le programme d'histoire officiel. Enfin, tant la FAFG que l'AJAR ont tiré des enseignements du travail du DC-Cam au Cambodge quant aux différentes manières de mettre

en œuvre les différentes mesures incitatives et les différents protocoles pour garantir un niveau élevé de participation aux activités organisées. Malgré les progrès récents, le Timor oriental n'a pas bénéficié d'un soutien institutionnel solide de la part du gouvernement en termes de budget, d'assistance technique et de programme d'études pérenne. L'AJAR a pu s'inspirer du travail du DC-Cam dans le domaine de l'éducation au génocide et du travail de médecine légale de la FAFG au Guatemala comme exemples de stratégies visant à accroître le partenariat et le soutien du gouvernement.

Un second enseignement a été l'intérêt de faire interagir les survivants et de leur faire partager leurs expériences, à la fois dans un contexte donné et dans d'autres. Les conflits et les génocides ne déshumanisent pas seulement les populations au moment où ils ont lieu, ils se répercutent également sur les générations suivantes, en ayant un impact sur la vie sociale et culturelle et sur les institutions. Les survivants et les générations nées après un conflit peuvent guérir, réfléchir et se développer en partageant leurs expériences et en apprenant d'autres personnes issues de contextes similaires. L'exercice consistant à enquêter sur l'histoire de son village a donné aux survivants cambodgiens, par exemple, l'occasion de partager leurs expériences et d'entrer en contact avec les gens afin de réaffirmer leur humanité. De plus, en réunissant des survivants qui sont également des éducateurs et qui travaillent donc dans des domaines identiques ou similaires, il y a eu un effet immédiat sur l'identité professionnelle des participants. Alors que tous les survivants d'atrocités de masse peuvent s'identifier les uns aux autres à travers leurs expériences les plus terribles, ce projet a révélé comment la fraternité des survivants peut s'étendre au-delà des expériences personnelles dérivées de leurs histoires respectives, mais aussi des luttes professionnelles liées à la réintégration dans les communautés professionnelles et la société. Les livres d'histoire peuvent indiquer un moment où une atrocité particulière a pris fin ; cependant, pour les individus, l'expérience vécue pendant cette période se répercute à travers leurs activités professionnelles et personnelles, imprégnant presque tous les aspects de leur vie et de leur lutte pour obtenir un sentiment de normalité. Cette lutte pour la réintégration dans la société et la lutte pour canaliser ses expériences dans des activités professionnelles qui donnent un sens et un but à son identité sont des domaines dans lesquels les participants ont trouvé un sentiment de fraternité qui n'était pas un résultat attendu du projet.

Les participants au projet ont trouvé extrêmement utile de pouvoir confronter leurs approches de la justice transitionnelle avec leurs pairs. De tels échanges les aident à apprendre d'autres contextes et ont contribué à la création d'outils et d'activités d'enseignement et d'apprentissage innovants. Ces derniers comprennent le théâtre, les jeux de rôle, les débats, la recherche historique, l'histoire orale et le multimédia, la cartographie numérique<sup>79</sup> et les documentaires, ainsi que les visites de sites de mémoire. Bien que nombre des meilleures pratiques et des enseignements tirés soient transversaux, certains participants ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas en mesure de mettre en œuvre concrètement tout ce qu'ils avaient appris au cours du projet, car les méthodologies qu'ils avaient reçues de leurs pairs internationaux n'étaient,

dans certains cas, pas applicables dans leur contexte. C'est le cas, par exemple, de certaines méthodes d'enseignement utilisées au niveau universitaire qui n'étaient pas valables pour le niveau secondaire<sup>80</sup>. Dans quelques cas, les différents niveaux de technologies disponibles ont également limité la possibilité de mettre en pratique les connaissances acquises.

Pour aller de l'avant, comme l'a recommandé le formateur consultant expert de l'ICSC lors du premier atelier international des éducateurs, il serait utile que les éducateurs participent réellement à une activité éducative sur les sites des autres, plutôt que de se contenter de partager les informations et les enseignements tirés des programmes respectifs qu'ils mènent chez eux et sur les sites qu'ils visitent. En outre, alors que les trois pays et organisations participant à ce projet en ont tiré des avantages tangibles, les projets futurs pourraient envisager un échange régional qui réduise au minimum les déplacements entre les sites ou les organisations du projet et tire donc meilleur parti des ressources budgétaires limitées.

Alors que le partage de différentes méthodologies d'enseignement a été précieux, les projets futurs pourraient envisager de mettre davantage l'accent sur l'histoire comparée, où les organisations pourraient comparer et confronter les histoires de violence et de conflit dans d'autres pays. Un atelier axé sur l'histoire comparée peut être particulièrement utile dans des contextes où les éducateurs ne sont pas autorisés à enseigner directement l'histoire de ce pays, comme l'ont fait remarquer les éducateurs guatémaltèques. Par exemple, l'un des étudiants des éducateurs guatémaltèques a réalisé des bandes dessinées sur les Khmers rouges dans le cadre du programme de la GIJTR et l'éducateur les a utilisées pour enseigner la prévention de la violence d'une manière qui ne tient compte qu'indirectement des circonstances, du contexte et des lois spécifiques aux violations guatémaltèques.

## 8.5 CONCLUSIONS

Il reste un défi à relever dans la recherche du transfert des enseignements d'un contexte à l'autre et une contradiction entre la recherche du transfert des connaissances et de l'expérience dans les États en transition et la nécessité de veiller à ce que chaque approche soit contextualisée. Par exemple, certains éducateurs ont constaté que des techniques éprouvées dans un contexte ne seraient pas réalisables dans un autre, en raison de circonstances politiques ou pratiques – ce qui démontre qu'aucune approche ne peut être considérée comme idéale et pertinente dans tous les contextes. Des questions telles que le niveau de développement économique et les différents antécédents déterminent précisément l'approche requise. Par exemple, les perceptions des groupes de survivants diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui entraîne des différences dans la manière dont chaque organisation les aborde. Le DC-Cam a appris que la mise en œuvre de la justice transitionnelle est plus avancée au Timor oriental et que, par

conséquent, les survivants y ont reçu une plus grande reconnaissance qu'au Cambodge. Un éducateur guatémaltèque a remarqué que les autorités scolaires et les parents n'étaient pas toujours favorables à ce qu'il dispense à ses élèves des enseignements sur le conflit armé interne au Guatemala : une réponse courante dans les États post-conflit où l'histoire et son interprétation restent contestées.

La lutte pour inclure l'histoire des atrocités de masse dans les écoles et institutions publiques semble plus difficile dans les sociétés post-conflit qui n'ont atteint que récemment un semblant de paix et de stabilité parce qu'il existe un solide argument pour éviter la controverse ou tout sujet qui pourrait déclencher une recrudescence de la violence. Il peut également y avoir des considérations nationales ou locales liées à des personnes ou des groupes qui, ayant négocié un accord, pourraient vouloir éviter la tenue d'une enquête publique et de débats susceptibles de porter atteinte à leur légitimité ou de saper les négociations avec des homologues, des rivaux ou d'autres communautés.

Alors que le Cambodge a finalement réussi à intégrer l'histoire de son génocide dans les écoles publiques d'une manière assez directe qui s'est concentrée sur l'histoire des Khmers rouges, d'autres sociétés peuvent trouver cette approche directe trop conflictuelle pour le court terme, auquel cas elles peuvent utiliser les programmes scolaires traitant des atrocités de masse commises dans d'autres pays comme une alternative pour atteindre des résultats similaires liés à l'enseignement des droits de l'homme, de la justice et du droit humanitaire. Les pays qui ont récemment connu des atrocités de masse ou un conflit peuvent trouver que l'enquête, le débat et l'éducation sur l'expérience d'autres pays en la matière constituent non seulement une première étape plus sûre, mais aussi une étape réellement productive en accordant une attention à la valeur de l'être humain à travers les expériences et les récits des survivants dans d'autres sociétés.

Il y a aussi des leçons plus générales pour la pratique de la vérité et de la justice qui émergent de l'expérience de la GIJTR autour de la commémoration et de l'éducation. La discussion sur la pérennité des impacts a montré que l'appropriation locale est cruciale lorsque les organisations internationales financent et soutiennent de telles actions de vérité et de justice. À l'instar de nombreux programmes de la GIJTR, ce projet a cherché à négocier une articulation entre le financement externe – et la surveillance nécessaire pour garantir une responsabilité financière – et la priorité accordée à la prise de décision par les parties prenantes locales, en l'occurrence le groupe principal de douze éducateurs. Pour ce faire, la GIJTR a défini un budget et a laissé les éducateurs déterminer la nature du projet qui serait financé. Une évaluation externe indique qu'un tel modèle crée un changement social pérenne, grâce à l'activation du pouvoir d'action et au partage des approches dans tous les contextes. Plus que cela, la composante internationale a insufflé des concepts nouveaux provenant de pairs externes dans chaque contexte, en fournissant des modèles testés qui ont bénéficié d'une expérience significative. Dans son approche générale et

dans cet exemple particulier, la GIJTR propose un financement international pour soutenir à la fois l'innovation locale et la création de synergies entre les approches locales au niveau transnational. Cette adaptation aux réalités locales du travail de justice transitionnelle est examinée plus en détail dans les conclusions de ce document.

#### Notes de bas de page du Chapitre 8

<sup>65</sup> Avec les contributions de Christopher Dearing et Lucia Samayoa

<sup>66</sup> Voir généralement Chandler, David P. *Brother Number One: A Political Biography of Pol Pot*. Boulder, Colo.: Westview, 1992; Etcheson, Ben. *The Rise and Demise of Democratic Kampuchea*. Boulder, Colo.: Westview, 1984; Kiernan, Ben. *The Pol Pot Regime: Race, Power, and Genocide in Cambodia under the Khmer Rouge, 1975-79*, New Haven: Yale University Press, 2008.

<sup>67</sup> "Guatemala: Memory of Silence," Guatemala City: Historical Clarification Commission. <https://www.ca1.uscourts.gov/sites/ca1/files/citations/Guatemala%20Memory%20of%20Silence%20Report%20of%20the%20Commission%20for%20Historical%20Clarification%20Conclusions%20and%20Recommendations.pdf>

<sup>68</sup> CAVR (2008) *Conflict-Related Deaths in Timor-Leste: The findings of the Chega! Report*, <http://www.cavr-timo56trleste.org/updateFiles/english/CONFLICT-RELATED%20DEATHS.pdf>.

<sup>69</sup> iWitness (<https://iwitness.usc.edu/SFI/>) est un site web éducatif développé par la Fondation Shoah de l'Université de Californie du Sud qui donne accès à plus de 1 500 histoires de vie et témoignages de survivants et de témoins de l'Holocauste et d'autres génocides. iWitness vise à fournir aux éducateurs divers moyens d'intégrer le témoignage vidéo dans leur programme d'études et peut être utilisé à l'intérieur et à l'extérieur de la classe. La FAFG a collecté plus de 600 entretiens d'histoire de vie, dont 31 ont été répertoriés, traduits et intégrés dans les archives d'iWitness.

<sup>70</sup> Le CNC a été créé par les autorités par le biais d'un décret-loi en 2016 et mis en place en 2017 pour faciliter la mise en œuvre des recommandations faites par la commission de vérité du Timor oriental (CAVR) en 2005. Chega! (signifiant « assez ! » en portugais) était le titre du rapport de la CAVR.

<sup>71</sup> Connue officiellement sous le nom de « Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens » (ECCC), il s'agit d'un tribunal hybride créé en 2006 pour traduire en justice les anciens hauts dirigeants khmers rouges et les principaux responsables.

<sup>72</sup> Prins, Anne Marie, *Breaking the Silence*, Centre de documentation du Cambodge, 2019, [http://d.dccam.org/Projects/Radio/pdf/Breaking\\_the\\_Silence\\_2019.pdf](http://d.dccam.org/Projects/Radio/pdf/Breaking_the_Silence_2019.pdf). Blomeyer & Sanz, (2019). *Draft report: Assessment of the Consortium's rapid response project 'Strengthening Capacity for Education on Mass Atrocity' – Phases one and two*, p. 14.

<sup>74</sup> Ibid, p. 7.

<sup>75</sup> Observations du DC-Cam sur les opinions des éducateurs lors des formations sur l'histoire des villages.

<sup>76</sup> AJAR.(2018), *Atelier international des éducateurs sur l'activation du pouvoir d'action d'éducation à l'histoire et à la prévention de la violence*, 25-28 juin 2018, Dili, Timor oriental, p.9.

<sup>77</sup> Blomeyer & Sanz, p. 20.78 DC-Cam. (2018). *Rapport sur l'atelier international de Phnom Penh*, p. 7.

<sup>79</sup> La cartographie numérique est le processus par lequel les cartes sont formatées en images virtuelles, qui offrent des fonctionnalités interactives ainsi que des superpositions qui améliorent les possibilités d'utilisation d'un site.

<sup>80</sup> Blomeyer & Sanz, p. 10.



Une visite au Mémorial de Comalapa avec Carmen Cúmez, l'une des dirigeantes de l'association des veuves guatémaltèques CONAVIGUA, lors de la formation de l'Académie de médecine légale en 2019 avec la Fondation d'anthropologie de médecine légale du Guatemala.

## CHAPITRE 9 : CONCLUSIONS

Simon Robins

### 9.1

#### APPROCHES DE L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MATIÈRE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

La GIJTR conçoit le soutien aux OSC et à la société civile en général comme sa stratégie prioritaire pour faire progresser la justice, ce qui constitue une approche qu'elle articule dans tous les contextes, tout en reconnaissant l'importance de l'engagement des autorités étatiques et des communautés touchées par les violations commises dans le passé. Les chapitres de ce document montrent que dans tous les contextes, il existe deux façons différentes pour la GIJTR de faire progresser la vérité, la justice et la réconciliation par l'action de la société civile. Premièrement, le principal mode d'action du projet consiste à renforcer les capacités de la société civile dans les pays qui ont connu un passé violent, afin de permettre aux ONG locales de travailler à différents niveaux, avec les communautés, avec l'État et par le biais de la sensibilisation, pour faire progresser le programme de justice. Deuxièmement, les membres du Consortium GIJTR travailleront eux-mêmes directement avec les États, les mécanismes officiels et éventuellement d'autres acteurs, représentant un engagement de la société civile internationale avec les autorités des États. Dans de nombreux contextes, une telle action sera combinée avec des ateliers, par exemple, ciblant à la fois l'État et la société civile, afin que les deux parties puissent développer une expertise technique tout en établissant potentiellement des relations qui aboutissent à une coopération la plus efficace possible.

L'éventail des interventions abordées dans ce document, dans de multiples contextes, montre comment la société civile participe à la justice transitionnelle – avec le soutien de la GIJTR – de toutes les manières exposées dans la typologie des modes d'action abordés dans l'introduction. Le tableau suivant reprend les catégories d'action de la société civile en matière de justice transitionnelle, avec quelques exemples tirés des travaux de la GIJTR. Il convient de noter que, dans de nombreux cas, une même action aura des impacts multiples, y compris la mise en évidence de modes d'action qui relèvent de plus d'une des catégories ci-dessus.

<b>Persuasion / plaidoyer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiatives communautaires de processus de vérité (dans de nombreux contextes) – sous forme de documentation</li> <li>- Consultations de la GIJTR pour souligner les limites du processus formel (dans de nombreux contextes)</li> </ul>
<b>Soutien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien en matière de médecine légale au Bureau des personnes disparues (Sri Lanka), notamment par l'intermédiaire de l'Académie de médecine légale et de l'Unité de recherche (Colombie)</li> <li>- Conseils sur la façon de garantir que les mécanismes non judiciaires ont accès aux archives des dossiers du gouvernement et de la société civile (Colombie) Initiatives communautaires de processus de vérité (dans de nombreux contextes) – en complément du processus officiel de processus de vérité, y compris une boîte à outils pour la Commission de vérité (Colombie)</li> <li>- Facilitation de la mise en réseau entre les mécanismes formels et les experts internationaux (Colombie, Sri Lanka, Gambie)</li> <li>- Facilitation de la mise en réseau des acteurs locaux (Sri Lanka, Gambie, Guinée)</li> <li>- Sensibilisation au processus formel dans les communautés (tous les contextes)</li> </ul>
<b>Mobilisation / activation du pouvoir d'action / éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassembler les activistes au niveau national, unis sous une même bannière (Sri Lanka, Guinée)</li> <li>- Renforcement organisationnel de la société civile et des organisations de victimes (Gambie, Sri Lanka)</li> <li>- Ateliers pour former les acteurs de la société civile à la justice transitionnelle et aux pratiques en usage ailleurs (dans tous les contextes)</li> </ul>
<b>Substitution / action indépendante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action en justice, au niveau national et par le biais de la juridiction universelle, par des ONG juridiques (Sri Lanka)</li> <li>- Initiatives communautaires de processus de vérité (dans de nombreux contextes)</li> <li>- Les activités de médecine légale de la société civile autour des disparitions là où l'État ne veut pas ou ne peut pas intervenir, y incluant le travail avec les familles.</li> <li>- Le soutien psychosocial aux survivants, dans le cadre du processus ou autrement (La Gambie)</li> </ul>
<b>Espace pour la modélisation des alternatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les initiatives locales de réconciliation par le dialogue et les pratiques artistiques comme moyens de montrer les possibilités de vivre ensemble</li> <li>- Soutenir la société civile pour qu'elle soit aussi inclusive que possible, y compris sur le plan du genre et de la diversité ethnique (Sri Lanka, Guinée)</li> </ul>

**Tableau 1.** Le tableau des modes d'action de la société civile dans la justice transitionnelle, comparé à l'éventail des actions soutenues et rendues possibles par la GIJTR.<sup>81</sup>

## 9.2

### LES ACTIVITÉS DE LA GIJTR EN TANT QUE BONNES PRATIQUES

Il est utile de passer en revue certaines des actions qui définissent le travail de la GIJTR, en tant qu'exemples de pratiques qui s'appuient sur des pratiques de justice transitionnelle bien établies, mais qui représentent également des approches innovantes en matière de soutien international aux processus nationaux. Plus que cela, toute la méthodologie de la GIJTR est unique, basée sur un cycle de programme : d'évaluation des besoins, de renforcement des capacités, de subventions en cascade pour permettre une action pratique et d'évaluation de cette activité pour en tirer des enseignements et s'appuyer sur ces apprentissages. En tant qu'intervention à long terme dans les sociétés en transition, avec un accent mis sur les acteurs de la société civile – et sur la manière dont ils complètent et renforcent les États – elle offre un modèle d'intervention externe pour faire progresser la vérité, la justice et la réconciliation. Elle ne cherche pas seulement à permettre directement à la société civile de jouer le rôle le plus important possible, mais elle le fait de façon à ce que l'intervention puisse être en principe reproduite par tout bailleur de fonds. Bien que le projet soit dirigé par un groupe d'institutions possédant une expérience et une expertise technique mondiales sans équivalent, celui-ci montre comment même les organisations de la société civile les plus insuffisamment dotées en moyens peuvent être soutenues, à condition que les partenaires nationaux et internationaux soient prêts à travailler avec elles.

Pour les bailleurs de fonds, l'approche de la GIJTR offre une solution potentielle au défi que représente le développement d'une approche de « valorisation de la ressource » pour soutenir le travail de justice transitionnelle. L'optimisation de l'efficacité du financement a souvent été entravée par la difficulté de mesurer efficacement les impacts (voir ci-dessous) et de créer des programmes à long terme qui sont nécessaires, sans s'engager à apporter un soutien substantiel avant qu'il y ait des preuves de résultats positifs. Travailler par l'intermédiaire d'organisations ou de coalitions de la société civile dans le cadre d'un partenariat engagé conduit naturellement à l'approche progressive adoptée par la GIJTR en matière de financement : les impacts à court terme peuvent être mesurés et constituent des points de référence sur lesquels repose le financement pérenne.

#### Évaluations des besoins

Une pratique innovante de la GIJTR est devenue un exemple pour les agences internationales et les bailleurs de fonds qui cherchent à s'engager dans des contextes de transition. Cette pratique consiste à mener des évaluations approfondies des besoins au moment où la GIJTR commence à travailler dans un nouveau contexte. Pour toute forme d'intervention, cela semble être une condition préalable, mais reste en fait rare. De nombreux intervenants internationaux arrivent dans un contexte avec un ensemble de compétences et de projets qu'ils prévoient de mettre en œuvre, souvent motivés par la conviction que la maîtrise des objectifs et des mécanismes de justice transitionnelle est suffisante pour encadrer une telle intervention. De telles approches normatives peuvent être entretenues par la relation de

pouvoir existant entre la société civile nationale et internationale, la première étant réticente à risquer de perdre le soutien international en repoussant ses programmes.

Une évaluation formelle des besoins, menée en coopération avec les partenaires nationaux de la société civile, permet de s'assurer que tout soutien porte sur les questions les plus prioritaires dans un contexte donné et qu'il est fondé sur le point de vue des acteurs locaux de la société civile qui seront les plus impliqués dans la mise en œuvre d'un projet. Une évaluation permet de comprendre les limites de tout processus formel, telles que la nature très normative et étroite des processus en Gambie et en Guinée, ainsi que les atouts et les contraintes de la société civile. En fin de compte, une évaluation des besoins permet à toute intervention développée d'être fondée sur des données probantes.

L'évaluation des besoins doit cependant tenir compte du fait que les différents membres de la communauté exprimeront des besoins distincts. Par exemple, dans les sociétés où les femmes sont privées d'autonomie et occupent des rôles souvent étroitement définis dans la société, leurs besoins sont susceptibles de diverger de ceux des hommes. Comme les femmes sont moins présentes dans la prise de décision à tous les niveaux, il est urgent que les OSC travaillant sur les questions de justice s'assurent qu'il existe des mécanismes permettant de comprendre les besoins des femmes et d'y répondre. Une évaluation des besoins menée avec une méthodologie rigoureuse peut être un outil efficace pour amplifier les exigences d'un processus de justice transitionnelle afin de prendre en compte les besoins des femmes, tant en termes de mécanismes formels que d'action de la société civile. Les OSC qui mènent de telles évaluations peuvent les utiliser à la fois pour élaborer leurs propres programmes intégrant la dimension de genre et comme un outil de plaidoyer pour pousser le processus officiel à donner la priorité aux besoins des femmes.

### **Un réseau mondial d'experts sur le traitement des disparitions**

Le travail du Consortium sur les personnes disparues, dirigé par la FAFG, démontre le potentiel et l'intérêt non seulement de mettre en commun les expériences au niveau mondial, mais aussi de voir ce travail dirigé par des acteurs du Sud. L'Académie de médecine légale en est un exemple. Au sein de cette dernière, des acteurs de la société civile issus de divers contextes et cherchant à faire face à de longues périodes de disparition, se sont rendus au Guatemala pour prendre part non seulement à des cours ou à des ateliers, mais aussi à l'expérience guatémaltèque de récupération et d'identification des corps des disparus. Toutefois, la FAFG a également fait part de son expérience de multiples autres manières dans de nombreux contextes évoqués ici, par le biais d'ateliers et d'autres initiatives. Bien que la FAFG soit avant tout un groupe de médecine légale, il est important de comprendre l'étendue de ce que ces membres sont capables d'enseigner aux autres. Ce que la FAFG fait au Guatemala depuis deux décennies n'est pas seulement un travail scientifique de haute qualité, mais aussi un travail avec les familles pour établir de bonnes relations dont dépend une identification efficace. En tant que tel, certains des

enseignements les plus importants pour les échanges entre les acteurs de la société civile sont de renforcer les compétences en matière de travail et de soutien aux familles des disparus, afin qu'elles soient véritablement intégrées dans le travail scientifique et restent au centre de tous les projets de justice.

De même que la FAFG est issue d'un ensemble d'acteurs régionaux en Amérique latine qui ont appris les uns des autres et de leurs contextes similaires, la GIJTR soutient la construction d'un réseau mondial basé sur l'expertise et l'expérience de la FAFG pour accompagner la société civile dans une multitude de contextes au niveau mondial. La force de ce réseau centré sur une ONG guatémaltèque et non sur un acteur du Nord réside dans le fait que la richesse de leur expérience, en termes de capacité à évoluer dans un environnement politique difficile et à trouver des financements auprès de bailleurs de fonds du Nord, est un défi qui sera probablement commun aux autres membres de ce réseau émergent, ainsi qu'à de nombreux autres réseaux.

### **Le processus de vérité communautaire comme complément au processus officiel**

Le processus de vérité communautaire est un exemple d'action qui porte simultanément sur plusieurs des « modes d'action » décrits dans le tableau 1 et qui démontre ainsi comment une seule action peut avoir des répercussions sur les communautés, la société civile et les mécanismes officiels de l'État. Les processus de vérité au niveau communautaire cherchent à créer un espace au niveau de la population pour les personnes touchées par les violations – potentiellement en tant que victimes, auteurs ou simples témoins – afin de contester le déni ou le silence autour des violences passées. La GIJTR a soutenu cette initiative dans de nombreux contextes, sous la direction d'acteurs locaux et en faisant progresser les résultats à plusieurs niveaux. Cette vérité locale cherche à avoir un impact de guérison au niveau de la communauté, en restaurant les relations endommagées par les représentations erronées du passé et en encourageant l'empathie entre les groupes et les individus divisés. Elle peut sensibiliser le public à la force des processus de vérité et, selon l'expression de ceux qui travaillent avec le Consortium en Colombie, « briser le "code du silence" du conflit ». Ce type de processus de vérité informel et local peut donc également être considéré comme un plaidoyer en faveur d'un processus national officiel, là où il n'y en a pas et comme un élément déclencheur pour la participation à un processus de vérité et de justice plus large. De plus, elle peut être réalisée avec peu de ressources – principalement celles disponibles localement – et peut répondre aux besoins urgents de la communauté, même si le processus officiel est retardé, comme c'est le cas par exemple au Sri Lanka (chapitre 2). Le travail de la GIJTR en Guinée (chapitre 6) témoigne de la pertinence d'un processus de vérité local qui peut être mis en œuvre immédiatement, lorsqu'un processus formel n'a pas encore été mis en place et là où les victimes de violations historiques disparaissent petit à petit. Dans une telle situation, les processus de vérité peuvent à la fois reconnaître les victimes et veiller à ce que leur témoignage soit disponible à l'avenir pour soutenir les procédures officielles. En Colombie, par exemple, le travail de processus de vérité communautaire de la GIJTR a permis d'élaborer une boîte

à outils, qui bénéficie des expériences locales et mondiales et qui est utilisée par le mécanisme formel de processus de vérité en tant que ressource. Ce sont donc quelques exemples de la forme que peut prendre le processus de vérité local pour soutenir un processus de vérité formel, en générant des données qui peuvent éventuellement être partagées avec une commission de vérité de l'État et en sensibilisant les communautés à la fois à la nécessité des processus de vérité et à leurs modalités

La vérité communautaire démontre la force et la profondeur de l'approche de la GIJTR. Dans un environnement où l'espace politique n'existe pas encore pour un processus officiel de vérité, cela peut encore avoir des impacts très positifs au niveau local, tout en maintenant la vérité et la mémoire des violations vivantes dans des environnements politiques souvent difficiles. Dans des contextes plus favorables, ce type de vérité peut avoir un rôle concret et à court terme pour faire avancer et renforcer le programme de vérité et de justice au niveau national. Ce processus de vérité adapté aux réalités locales est un outil transposable à toute une série de contextes différents à différents stades de transition politique et témoigne de la pertinence d'une expérience globale qui est adaptée aux besoins du contexte.

### **La santé mentale et le soutien psychosocial comme élément essentiel de toutes les approches des passés violents**

La santé mentale et le soutien psychosocial (ou MHPSS, un terme développé dans la pratique humanitaire) dans des contextes sortant de conflits armés et de violence politique occupent de plus en plus une place centrale dans le travail avec les victimes dont les droits ont été bafoués. La GIJTR a veillé à ce que la prise en compte des traumatismes et des impacts psychologiques et psychosociaux sur les victimes soit un élément essentiel des mécanismes officiels de justice transitionnelle et des efforts de la société civile pour les soutenir. Le travail du Consortium a été important pour améliorer la visibilité des interventions de MHPSS dans les contextes de justice transitionnelle. Alors que le soutien à ceux qui s'engagent dans les mécanismes formels est devenu une approche courante, les services complets de MHPSS aux communautés affectées restent l'exception.

Dans les pays à faibles ressources, comme la Gambie et la Guinée, les victimes, les personnes qui travaillent avec elles ou les autres personnes confrontées à des difficultés n'ont pratiquement pas accès à un soutien psychosocial. Les évaluations des besoins montrent que ce soutien est considéré par les groupes de victimes comme une demande essentielle et comme l'un des services les plus urgents dont ils ont besoin. Face aux défis importants en matière de capacités, la GIJTR cherche à travailler avec les acteurs de la société civile afin de leur donner les outils les plus rudimentaires pour commencer à soutenir à la fois leur propre personnel et les victimes. L'un des points forts de l'approche de la GIJTR et du travail effectué par la société civile et les groupes de victimes est qu'ils apportent leur propre expérience des violations et du traumatisme qu'elles entraînent pendant leurs interventions auprès des personnes ayant besoin d'un soutien. Cela a été clairement démontré dans les ateliers de formation de MHPSS, où, loin d'être une formation technique sans intérêt, les

séances elles-mêmes ont démontré un élément thérapeutique important, les participants parlant de leur propre expérience traumatique et la partageant avec leurs pairs. Un tel apprentissage empirique permet aux intervenants locaux de développer de l'empathie ainsi que des compétences de base pour soutenir ceux avec qui ils travailleront, en renforçant les services professionnels là où ils existent et dans les nombreux endroits où ils n'existent pas, en fournissant une aide psychosociale de premier niveau.

### **Voir la société civile comme la cible de l'intervention**

Un thème radical se dégage de la discussion de ce document sur le soutien à la société civile, à savoir l'activation du renforcement des capacités des organisations locales, qui constitue un objectif en soi plutôt qu'un élément qui accompagne uniquement l'action visant à avoir un impact direct sur la vérité et la justice. Si le renforcement des capacités est devenu un élément central des interventions de développement, l'État de droit en général et la justice transitionnelle en particulier sont des domaines dans lesquels une perspective d'activation du pouvoir d'action a rarement été le moteur d'une intervention extérieure. Le travail de la GIJTR, qui implique un engagement étroit et à long terme avec les ONG partenaires locales ainsi qu'une évaluation générale des besoins, a naturellement inclus des approches d'activation du pouvoir d'action qui peuvent être distinguées des approches généralement utilisées dans la justice transitionnelle par le fait qu'elles sont parfois axées sur le développement organisationnel, c'est-à-dire qu'elles ont pour but de renforcer la structure et la représentativité de l'ONG, plutôt que de se centrer sur ses capacités purement techniques. Crocker soutient que : « Les groupes de la société civile, en particulier à la suite d'un régime autoritaire prolongé, peuvent être très faibles et désunis, ce qui limite leur impact potentiel sur la justice transitionnelle »<sup>82</sup>, d'où la nécessité d'un soutien organisationnel et technique de la part du Consortium. Ce soutien peut consister à s'assurer que les acteurs de la société civile incluent les populations qu'ils représentent, qu'ils sont responsables et efficaces et que les communautés avec lesquelles ils travaillent leur font confiance. Par exemple, dans nombre des contextes décrits dans ce document, les sociétés civiles avec lesquelles la GIJTR travaille reflètent les hiérarchies patriarcales traditionnelles et les femmes y sont logiquement peu représentées. Aider les OSC à faire face à ce défi a fait partie de la plupart des travaux de la GIJTR, en soutenant à la fois l'intégration de la dimension de genre (voir chapitre 7) et en créant des espaces où les femmes peuvent exprimer leurs besoins particuliers en matière de justice et être habilitées à jouer un rôle plus important dans la société civile et au-delà. Bien qu'il s'agisse généralement d'une partie limitée de l'engagement du Consortium auprès d'une organisation et qu'elle s'accompagne d'un soutien technique important, cela démontre que la capacité n'est pas seulement technique et que soutenir la société civile signifie également s'assurer qu'elle dispose des structures nécessaires pour mettre en œuvre les modes d'action présentés dans le tableau 1.

Un élément particulier de l'approche de la GIJTR qui définit les bonnes pratiques dans le travail de soutien à la société civile nationale et locale est l'utilisation de subventions en cascade comme partie intégrante de

nombreux projets. Traditionnellement, le renforcement des capacités est habituellement intégré aux projets internationaux – dans les environnements de développement et d'État de droit – comme un élément qui aide un partenaire local à mettre en œuvre le projet dans lequel il s'inscrit. Si les effets à long terme sur les capacités sont supposés et souvent annoncés, ils sont rarement mesurés ou démontrés. La GIJTR utilise régulièrement des subventions en cascade comme élément d'un projet accompagnant explicitement le renforcement de capacités, avec l'intention qu'un projet limité et pertinent au niveau local – conçu et mis en œuvre par l'agence concernée – représente une occasion concrète de mettre en pratique ce qui a été appris. Un montant défini de fonds est mis à la disposition de chaque OSC participant à un projet pour qu'elle puisse créer son propre projet qui puisse mettre en pratique les idées et le contenu de la formation qu'elle a reçue ou de l'expérience qui a été partagée. Un tel projet permet aux OSC concernées de passer de l'apprentissage à l'action, en mettant en œuvre les nouvelles connaissances et en leur offrant une autre possibilité d'apprentissage, adaptée au contexte. L'expérience de ces projets peut ensuite être partagée entre le groupe d'OSC participant au projet plus large de la GIJTR, créant ainsi une succession de nouvelles possibilités d'apprentissage. Tout au long des chapitres de ce document, figurent des exemples de micros subventions, où les OSC ont mis en pratique de nouvelles compétences et approches qu'elles peuvent ensuite appliquer plus largement dans leur travail et qui ont également produit des résultats intéressants. Cela est également lié à l'idée de développement organisationnel comme élément crucial du soutien apporté à de nombreuses OSC ; les micros subventions permettent de renforcer les capacités internes sur la manière de gérer les fonds et d'en rendre compte. Ainsi, ces OSC pourront démontrer ces compétences aux bailleurs de fonds actuels et potentiels, qui les soutiendront à l'avenir.

Bien qu'on a beaucoup écrit sur le rôle de la société civile dans la justice transitionnelle, il y a encore peu de réflexion sur les défis à relever dans la pratique pour renforcer les capacités des ONG et en particulier lorsque cela concerne des capacités allant au-delà du domaine purement technique. Les enseignements tirés du travail de la GIJTR pourraient permettre de commencer à combler ce déficit.

#### **Méthodes participatives : Le processus par rapport au résultat**

La participation, à savoir sa signification et la manière dont elle est mise en œuvre dans la justice transitionnelle, a été longuement débattue dans la littérature. Les universitaires et les professionnels ont essayé de trouver un équilibre entre un ensemble bien défini de mécanismes qui sont considérés comme constituant un processus de justice transitionnelle, tout en veillant à ce qu'il y ait un espace pour que ceux qui sont les plus concernés par ce processus – les victimes et les communautés touchées – puissent en orienter la forme et les objectifs. Étant donné que l'approche de la GIJTR est centrée tant sur la participation des acteurs de la société civile que celle des victimes et des communautés affectées, des leçons peuvent être tirées de l'expérience du Consortium pour résoudre ce dilemme.

En fin de compte, la participation, c'est la capacité d'agir, c'est s'assurer que les groupes concernés sont habilités à la fois à s'engager dans des processus pertinents pour leur vie et à les orienter. Le travail de la GIJTR, dont il est question ici, révèle que pour permettre une telle participation – des victimes, des femmes, des groupes marginalisés – il faut nécessairement mettre de côté les idées préconçues sur ce que devrait être la justice transitionnelle dans un contexte donné et laisser les besoins de ces acteurs orienter le travail qui est fait. L'expérience de la GIJTR en Guinée et ailleurs révèle l'importance de soutenir la société civile pour qu'elle renonce à ses propres idées préconçues sur les besoins des victimes et des survivants et s'engage plutôt avec eux par le biais de consultations les plus approfondies et les plus inclusives possibles. Concrètement, la participation est une pratique et une approche qui peut et doit orienter tous les échanges avec les acteurs concernés, en exigeant que la diffusion de prescriptions mondiales soit remplacée par des approches participatives respectueuses, ancrées dans les besoins locaux. La formation de la société civile aux méthodologies participatives vise à permettre aux communautés d'identifier et de traiter à la fois les causes profondes de la violence de masse, ainsi qu'à développer un consensus et des stratégies pour traiter les héritages des violations passées. La participation active le pouvoir d'action, car elle peut mobiliser les ressources d'une ONG – et potentiellement de l'État – pour réaliser les souhaits des membres de la communauté, mais aussi parce que les projets locaux peuvent transformer la vie de ces acteurs.

Le résultat direct d'une telle approche participative est que la société civile ne supposera pas que son contexte exige exactement l'ensemble des mécanismes qui composent une conception globale d'un processus de justice transitionnelle, mais qu'elle sera plutôt dirigée par ceux qu'elle cherche à représenter. La conséquence directe de cette approche est une priorité accordée à la manière dont la société civile fonctionne lorsqu'elle effectue le travail qu'elle fait. Le fait de privilégier le processus par rapport à des résultats préconçus permet d'obtenir des résultats qui à la fois répondent aux besoins des victimes et des communautés et leur donnent des moyens d'action, et qui mettent l'accent sur les capacités d'agir et les ressources locales, plutôt que sur des programmes et des approches externes. Les résultats d'un tel engagement sont susceptibles de garantir qu'une approche véritablement contextualisée, axée sur les victimes, s'écartera des mécanismes habituels préconisés par les recommandations internationales.

#### **Intégrer la dimension de genre dans l'action de la société civile : Différentes formes de participation**

Bien qu'il soit devenu habituel que le travail de lutte contre les violations des droits après un conflit prétende être « sensible à la dimension de genre », il existe des défis importants pour garantir que ces efforts vont au-delà d'une simple reconnaissance de l'engagement des femmes dans un projet quelconque. La GIJTR s'est explicitement engagée à intégrer la dimension de genre, en cherchant non seulement à ce que les femmes soient représentées de manière égale, mais aussi à ce que les questions de genre soient au centre de chaque action. Cela part de la conviction que le genre va au-delà de la participation des femmes et qu'il exige également un véritable engagement



en faveur de la masculinité et des rôles des hommes et des femmes en général. C'est ce que l'on a pu constater dans les programmes de dialogue communautaire au Soudan du Sud, qui ont permis aux OSC et, en fin de compte, aux communautés de prendre en compte les rôles attribués aux hommes et aux femmes par les membres de la communauté, aussi bien pour alimenter que pour prévenir les conflits. S'il est vrai que les femmes ont pu bénéficier d'opportunités uniques en tant qu'artisanes de la paix, il est également clair qu'elles ont joué un rôle dans la conduite des conflits entre les communautés. Il semble nécessaire de veiller à ce que les femmes comprennent bien les formes que prend la violence pour que la dimension de genre soit intégrée dans les efforts visant à traiter les conséquences de cette violence et la GIJTR est en première ligne des efforts visant à développer de telles approches dans des contextes parmi les plus difficiles.

Le travail de la GIJTR a également permis de constater que l'intégration de la dimension de genre signifie nécessairement à la fois intégrer plus concrètement les femmes dans l'action de la société civile (et dans les mécanismes formels) et veiller à ce que des espaces réservés aux femmes fassent partie de ces programmes, le cas échéant. Ces deux aspects ont été observés au Sri Lanka, où le défi d'une société civile dominée par les hommes a exigé que des efforts soient faits pour donner aux femmes un rôle plus important et aussi dans le travail de cartographie corporelle, où les femmes ont besoin d'espaces qui leur permettent à la fois d'établir la confiance et de partager des expériences, notamment de violence sexuelle, qui sont stigmatisées dans leurs communautés.

Ce travail innovant permet de tirer des enseignements plus larges, pour les mécanismes formels de justice transitionnelle et pour le travail de la société civile, afin de comprendre quelles formes la vérité et la mémoire peuvent prendre autour des violations lorsque le bien-être des victimes exige l'anonymat. Il est nécessaire que la réalité de la violence sexuelle, son ampleur et ses répercussions sur les victimes soient rendues visibles, idéalement de manière à faire apparaître la nature affective de son impact. Le besoin de confidentialité exige cependant que les victimes soient protégées de toute identification lorsqu'elles partagent leur témoignage. Le projet de cartographie corporelle (même s'il n'était pas axé sur la violence sexuelle) constitue un excellent modèle à cet égard. Il a créé un espace sûr, réservé aux femmes, où les histoires pouvaient être racontées et enregistrées, de manière anonyme, mais il a permis non seulement de partager ce témoignage plus largement, mais il a aussi créé explicitement un élément concret (la carte corporelle) qui est à la fois très personnel, profondément émotionnel et anonyme, tout en rendant les violations visibles. Il semble probable que ce modèle, qui est en fait un processus qui cache l'identité, mais communique la nature de la souffrance des femmes, pourrait être reproduit de multiples autres façons.

Le travail de la GIJTR illustre également l'importance de la participation et combien il est crucial que la capacité d'agir des femmes soit renforcée par leur implication dans les processus à tous les niveaux, grâce à une participation profonde et non seulement symbolique.

Cela renvoie à l'argument ci-dessus de l'importance du processus et de l'accent mis sur sa qualité plutôt que sur le seul fait de la participation. Les travaux menés dans de nombreux contextes (par exemple en Guinée, comme indiqué au chapitre 7) montrent qu'une participation efficace est synonyme de guérison pour les victimes, de remise en cause de la perte des capacités et de la dissociation du statut de victime et d'une « adaptation active »<sup>83</sup> favorisée par la solidarité. Ce lien avec la capacité d'agir des femmes est également essentiel pour amplifier les résultats du processus de traitement des conséquences des violations, en remettant en question les approches qui traitent des conséquences de la perte des capacités d'action des femmes et de la violence qui en résulte, avec celles qui cherchent à confronter les normes de genre qui sous-tendent cette perte des capacités d'action. Cela reflète le passage d'une justice de transition à une justice transformatrice et d'une justice de transition – largement axée sur des approches formelles des violations de l'intégrité corporelle – à une « justice en transition »,<sup>84</sup> qui cherche à utiliser le processus de la transition pour s'attaquer plus largement à l'injustice sociale.

### 9.3

#### MESURER L'IMPACT DES ACTIONS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE : ENSEIGNEMENTS DE LA GIJTR

Les défis inhérents à la mesure des impacts des programmes sur un processus de justice transitionnelle et, plus largement, sur la promotion de la vérité et de la justice, sont visibles dans les réflexions de ce document. Les délais sont souvent longs, tant en ce qui concerne les mécanismes officiels à tenir leurs promesses que la réalisation de changements sociaux au niveau communautaire : il est probable que le temps nécessaire à la réalisation de projets, même longs, soit plus court que le délai prévu pour obtenir ces impacts. La mesure du changement social exige également de traduire en termes opérationnels des notions telles que la « réconciliation » et la « paix », ce qui est à la fois difficile sur le plan conceptuel et pratique. Les contraintes sur l'impact des programmes sont nombreuses, notamment dans les contextes où l'espace politique pour la vérité et la justice – tant au niveau formel qu'informel – est limité et où l'absence d'impact peut se refléter non pas sur le programme lui-même, mais sur les limites sociales et politiques insurmontables qu'il a rencontrées. Il est toujours difficile de mesurer l'impact d'un plaidoyer étant donné que le succès doit souvent être mesuré en termes de changement d'attitude – soit des décideurs politiques, soit d'autres personnes. Un autre fait qui ressort de la modalité de travail de la GIJTR avec et à travers la société civile est que certains impacts sont sur la structure et le comportement des ONG partenaires plutôt que directement sur la justice, et sont donc des résultats organisationnels. Mesurer un tel changement exige une approche très différente de la mesure des impacts de la justice transitionnelle.

En conséquence, les approches d'évaluation dans les programmes de justice transitionnelle ont largement échoué à générer une série de données probantes pour de telles actions, qui restent souvent justifiées sur le plan

normatif, bien qu'elles fassent l'objet d'investissements importants.<sup>85</sup> Il est également clair que tout programme impulsé par une intervention externe ne sera qu'une des nombreuses contributions potentielles à la vérité, à la justice et à la réconciliation dans un contexte donné. Il y aura des développements politiques, des programmes gouvernementaux et un grand nombre d'autres engagements externes qui peuvent faire avancer ou entraver les objectifs qu'un programme cherche à atteindre. Les impacts de l'État de droit sont complexes, ce qui signifie qu'ils sont généralement multicausaux. En tant que tel, l'objectif de l'évaluation doit être de mesurer la contribution du programme à l'avancement de ses objectifs plutôt que de chercher à imputer le changement à lui seul. Un défi supplémentaire est que le changement recherché par les programmes de vérité et de justice est complexe. La relation entre l'action et l'impact est souvent non linéaire. Voir une société en transition comme un système complexe, caractérisé par des éléments interconnectés et interdépendants, prend en compte le fait que le changement résulte d'une multitude de relations plutôt que de chaînes de causalité linéaires.<sup>86</sup> La complexité du changement recherché et la dépendance continue des approches d'évaluation aux théories du changement axées sur les programmes (TdC), telles que les approches de cadre logique, sont inadéquates pour suivre et mesurer les chaînes de causalité non linéaires et extensives. Par conséquent, le cadre logique traditionnel est souvent inapproprié pour les interventions en matière d'État de droit et de justice.

Une alternative à l'approche axée sur les programmes est l'utilisation de TdC axés sur les acteurs. On a vu, dans les actions présentées dans ce document, que la GIJTR a essayé d'utiliser de telles approches, notamment une approche de « recueil des résultats » dans laquelle les acteurs les plus proches du changement social qu'un programme cherche à induire, généralement des partenaires de la société civile, des victimes ou des membres de la communauté, mesureront les impacts du programme. Cela exige d'accorder une attention prioritaire à la compréhension subjective de ces acteurs du changement qui s'est produit et de ses facteurs de causalité dans les approches d'évaluation. Une telle approche, qui considère l'évaluation comme une « connaissance constructiviste », conduit naturellement à l'idée d'« évaluation réactive »<sup>87</sup>, qui offre une perspective dans laquelle l'évaluation est reformulée pour passer de l'évaluation des interventions sur la base d'objectifs définis en externe, à un engagement avec toutes les parties prenantes sur la valeur et la signification de la pratique à de multiples niveaux<sup>88</sup>. Ce système a commencé à être utilisé pour l'évaluation des actions en faveur de l'État de droit, grâce à des méthodes telles que la cartographie des résultats, mais cela requiert une expertise et d'autres ressources importantes qui ne sont souvent pas disponibles, car une approche de l'évaluation axée sur les acteurs exige que les partenaires eux-mêmes dirigent ce processus. L'un des défis pour la GIJTR a été de donner la priorité à une telle approche de mesure d'impact orientée vers les acteurs, en tenant compte des ressources et des capacités souvent réduites des partenaires de la société civile. Comme la plupart des ONG dans les contextes où travaille la GIJTR ont une capacité d'évaluation limitée, les approches doivent être adaptées selon les niveaux de ressources techniques et d'expertise des ONG.

La GIJTR recherche une approche multidimensionnelle et multiforme de l'évaluation. Elle utilise de nombreuses méthodes d'évaluation, en explorant de multiples perspectives sur les programmes et leurs impacts. L'une d'entre elles utilise une approche axée sur les acteurs grâce à un système de suivi et d'évaluation basé sur les résultats. Ce système vise à identifier les changements observables et significatifs dans le comportement, les relations, les activités, les actions, les politiques ou les pratiques des acteurs sociaux, qui peuvent être attribués au travail de la GIJTR. Cette attribution, c'est-à-dire le lien de causalité entre le changement observé et l'action de la GIJTR, est faite subjectivement par ceux qui sont le plus à même de comprendre la dynamique sociale concernée.

En pratique, cela désigne les partenaires de la société civile du Consortium, ainsi que les victimes, les communautés touchées, les autorités – qui sont étroitement associées à la fois aux projets et au processus plus large de justice transitionnelle. Cette approche permet de mesurer toute une série d'impacts à différentes échelles, depuis les mobilisations de base et la consolidation de la paix au niveau communautaire jusqu'au soutien aux mécanismes étatiques et à la mise en place de réseaux mondiaux de la société civile. Il convient de noter que, dans la mesure où l'accent est mis sur le renforcement des capacités locales, un grand nombre des impacts que le travail de la GIJTR cherche à avoir ne seront pas directement liés aux impacts de la justice transitionnelle, mais concerneront des questions telles que l'activation du pouvoir d'action ou le renforcement organisationnel.

Tous les projets font l'objet d'un bilan à mi-parcours et d'un bilan final qui visent à confirmer ou non, si le projet est sur la bonne voie ou si des changements de stratégie sont nécessaires et si les objectifs ont été atteints. Ces bilans sont réalisés grâce à la contribution des partenaires du projet. Des évaluations externes sont effectuées pour tous les éléments essentiels du programme. Cela implique le recrutement d'experts externes qui peuvent offrir une perspective impartiale et une expérience significative pour mesurer les impacts du programme et offrir des conseils et un soutien pour les orientations futures. Une expérience aussi éclectique et étendue – qui diffère de celle des personnes chargées de la mise en œuvre des programmes – peut être particulièrement utile pour évaluer des programmes innovants qui cherchent à atteindre leurs populations cibles de manière créative.

Pour s'assurer que les méthodes d'évaluation servent également à renforcer les capacités des partenaires du Consortium, le programme a introduit une approche d'évaluation par les pairs, où toute évaluation externe sera soutenue et accompagnée par l'engagement d'un membre du personnel d'un partenaire du Consortium qui n'est pas impliqué dans le programme évalué. Cela donne une perspective qui provient de l'intérieur du projet, mais pas de cette activité particulière, en plus de ce qui est généralement une perspective globale du Sud sur les évaluations qui sont généralement menées par des experts du Nord. Cette démarche vise à renforcer les capacités d'évaluation de tous les partenaires du Consortium, y compris ceux dont la fonction de suivi et d'évaluation est actuellement assez limitée. Cela permettra un suivi et une

évaluation internes plus efficaces dans les futurs projets de ce partenaire – qu'il soit ou non accompagné par la GIJTR – et pourrait en principe permettre aux futures évaluations externes de la GIJTR d'être effectuées par des évaluateurs du réseau du Consortium.

Il subsiste une tension entre le besoin d'études quantitatives à haute valeur statistique sur les perceptions des populations cibles, telles que les victimes et les communautés affectées et celui d'interrogations qualitatives sur les subjectivités de ceux qui participent aux actions de la GIJTR, telles que celles fournies par le recueil des résultats (voir ci-dessus). L'approche quantitative est rendue plus complexe par les difficultés à comprendre des réponses souvent nuancées à des questions qui sont conceptuellement à plusieurs niveaux (voir l'introduction) par le biais de questions oui / non ou d'une échelle de Likert. Pour résoudre ce problème, l'ICSC a développé une approche globale utilisant des rubriques, dans lesquelles les éléments clés de la programmation en matière de vérité et de justice sont définis en fonction de domaines thématiques précis<sup>89</sup> et des mesures de réussite élaborées dans chaque domaine. Ces éléments ont été codifiés pour fournir une approche quantitative simple permettant d'évaluer les perceptions de l'impact du programme dans ces domaines. Cela fournit, en principe, un outil qui peut être utilisé dans n'importe quel contexte pour mesurer l'impact de façon à permettre une comparaison entre les contextes et les programmes. Ces rubriques n'ont pas encore été utilisées pour mesurer les programmes de la GIJTR, car elles sont nouvellement introduites, mais pourraient à l'avenir être utiles comme outils à utiliser avec et par les OSC partenaires locales. Les rubriques ont l'avantage de codifier la complexité des approches qualitatives qui exigent des évaluateurs hautement qualifiés de manière à les rendre plus facilement utilisables par les OSC comme des instruments. L'ICSC continuera à explorer les possibilités d'une approche par rubrique avec les partenaires de la GIJTR.

L'éventail des approches d'évaluation utilisées pour mesurer l'impact des programmes de la GIJTR constitue ce que l'on pourrait appeler une approche par portefeuille. Le Consortium de la GIJTR dispose d'un large éventail de méthodes d'évaluation – recueil des résultats, évaluation par les pairs, évaluation externe, rubriques – pour évaluer les différents éléments du programme. En général, plusieurs d'entre elles seront utilisées de manière complémentaire, l'objectif à long terme étant d'évaluer un élément ou un contexte de programme par le biais d'une approche d'évaluation à multiples facettes qui permet de mesurer l'impact de la manière la plus fiable possible. Compte tenu des nombreux défis auxquels est confrontée l'évaluation des pratiques de justice transitionnelle, tant en termes de soutien international aux processus que de mécanismes dirigés par les États eux-mêmes, l'approche de la GIJTR représente l'évolution d'un véritable savoir-faire qui peut servir d'exemple à tous ceux qui travaillent dans ce domaine.

## 9.4

### LA GIJTR EN TANT QUE PRATIQUE D'ADAPTATION DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

L'une des principales critiques de la justice transitionnelle contemporaine est qu'une pratique normative et mimétique est promue à l'échelle mondiale par une « filière » qui est dirigée depuis les pays occidentaux tant sur le plan conceptuel que pratique, par des institutions dominées par l'Europe et les États-Unis. Dans sa forme la plus extrême, cette critique considère qu'une grande partie de la théorie et de la pratique de la justice transitionnelle est éloignée des besoins, de la culture et des circonstances des contextes dans lesquels elle se déploie, principalement dans les pays du Sud. C'est ici que cela s'est manifesté le plus visiblement, avec le processus étroit et normatif qui se déroule en Gambie et qui est guidé par l'accent mis sur les « quatre piliers » de la justice transitionnelle et une idée globale de ce que devrait être la pratique. La GIJTR est en effet financé par un bailleur de fonds issu d'un gouvernement d'un pays occidental, mais elle cherche activement à remettre en question un système mondialisé et décontextualisé par une participation et une responsabilisation des acteurs de la société civile dans les contextes où elle travaille et dans le Sud en général. Ici, la GIJTR en tant que modèle d'adaptation aux réalités locales de la justice transitionnelle est abordé sur la base de l'expérience présentée dans ce document.

Bien que l'expression « adaptation aux réalités locales » soit de plus en plus utilisée dans le secteur humanitaire, il représente les objectifs de ceux qui souhaitent que la justice transitionnelle contribue à garantir que les communautés et les États qui sortent d'un passé de violations des droits soient en mesure de trouver leurs propres solutions et approches. Ce processus d'adaptation aux réalités locales de la justice transitionnelle, tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel, concerne précisément la renégociation du pouvoir de prendre des décisions sur de telles approches. Une telle adaptation aux réalités locales cherche à déplacer le lieu de prise de décision des sites où sont basés les principaux bailleurs de fonds vers ceux où la justice est nécessaire et à transférer le pouvoir du Nord vers les contextes de transition. Une telle « décolonisation » est considérée comme une priorité non seulement éthique, mais aussi pratique : les acteurs locaux savent mieux que quiconque quels sont leurs besoins en matière de justice et de vérité et comment y répondre. Étant donné que les bailleurs de fonds du Nord resteront probablement les principaux soutiens financiers des processus de justice transitionnelle à l'échelle mondiale, la GIJTR représente un mécanisme permettant d'articuler cette adaptation aux réalités locales et de créer des voies pour que les fonds des bailleurs de fonds soient alloués en fonction des priorités des communautés touchées par les violations.

Le mécanisme de cette adaptation aux réalités locales par le biais de la GIJTR est en premier lieu celui de la société civile. La société civile nationale peut servir de pont entre les agences internationales qui apportent leurs ressources et leur expertise en matière de vérité et de justice à un contexte et aux

victimes, survivants et communautés. La société civile nationale entretient des relations – avec les communautés et avec les autorités – qui facilitent à la fois la compréhension des besoins et leur prise en compte par le biais de processus formels et informels, comme le montrent de nombreux exemples dans ce document : des évaluations participatives des besoins réalisées en Colombie et en Guinée, à la mise en place de relations entre la société civile et les autorités publiques dans une série d'ateliers techniques, en Gambie, en Colombie et au Sri Lanka. L'accent mis par le Consortium sur l'activation du pouvoir d'action de la société civile et surtout des capacités à comprendre et à exprimer les besoins des communautés, est une autre façon de donner la priorité à la prise en compte des voix de ceux qui ont le plus besoin de justice. La combinaison de la défense d'un processus approprié avec des mécanismes informels, tels que les processus de vérité, au niveau communautaire représente également une adaptation aux réalités locales du processus, qui va au-delà du niveau national pour s'étendre au niveau régional et communautaire.

La GIJTR remet également en question la façon dont la justice transitionnelle est articulée et soutenue du sommet vers la base par d'autres voies. Le Consortium est dirigé par l'ICSC qui est un organisateur logique de ce travail étant donné son statut de coalition d'acteurs concernés de la société civile au niveau mondial. En outre, la majorité des partenaires du Consortium proviennent d'États du Sud qui sont eux-mêmes sortis récemment d'une transition politique qui exigeait que l'on s'attaque aux violations historiques. Cela remplace un dialogue Nord-Sud vertical traditionnel dans de tels contextes par un partenariat Sud-Sud horizontal et supprime l'interaction entre experts et professionnels par une discussion entre pairs de la société civile, comme le montre de façon éloquente le travail de la FAFG. Au-delà de cela, il est constaté dans plusieurs exemples de ce document que le fait de faire appel aux formateurs des partenaires de la coalition dans le Sud plutôt que les experts « suspects » habituels du Nord, s'est révélé beaucoup plus intéressant pour les acteurs de la société civile qui trouvent l'expérience qu'ils partagent plus pertinente. Une telle approche a été considérée comme ayant toute une panoplie d'avantages pour l'action de la GIJTR, notamment en termes de capacité à apporter une expérience contextuelle qui résonne avec les valeurs culturelles locales, comme le montre le rôle des formateurs africains en Guinée, où la résonance entre la culture locale et celle des contextes des formateurs s'est révélée bénéfique.

De plus, la GIJTR, en tant qu'occasion unique pour la société civile des contextes de transition d'échanger des idées et des expériences, a conduit à la création d'approches uniques qui peuvent être transférées d'un contexte à l'autre. Parmi les exemples abordés dans ce document, on peut citer des approches innovantes de l'anonymisation des témoignages développées en Colombie ; l'expérience des processus de vérité locale au niveau international, qui a influencé les initiatives dans de nombreux contextes de la GIJTR ; la primauté du soutien psychosocial, même dans des contextes à très faibles ressources ; l'importance du renforcement de la confiance entre les OSC (comme au Sri Lanka, en Gambie et ailleurs) ; l'importance du développement organisationnel des OSC à tous les stades du soutien ; la nécessité de veiller

à ce que les OSC soient inclusives, en fonction du genre et de l'appartenance ethnique ; les approches participatives, qui incitent à privilégier le processus par rapport aux résultats et garantissent que les communautés se fixent des objectifs et, si possible, évaluent les impacts ; les micros subventions permettant de suivre une formation pour garantir la mise en œuvre de nouvelles idées. Bien que peu de ces approches soient entièrement nouvelles, dans de nombreux cas, la GIJTR constitue la première fois que de telles méthodes ont été mises en œuvre et documentées de manière rigoureuse dans de multiples contextes.

## 9.5

### ALLER DE L'AVANT : VOIES D'AVENIR POUR LA GIJTR

La GIJTR est en train de progresser en tant que Consortium et en tant que groupe de projets qui ont bénéficié de l'expérience de tous ses partenaires ainsi que des premières années de mise en œuvre de la GIJTR. Le projet représente un moyen de canaliser le soutien des bailleurs de fonds vers des initiatives de justice transitionnelle, car il se concentre sur la société civile en tant qu'outil permettant à la fois de faire avancer le changement lui-même et de plaider pour la mise en œuvre d'un processus officiel. La GIJTR a un impact à tous les niveaux : dans les communautés où les OSC locales sont les mieux placées pour avoir un impact et au niveau national, où les OSC soutenues par le Consortium peuvent compléter et défendre l'action de l'État.

Le Consortium commence également à avoir un impact international. Au fur et à mesure que la confiance, l'expérience et l'expertise technique des OSC du Sud, qui sont les principaux exécutants de ses projets, augmentent, grâce notamment à la mise en réseau et au soutien de la GIJTR, elles sont de plus en plus perçues comme des experts internationaux. Cela se traduit par le soutien apporté aux avocats sri-lankais pour qu'ils utilisent les mécanismes internationaux, tels que la juridiction universelle, afin de faire progresser la responsabilisation des auteurs de crimes au Sri Lanka, ce qui représente une alternative locale aux instances internationales : une inversion de la « chaîne de la justice » ! Il subsiste toutefois une tension dans la pratique de la GIJTR entre les approches globales et la nécessité de contextualisation et c'est quelque chose qui doit être constamment et consciemment géré. Une façon d'y parvenir est de veiller à ce que les méthodes et les approches imprègnent les activités des ateliers, plutôt que de privilégier la transmission du discours international sur la justice transitionnelle et de donner la priorité à certaines institutions officielles. Un des exemples est la priorité accordée par la GIJTR à une évaluation initiale des besoins, de préférence de manière très participative et conduite par la société civile locale et l'accent mis sur le partage d'approches participatives et respectueuses qui permettent l'émergence de programmes locaux. Bien que la compréhension de la manière dont les mécanismes formels dans d'autres contextes ont réussi – ou non – puisse être précieuse, ces exemples sont perçus comme une simple démarche et non comme une voie privilégiée pour chaque contexte.

Il reste cependant des défis à relever pour le projet à l'avenir. Certains contextes abordés ici (par exemple le Soudan du Sud) voient les processus de justice transitionnelle hypothéqués par le conflit en cours ou le risque de nouvelles hostilités. D'autres sont confrontés à des environnements politiques qui restent hostiles (Guatemala, Sri Lanka), tandis que dans d'autres cas, les ressources limitées suggèrent qu'à court terme au moins, tout processus sera fortement limité tant en termes d'échelle que de qualité (Guinée, Gambie). Le défi qui relie tous ces éléments est de maintenir à la fois les activités du projet et l'intérêt des bailleurs de fonds lorsque les impacts peuvent être limités. Les communautés cibles pourraient être déçues et c'est pourquoi – en plus de gérer les attentes avec soin – les OSC doivent chercher à veiller à ce que les projets communautaires aient des effets visibles et positifs. Ces contextes offrent cependant aussi des opportunités. L'approche de la GIJTR basée sur les OSC communautaires offre un véritable espoir de travail de justice transitionnelle communautaire efficace, même pendant les conflits et la répression politique et, avec les garanties éthiques appropriées en place, une telle pratique représenterait une véritable innovation.

Ce document analyse les projets de la GIJTR et examine leur contribution à une pratique de la justice transitionnelle qui reste légaliste, normative et régie par des programmes du sommet vers la base. Il esquisse les grandes lignes d'une pratique dans laquelle des fonds de bailleurs de fonds internationaux soutiennent un Consortium international pour définir et soutenir des approches de la justice qui tirent parti des connaissances locales et de la position singulière des OSC locales pour opérer une symbiose entre un discours mondial et les réalités de la vie quotidienne dans leur contexte. La GIJTR représente une alternative au modèle des ONG internationales soutenant des partenaires locaux qui ne sont souvent que des sous-traitants et du soutien direct aux OSC nationales mais sans l'élément d'expérience et de soutien direct que la GIJTR apporte. Il est peut-être trop tôt pour affirmer que les impacts témoignent de la supériorité de cette approche, mais il existe déjà des preuves – exposées dans ce document – d'une perception profondément différente des interventions que le Consortium a soutenues.

Alors que la GIJTR continue à mettre en œuvre des projets et à développer des moyens innovants pour mesurer leurs impacts (ce qui constitue en soi une véritable contribution au secteur), il devient important de diffuser à la fois ses méthodes et ses résultats. Ce document représente une initiative dans ce sens et nous espérons qu'un public de professionnels et d'universitaires prendra connaissance de ces études de cas et s'y intéressera.

#### Notes de bas de page du chapitre 9

- <sup>81</sup> Paul Gready et Simon Robins, "Transitional Justice and Theories of Change: Towards evaluation as understanding," *International Journal of Transitional Justice* (en cours d'examen).
- <sup>82</sup> David Crocker, "Civil Society and Transitional Justice", *Civil Society, Democracy, and Civic Renewal*, ed. Robert Fullinwider (Lanham, MD: Rowman et Littlefield, 1999), 381-384.
- <sup>83</sup> Colic-Peisker, V. et Tilbury, F. (2003) "Active' and 'passive' resettlement: The influence of support services and refugees' own resources on resettlement style", *International Migration*, 41(5): 61-91.
- <sup>84</sup> Paul Gready et Simon Robins (2014), "From Transitional to Transformative Justice: A New Agenda for Practice", *International Journal of Transitional Justice*, 8 (3): 339-361.
- <sup>85</sup> Oskar N.T. Thoms, James Ron et Roland Paris (2010), "State-Level Effects of Transitional Justice: What Do We Know", *The International Journal of Transitional Justice*, Vol. 4, 2010, 329-354 ; concernant le financement, veuillez consulter <https://peaceandsecurityindex.org/issues/transitional-justice/>
- <sup>86</sup> Peter M. Senge, "The Leader's New Work: Building Learning Organizations". *Sloan Management Review* 32 (1) (1990): 7-23.
- <sup>87</sup> Stake, R. E. *Responsive Evaluation*, Department of Health, Education, and Welfare. (1972)
- <sup>88</sup> Lincoln, Y.S., "Constructivist Knowing, Participatory Ethics and Responsive Evaluation: A Model for the 21st Century", T. Kellaghan, D.L. Stufflebeam (eds.), *International Handbook of Educational Evaluation*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers: 9-78. (2003)
- <sup>89</sup> L'enquête porte sur les domaines suivants pour lesquels des indicateurs ont été élaborés : Participation des communautés et processus participatifs ; mise en réseau et création de coalitions ; défense des intérêts et sensibilisation ; prise en charge personnelle et soutien psychosocial ; documentation sur les droits de l'homme.





International Coalition of  
**SITES *of* CONSCIENCE**

[www.sitesofconscience.org](http://www.sitesofconscience.org)

 [Facebook.com/SitesofConscience](https://www.facebook.com/SitesofConscience)

 [@SitesConscience](https://twitter.com/SitesConscience)

 [SitesofConscience](https://www.instagram.com/SitesofConscience)

 [@GIJTR](https://twitter.com/GIJTR)

 [@GIJTR](https://www.instagram.com/GIJTR)